

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30° SEANCE

Séance du Vendredi 2 Décembre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

1. — Procès-verbal (p. 3386).

2. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3386).

Jeunesse et sports (p. 3386).

MM. Gaston Pams, rapporteur spécial; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports; Franck Sérusclat, Guy Schmaus, Jean Francou, Jean-Louis Vigier, Jean Mézard, Jean Nayrou, Pierre Vallon.

Sur les crédits :

Titre III.

Amendement n° 149 de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

MM. Jean Francou, Pierre Carous, Philippe de Bourgoing, le secrétaire d'Etat.

Adoption du titre.

Titres IV, V et VI. — Adoption.

Art. 78 bis. — Adoption (p. 3403).

3. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER.

4. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3403).

Légion d'honneur et ordre de la Libération (p. 3403).

MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

Sur les crédits :

MM. Lucien Grand, au nom de la commission des affaires sociales; Jean Mézard, le garde des sceaux.

Adoption des crédits.

Coopération (p. 3405).

MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Robert Galley, ministre de la coopération; le président, Pierre Croze, René Jager, Jean Périquier, Serge Boucheny, Philippe Machefer.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

5. — Communication du Gouvernement (p. 3422).

6. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 3423).

7. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3423).

Départements d'outre-mer (p. 3423).

MM. René Jager, rapporteur spécial; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer; Marcel Gargar, Roger Lise, Edmond Valcin, Louis Virapoullé, Georges Dagonia, Serge Boucheny, Marcel Henry, Léopold Heder, Albert Pen.

Sur les crédits :

M. Albert Pen.

Adoption des crédits.

Article additionnel (p. 3444).

Amendement n° 142 rectifié de la commission. — M. le rapporteur spécial. — Adoption.

Art. 68 (p. 3444).

MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat.

Adoption de l'article.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Transmission de projets de loi (p. 3444).

9. — Dépôt de propositions de loi (p. 3445).

10. — Ordre du jour (p. 3445).

PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 87 et 88 (1977-1978).]

Jeunesse et sports.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'élèvera, en 1978, à 2 686 500 000 francs, contre 2 380 millions en 1977, soit une progression de 12,9 p. 100.

Sans entrer dans le détail des chiffres, que vous trouverez dans mon rapport écrit, disons qu'en privilégiant les moyens des services et les interventions publiques, qui augmentent respectivement de 16,9 et de 14 p. 100, ce budget paraît de prime abord faire un meilleur sort aux préoccupations relatives au sport scolaire et universitaire, aux activités physiques de loisirs et aux activités socio-éducatives des jeunes.

Toutefois, les dotations allouées au secrétariat d'Etat ne représentent toujours qu'une part très modeste et en régression régulière du budget général : 0,73 p. 100 en 1976, 0,70 p. 100 en 1977, 0,67 p. 100 en 1978. Ce n'est donc pas demain que seront résolues les difficultés que nous ne cessons de dénoncer et qui seront encore aggravées, sur le plan des équipements, par la diminution qui affecte les dépenses en capital, qu'il s'agisse des investissements de l'Etat ou des subventions aux collectivités locales.

Compte tenu de ces observations préliminaires, comment le budget qui nous est soumis permettra-t-il au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de mener à bien les actions qui lui incombent ?

La première de ces actions a trait au sport scolaire et universitaire, qui fait partie intégrante du système éducatif et qui absorbera plus de 64 p. 100 des crédits, soit 1 414 500 000 francs, dont près de 58 millions de francs en mesures nouvelles. Ces crédits se répartissent entre le sport dans l'enseignement du second degré, dans l'enseignement élémentaire, dans l'enseignement supérieur et dans les sections sport-études.

Si le secrétariat d'Etat n'apporte qu'une assistance technique multiforme au niveau de l'enseignement supérieur et de l'enseignement élémentaire, notamment par le développement des actions de recyclage des maîtres, en revanche il est en quelque sorte le maître d'œuvre dans l'enseignement du second degré qui recevra, à lui seul, 1 271 millions de francs, soit 15,3 p. 100 de plus qu'en 1977.

L'accent est mis incontestablement sur le renforcement des effectifs : 1 052 emplois d'enseignants d'éducation physique et sportive, destinés pour leur quasi-totalité aux établissements de l'enseignement secondaire, seront créés. Ce contingent, presque doublé par rapport à ceux de 1976 et 1977, permettra de rattraper une partie du retard accumulé, mais il restera plus de 3 000 postes à ouvrir d'ici à 1980 pour atteindre les objectifs fixés dans le VII^e Plan. Sans doute un complément de crédit d'heures supplémentaires est-il prévu ; cependant, trop d'établissements secondaires sont encore dépourvus d'enseignants d'éducation physique et trop de classes ne s'adonnent à aucune pratique sportive, même si d'autres classes, simultanément, dépassent les horaires fixés pour les premier et second cycles. Les perspectives que comportent le nombre de postes mis au concours d'entrée dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, les CREPS — 630 places pour l'année scolaire 1977-1978 — et le nombre de candidats déclarés reçus au concours de recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive — 478 en 1977 — jettent d'ailleurs une ombre que nous aimerions voir dissiper.

Quant aux moyens de fonctionnement, sans doute seront-ils relevés grâce à la majoration du « franc-élève », qui passera de 9,37 à 10,30 francs, mais, là encore, nous regrettons la disparité qui demeure entre les différents établissements selon leur nature juridique et l'insuffisance globale de ces moyens.

Enfin, l'expérience des sections sport-études, qui sont actuellement au nombre de 126, pratiquant 22 spécialités, connaît en quelque sorte une pause dont on nous dit qu'elle procède d'une volonté délibérée de conforter ce qui existe avant de pousser plus avant dans cette voie.

La seconde des actions du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports concerne le sport et les activités physiques de loisirs.

En 1978, 14 p. 100 des dépenses ordinaires y seront consacrés, soit 315 millions de francs environ, contre 270 millions en 1977. Ces crédits se répartissent entre le sport optionnel, le sport populaire et le sport de compétition.

Les supports du sport optionnel étaient constitués par l'association du sport scolaire et universitaire, l'ASSU, et les centres d'animation sportive, les CAS. Ces derniers sont en voie d'extinction et leurs moyens sont mis à la disposition des chefs d'établissement et de l'équipe des enseignants d'éducation physique, afin de leur permettre d'organiser la pratique du sport optionnel dans le cadre de l'horaire scolaire. A ces supports, il convient maintenant d'ajouter les 901 clubs qui ont été agréés et qui ont accueilli quelque 70 000 élèves, les initiant parfois à la pratique de sports qui ne peuvent pas être abordés dans les établissements eux-mêmes.

Ces clubs sportifs jouent d'ailleurs un rôle primordial dans le développement du sport populaire. On en dénombre actuellement quelque 120 000, pour environ 7 800 000 licenciés. Mais ils sont encore en nombre insuffisant et doivent trop souvent refuser de nouvelles recrues.

La nouvelle politique de conventions conclues entre le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et les fédérations sportives — pour l'instant, il s'agit des fédérations d'athlétisme, de football et de cyclisme — mérite certainement d'être suivie avec intérêt, mais son efficacité dépendra évidemment de l'importance des moyens qui seront dégagés. Dès 1978, notons particulièrement le renforcement de l'encadrement des disciplines sportives, par la création de 100 emplois de conseillers techniques régionaux et départementaux et la mise à disposition de 38 emplois de professeurs d'éducation physique et sportive.

Enfin, le sport de compétition, qui relève de la responsabilité des fédérations sportives, bénéficie des mesures prises et regroupées sous l'appellation de « statut social de l'athlète de haute compétition », dont le double objectif est de permettre aux athlètes de se consacrer en priorité à leur entraînement et de faire en sorte que leur vie professionnelle ne soit pas entravée par la pratique sportive de haute compétition.

Le dispositif mis en place repose, d'une part, sur l'institut national de l'éducation physique et des sports et, d'autre part, sur le fonds national d'aide au sport de haut niveau. Ce dernier, créé en 1976 et alimenté par une taxe additionnelle au prix des billets d'entrée supérieurs à 25 francs dans les manifestations sportives, devrait recevoir en 1977 entre 7 et 8 millions de francs. En ce qui concerne la préparation olympique proprement dite, elle bénéficie des subventions attribuées aux fédérations et des personnels qui sont mis à leur disposition :

vingt-sept directeurs techniques nationaux et cent cinquante entraîneurs nationaux et entraîneurs adjoints en 1977, auxquels viendront s'ajouter en 1978 vingt nouveaux entraîneurs.

Parallèlement à ce développement de la pratique sportive, on observe l'extension de la médecine du sport, dont les dotations passeront de 3 660 000 francs, en 1977, à plus de 5 millions de francs en 1978. Sans doute est-ce la preuve de l'intérêt qui s'attache à réaliser une véritable médecine préventive, mais l'effort devra être intensifié pour donner à la médecine du sport, qui dispose à l'heure actuelle de vingt-quatre médecins régionaux, assistés de cinq médecins inspecteurs régionaux adjoints et de cent douze médecins inspecteurs départementaux, toute la place qui doit lui revenir.

Après avoir analysé les actions du secrétariat d'Etat en matière de sport scolaire et extrascolaire, j'aborderai maintenant celles qu'il mène au regard des activités socio-éducatives.

Les crédits prévus à ce titre, soit 213 790 000 francs en 1978 contre 182 470 000 francs l'année précédente, représenteront 9,6 p. 100 de l'ensemble des dépenses ordinaires. Certes, la progression, qui s'établit à 16 p. 100 pour les moyens des services et 17,2 p. 100 pour les crédits d'intervention, doit être soulignée, mais, si la volonté d'améliorer une situation extrêmement difficile est perceptible, elle est loin de répondre aux aspirations qui se font jour dans un domaine où tant reste à faire, qu'il s'agisse des associations et œuvres de jeunesse, de l'information des jeunes, des centres de vacances et de loisirs, des échanges internationaux ou de la formation des animateurs.

L'aide de l'Etat aux associations de jeunesse, augmentée d'environ 10 millions de francs, atteindra 68 600 000 francs en 1978. Elle se concrétise par l'attribution de subventions aux associations locales et nationales, telles que les maisons de jeunes et de la culture, les auberges de jeunesse, etc., ou par la prise en charge de postes d'éducateurs à travers le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le FONJEP — auquel adhèrent 69 associations nationales. Le secrétariat d'Etat subventionne, pour sa part, 666 postes d'éducateurs — ce nombre devrait pouvoir être porté à un millier — à des taux qui ne représentent plus qu'un quart environ de la rémunération totale, alors qu'initialement ce pourcentage s'élevait pratiquement à la moitié. Qu'il me suffise de préciser que le budget du FONJEP, en 1977, dépassait 90 millions de francs, dont 14 millions financés par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

En ce qui concerne l'information des jeunes, dont la nécessité ressort du succès même rencontré par le centre d'information et de documentation jeunesse, lancé à Paris en 1969 et étendu progressivement en province, ses moyens seront augmentés de 2 millions de francs en 1978, pour atteindre 11,38 millions de francs. Le rythme d'ouverture des centres au niveau régional devrait s'accélérer pour faire face à une demande sans cesse accrue.

La dotation allouée aux centres de vacances et de loisirs s'élèvera, en 1978, à 38,4 millions de francs, soit 5 millions de plus qu'en 1977. Cette mesure nouvelle doit permettre d'accroître la contribution versée aux associations locales organisatrices de centres de vacances, d'augmenter l'aide accordée aux associations nationales et, en particulier, aux organismes habilités pour la formation des animateurs et des directeurs de centres de vacances et de loisirs, de débiter l'opération rénovation des centres de vacances prévue par le VII^e Plan.

Il suffira de préciser que, depuis quelques années, le nombre de séjours organisés au cours de l'été oscille autour de 20 000, ce qui correspond à 1 150 000 enfants et à 30 millions de journées-vacances, pour mesurer l'importance de ces activités et la nécessité de leur apporter un concours aussi large qu'efficace.

Quant aux échanges internationaux de jeunes, ils seront favorisés, notamment par la progression de l'aide allouée aux offices franco-allemand et franco-québécois, qui était restée stationnaire en 1977. Ces offices recevront respectivement 26 et 7,7 millions de francs, auxquels s'ajoutent les contributions des deux gouvernements concernés.

Enfin, l'Etat participe à la formation des animateurs. La dotation de 17,8 millions de francs, prévue à ce titre en 1977, sera relevée de 2,6 millions de francs, de façon à accroître cette participation à la journée-stagiaire et à augmenter le nombre de bourses accordées pour des stages de longue durée.

J'en terminerai avec cette analyse financière du projet de budget qui nous est soumis en examinant les dépenses en capital.

Les crédits consacrés en 1978 aux investissements exécutés par l'Etat et aux équipements subventionnés par les collectivités locales seront en diminution de 456,3 millions de francs contre 466,4 millions de francs de crédits de paiement et de 445,5 millions de francs d'autorisations de programme contre 450 millions de francs en 1977. Ne sont pas incluses les sommes rattachées au budget d'investissement au titre du prélèvement sur les engagements au pari mutuel, qui se sont élevées à 41,6 millions de francs en 1976 et devraient atteindre 45 millions de francs en 1977.

Les investissements directs de l'Etat absorberont 77,9 millions de francs de crédits de paiement et 66,7 millions d'autorisations de programme. Ils concernent notamment le financement de l'acquisition de terrains pour la construction de directions départementales et régionales de la jeunesse et des sports, la réalisation de travaux à l'école nationale d'équitation de Saumur, à l'école nationale de voile de Beg Rohu, à l'institut national des sports et de l'éducation physique; ils concernent aussi la construction ou la modernisation de certains CREPS; ils intéressent, enfin, des opérations dont la programmation relève des préfets, après avis de l'établissement public régional et des conseils généraux.

En ce qui concerne les subventions d'équipements aux collectivités, elles augmenteront légèrement en autorisations de programme — 378,9 millions de francs au lieu de 368,5 millions de francs — mais elles diminueront en crédits de paiement — 378,4 millions de francs contre 384,4 millions de francs en 1977.

Sans doute les efforts accomplis dans le passé ont-ils permis que se tisse, dans notre pays, un réseau d'équipements non négligeable, mais il reste des progrès à faire dans ce domaine, non seulement par le moyen d'installations nouvelles, mais aussi par une meilleure utilisation des équipements existants. La nouvelle politique dont on paraît décidé à s'inspirer au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, que ce soit en développant le système des agréments régionaux pour des types d'équipements à caractère répétitif, que ce soit en s'orientant vers des équipements polyvalents susceptibles d'accueillir sous un même toit des activités de nature différente et ouvertes à tous, semble, à maints égards, plus rationnelle.

Par conséquent, la pause enregistrée dans la progression des crédits ne saurait être acceptable que si elle devait être mise à profit pour dégager les leçons des expériences entreprises et parvenir à une meilleure coordination des actions menées dans ce domaine par différents départements, ainsi qu'à une meilleure utilisation des équipements réalisés.

Parmi les projets prévus pour 1978, notons 215 locaux d'activités socio-éducatives, 15 centres de vacances et 15 centres de loisirs sans hébergement, 350 terrains de plein air, 300 installations sportives couvertes, 65 piscines, etc. En outre, devrait être poursuivi l'aménagement de bases de plein air et de loisirs, de terrains d'aventure, de sentiers de grande randonnée, de centres rustiques d'activités physiques, autant de formes d'activités qui suscitent un intérêt sans cesse croissant.

Mes chers collègues, arrivé au terme de cette analyse financière, je conclurai mon propos en rappelant les quelques points forts de ce projet de budget, mais aussi les graves lacunes qui en font un budget inadapté aux exigences d'une véritable politique de la jeunesse.

Certes, on peut constater un effort incontestable en matière de créations d'emplois d'enseignants d'éducation physique et sportive, de renforcement de l'encadrement des activités sportives, d'accroissement des moyens consacrés aux actions en faveur de la jeunesse et aux activités socio-éducatives. Malheureusement, ces efforts paraissent quelque peu dérisoires lorsqu'on les rapproche des besoins pressants qu'ils sont censés couvrir.

Le recours à des moyens extra-budgétaires, par des prélèvements supplémentaires sur le pari mutuel ou sur le loto, par l'institution de concours de pronostics, permettrait peut-être d'apporter une impulsion nouvelle aux activités sportives, à condition, toutefois, que cela n'entraîne pas de désengagement de l'Etat, comme l'expérience passée tend à le prouver, à condition, aussi, que ces moyens soient réservés exclusivement aux fins prévues.

Mais, dès maintenant, nous attendons de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous accomplissiez un nouvel effort, en accroissant, en particulier, les dotations relatives aux crédits d'heures supplémentaires, aux moyens de fonctionnement alloués aux établissements secondaires, aux activités de jeunes et aux actions socio-éducatives.

Cependant, aussi longtemps que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne disposera que d'une part aussi modeste des crédits de l'Etat, il devra procéder à des choix aussi difficiles que douloureux. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après que le Gouvernement les a un peu majorés pendant leur examen par l'Assemblée nationale, les dépenses ordinaires et les crédits de paiement qui sont prévus pour la jeunesse et les sports s'élèvent à 2 701 millions de francs, contre 2 379 millions de francs précédemment.

Cette augmentation représente un accroissement de 13,50 p. 100 par rapport au budget de cette année.

Entre les dépenses de fonctionnement et les crédits d'équipement, la disparité ne cesse de s'élargir. Le budget d'équipement ne représente plus que 17 p. 100 de la masse globale, contre 19,60 p. 100 en 1977.

Quant aux crédits de paiement, ils diminuent de 2,10 p. 100, leur total ne dépassant guère 456 millions de francs.

Que cette décroissance soit inférieure à celle que nous avons regrettée l'an dernier ne saurait dissiper notre déconvenue.

Les autorisations de programme tombent de 450 millions à 445 millions de francs. Compte tenu de l'augmentation des coûts, cette réduction est relativement importante, mais elle reste inférieure, en pourcentage, à celle que l'on a pu constater auparavant.

Les crédits budgétaires seront complétés par un prélèvement d'environ 45 millions de francs sur les enjeux du pari mutuel et par les 8 millions de francs que rapportera vraisemblablement la taxe qui majore le prix des billets donnant accès aux manifestations sportives.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est, certes, pas suffisante pour alimenter une véritable politique de la jeunesse et des sports. Il appartient au Gouvernement d'accroître ces crédits. D'aucuns se satisferaient assez aisément d'une recette complémentaire provenant d'un concours de pronostics sur les compétitions de football. Une telle solution ne serait qu'un expédient condamnable. Votre commission des affaires culturelles demeure hostile à la prolifération des jeux de hasard, qui ne peuvent qu'aggraver le malaise de la société contemporaine.

Il existait un pari mutuel et une loterie nationale. A cela, on vient d'ajouter, hélas ! un nouveau jeu de hasard, le loto, qui rapporte parfois des gains fabuleux. Dans quelle exagération extrême ne tomberait-on pas, et certains disent dans quel immoralisme ne s'engagerait-on pas en pariant, non plus sur la valeur des chevaux, mais sur celle des hommes ?

Le Sénat vient de choisir fort opportunément le plus acceptable des palliatifs : un prélèvement sur les enjeux du loto, pour que les clubs sportifs et leurs fédérations, groupés sous l'égide du Comité national olympique, puissent enfin percevoir des ressources suffisantes. Cette initiative, qui a été « accueillie avec enthousiasme par plusieurs millions de sportifs », selon le président du Comité national olympique, vous satisfait-elle, monsieur le secrétaire d'Etat et allez-vous le faire admettre sans réticence par le Gouvernement ?

La commission des affaires culturelles a récemment enregistré, avec une grande satisfaction, l'engagement que vous avez pris devant elle le jour où vous avez clairement affirmé votre intention de définir, et mettre en œuvre, une politique qui serait tout à la fois cohérente, adéquate et même ambitieuse. Cinquante-huit « directions de recherche » ont été retenues. Elles rassemblent toutes les idées sur lesquelles une réflexion peut se déployer avant que ne soit arrêtée une politique globale qui, de toute évidence, exigera le concours de huit ministères importants : ceux de l'éducation, de la défense, des universités, de la santé, du travail, de la coopération, de l'équipement et de la culture. On ne peut manquer de penser à cette complémentarité ou à cette concurrence.

Quoi qu'il en soit, plusieurs « directions de recherche » méritent une attention toute particulière : celles surtout qui concernent, d'une part, les clubs sportifs et, d'autre part, la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école ou à l'université.

Nous avons toujours souligné la valeur culturelle du sport. S'il devait la perdre et n'être plus qu'une incitation à la violence ou une proie soumise aux puissances d'argent, il ne justifierait pas le soutien accru que le Gouvernement veut lui accorder.

Nous sommes donc pleinement d'accord avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous préconisez des mesures pour que le sport puisse conserver sa valeur morale.

Vous avez également raison de vouloir réorganiser la médecine scolaire.

Voici pourtant un regret : la famille n'est mentionnée qu'une seule fois tout au long de vos questions et commentaires. L'action du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports devrait s'appuyer davantage sur la famille et lui reconnaître un plus grand rôle. Il n'est sans doute pas trop tard pour combler ce qui n'est peut être qu'une lacune. Mais, revenons à ce que le budget prévoit d'abord pour le sport, puis pour la jeunesse.

Selon deux lois récentes, c'est à l'école, ou plus exactement dans le cadre scolaire, que l'éducation physique et sportive doit être assurée.

A l'école élémentaire, seul l'instituteur dispense cet enseignement durant six heures par semaine. Depuis le dernier mois de mars, le temps hebdomadaire des exercices corporels se trouve ramené à cinq heures pour les élèves du cycle préparatoire.

La solution qui consiste à confier cet enseignement de l'éducation physique et sportive aux instituteurs, qui peuvent être secondés par des conseillers pédagogiques, est-elle satisfaisante ? On le saura l'an prochain lorsqu'une enquête nationale, décidée depuis peu, sera terminée et aura fourni les éléments d'une réponse objective.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré est assuré par des professeurs spécialisés. Depuis

plusieurs années, votre commission des affaires culturelles observe, et commente sans complaisance, une évolution qui n'est pas assez rapide à son gré : celle du temps moyen que chaque collège ou lycée consacre chaque semaine à l'éducation physique et sportive. On sait que trois heures d'éducation physique et deux heures d'éducation sportive devraient être dispensées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que deux heures d'éducation physique et trois heures d'éducation sportive sont prévues dans le second cycle.

Actuellement, l'horaire moyen ne dépasse guère deux heures un quart. Si ce chiffre théorique est en légère progression par rapport à ceux des années antérieures, il n'en reste pas moins révélateur d'une situation franchement mauvaise.

La circulaire interministérielle du 10 mai 1977 a défini une nouvelle organisation du sport optionnel, en mettant fin à la politique des centres d'animation sportive.

Une enquête, qui n'est pas achevée, a été lancée pour apprécier les résultats de cette innovation. Souhaitons qu'ils soient probants, car l'intérêt du sport optionnel reste patent.

Il faut absolument utiliser toutes les possibilités qui peuvent s'offrir pour que les heures d'éducation physique et sportive soient mises à profit par les élèves. De nombreuses associations qui pourraient fort bien recevoir les jeunes de l'enseignement secondaire ne font pas bénéficier ces enfants des moyens dont elles disposent. Les inspecteurs d'académie, comme ceux de la jeunesse et des sports, devraient s'employer à faire disparaître cette anomalie. Pour cela, il leur suffirait le plus souvent de mettre en place une meilleure organisation administrative et financière.

L'an prochain, 24 947 professeurs, maîtres et instituteurs enseigneront l'éducation physique et sportive aux élèves du second degré, puisque 1 082 emplois nouveaux seront créés. Votre rapporteur souligne avec plaisir que ce recrutement est nettement supérieur à celui des années précédentes. Mais, ce louable effort que le secrétaire d'Etat vient de consentir, il faudra l'accroître, car un contingent annuel de 1 500 postes serait nécessaire. Il reste que les professeurs d'éducation physique et sportive ne consacrent que vingt heures par semaine à leurs élèves. Si ces enseignants, qui recevraient alors une rétribution supplémentaire, acceptaient d'être présents deux heures de plus dans leurs collèges et lycées chaque semaine, les objectifs prévus seraient atteints deux fois plus vite.

Alors, et dans l'intérêt des enfants, pourquoi ne pas imposer cet horaire qui demeurerait, malgré tout, très inférieur à celui qui est admis dans les autres pays ?

Lorsque les sections « sport-études » ont été créées, nous avons applaudi : elles pouvaient, en effet, allier d'une façon intelligente les deux composants de la culture. L'expérience dure depuis quatre ans.

Par ordre d'importance, le ski, la natation, l'athlétisme, le handball, le football, le judo, la gymnastique, le tennis et le rugby sont actuellement pratiqués dans cent vingt-sept sections. A cela s'ajoutent maintenant deux « super-sections de sport-études » qui concernent l'une le ski, l'autre la natation. Une modification profonde de la scolarité s'imposait sans doute pour ces deux disciplines qui exigent des entraînements intenses. Pourtant, une question vient à l'esprit : au lieu de vouloir rénover l'enseignement, ne risque-t-on pas de renier la conception humaniste du sport en ne préparant ainsi que des champions pour les compétitions internationales ?

Ce danger n'existe certes pas dans l'enseignement supérieur, puisque les huit dixièmes des étudiants ne pratiquent aucun sport ; ceux d'entre eux qui ne veulent pas avouer leur inappétence invoquent le manque de professeurs et d'équipements. L'autonomie des universités n'est pas, semble-t-il, un obstacle, dès lors que cette autonomie leur permet de rendre obligatoire la pratique du sport. Certaines d'entre elles l'ont d'ailleurs facilement imposée. De plus, rien n'interdit d'inclure l'éducation physique et sportive dans le cursus des diplômes nationaux. Nous ne voudrions pas faire un procès d'intention au Gouvernement, mais quand on constate la faiblesse des équipements universitaires et le nombre dérisoire des professeurs qui enseignent l'éducation physique et sportive dans les universités, on peut se demander si la pression qui est exercée pour imposer ou favoriser la pratique du sport ne reste pas très faible, donc inopérante, uniquement parce qu'il n'y a pas de crédits pour augmenter le nombre des enseignants et des équipements.

Ayant ainsi dégagé du budget ce qui revient au sport, faut-il commenter longuement le lot de la jeunesse ? Une fois de plus, cette part n'est, hélas ! qu'une portion congrue. La majorité légale ayant été fixée à dix-huit ans, âge auquel nombre de jeunes ne sont pas encore économiquement indépendants de leur famille, nous nous trouvons en fait devant plusieurs catégories de jeunes : ceux qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire, ceux qui ne sont pas encore majeurs mais continuent des études et vivent dans le cadre scolaire, ceux qui déjà, entre seize et dix-huit ans, sont apprentis, donc insérés dans la vie

sociale, ceux qui poursuivent leurs études au-delà de dix-huit ans, et ceux qui exercent une profession. Le problème posé par les jeunes est donc très complexe. A-t-il bien été analysé ? Convient-il, en outre, de séparer nettement les jeunes des adultes ? Le véritable projet de société qui pourrait débloquent la situation actuelle ne devrait-il pas être conçu pour combler les fossés qui existent soit entre les générations, soit entre les différentes catégories de jeunes ? N'est-ce pas, en particulier, au sein des clubs sportifs et des associations socio-culturelles que les générations peuvent se comprendre ? Et n'est-ce pas là non plus que les jeunes qui travaillent ou qui continuent leurs études peuvent le mieux se connaître et s'apprécier ?

Même si les associations et les clubs sont efficacement soutenus, même s'ils ont des animateurs en nombre suffisant, il existera toujours deux jeunessees : celle qui éprouve du plaisir à vivre en société et celle, plus individualiste, qui préfère la solitude ou les joies familiales.

Tout en respectant la liberté de chacun, le Gouvernement doit donc accorder son appui aux familles et aux associations. Pour aider ces dernières, il prend en charge leurs animateurs par l'intermédiaire du FONJEP, c'est-à-dire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Soixante-neuf associations socio-éducatives adhèrent au FONJEP qui paye une partie des rémunérations versées à leurs neuf cent soixante-huit animateurs. Or cette contribution diminue chaque année et les communes doivent sans cesse augmenter leur quote-part.

Certaines inégalités entre les êtres humains peuvent susciter des jugements différents lorsqu'elles concernent les adultes ; mais, s'agissant des enfants, toute inégalité qui touche aux conditions essentielles de la vie, nourriture ou vacances, est véritablement insupportable. Les enfants qui ne bénéficient pas d'un séjour au bord de la mer ou dans un village de montagne, pendant les vacances, sont victimes d'une injustice elle-même source d'inégalités ultérieures. L'Etat doit donc réserver une sollicitude toute particulière aux centres de vacances. Leur fréquentation reste malheureusement stable d'une année à l'autre ; faut-il incriminer l'insuffisance des crédits, des installations ou des demandes ?

Les jeunes veulent de plus en plus voyager à l'étranger, avec l'espoir de satisfaire leur curiosité et leur besoin de fraternité. Conçu pour faciliter la réconciliation si nécessaire de la France et de l'Allemagne, l'office franco-allemand a organisé, cette année, cent mille échanges de jeunes. Ce succès, d'ailleurs constant, incite à penser que l'Europe entière devrait s'ouvrir aux échanges de jeunes. La formule juridique reste à trouver. Faut-il créer un office européen ou simplement élargir les compétences de l'office franco-allemand ? Nous préférons la première solution : elle va de soi, dès lors qu'on veut construire une Europe unie.

Quant à l'office franco-québécois pour la jeunesse, il procure de très grandes satisfactions. Grâce à lui, 25 000 jeunes ont pu visiter l'un ou l'autre pays. Constatant que les demandes sont chaque année plus nombreuses, le Gouvernement français a décidé d'augmenter sa contribution pécuniaire qui progresse de 35 p. 100 pour atteindre 7 600 000 francs. La commission des affaires culturelles vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, car en majorant d'une manière aussi importante les ressources de l'office franco-québécois, vous alimentez une amitié et une coopération qui sont chères à tous les Français.

Certes, et pour conclure, le budget que nous examinons en ce moment ne comble pas tous les besoins. Il a pourtant le mérite d'amorcer plusieurs choix qui vont dans de bons sens : d'abord, vers le sport scolaire, si déterminant, car on ne naît pas sportif, on le devient ; ensuite, vers le sport pour tous qui doit se développer par l'intermédiaire irremplaçable des clubs, des associations et du comité national olympique. D'autres options faciliteront la tâche des communes rurales qui veulent offrir une salle polyvalente à leurs sociétés sportives et culturelles. De son côté, la jeunesse n'a pas été totalement oubliée puisqu'elle pourra un peu mieux satisfaire quelques-unes de ses aspirations.

Somme toute, ce budget devrait assurer une transition entre les carences actuelles et les améliorations promises par l'étude exhaustive qu'a entreprise M. le secrétaire d'Etat.

Mes chers collègues, voilà pourquoi, compte tenu du vote que le Sénat vient d'émettre pour prélever sur les enjeux du loto une somme qui donne au Gouvernement les moyens d'alimenter en ressources les clubs sportifs, les associations et le comité national olympique, votre commission des affaires culturelles vous propose d'accepter le budget de la jeunesse et des sports qui vous est présenté. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'UCDP et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est une tâche quelque peu délicate que celle que j'assume en ce

moment. Le budget de la jeunesse et des sports que vous avez, les uns et les autres, examiné dans le détail, est difficile, car c'est un budget de transition.

Il est, en effet, relativement adapté aux besoins de la politique que nous menons actuellement, mais il marque déjà le passage vers une nouvelle conception du rôle de l'Etat en matière de promotion de la jeunesse et de développement du sport. Nous sommes donc, en quelque sorte, au milieu de la rivière, et cela ne facilite pas les choses.

Ma tâche est délicate également parce que les rapporteurs des deux commissions viennent, avec l'expérience que chacun leur reconnaît, de faire très largement le point sur les dispositions essentielles de ce budget. Je vais donc être aussi bref que possible et m'efforcer de ne pas faire double emploi avec ce qui a été dit en fournissant seulement quelques compléments d'information.

Je ferai mon possible — et ce sera l'objet de mon intervention — pour affirmer, dans cette période que j'ai qualifiée tout à l'heure de période de transition, la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation passée, ce qui est déjà largement la contrepartie de la consultation nationale de la jeunesse que nous avons commencée voilà quelques semaines.

Elle bat actuellement son plein et marque la volonté du Gouvernement de mettre en place une grande politique globale de la jeunesse et des sports, ainsi que l'a souligné tout à l'heure M. Ruet, et de manifester autant que nous le pouvons, avec le budget tel qu'il est, son désir de répondre en partie à votre attente. Ces quelques points donnent donc à ce budget un caractère volontariste et n'en font pas seulement la reconduction des actions du passé.

Vous connaissez l'importance que nous attachons à l'information des jeunes. Dans le grand sondage que nous avons réalisé, cet été, auprès d'un échantillon représentatif de jeunes et dans des conditions scientifiques indiscutables, l'une des priorités que les jeunes ont manifestées dans leurs aspirations est celle d'une meilleure information, aussi bien sur la vie professionnelle, et sur ce qui les attend dans un monde dont ils ont le sentiment qu'il n'est pas toujours préparé pour les accueillir, qu'en ce qui concerne leurs loisirs.

Chacun sait ce que sont les moyens offerts aux jeunes sportifs et à tous ceux qui veulent profiter de ce monde associatif français qui est l'un des plus développés dans les structures des pays industrialisés. Il n'en reste pas moins que les jeunes estiment ne pas être suffisamment informés et qu'ils nous ont demandé, sur ce plan, d'aller plus loin.

C'est la raison pour laquelle nous voulons tirer un meilleur parti encore de nos centres d'information et de documentation « jeunesse », qui connaissent déjà, partout où ils existent, un grand succès. Celui de Paris reçoit, par exemple, plus de 2 000 jeunes par jour, ce qui montre le besoin d'information tel que ces derniers le ressentent.

De la même façon, nous voulons nous efforcer de donner aux autres centres d'information jeunesse des moyens supplémentaires et, enfin, nous voulons essayer de mettre en place, partout où cela est possible, un certain nombre de nouveaux centres, allant dans notre effort jusqu'à une démultiplication des moyens qui nous permettraient de réaliser, dans certains endroits, des bureaux municipaux d'information constituant un indispensable relais.

Les loisirs éducatifs — deuxième aspect de nos priorités — progresseront cette année, en moyens financiers, de 25,5 p. 100, ainsi que vos rapporteurs l'ont souligné. C'est là une réponse à un besoin de plus en plus important. En effet, chacun sait ce qu'est l'évolution des temps de loisirs, par rapport au temps de présence à l'école. Chacun connaît également les difficultés des mères de famille, qui sont de plus en plus nombreuses à travailler.

La convergence de ces deux facteurs fait que c'est pour la collectivité nationale un devoir, une nécessité, je dirai même une obligation, que de répondre à cette attente des jeunes en leur fournissant des loisirs éducatifs en rapport avec leurs aspirations.

Il faut bien reconnaître que l'école est l'endroit le plus commode pour les parents et aussi le plus naturel pour organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire pendant les après-midi libres, le mercredi ou le samedi, ou même pendant les petites vacances.

Le développement des loisirs scolaires fait partie des actions prévues par le VII^e Plan. Pour l'année scolaire 1977-1978, 80 établissements pilotes ont été choisis dans huit départements, en accord avec le ministre de l'éducation. Dans le budget de 1978, une mesure nouvelle de 500 000 francs permettra d'étendre encore cette action.

Les programmes municipaux de loisirs correspondent, eux aussi, à un signe des temps. De plus en plus, les municipalités sont amenées à s'intéresser aux loisirs des jeunes et les centres

aérés se multiplient. Quelques municipalités souhaitent même apporter une réponse globale et concertée aux besoins existants en matière de loisirs des jeunes.

Nos directions départementales vont s'efforcer d'appuyer ces initiatives, au plan technique, par la formation des animateurs municipaux et, également, au plan financier, sous forme de matériels ou de subventions. En 1977, une dizaine de programmes municipaux de loisirs ont pu être aidés de cette façon. En 1978, 2,2 millions de francs ont été inscrits pour ce type d'action; nous voulons accroître cet effort.

Quant aux associations, elles savent toute l'importance que je porte à leur action, toute l'estime que j'ai pour le dévouement de leurs animateurs, et des bénévoles qui s'y emploient; elles savent le respect que mes services et moi-même avons de leur indépendance, mais aussi le souci qui est le nôtre de les associer en permanence à la définition, puis à la mise en œuvre d'une grande politique en faveur de la jeunesse.

C'est dans cet esprit que je me suis efforcé de donner au haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, un nouveau départ et c'est ainsi qu'au sommet de la consultation nationale engagée maintenant depuis quelques semaines, figurent les propositions et les idées exprimées par les grands responsables de ces organisations, notamment au sein de ce haut comité.

Ces associations ont de grands besoins — vos rapporteurs vous les ont exposés. Certes, elles sont très diverses et les rôles qu'elles ont à jouer ne sont pas toujours les mêmes, qu'il s'agisse de petites associations locales, qui ont le plus grand mal à s'appuyer sur des collectivités locales déjà surchargées pour trouver les moyens financiers dont elles ont besoin, qu'il s'agisse des grandes associations nationales, qui doivent assumer des tâches multiples. Il faut leur fournir évidemment une réponse. Il va de soi — la franchise m'oblige à le dire — que ce budget de 1978 n'a pas encore pu apporter la réponse que les uns et les autres attendent.

Je souhaite que l'effort supplémentaire engagé par l'Etat et les moyens nouveaux susceptibles d'être mobilisés à cet égard, puissent donner à ces associations le souffle nouveau dont elles ont besoin et qui correspond à une nécessité nationale.

Il existe tout un domaine d'actions intermédiaire entre le sport et les loisirs, pour lequel il est difficile de trouver un autre terme que celui d'activités de plein air ou de pleine nature. Ce domaine se développe, et cela très rapidement. Les Français ne ressentent pas tous le besoin de s'astreindre à la discipline que requiert la pratique à fond d'un sport. Beaucoup préfèrent des activités physiques plus informelles, sans référence à la compétition et plus accessibles à tous. Les familles sont avant tout préoccupées d'oxygénation et de contact avec la nature.

C'est précisément — et M. le rapporteur Ruet l'a dit tout à l'heure — parce que nous attachons une énorme importance au développement des loisirs en famille que nous pensons que le plein air correspond, lui aussi, à un fait de civilisation. Bien des familles ne veulent plus se séparer le dimanche pour pratiquer une activité sportive. Nous devons leur répondre et organiser de plus en plus ce « sport pour tous » évoqué tout à l'heure par M. Ruet.

Ces activités en contact avec la nature, informelles et accessibles à tous : voilà pour nous un sujet de réflexion important. C'est l'un des grands axes de la politique que je voudrais assigner au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. C'est ce qui va justifier, cette année, la mise en place de structures administratives nouvelles, à l'intérieur du département ministériel dont je suis chargé. C'est ce qui va motiver aussi la mobilisation de moyens financiers nouveaux. C'est ce qui va justifier plus que jamais la poursuite de la politique des bases de plein air et de loisirs, pour laquelle nous allons investir, en 1978, plus de 50 millions de francs.

Il reste à organiser, à unifier toutes ces actions compte tenu de l'effort financier de l'Etat et de l'aide des moyens administratifs que nous mettons en place pour parvenir à la démocratisation de toute une série de sports de loisirs et de plein air ou d'autres activités sportives auxquelles aspirent de plus en plus les jeunes. L'ensemble doit être concerté, organisé de façon que, très vite, nous puissions apporter une réponse.

L'écologie maintenant. Je voudrais m'y attarder quelques instants car, indiscutablement, elle est devenue plus qu'un mot à la mode; c'est une composante essentielle de l'attitude des jeunes face au monde dans lequel ils vivent. Aussi le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports se doit-il d'y répondre.

Notre tâche, à cet égard, doit consister à développer chez les jeunes une connaissance réelle de la nature et à transformer ce qui reste trop souvent un réflexe négatif de protection ou une inquiétude en une participation généreuse à l'amélioration de l'environnement.

Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine et le secteur associatif doit y jouer un rôle essentiel.

Les fermes pour enfants, le jardinage, le contact avec les animaux doivent être développés; les séjours en centres de vacances doivent être utilisés en vue d'une meilleure connaissance de la nature et il faut mettre l'accent sur les chantiers de jeunes destinés à l'amélioration de l'espace naturel de nos plages, de nos rivières, de nos petites communes. A cet égard, je compte développer financièrement notre action et y consacrer 1,5 million de francs de plus que l'an dernier.

Les chantiers constituent un moyen extraordinaire pour associer d'une manière enrichissante notre jeunesse à des réalisations concrètes. Qu'il s'agisse de la restauration de bâtiments anciens, de monuments historiques, du balisage de chantiers, du débroussaillage des forêts, ces activités doivent être encouragées et étendues progressivement à d'autres tranches d'âge, notamment aux adolescents. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports jouera un rôle moteur dans l'accroissement des moyens donnés aux associations de chantiers qui relèvent, vous le savez, de plusieurs ministères.

Qu'il s'agisse des investissements dont j'envisage cette année dans mon budget de doubler le montant, qu'il s'agisse de la formation des animateurs et des personnels d'encadrement ou des moyens de fonctionnement qu'il convient d'accorder aux associations nationales de chantier, tout doit être mis en œuvre pour développer ce type d'action.

Vos rapporteurs, et particulièrement M. Ruet, ont évoqué le rôle important des centres de vacances. Le VII^e Plan prévoit de nombreuses actions dans ce domaine. La constatation qui s'impose, et que rappelait tout à l'heure M. Ruet, est que la participation des enfants est restée stationnaire depuis déjà quelques années; elle est de l'ordre de 1 400 000 enfants.

Je ne crois pas, moi non plus, qu'il faille voir une perte de faveur de la formule au profit des vacances familiales. Les centres de vacances restent complémentaires, et même si, bien sûr, rien ne remplace les vacances familiales — à cet égard, monsieur le rapporteur, je tiens à vous affirmer le désir très positif du Gouvernement de privilégier toutes les activités liées à l'existence de la famille, cellule de base de l'éducation — il n'en reste pas moins que notre société ne permet pas encore à toutes les familles de partir en vacances, et que seul le centre de vacances permettra de répondre à l'attente que vous évoquiez tout à l'heure, et à cette inquiétude de l'enfant qui voit son camarade, son petit voisin, s'en aller alors que, lui, reste dans la ville surchauffée l'été. S'il est une inégalité choquante, c'est bien celle-là.

Cet été, M. le Premier ministre, qui avait voulu visiter un centre de vacances, a eu l'occasion de prendre parti clairement sur ce problème en précisant que c'était l'un des objectifs du Gouvernement que de permettre à tous les jeunes Français de partir en vacances d'une façon ou d'une autre. Nous prévoyons donc d'engager un effort important en faveur des centres de vacances. Très rapidement, nous aurons, sur ce point, des réponses positives à vous apporter.

Les pourparlers que nous poursuivons avec l'organisation des allocations familiales nous laissent penser que des sommes très importantes seront consacrées, dès 1978, à l'accroissement de l'aide apportée en particulier aux familles nombreuses des classes moyennes, qui sont, vous le savez, le plus pénalisées. En effet, les enfants des plus pauvres sont souvent déjà pris en charge par l'action sanitaire et sociale, tandis que les familles plus fortunées ne connaissent pas de problème à cet égard.

De la même façon, nous allons nous efforcer d'accroître la formation des animateurs de centres de vacances, car cette formation, actuellement coûteuse, est l'une des charges les plus lourdes qui pèsent sur les associations de ce secteur.

M. Ruet a évoqué l'action que nous voulons conduire en matière de relations internationales. C'est un besoin profond des jeunes que cette découverte de « l'autre » en dehors des frontières. Nous avons relevé les crédits de l'office franco-allemand pour la jeunesse de 10 p. 100 — vous avez bien voulu le souligner — et ceux de l'office franco-québécois pour la jeunesse de 35 p. 100. Cela répond aussi à une attente, je le crois, fondée. Mais il faut aller plus loin.

Sans pouvoir vous répondre aujourd'hui, monsieur le rapporteur, de façon formelle et définitive, je voudrais vous assurer de l'intérêt avec lequel j'ai écouté vos propos relatifs à une politique européenne de la jeunesse dans le cadre de la Communauté.

Dans l'avenir, par le biais d'un office européen de la jeunesse — ainsi que vous l'avez suggéré — ou d'une autre façon, nous devons associer de plus en plus nos jeunes à la construction européenne. C'est l'une des aspirations à laquelle ils sont, je le crois, très sensibles, et c'est l'une des réponses que nous pouvons leur donner face à une volonté très ferme d'engagement que nous ressentons chez eux et à laquelle nous ne donnons pas toujours actuellement satisfaction.

Je voudrais aborder maintenant notre action dans le domaine du sport. Les besoins sont, là aussi, très importants.

Je ne crois pas qu'il faille bâtir une politique nouvelle du sport comme nous voulons bâtir une politique nouvelle de la jeunesse. En revanche, il est indispensable de préciser ce qu'est la volonté de la France dans ce domaine, de fixer un certain nombre de priorités et de dégager les moyens nécessaires.

Je parlerai d'abord, puisque vos rapporteurs lui ont donné la priorité, du sport à l'école. C'est, pour nous aussi, une priorité, car, si nous voulons un jour voir notre pays devenir une grande nation sportive, c'est à l'école que cet effort doit commencer.

C'est en s'appuyant sur l'enseignement de l'éducation physique à l'école que nous donnerons peu à peu un nouvel élan à la pratique sportive dans notre pays.

Cela requiert beaucoup d'efforts et, si nous avons voulu, dès cette année donner une priorité absolue dans ces choix, « douloureux », que nous avons été obligés d'opérer, pour reprendre l'expression employée par M. le rapporteur Pams, c'est parce que nous croyons au rôle de l'éducation physique à l'école.

La création, cette année, d'un nombre de postes de professeurs d'éducation physique et de professeurs adjoints le plus important depuis 1973 est une manifestation de cette volonté.

L'Etat, dans le cadre du programme d'action prioritaire consacré à ce domaine, s'est engagé à créer ces postes supplémentaires, et nous le ferons.

Que certaines inquiétudes — vous vous en êtes fait l'écho, monsieur le rapporteur — puissent se développer quant à l'importance des obligations assumées par les professeurs d'éducation physique, je le conçois. Dans un pays où les horaires de travail sont encore très exigeants, l'obligation faite aux professeurs d'éducation physique de travailler vingt heures par semaine paraît évidemment légère et semble laisser beaucoup de loisirs aux intéressés. Vous y avez fait allusion et j'ai entendu moi-même, en de très nombreuses circonstances, formuler cette observation.

Je voudrais apporter une nuance à ce jugement. Nos professeurs d'éducation physique et sportive, pour la plupart d'entre eux, sont des hommes dévoués et compétents. Ce sont des enseignants au plein sens du terme, qui veulent préparer leurs cours attentivement, avec tout le sérieux nécessaire. Ce sont le plus souvent des hommes de devoir qui, en dehors de cet horaire, assument des obligations très lourdes dans des clubs.

Nous devons donc faire comprendre à l'opinion publique l'étendue des charges réelles de ces professeurs.

Il n'est pas question pour autant de ne pas tenir compte de vos préoccupations. Sans doute faudra-t-il étudier avec eux-mêmes ou avec leurs représentants dans quelle mesure il sera possible de trouver des formules pour accélérer la mise au point d'un nouvel horaire auquel nous sommes attachés et que prévoit la réglementation.

Vous avez évoqué, messieurs les rapporteurs, l'importance des heures supplémentaires pour la mise en œuvre, dans de bonnes conditions, de notre éducation physique et plus particulièrement du sport optionnel. Par rapport à l'an dernier, je le souligne, l'augmentation des crédits est de 22 p. 100. Nous avons, là aussi, marqué une priorité. Les crédits de fonctionnement — le « franc-élève » qui préoccupe tous les élus locaux — croîtront de 22,5 p. 100 ; c'est dire que nous nous efforçons d'aller dans le sens d'un allègement progressif des charges des collectivités locales.

Le sport optionnel connaît des difficultés de démarrage mais, dans dix ans, il sera pratiqué à peu près partout.

L'augmentation du nombre des professeurs d'éducation physique, leur sensibilisation sans cesse accrue, le fait que les familles souhaitent de plus en plus voir leurs enfants pratiquer ce genre d'activité et surtout le désir des enfants de choisir le sport qu'ils veulent pratiquer, tous ces éléments vont dans la même direction, celle qui conduit à la mise en place du sport optionnel et je continuerai, bien sûr, à militer dans ce sens.

Vous avez évoqué, monsieur Ruet, le sport universitaire. C'est une de nos préoccupations. Nous réfléchissons actuellement à ce que l'on peut faire à ce niveau. Nous avons décidé d'accorder de nouveaux moyens à ce secteur important par rapport à ce qui était fait jusqu'à maintenant : 1 500 000 francs supplémentaires ont été accordés pour le fonctionnement et l'animation des installations sportives ; j'ai nommé le futur responsable de la fédération des sports universitaires, le fonctionnaire qui sera chargé d'en préparer les structures et qui deviendra demain, si les instances élues de cet organisme l'acceptent, le responsable du sport universitaire.

Nous en arrivons au problème des fédérations et des clubs. Comme vous, messieurs les rapporteurs, je suis soucieux de voir le sport français prendre un nouveau départ. Comme les responsables du mouvement sportif français, je souhaite passionnément que notre pays, à tous les niveaux, prenne un nouvel élan, notamment en matière de sport de compétition pour

lequel, je le dis et je le redirai sans cesse, la France a les moyens de redevenir une nation de premier plan.

Dans les années qui viennent, les hommes auxquels nous avons confié cette tâche importante doivent comprendre que nous avons le devoir de donner à nos jeunes l'enthousiasme, la volonté de vaincre et la discipline qui font les grands champions. Nous en avons les moyens financiers et les moyens administratifs. Rien ne doit empêcher le mouvement sportif français de remonter, régulièrement, sur le podium et dans des conditions qui répondent à l'attente des Français, notamment des jeunes. Nous allons nous y employer, c'est pour moi une tâche prioritaire.

Nous devons attacher un grand poids au sport populaire qui a été évoqué longuement par vos rapporteurs. C'est l'une des aspirations fondamentales de nos jeunes, comme le soulignait M. Ruet tout à l'heure ; c'est l'une des clés de la politique globale de la jeunesse que nous voulons mettre en place.

Il faut que les jeunes aient la possibilité de pratiquer le sport. Trop souvent, actuellement, les responsables sportifs, à tous les niveaux, nous disent qu'ils refusent à des jeunes la possibilité de pratiquer le football ou tout autre sport. Les clubs sont trop pauvres et n'ont pas les moyens d'encadrement nécessaires pour les accueillir dans des conditions satisfaisantes.

Je comprends l'attente et l'inquiétude des parlementaires, telle qu'elle s'est exprimée à l'Assemblée nationale au cours d'un débat difficile et au Sénat par le vote d'un amendement qui vise à accorder des moyens nouveaux aux organisations sportives.

Je souhaite que le Sénat ne perde pas de vue que ces moyens nouveaux doivent profiter non seulement aux clubs et aux fédérations sportives mais, également aux associations de jeunesse.

Ainsi que vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le rapporteur, les associations de jeunesse, sur le terrain, dans chacune de nos communes, remplissent d'importantes missions. Il est essentiel, si des moyens financiers nouveaux sont dégagés, qu'elles en bénéficient, elles aussi, car elles ont besoin d'un second souffle.

Vous comprendrez que le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports souhaite qu'il soit procédé à une répartition entre ceux qui entendent organiser le sport populaire sur le terrain et ceux qui, sur le même terrain, développent la culture et les loisirs populaires au profit des familles.

Certes, dans ce budget que j'ai qualifié de budget de transition, si la promotion des activités de loisirs socio-éducatives et l'animation sportive en milieu extra-scolaire ne bénéficient pas d'un crédit très important, elles profitent cependant d'un effort réel. En effet, en tenant compte des moyens nouveaux qui ont été votés au cours du débat à l'Assemblée nationale, les sommes qui sont destinées à la promotion des activités de loisirs socio-éducatives et qui figurent au chapitre 43-20 augmentent de 25,5 p. 100. Je vous demande donc de ne pas juger trop sévèrement ce budget. Je fais remarquer notamment que les crédits destinés aux associations locales de jeunesse doivent progresser de 30 p. 100.

En ce qui concerne le sport et les activités physiques de loisirs, l'aide aux clubs va progresser de près de 23 p. 100. Là aussi, un effort est déjà prévu.

Pour terminer, je voudrais dire un mot des équipements sportifs. Notre pays, dont on critique, quelquefois à la légère, l'effort poursuivi depuis des années, est quand même devenu une très grande nation sur le plan de ses équipements sportifs.

M. François Giacobbi. Heureusement qu'il y a Bastia ! (Sourires.)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. En quelques années, dans toutes les catégories, un effort considérable a été accompli. Avant de vouloir faire un nouveau bond en avant, il faut bien mesurer le chemin parcouru. Au 1^{er} janvier 1976 — année pour laquelle nous avons des chiffres certains — nous disposions de 11 500 installations sportives couvertes, 49 500 terrains de sports de plein air, 2 737 piscines, 7 000 locaux d'activités socio-éducatives, 6 000 centres de vacances et 1 500 centres aérés.

Cet ensemble montre que notre pays, s'il le veut, est capable de se donner une grande politique du sport et de la jeunesse.

Nous voulons, ainsi que l'a rappelé le rapporteur, concentrer nos efforts sur les petits équipements polyvalents, en particulier dans le milieu rural.

Pour résumer ces observations, je dirai, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que ce budget est un budget volontaire.

Il témoigne de la détermination du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports d'opérer des choix qui correspondent à des priorités en matière d'enseignement de l'éducation physique à l'école, de dispersion des équipements sportifs, de promotion des activités de jeunesse, de démocratisation et d'accès du plus grand nombre aux clubs et aux associations.

Je ne puis vous dire — je n'en aurais pas le droit — que ce budget correspond pleinement à mes aspirations et à ce que je crois nécessaire pour mon pays ; il me paraît cependant manifester, dès maintenant, un effort considérable qui permet de s'engager dans la voie que vous souhaitez.

Je ne puis, dès aujourd'hui, vous répondre sur ce que l'Assemblée nationale, dans les instances prévues à cet effet, décidera quant à l'amendement qui a été voté par votre assemblée. Il appartiendra, en effet, aux députés d'ajuster leur point de vue au vôtre.

Je crois que le Gouvernement ne pourra pas regarder d'un œil seulement « négatif » l'engagement que le Sénat a pris. En votant dans des conditions aussi claires, à la quasi-unanimité, cet amendement, vous avez manifesté la priorité que vous attachiez à ce budget et votre désir de voir satisfaites un certain nombre d'aspirations des jeunes et des sportifs.

Quelles seront les conditions dans lesquelles vous parviendrez, avec le Gouvernement et avec l'Assemblée nationale, à mettre au point cet effort que vous voulez entreprendre, dès cette année, pour réaliser pleinement cette priorité que vous avez manifestée ? Je ne suis pas en mesure de vous le dire. Je pense simplement que le Gouvernement ne pourra pas répondre négativement à l'attente que vous avez exprimée. C'est tout ce que je puis aujourd'hui vous dire, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs.

Croyez bien que le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports est sans doute lié, comme vous, par des préoccupations supérieures d'intérêt national, de discipline budgétaire, mais qu'il est à vos côtés et qu'il partage vos propres préoccupations.

En vous remerciant de la patience avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter, je vous demande, monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, de bien vouloir accepter ce budget en considérant qu'il va de l'avant, qu'il manifeste déjà un progrès par rapport à ce qui est passé et qu'il constitue une fenêtre très largement ouverte sur l'avenir. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.)

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Ronald Ruet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, j'ai posé une question à M. le secrétaire d'Etat ; je lui ai demandé ce qu'il pensait du vote que le Sénat vient d'émettre et qui tend à prélever une certaine somme sur les enjeux du loto, afin de donner au Gouvernement les moyens d'augmenter les ressources mises à la disposition des clubs sportifs, de leurs fédérations et du comité national olympique.

Je remercie M. le secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu me répondre et, au nom de la commission des affaires culturelles, j'enregistre avec plaisir que le Gouvernement ne s'opposera pas à cet amendement.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande à M. Ruet de ne pas anticiper sur des décisions qui ne sont pas prises.

Je lui ai dit l'intérêt que je porte au souci exprimé par le Sénat quant à la priorité à accorder au budget du département ministériel dont je suis chargé. Mais je ne suis pas en droit, aujourd'hui, je le dis clairement, monsieur le rapporteur, de vous répondre positivement quant à l'amendement déposé dans votre assemblée voici une huitaine de jours.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me semblez être en retrait par rapport à ce que vous avez déclaré à la tribune. Vous nous avez dit que le Gouvernement n'aurait pas d'attitude négative. Quand on n'a pas d'attitude négative, c'est que l'on est d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. J'ai dit que je ne « pensais pas ».

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe socialiste : 35 minutes ;
- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 33 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 19 minutes ;
- groupe communiste : 15 minutes ;
- groupe du centre national des indépendants et paysans : 12 minutes.

La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Sur le point particulier qui vient d'être soulevé, et avant de commencer mon propos, je me permettrai de préciser que la proposition de M. Ruet est la sienne et non

celle de la commission des affaires culturelles ; celle-ci n'en a pas délibéré à la suite du propos que vient de tenir M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Schmaus. Le groupe communiste a même voté contre cet amendement !

M. Franck Sérusclat. Il devra y avoir un débat à la commission des affaires culturelles avant qu'un rapporteur puisse présenter son opinion.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Vous avez voté l'amendement en séance publique, je vous le rappelle !

M. Franck Sérusclat. Où, à l'Assemblée nationale ?

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Non, ici, la semaine dernière. Le groupe communiste, lui, ne l'a pas accepté, mais vous, vous l'avez voté. Alors, comment pouvez-vous ne pas être d'accord aujourd'hui ?

M. Franck Sérusclat. Je croyais qu'il s'agissait des concours de pronostic.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je souhaiterais que mon propos soit reçu et écouté comme le propos de quelqu'un qui souhaite dire quelques vérités, tout au moins la vérité qu'il a pu dégager d'une analyse du budget ; je souhaiterais que ce propos, échappant à un comportement trop manichéen, ne soit pas considéré, d'entrée de jeu, comme partial, ne soit pas taxé de sectarisme. Il est évident que votre comportement général a tendance à mettre, d'un côté, ce qui est vrai et ce qui est bon et à rejeter, de l'autre, tout ce qui est différent et qui, de ce fait, serait mauvais.

Bien que l'impression qui se dégage des débats est, quoi qu'on en dise, monsieur le secrétaire d'Etat, que les décisions sont, peu ou prou, déjà prises, permettez-moi de penser que mon propos pourraient avoir ici ou là quelques effets, et même au sein de la majorité, où certains le découvrent, beaucoup s'accordent pour reconnaître et affirmer l'importance particulière qu'il convient de donner à une politique en faveur de la jeunesse, en faveur des sports et des loisirs.

Cela fait partie de vos ambitions.

Cela constitue une des ambitions proclamées de votre Gouvernement puisqu'une des cinq priorités sectorielles serait de faire effort envers la jeunesse, de faire effort envers les activités socio-éducatives, de faire effort envers le sport.

Or, qu'en est-il aujourd'hui de cette priorité ? Qu'en est-il dans les mots et dans les faits ? Des phrases, beaucoup de phrases ! Des documents, beaucoup de documents : un « livre blanc », de « nouvelles orientations » en certaines époques, « des lois programmées » à d'autres et, aujourd'hui, vos cinquante-huit questions pour mettre en place, dites-vous, une grande politique globale de la jeunesse, des activités socio-éducatives et du sport.

Mais en pratique et, plus particulièrement, pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, dans votre budget, qu'en est-il ? Certes, vous-même reconnaissez le paradoxe de la situation et vous n'hésitez pas, avec courage d'ailleurs, à dire que votre tâche est délicate — et combien je vous comprends — d'essayer de faire admettre qu'il y a déjà en germe, dans le budget que nous examinons, des perspectives hautes, importantes et nettement affirmées. Ce serait, dites-vous, un simple passage, mais un passage important. Vers quoi ?

Vous ne vous étonnez pas si je ne perçois pas, dans votre budget, les mêmes germes d'espérance que vous.

En ce point de mon intervention, je voudrais reprendre quelques-unes des remarques que vous ou les rapporteurs avez faites ici ou ailleurs.

Vous avez dit notamment que votre budget était petit. Les rapporteurs à l'Assemblée nationale ont estimé que ce budget n'était pas à la mesure des besoins et qu'en raison de ses très larges insuffisances on pouvait se demander s'il n'allait pas entraîner l'échec des missions premières de votre secrétariat : animer et équiper.

Les rapporteurs du Sénat ont été, eux aussi, relativement sévères. Pour M. Pams, ce budget paraît nettement insuffisant. Quant à M. Ruet, l'examen du budget le conduit à constater l'insuffisance évidente des moyens mis à disposition. Dans son exposé oral et dans son rapport — que je n'ai pu que survoler car il ne nous a été distribué que ce matin — j'ai relevé quelques expressions caractéristiques telles que « situation « franchise » mauvaise », « situation qui ne saurait être admise », « situation qui montre la faiblesse des équipements et qui conduit à conclure que la portion est vraiment trop congrue. »

Je ne peux donc constater ici que les uns et les autres affirment hautement que le budget, financièrement parlant, ne répond pas à vos préoccupations, ne répond pas à vos besoins, aux besoins des domaines qui relèvent du secrétariat d'Etat dont vous avez la responsabilité.

Je ne passerai pas en revue tous les chapitres et je n'aborderai que quelques thèmes hautement significatifs, me semble-t-il.

Mais auparavant, je souhaiterais, sans prétendre leur apporter réponse, m'arrêter quelques instants sur quelques-unes de vos réflexions faites ici et peut-être aussi contribuer à mieux dégager les vérités du moment, je veux parler de vos remarques sur l'information, sur l'effort à accomplir en matière de loisirs scolaires et sur les relations avec les associations.

L'information, la vôtre et celle des autres, est nécessaire, dites-vous ; c'est vrai. Mais je ne crois pas qu'il soit besoin de procéder aujourd'hui à une enquête très longue et très approfondie pour savoir ce que la jeunesse de ce pays attend.

Permettez-moi un rappel : Léo Lagrange n'a pas commencé par élaborer un questionnaire pour proposer tout ce qu'il a proposé, pour lancer les premiers mouvements, les premières initiatives à partir desquelles tout s'est mis en route, tout a commencé, pour réaliser tout ce qu'aujourd'hui beaucoup de vous découvrent.

Le temps presse, monsieur le secrétaire d'Etat, le temps passe, vite, et je vous reproche de prendre le temps d'un lent mûrissement pour des décisions dont tous le monde connaît et le contenu et la nécessité.

En matière de loisirs scolaires, vous avez rappelé quelques réalisations locales. Permettez-moi, là aussi, de vous dire que les élus municipaux ont déjà compris, depuis longtemps, et les besoins quotidiens et la nécessité de faire des efforts nécessaires ; depuis longtemps déjà, dans de nombreuses communes de France, petites ou grandes, mais surtout petites, des efforts volontairement consentis ont permis d'apporter des réponses ; elles demeurent nettement insuffisantes en raison de l'absence de toute aide réelle, concrète de vos services, du Gouvernement, autre que, parfois, quelques encouragements.

Enfin, et je vous l'ai déjà dit à la commission des affaires culturelles, l'élégance avec laquelle vous levez votre chapeau devant les bénévoles et les associations me paraît être un prétexte. Votre souci, affirmé, de respecter leur indépendance ajoute à cette impression. N'est-ce pas là une façon indirecte d'esquiver la prise en charge financière de leurs difficultés ? Vous savez pourtant que c'est le seul moyen qui permettrait de concrétiser les félicitations verbales que vous leur adressez.

Je vais en venir maintenant aux trois points qui, pour moi, permettraient de vérifier si vous avez l'intention et surtout les possibilités de définir une véritable politique : le sport à l'école, les efforts en faveur de la jeunesse et de la vie associative, l'aide à la réalisation d'équipements en relation avec les collectivités de base.

Avant encore — et pour mieux préciser ma pensée — je souhaiterais présenter une observation générale sur ce que représente le budget de la jeunesse et des sports comparé à l'effort financier général de votre Gouvernement.

D'aucuns vous ont reproché le passage, en baisse, à 0,67 p. 100 ; vous devriez atteindre 0,7 p. 100, signifiant par là votre volonté en faveur de la jeunesse et des sports. Je ne les suivrai pas : 0,67 p. 100 ou 0,7 p. 100 sont pour moi aussi faibles l'un que l'autre, en ce moment où, me semble-t-il, l'Etat devrait considérer comme un devoir d'Etat de faire les efforts nécessaires pour la jeunesse et les sports sûrement, pour la culture aussi, analogues à ceux qu'il consent, encore, à faire en faveur de l'éducation.

En effet, je tiens pour vrai que le temps est venu pour que, comme au début de ce siècle d'autres ont fait le nécessaire pour que soient partout implantés des établissements utiles à l'enseignement, nous fassions maintenant un effort identique pour que, au-delà de l'école, les hommes et les femmes de ce pays, dès leur enfance, disposent de tous les services et équipements leur permettant d'acquérir tout ce qui est indispensable à la maîtrise de leur existence, accèdent à tout ce qui permet de connaître le monde et soi-même.

Aussi je dirai que, s'il est dommage que ce pourcentage soit en baisse par rapport aux autres années, de toutes façons, son niveau était nettement insuffisant pour promouvoir une politique de la jeunesse et du sport qui réponde aux besoins d'une société et corresponde à l'évolution de cette société.

J'ai été frappé aussi par la dispersion des moyens financiers, qui me paraît réduire à l'inefficacité ce qui pourrait permettre de dégager quelques directions plus précises. Cette dispersion fait qu'en définitive treize ministères ou secrétariats d'Etat s'occupent peu ou prou de questions analogues à celles que vous traitez. Je ne crois pas qu'il y ait là, comme vous semblez le souhaiter, un moyen d'unification, de coordination ; au contraire, c'est très certainement une cause de pertes d'efficacité, une mine de divergences, de différences qui ne peuvent que nuire à la réalisation de l'option globale que vous définissiez tout à l'heure.

Enfin, autre remarque générale, je ferai part de mon étonnement quant au déséquilibre, signalé par tous, entre le fonctionnement et l'équipement, d'autant que, nous le verrons dans un instant, l'effort fait en matière de fonctionnement est largement insuffisant dans ses effets pratiques.

Mais c'est dans le secteur d'équipement que je trouve élément d'inquiétudes : la mauvaise répartition, ou plus exactement le déséquilibre, entre les crédits de paiement et les autorisations de programme. Et j'avoue mal comprendre qu'il y ait une relative augmentation des autorisations de programme et une baisse des crédits d'équipement ; cela laisserait supposer qu'on a l'intention de commander des réalisations, mais sans se donner les moyens de trésorerie pour payer, et on le sait au départ.

Venons-en aux trois thèmes que je retiens pour principaux : sport à l'école, jeunesse et vie associative ; équipement, loisirs et collectivités locales. Après mon analyse, ils me permettent de penser que ce budget ne s'inscrit absolument pas dans une perspective de réalisations, même à long terme, d'une politique de la jeunesse et des sports.

Le sport à l'école ; tout le monde a dit les efforts faits par les uns et les autres, mais ces efforts ne sont-ils pas voués à l'échec quand dans le préélémentaire et l'élémentaire la charge de l'éducation physique, la charge de l'enseignement menant vers les sports est confiée aux seuls enseignants, aux instituteurs et de ce fait dépend du ministère de l'éducation et non du vôtre ? Certes, c'est une bonne chose que six heures soient prévues dans ce temps scolaire, mais est-ce pratiquement réalisé, et possible ?

Sans mettre en cause un seul instant le principe de l'unicité du maître ne serait-il pas nécessaire d'en débattre, compte tenu des évolutions de notre société, d'autant que ces instituteurs n'ont pratiquement aucune aide ; les conseillers que vous mettez à leur disposition sont très peu nombreux ; ils ont très peu de relations avec eux ; c'est là un leurre.

Quant à la formation initiale, vous le savez aussi, elle est nettement insuffisante. Quant aux moyens matériels, quand par hasard ils existent, ce sont les communes qui ont fait les efforts, en terrains comme en création de postes de moniteurs d'éducation physique. Je crois qu'il y a là un premier élément de réflexion.

Je crois qu'il est sain que l'école préélémentaire et élémentaire et le second degré — je vais y venir — dépendent du ministère de l'éducation pour partie et de votre secrétariat pour une autre et qu'ensuite vous ayez tutelle seul sur le second degré. Il ne devrait pas y avoir ainsi fractionnement. Je crois que ce ne serait pas une amputation au domaine qui est le vôtre. Nous verrons dans un instant que c'est un domaine qui est bien vaste. Je crois qu'il y aurait grand profit pour des enfants et que peut-être une nation sportive pourrait alors sortir de l'école si tout était ramené dans le giron de l'éducation, tout au moins pour tout ce qui la concerne, pour tout ce qui est de sa compétence. Il ne faut pas qu'il y ait solution de continuité entre ce qui peut être amorcé au pré-élémentaire et à l'élémentaire et ce qui doit être continué dans le second degré ; il est nécessaire qu'un lien existe pour que l'enfant prenne graduellement conscience, puis connaissance de son corps, des possibilités d'en avoir la maîtrise et, peu à peu, après une formation psychomotrice solide, accorde intérêt et appétit pour des sports optionnels.

Permettez-moi d'insister sur cet élément scolaire et aussi sur les insuffisances dans le secteur qui dépend directement de votre secrétariat d'Etat, à savoir le second degré. Dans ce domaine, en maîtres, en locaux, vous le savez, je trouve dommage que vous vous contentiez actuellement de deux heures vingt et une minutes en moyenne lieu des cinq heures prévues, avec des inégalités entre les établissements scolaires.

Permettez-moi de citer par exemple la situation dans le département du Rhône : il aurait fallu 210 postes, si l'on voulait donner seulement trois heures ; huit ont été créés à la rentrée 1977 ; dix établissements ont moins d'une heure et 250 classes sont sans éducation physique.

Sur le plan national, vous vous contentez de savoir que trois cents établissements sont maintenant sans éducation physique alors que l'an passé il y en avait 460. Vous vous contentez d'un taux de satisfaction de 88,2 p. 100 au lieu de 84 p. 100 ; surtout vous vous contentiez d'avoir initialement prévu 10,30 francs-élève ; cette somme est passée, après les décisions adoptées à l'Assemblée nationale, à 12 francs. Mais nous sommes encore loin des 25 francs, réclamés par l'association des maires en 1973.

Vous savez aussi, et vous vous en contentez, que le plan d'action prioritaire accuse un retard de 1 100 postes. Vous savez aussi que les promesses de formation faites par votre prédécesseur, les alignements indiciaires ne seront pas respectés. Vous savez aussi que pas mal de postes d'enseignants sont occupés par des administratifs.

Mais le plus grave, c'est le fossé qui existe entre les deux moments de vie scolaire, ce fossé qui crée rupture et ne permet pas une harmonisation entre ce qui se fait dans les écoles maternelles et qui devrait permettre que soit souhaité et demandé par l'enfant, devenu adolescent puis adulte, un sport libérateur, un sport joyeux.

Permettez-moi de dire qu'au-delà et en dehors de l'école, il faut rechercher les voies et moyens pour accéder facilement au sport optionnel.

Ce sera ma deuxième remarque, ma deuxième contribution à cette recherche des vérités. Ne convient-il pas de créer des « écoles communales de sport » ? Certaines communes ont déjà fait collaborer les enseignants d'éducation physique, les moniteurs municipaux d'activité du mercredi, les bénévoles des clubs pour animer des heures au cours desquelles les uns et les autres prennent connaissance des diverses pratiques sportives ou disciplines vers lesquelles, ensuite, ils pourront s'orienter. Là aussi, ce sont les communes qui ont eu l'initiative, ce sont les communes qui ont pris les charges d'équipement et les charges de fonctionnement.

Vous voyez quel est le chemin actuellement parcouru sur des routes pas toujours convergentes. Vous voyez aussi quel chemin reste à parcourir pour que de « l'école sorte une nation sportive » !

Jeunesse et vie associative, ai-je dit, est un deuxième thème sur lequel je souhaite m'arrêter un instant pour voir, si dans vos propos et votre budget il y a l'amorce d'une orientation différente de celle que nous connaissons. L'importance de l'un et de l'autre, de la jeunesse et du fait associatif, personne ne le nie. Tout le monde a bien conscience que là sont les éléments majeurs pour l'avenir de notre pays, que là sont les éléments majeurs assurant et permettant une vie démocratique.

Le fait associatif, chacun le dit, est bien l'expression d'une liberté fondamentale et, surtout, c'est bien le support des autres libertés. Il est tout à fait normal que l'Etat envisage une aide directe à l'effort associatif : vous savez que, malgré la rallonge ajoutée après les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale, les moyens mis à votre disposition restent très insuffisants ; ce ne sont pas 3 millions de francs qui permettront de répondre au plan d'urgence élaboré par les associations et qui était chiffré à 17,7 millions de francs à répartir, au chapitre 43-20, entre la promotion pour les activités de l'action éducative, l'aide aux centres de vacances et la formation d'animateurs.

Sur ce dernier point — la formation d'animateurs — permettez-moi aussi, en tant qu' élu municipal, d'insister sur la nécessité d'une aide particulièrement accrue avec, dans un premier temps, une prise en compte à 50 p. 100 des salaires des animateurs du FONJEP et non à 25 p. 100 comme elle l'est encore, et sur l'engagement de faire passer très rapidement le nombre des postes d'animateurs de FONJEP de 666 — car tout autre chiffre prend en compte d'autres postes qui ne relèvent pas de votre compétence, monsieur le secrétaire d'Etat — au moins à 1 000.

Peut-être y aurait-il là, alors, l'amorce souhaitée par vous d'une amélioration auprès des associations, d'une direction vers une autre politique.

Je ne puis, car ce serait trop long, parler également des efforts à faire en faveur des maisons des jeunes, en faveur des innombrables clubs. Simplement, la rencontre que vous avez eue tout récemment avec la fédération des maisons des jeunes me paraît devoir être soulignée ; il fallait, effectivement, que, d'une façon ou d'une autre, il y ait retrouvailles et je salue votre geste.

Toutefois, il ne faut pas non plus, à partir de ce moment, avoir des espérances qui ne seront pas satisfaites. Pour l'instant, vous le savez, le changement, sur le plan de l'aide financière directe seront minimes et peu parviendra jusqu'aux maisons des jeunes qui, vous le savez également, sont très largement prises en compte au niveau local par les élus municipaux.

Un mot maintenant sur l'aide aux vacances : vous avez souligné l'importance étonnante que vous y accordiez.

J'avoue que je suis troublé, presque choqué de l'effort et surtout des arguments avancés pour justifier cet effort. Ne croyez-vous pas qu'il y a quelque impudeur à penser que les inégalités vont disparaître parce que les enfants des familles défavorisées vont avoir des vacances, j'allais dire, comme les autres ? C'est oublier la situation quotidienne qui fait qu'ils ne sont pas comme les autres. C'est oublier les difficultés quotidiennes très ordinaires. N'est-ce pas surtout créer une illusion que de faire croire qu'une société est devenue soucieuse de la peine des hommes parce que pendant quatre semaines elle leur donne des conditions de vie tout à fait différentes ? Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas faire cet effort, qu'il ne faille pas amplifier l'aide aux vacances, mais vous ne pouvez lui donner cette valeur de symbole de lutte contre les inégalités ; vous ne pouvez laisser croire que cela va faire disparaître les inégalités de notre société, inégalités qui sont liées aux options

de fond qui sont les lois de cette société. Il me paraît presque choquant d'insister sur cette mesure tant qu'elle ne s'inscrit pas dans une politique générale qui concerne aussi bien les régimes fiscaux que les situations économiques, les conditions de vie, le temps de travail des hommes, des femmes ou des enfants de ce pays. Aussi j'avoue que tout en insistant pour que cet effort soit fait, j'admet mal que vous en tiriez les conclusions qui sont les vôtres et, entre autres — car elle me paraît très en contradiction avec d'autres décisions — celle de dire que les enfants auraient là une chance de se rencontrer et de se connaître. Mais alors pourquoi ne pas commencer à l'école ? Pourquoi prétendre qu'il faut cette pluralité des écoles, fermées les unes sur les autres ? N'est-ce pas le premier lieu où il faudrait que les enfants se connaissent ? N'est-ce pas le rôle d'une éducation gratuite, publique et laïque ? N'est-ce pas une contradiction que de voir ici défendre le besoin, dit-on, de ces écoles séparées, puis là vous entendre dire qu'il conviendrait de profiter du moment des vacances pour qu'il y ait échanges entre les enfants, quelle que soit leur origine ?

Permettez-moi maintenant de m'arrêter un peu, ce sera bref, sur le nécessaire effort de dispersion dans toute la France des petits équipements, de bases de plein air comme vous l'avez dit tout à l'heure. Je suis entièrement d'accord avec vous sur les activités de plein air et de pleine nature. Il convient d'y penser vraiment, mais il faudrait le faire avec une telle fermeté dans la conception que demain elles ne servent pas à vendre le plein air, à vendre la nature. Jusqu'à présent, tous les efforts entrepris ont évolué en ce sens et depuis déjà de longues années, tout a été récupéré, ou pour mieux dire, commercialisé quand ce n'est pas « mercantalisé ».

Nous avons là, je crois, un effort de réflexion, puis un effort particulier de réalisation à faire : aujourd'hui il existe en ce domaine une telle misère culturelle et sportive dans le monde rural, que non seulement nous rendons très difficile l'accès aux chances culturelles, sportives et autres, mais encore que nous sommes en train de creuser un fossé entre les hommes et les femmes qui, enfants, ont connu les possibilités de découverte du monde en milieu rural ou en milieu urbain. Plus encore, nous créons des conditions telles, que bientôt la vie, dans sa globalité, ne subsistera plus que dans quelques agglomérations urbaines. Dans le reste de la France nous constaterons une absence d'hommes et de femmes.

Et pourtant, dans ces lieux, j'en suis convaincu, réside la possibilité de trouver des bases pour une politique intelligente des loisirs, une politique qui prendrait en compte la réalité de ce temps de loisirs, qui l'aménagerait en faveur de l'homme d'abord, et non en faveur du profit ou du commerce.

L'effort que nous accomplirons, en ce domaine, permettra d'accroître les relations entre les hommes et les femmes de ce pays, quel que soit le lieu de leur vie quotidienne en milieu rural ou urbain. Mais c'est là une autre question et peut-être faut-il commencer dès l'école, par l'école, par des échanges entre les écoles rurales et les écoles urbaines, entre des milieux sociologiques différents qui ont aussi des conditions de vie « écologiques » différentes.

Mais ce n'est pas là l'essentiel de mon propos. Je souhaiterais, aujourd'hui, attirer votre attention sur la nécessité de développer les bases de plein air et de loisirs, les terrains d'aventures, les sentiers de randonnée et toute autre réalisation de même nature.

Un effort doit, d'abord, être accompli afin que toute initiative, ou projet, soit examinée avec les élus locaux, de la conception jusqu'à l'implantation. Puis il conviendra de dégager un apport financier réel, concret, important, et ne pas se contenter d'une subvention au pourcentage relativement faible, sous prétexte que l'obtention d'emprunts en serait facilitée. Car si les collectivités locales doivent supporter une part importante de la charge, elles ne pourront pas faire ces réalisations.

J'insisterai aussi sur la nécessité d'une définition, avec rectitude et avec fermeté, de l'organisation, du fonctionnement de ces réalisations, afin d'éviter les commercialisations excessives qui aboutissent à des camps du genre « OK Corral ». Peut-être les connaissez-vous, il en existe dans le Midi. Ils constituent plus des lieux de dépenses que d'acquisition de connaissances.

Jusqu'à présent, de votre fait, ou plus exactement de celui d'une société dont vous n'êtes pas seul responsable, l'accent a été mis sur la commercialisation du sport et des loisirs, sur l'aspect spectacle et l'argent, en définitive, y est roi. J'insiste pour que des risques de cette nature soient à l'avenir évités.

En conclusion, je ne trouve pas, monsieur le secrétaire d'Etat, dans les chiffres de votre budget, dans vos propositions, la définition ni les moyens de répondre à votre ambition. Les cinquante-huit questions que vous avez envisagées ne permettront pas, me semble-t-il, de parvenir à ce résultat, d'autant que certaines d'entre elles paraissent passer à côté du but recherché, même si plusieurs sont intéressantes et utiles, celles

notamment qui ont été établies en accord et en concertation avec de nombreuses associations. Ces dernières hésitent, vous le savez, à accorder crédit à votre intuition tant que le budget ne leur permet pas de découvrir les amorces que vous prétendez y inclure. Tout récemment, à la réunion du haut comité, c'est pour signifier cela qu'elles ont préféré ne pas participer au débat.

Pour qu'une politique soit crédible, monsieur le secrétaire d'Etat, et pour qu'elle s'inscrive dans vos propositions, il conviendrait que soit rendu à l'éducation ce qui est de son domaine, il faudrait que décision soit prise de regrouper les moyens pour éviter l'éparpillement, il faudrait aussi trouver un autre souffle. Un souffle analogue à celui de 1936 — cette date me paraît importante — quand perspectives et chemins ont été tracés par Léo Lagrange. Rien de cela n'apparaît dans vos projets ni dans votre budget, ni même dans vos propos.

Telles sont les raisons pour lesquelles les socialistes ne voteront pas ce budget en rappelant toutefois qu'ils sont prêts à apporter leur contribution pour que soit élaborée et définie une véritable politique en faveur de la jeunesse et des sports, politique dont la nécessité nous apparaît grande en ce moment de l'histoire de notre société. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le secrétaire d'Etat, « Je m'efforcerais, lors de la présentation du budget de 1978, de marquer un deuxième point au niveau des crédits », s'est écrié votre prédécesseur ici-même, il y a à peine six mois.

Quelques semaines après, il devait quitter le Gouvernement et vous vous présentez aujourd'hui devant nous avec ce micro-budget encore plus dérisoire que celui de 1977, puisqu'il représente moins de sept millièmes du budget général.

Les chiffres sont plus éloquentes que les longs discours démagogiques. Le plaidoyer défensif et embarrassé que vous venez de prononcer ne fait que confirmer notre appréciation.

C'est un budget de pénurie, aussi bien pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire que pour l'éducation physique, le sport et les équipements, dont les crédits sont en diminution réelle de 12 p. 100. Il reflète en termes concrets l'attention manifestée par le Gouvernement à l'égard de la jeunesse, une jeunesse vivant une réalité que rien ne peut masquer.

La réalité de la France, c'est dix-sept millions d'hommes, de femmes, de jeunes qui vivent dans la pauvreté. C'est selon un récent rapport officiel, six millions de salariés qui gagnent moins de 2 000 francs par mois. La réalité, c'est 1 600 000 chômeurs, dont 750 000 jeunes.

Oui, cette réalité pèse sur des millions de Français. Elle n'est pas fatale, mais elle est le résultat d'une politique pleine de mansuétude pour les grosses fortunes et de rigueur pour tous les autres.

Ainsi en est-il du chapitre relatif aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui a suscité la protestation unanime des quatre-vingt-six associations groupées au sein du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le CNAJEP. La vie même de ces associations est en cause. Fait exceptionnel, les représentants du CNAJEP ont quitté, le 24 novembre dernier, la séance du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs à laquelle vous n'assistiez pas.

Pourtant, l'existence et la vitalité d'un grand nombre d'associations dans tous les domaines de la vie nationale sont un élément essentiel de la démocratie.

L'association, c'est le droit pour les citoyens de se grouper et de s'organiser, c'est aussi un support à un besoin fondamental : la liberté de s'exprimer. Grâce à l'association, les droits sociaux, tels que le droit aux vacances, le droit à l'éducation permanente, peuvent s'exercer.

Elle contribue, pour sa part, à faire vivre d'une manière démocratique et pluraliste la cité, en initiant le citoyen aux responsabilités. C'est la raison pour laquelle l'association a droit à une aide des pouvoirs publics et d'abord de l'Etat.

S'agissant de la jeunesse, le maintien et le développement d'un secteur associatif indépendant sont particulièrement indispensables. Or que constatons-nous ? L'Etat n'assume pas ses responsabilités ! A l'insuffisance notoire des subventions s'ajoute la discrimination envers les associations considérées comme « mal pensantes ».

Le doublement des crédits serait nécessaire, comme le réclame avec juste raison le CNAJEP, qui, pour l'immédiat, estime qu'un plan d'urgence serait de nature à stopper la détérioration de la situation.

Il conviendrait d'attribuer : 5 800 000 francs pour la promotion des activités de loisirs éducatifs ; 7 700 000 francs pour l'aide aux centres de vacances ; 4 200 000 francs pour la formation des animateurs, soit au total, 17 700 000 francs, ce qui représente de faibles crédits, eu égard aux besoins de la jeunesse de notre pays. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir répondre positivement à cette demande.

En outre, les associations considèrent que l'Etat devrait prendre à sa charge la moitié des traitements des animateurs et augmenter le nombre des postes FONJEP en visant l'objectif des 1 000 postes.

Quant à la loi sur les congés cadres-jeunes, le montant des bourses doit être réévalué, puisque, depuis plusieurs années, il reste bloqué à 350 francs, alors que la commission « Vie sociale » du VII^e Plan considérait, en 1975, qu'il devait être multiplié par deux.

Enfin le maintien de la taxe sur les salaires est tout aussi anachronique qu'injuste. Ainsi, bon nombre des associations, versent-elles à l'Etat, au titre de la taxe sur les salaires, des sommes qui dépassent le montant de l'aide qui leur est allouée. Les faits se suffisent à eux-mêmes. Ils sont accusateurs ! Une fois de plus, les collectivités locales supportent des charges indues. Comment ne pas approuver, dès lors, les protestations des élus locaux et des associations que nous soutenons sans réserve.

Vie associative diversifiée et démocratie pluraliste vont de pair. Elles constituent un aspect essentiel de la vie de la collectivité locale.

Au chapitre des activités physiques et sportives, une première question se pose ! Dans quel état se trouve le sport français ? Personne ne le conteste : il est en crise ! Certains milieux se plaisent à dissenter sur l'absence de « mentalité sportive » des Français. Mais, que cache, en réalité, cette prétendue explication ? Tout simplement que les difficultés rencontrées par le sport et les sportifs ne sont pas d'une nature différente de celles dont souffrent des millions de travailleurs.

Comment s'étonner, dès lors, que des millions de Français n'aient ni le temps ni le goût, même si l'on fait abstraction de l'aspect financier, de se cultiver, de pratiquer le sport. Santé menacée, vie plus courte, travail plus pénible, loisirs pauvres ou inexistants, tel est le lot des plus défavorisés.

Non seulement la masse des enfants et des adolescents ne reçoit pas à l'école l'éducation physique et sportive dont ils ont besoin et qui devrait constituer pour eux un droit, mais ce sont les plus défavorisés socialement qui en sont le plus privés.

Est-ce un hasard si les sections d'éducation spécialisées, les classes préprofessionnelles, les lycées d'enseignement professionnel, c'est-à-dire là où se trouvent les futurs travailleurs manuels, connaissent la situation la plus catastrophique ? N'est-ce pas une atteinte délibérée à la santé physique et intellectuelle du pays que de priver d'éducation physique et sportive des millions d'enfants à l'école primaire, des centaines de milliers d'autres dans le secondaire et l'enseignement supérieur, enseignement auquel ils ont droit selon la loi ?

C'est vous, monsieur le secrétariat d'Etat, qui ne respectez pas la légalité et non les étudiants, lorsqu'ils manifestent pour le droit à la pratique sportive.

Cette situation se prolonge dans la vie sportive où des dizaines de milliers de clubs manquent d'équipements, de cadres, de moyens financiers.

Je voudrais me permettre d'ouvrir une parenthèse pour vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, où en est la création pour les motocyclistes du circuit, tant attendu dans notre région Ile-de-France, puisque, désormais, un terrain a été proposé par le conseil général de la Seine-Saint-Denis et que les crédits ont été débloqués.

Dans un autre domaine, plusieurs centaines de milliers de jeunes sont privés de football par manque de stades. Dirigeants, entraîneurs, principalement les bénévoles, sont excédés et amers. Ces bénévoles, véritable épine dorsale du mouvement sportif, rencontrent de plus en plus de difficultés à assurer leur noble mission.

Privé d'une base vivifiante, le sport d'élite s'anémie. C'est le déclin pour l'athlétisme, la natation, l'aviron, le cyclisme amateur. Que faites-vous pour changer cette situation ? Rien ! Au contraire, votre politique l'aggrave.

Vous venez d'inaugurer avec un certain éclat l'Institut national du sport et de l'éducation physique. Vous y avez regroupé des jeunes espoirs de la haute performance sans pour autant, hélas, prendre les dispositions nécessaires.

En effet, on compte au total cinq médecins titulaires et une dizaine de médecins contractuels, payés moins de 4 000 francs par mois. Le contrôle médical de l'entraînement est pratiquement inexistant. La psychologie sportive est réduite à sa plus simple expression.

Vous voulez maintenant contractualiser les enseignants titulaires de l'INSEP dans le dessein de peser sur la sécurité de leur emploi, afin de les contraindre au silence.

Quant à votre enquête auprès de la jeunesse, elle n'est pas une innovation. M. Missoffe n'avait-il pas, de façon identique, établi en son temps un livre blanc, qui n'est, bien entendu, jamais sorti des tiroirs ?

Faut-il un questionnaire pour connaître les besoins d'un enseignement de l'éducation physique dans toutes les écoles et établissements d'apprentissage? Vos cinquante-huit directions de recherche sont plutôt cinquante-huit directions de promesses. Faut de moyens, elles ne sont destinées en réalité qu'à embaumer, endormir l'atmosphère, ...l'espace d'un scrutin.

Non, l'Etat ne finance pas le sport; c'est l'inverse qui se produit, puisque, par le biais de la TVA, le Gouvernement perçoit trois fois plus qu'il ne donne.

A l'austérité sur toute la ligne, vous ajoutez la tutelle que vous faites peser sur le mouvement sportif, notamment avec l'application de la triste loi Mazeaud.

En bref, votre politique sociale et économique et votre politique sportive ont de graves conséquences dans le domaine des activités physiques et sportives.

Ce n'est pas en allant chercher quelques dizaines de millions dans les poches des parieurs en vue de donner un peu d'oxygène aux clubs que l'on réglera sérieusement les problèmes.

Nous sommes, nous, communistes, opposés aux mesures extra-budgétaires car elles permettent au Gouvernement d'échapper à ses responsabilités financières.

Nous sommes également opposés aux concours de pronostics pour des raisons morales car l'emprise de l'argent sur le sport et la violence ne peuvent qu'y être un peu plus encouragées.

Par une logique implacable, votre politique fait du sport une marchandise; l'argent le pénètre et le gangrène. Le spectacle sportif, qui devrait jouer un rôle d'incitation comme les autres spectacles culturels, tend à devenir une diversion.

C'est dans cet immense gâchis pour la nation que la crise du sport en France trouve sa source.

Faut-il, pour en sortir, retourner à des formes inférieures, archaïques, d'activités physiques? Nous ne le pensons pas, d'autant que cela ne peut que contribuer à masquer la cause du mal.

Vivre avec son temps, c'est bénéficier d'une formation et d'une pratique physique et sportive de son temps. Tourner le dos au progrès dans tous les domaines, c'est proposer aux hommes de faire machine arrière dans toute leur vie sociale.

Le mal dont souffre le sport, ainsi que les autres secteurs de la vie nationale, vient de ce que le but n'est pas l'homme, mais le profit.

Libérer la société de l'emprise du profit, c'est libérer les immenses potentialités que recèlent notre pays et notre peuple. Tel est notre objectif, où le progrès social s'harmonisera avec le progrès humain pour donner à la France sa place de grande nation sportive.

Si le sport a des exigences spécifiques, il a aussi et surtout des exigences sociales.

Changer, cela veut dire prendre en compte les unes et les autres. Changer, cela veut dire substituer à la crise globale que traverse notre pays une autre politique sociale et économique, une autre politique scolaire et culturelle, une autre politique sportive.

C'est la raison pour laquelle nous déployons tant d'efforts en vue de parvenir à un bon accord d'actualisation du programme commun qui permette à la gauche de gagner en mars 1978 afin de changer vraiment la vie.

Si nous accordons une grande attention au sport depuis longtemps, c'est parce que nous ne l'avons jamais considéré en lui-même comme une affaire d'initiés ou de spécialistes.

Toute activité humaine a une dimension physique. Il n'est pas d'acte éducatif, pas d'apprentissage, pas de perfectionnement, pas de progrès de l'homme qui n'implique le corps et la motricité, que ce soit à l'école, au travail ou pour le loisir.

Ainsi, les activités physiques spécifiques sont nées, se sont différenciées, puis enrichies tout au long de l'histoire des hommes et ces activités ne cessent d'évoluer au fur et à mesure que la vie sociale fait surgir des besoins nouveaux.

Voilà pourquoi les activités physiques sont un besoin humain et une composante de la culture.

C'est dans cette optique que nous formulons, pour un renouveau du sport français, un ensemble de propositions qui reposent sur deux grandes priorités.

La première consiste à donner au sport les moyens du changement. Georges Marchais a montré, à l'Assemblée nationale, qu'il était possible de doubler les subventions aux associations sportives et aux mouvements de jeunesse, de créer 3 000 postes de professeurs d'éducation physique, de multiplier par deux le nombre de conseillers techniques pour le mouvement sportif et, enfin, de doubler les crédits d'équipement.

La seconde priorité, c'est faire de la démocratie le moteur du développement des activités physiques et sportives.

Cette nouvelle politique aura pour objectifs la généralisation de l'éducation physique et sportive à l'école, la promotion des loisirs socio-culturels, l'aide au mouvement sportif dans la garantie de son indépendance, l'ouverture de perspectives au

sport et aux sportifs de haut niveau, le développement de la médecine et de la recherche sportives, la mise en œuvre d'un plan cohérent et systématique d'équipements, notamment des équipements légers, la création d'un conseil supérieur des activités physiques et sportives.

Telles sont les grandes orientations qui permettraient ce renouveau du sport français.

Comment ne pas voir qu'un certain nombre de ces propositions trouvent un large écho dans le pays, parmi les sportifs qui agissent sous de multiples formes?

Ces actions ont eu leur prolongement jusqu'au comité national olympique et sportif français, qui a revendiqué l'augmentation à 1 p. 100 du budget de la jeunesse et des sports.

Lors du récent entretien qu'ont eu avec des dirigeants communistes trente-deux champions de renom, l'un d'entre eux, parmi les plus brillants à Montréal, Patrick Abada, nous a questionnés: « Que ferez-vous pour l'insertion des champions dans la vie professionnelle pendant et après leur carrière sportive? Parce que moi, aujourd'hui, je suis chômeur. »

Eh bien, nous refusons votre budget parce que nous voulons beaucoup de champions comme Abada, mais pas de chômeurs! (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'intervention que je vais faire au nom de mes amis du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès se voudra à la fois sereine et constructive. Ce n'est pas, bien entendu, sur le seul budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports que je veux porter l'essentiel de mon intervention.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous sommes, je pense, sinon unanimes, du moins d'accord très largement entre nous pour définir ce que doit être et ce que devrait être une politique d'éducation physique et de développement de la pratique sportive dans notre pays. Les objectifs peuvent être facilement cernés et sans doute pourrions-nous ensuite diverger sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Pour votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez présentement engagé une consultation nationale fondée sur un document de travail, document d'ailleurs de qualité, contenant 58 directions de recherche. Après le vote du Sénat de la semaine dernière, il n'en reste plus que 57. Je ne chercherai pas chicane sur l'opportunité de cette consultation nationale, ni sur les difficultés créées dans vos directions départementales de la jeunesse et des sports où, faute de moyens, notamment en personnel, et compte tenu des délais que vous avez fixés, il sera extrêmement difficile d'aboutir à la large consultation que vous avez souhaitée. D'ailleurs, nous tenons aujourd'hui un débat concernant le projet de budget pour 1978, et c'est de ce budget, des dotations budgétaires prévues pour la politique de l'éducation physique et du sport que nous devons débattre.

Qui ne souscrirait à l'ensemble des propositions que vous avez formulées? Vos cinquante-sept directions de recherche rejoignent, d'ailleurs, sous d'autres formes, l'essentiel des déclarations et des propositions de vos prédécesseurs.

M. Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports, avait fait un rapport d'enquête sur la jeunesse française en 1966-1967, rapport de 549 pages comportant une analyse des études et des opinions exprimées. Le préambule indiquait que les mouvements et associations de jeunesse y avaient été étroitement associés, qu'un sondage avait été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 jeunes et un plan proposé concernant l'ensemble des problèmes de jeunesse: la formation des jeunes, l'éducation physique et le sport dans la vie scolaire, les activités culturelles et de loisirs pendant la vie scolaire, les jeunes en tant que citoyens, etc.

M. Pierre Mazeaud, pour sa part — nous vous en donnons acte et nous en donnons acte à votre prédécesseur — avait présenté un rapport de synthèse dans le cadre de la préparation du VII^e Plan, fondé sur une enquête extrêmement intéressante et fructueuse lancée en 1968. Dans l'avant-propos, il était indiqué que les réflexions et les idées émises, regroupées dans le rapport de synthèse en octobre 1969, restaient valables dans leur ensemble. Elles ont été actualisées et adaptées, compte tenu de la consultation nationale qui avait été voulue la plus large possible. Un autre document avait été établi en 1974 et faisait le bilan des dispositions tendant à la promotion du sport.

Votre prédécesseur immédiat, M. Jean-Pierre Soisson, à partir d'un sondage réalisé dans la France entière, avait dégagé les orientations prioritaires qu'il entendait suivre et que je rappelle: la formation des cadres techniques des clubs, le développement du sport de masse pour les jeunes en particulier, la préparation des sportifs de haut niveau. Je vous rappelle également que le Conseil économique et social, dont le Gouvernement devrait

suivre davantage les avis, avait, dans sa séance du 23 novembre 1976, émis un avis extrêmement bien argumenté sur les objectifs prioritaires que l'éducation physique, le sport à l'école et le sport de masse devaient trouver dans l'action gouvernementale, pour se traduire, bien sûr, dans le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, nous ne manquons ni d'études, ni d'enquêtes, ni de sondages, ni de commissions, ni de concertations, ni de promesses, ni de bonnes intentions, ni de bonne volonté. Nous manquons de moyens.

Alors, faut-il attendre les réponses à votre questionnaire pour savoir, par exemple — question ou direction de recherche n° 53 — comment on doit préparer les Jeux olympiques de 1980 ?

Faut-il attendre les suggestions d'une commission qui se réunira après les élections législatives pour trouver des moyens budgétaires ou extra-budgétaires dont le secrétariat d'Etat et les clubs ne pourront disposer qu'en 1979 au plus tôt ?

Cinquante-sept directions de recherche, puisque la cinquante-huitième, qui est intégrée en réalité dans la cinquante-sixième question sous le titre « Libérer le sport de l'argent », a trouvé satisfaction par l'adoption, à la majorité que vous savez, de l'amendement que j'ai eu l'honneur de présenter et de défendre avec l'appui de mes excellents collègues M. Gaston Pams, notre rapporteur de la commission des finances, M. Roland Ruet, notre rapporteur de la commission des affaires culturelles, MM. Jean-Louis Vigier et Jacques Habert, et avec l'appui, pour la rédaction définitive, du président de notre commission des finances, M. Edouard Bonnefous.

Je vous rappelle — et cela figure à la page 134 du document relatif à la consultation nationale de la jeunesse par le comité olympique — cette phrase : « Il faut obtenir une augmentation de l'aide de l'Etat par des moyens budgétaires ou extra-budgétaires », ce qui rejoint la cinquante-septième question que vous avez évoquée.

Le mouvement sportif dans son ensemble et le comité olympique, qui est l'émanation la plus haute de ce mouvement sportif, ne sauraient se satisfaire du renvoi au 22, si je puis me permettre cette expression de rugby — je veux dire d'un renvoi aux calendes grecques — à un simple examen par une commission du problème essentiel des moyens à mettre à la disposition du mouvement sportif, des fédérations, des comités régionaux et départementaux des sports, qui sont habilités et qualifiés afin de répondre à des besoins qui sont immenses.

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, le bénévolat est, sinon mort, du moins très malade. La contribution de l'Etat est insuffisante. Les collectivités locales, les départements et les communes sont hors de possibilité de pouvoir accorder des moyens financiers supplémentaires. Aussi bien, les plus hautes instances du sport, ceux qui depuis des années militent et se battent pour que la France devienne une nation sportive, ont-ils accueilli, me semble-t-il, le vote de notre assemblée comme un encouragement salutaire et une réponse positive à leurs angoisses.

Vous le savez, le développement de la pratique sportive risque de se trouver bloqué dans notre pays et conduire, alors qu'une grande partie de notre jeunesse est impatiente de se rendre sur les stades ou dans les piscines, à une régression regrettable du sport en France. Vous avez eu connaissance de l'enquête dont les conclusions me paraissent extrêmement pertinentes du comité d'action pour le développement de la pratique sportive en France.

Mes chers collègues, à l'appui du vote que vous avez émis d'une manière massive pour que soient dégagés des moyens extra-budgétaires au bénéfice du mouvement sportif, je voudrais rappeler que, consultés sur les moyens complémentaires à mettre au service du sport, 51 p. 100 des personnes interrogées estiment qu'il faut recourir en priorité à un prélèvement sur la part affectée aux parieurs du loto et du pari mutuel urbain, 18 p. 100, d'ailleurs, se prononçant pour la création des concours de pronostics ; en ce qui concerne les élus locaux, 52 p. 100 se montrent partisans du prélèvement et 17 p. 100 de la création des concours de pronostics.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes collègues du groupe de l'union centriste m'ont prié de vous poser la question de savoir si le Gouvernement entendait considérer le vote par le Sénat de l'amendement que nous avons déposé comme un fait positif et intéressant pour l'ensemble du mouvement sportif.

Je voudrais en terminant — tellement d'interprétations inexactes ont été avancées ces jours-ci — préciser que nous ne créons pas en effet un nouveau fonds — nous n'en aurions d'ailleurs pas la possibilité — mais que nous recourons à un fonds déjà existant en étendant sa mission et en lui procurant des moyens extra-budgétaires pour ses nouvelles compétences.

Le Gouvernement ne nous reprochera pas le mode de gestion de ce fonds puisque c'est lui-même, l'année dernière, qui en a fixé les modalités et désigné la composition.

On ne peut nous reprocher le recours à des moyens extra-budgétaires quand le Gouvernement se sert lui-même si souvent de taxes parafiscales pour toutes sortes d'objets, taxes parafiscales qui sont d'ailleurs souvent gérées en dehors de son contrôle et de celui du Parlement. Ici, ce ne sera pas le cas.

Ce prélèvement sur le loto va-t-il compromettre son essor ? Nous en doutons. Pendant que le loto était créé, les paris sur les chevaux, en une année, ont augmenté de deux milliards de francs et le loto augmente tous les mois son chiffre d'affaires.

Quant aux 2,5 p. 100 qui seront réservés aux sports, pourquoi pas ? Nul n'a contesté le prélèvement de 5 p. 100 — deux fois celui qui interviendra pour le sport — au profit des buralistes et, tenez-vous bien, un prélèvement de 4 p. 100 supplémentaire pour frais de courtage. Ces prélèvements importants ne seront pas touchés, non plus que la part qui, dans le loto, revient aux « Gueules cassées ».

Je reprends la question que vient de vous poser notre excellent ami, M. le sénateur Ruet, rapporteur pour avis. Pouvez-vous nous assurer encore que le Gouvernement n'utilisera d'aucun moyen de procédure pour enlever cette disposition de la loi de finances pour 1978 ?

Notre vote concernant le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dépendra essentiellement de votre réponse. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Vigier.

M. Jean-Louis Vigier. Monsieur le secrétaire d'Etat, en prenant la tête du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, vous aviez fait, et vous ne pouviez l'ignorer, un pari difficile.

Pendant six mois, vous venez de montrer que vous êtes résolu à aller de l'avant et que vous apportez des idées. Votre enthousiasme, et les projets lancés ou relancés, donnent à votre action un préjugé favorable.

Aujourd'hui, le Sénat examine votre budget. Je me plais à croire que si vous aviez pris vos fonctions plus tôt, il aurait été différent.

Nous sommes, en effet, obligés de constater qu'il n'est à la hauteur ni des espérances du mouvement sportif ni de celles des associations de jeunesse.

Il représente très exactement 0,675 p. 100 du budget de l'Etat. Bien sûr, il comporte un certain nombre d'aspects très positifs ; vous les avez indiqués vous-même et je n'y reviendrai pas. Mais cela n'a pu être obtenu qu'en faisant des choix sévères, et des secteurs essentiels restent privés de moyens indispensables.

Pour le sport à l'école, le gros problème de votre secrétariat d'Etat est, depuis de nombreuses années, celui du déficit de postes d'enseignants. Vous en aurez cette année 1082, et c'est effectivement un pas dans la bonne direction. Mais les retards se sont accumulés dans la réalisation du programme d'action prioritaire et cet effort doit être porté au minimum à 1 400 postes l'année prochaine et autant l'année suivante.

Vous avez fixé des ambitions pour le mouvement sportif ; vous souhaitez développer le sport populaire, encourager les clubs. C'est également l'ambition du Sénat. Or, il est clair aujourd'hui que le budget de l'Etat ne peut pas supporter un accroissement de dépenses pour apporter une aide devenue indispensable au mouvement sportif.

Les subventions aux fédérations et aux clubs atteignent péniblement cette année 60 millions de francs, alors qu'en moins de dix ans, le nombre des licenciés a doublé et se situe aujourd'hui aux alentours de huit millions.

Si votre budget ne peut pas suivre cette progression, le Gouvernement doit modifier son approche de la question.

Cette année, le Sénat a voté un prélèvement de 2,5 p. 100 sur le loto ; je voudrais dire à ce propos que si ce vote avait dû entraîner des conséquences fâcheuses pour les gueules cassées ou d'autres associations d'anciens combattants, l'article 40 de la Constitution aurait été appliqué, ce qui n'a pas été le cas.

Cette année, donc, le Sénat a voté un prélèvement de 2,5 p. 100 sur le loto. Nous verrons ce qu'il en adviendra, mais ce sera seulement, dans le meilleur des cas, un ballon d'oxygène et je ne doute pas que ce soit votre sentiment.

Je suis donc amené, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous demander quelle orientation vous envisagez de prendre pour construire, enfin, et ensemble, quelque chose de sérieux : nous ne pouvons plus attendre.

Vous avez prévu, pour les actions en faveur de la jeunesse, une augmentation de 17,4 p. 100 ; c'est incontestablement un des points positifs de ce budget, mais là aussi, nous sommes très loin de ce qu'il conviendrait de faire.

Les associations sont, dans tous les domaines de la vie nationale, un élément essentiel d'une démocratie pluraliste. Elles ont un rôle irremplaçable à jouer dans les loisirs, la culture, l'éducation permanente, l'apprentissage aux prises de responsabilité et à la démocratie.

Leur mission est une mission d'intérêt général et cela suppose une meilleure participation à leurs besoins de la part de l'Etat.

Le CNAJEP a proposé un plan d'urgence. Il estime que un peu plus de 17 millions de francs seraient nécessaires pour permettre aux associations de continuer à assumer leur mission en 1978.

Je voudrais illustrer mon propos en traçant pour vous, en quelques lignes, la situation des centres de vacances qui me préoccupe depuis plusieurs années.

Savez-vous que certains centres de vacances ont enregistré cette année une baisse de 30 p. 100 de leur fréquentation, et savez-vous pourquoi ?

D'abord, bien sûr, il faut noter l'augmentation des prix, des charges de transport, des frais d'électricité, de chauffage, de l'alimentation, et l'augmentation des salaires et des charges sociales. La taxe sur les salaires est ressentie par les associations et le CNAJEP comme une mesure anachronique et injuste.

Dans ces conditions, un mois dans un centre de vacances coûte en moyenne 1 300 francs. Pour aider les familles très modestes, les comités d'entreprise, les caisses d'allocations familiales, la direction d'action sanitaire et sociale et toute une multitude d'organismes interviennent financièrement ; mais les versements aux associations sont souvent différés, ce qui a pour conséquence de poser de graves problèmes de trésorerie.

Les caisses d'allocations familiales n'ont pas toujours réévalué leur aide journalière aux familles. Voici un exemple : pour une famille de trois enfants, dont le père reçoit un salaire équivalent au SMIC, soit un peu plus de 1 800 francs, dont la mère ne travaille pas, la charge du père s'élève entre 800 et 950 francs par enfant, soit environ la moitié de son salaire. Une telle famille pourrait-elle réserver, pour les vacances de ses enfants, un mois ou un mois et demi de son salaire ?

Quant aux familles de classe moyenne, qui ne sont pas aisées, le prix du séjour décourage les parents et réduit d'autant la fréquentation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est absolument indispensable que les aides apportées par les caisses d'allocations familiales soient doublées et, surtout, que les critères d'attribution soient complètement revus pour mieux tenir compte de la situation familiale et du nombre d'enfants.

Pour comprimer les prix des séjours, les centres de vacances sont conduits d'abord à utiliser leur réserve, à ne pas amortir leurs installations et, surtout, à différer d'année en année, l'entretien qui serait indispensable.

Bien sûr, la rénovation des centres de vacances est nécessaire pour diversifier les activités, mais en serions-nous là si l'Etat avait, par le passé, pris les mesures sociales indispensables pour abaisser le prix des séjours ?

Ce coût est encore aggravé par la prise en charge indirecte des frais de formation des animateurs et des cadres de centres de vacances.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que la participation de l'Etat aux frais d'enseignement passerait de 13 à 15 francs par jour. C'est bien peu, lorsqu'on sait que les bénévoles engagés, pour leur formation, près de 900 francs ; c'est pourquoi le CNAJEP vous demande aujourd'hui d'ajouter 4 millions de francs à ce chapitre. Ce sont là des demandes raisonnables : 17,7 millions de francs, c'est peu par rapport aux besoins de la jeunesse de notre pays.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en ai terminé. C'est parce que mon groupe est convaincu que vous partagez son avis qu'il a le ferme espoir que les propositions que vous ferez lui permettront, comme il le souhaite, de voter votre budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Dans le temps très limité dont je dispose je voudrais, en tout premier lieu, monsieur le secrétaire d'Etat, vous remercier des améliorations qui figurent dans le budget que vous nous avez présenté, en particulier la création de 1 052 emplois nouveaux et l'augmentation de cinq millions de francs en faveur des activités sportives à l'âge scolaire.

Mes propos porteront sur deux points seulement. Je voudrais, après d'autres collègues, évoquer, très succinctement, les difficultés et les besoins des clubs sportifs. Ils ne vivent que de l'aide que leur apportent plus ou moins chichement communes et départements et surtout du dévouement désintéressé des dirigeants de ces clubs. Or ces clubs représentent la meilleure garantie de la santé physique et de la santé morale de nos jeunes, en particulier dans la lutte contre la violence et la drogue, en apportant, en effet, les dérivatifs et les enthousiasmes nécessaires et normaux à cet âge.

Mais l'essentiel de mon propos portera sur les CPIE, c'est-à-dire les centres permanents d'initiation à l'environnement et je n'utiliserai que le sigle au cours de mon exposé étant donné la longueur du titre. Notre collègue, M. Pelletier, président de l'union nationale des CPIE devait, avec son talent habituel, vous exposer ce problème. Empêché par des obligations lointaines et impérieuses, il m'a chargé de l'excuser auprès de vous et de vous entretenir de ce sujet.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a fait un gros effort pour mettre en place les CPIE, tant sur le plan de l'investissement que sur celui du fonctionnement et du démarrage.

En fait, vous les connaissez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, ces CPIE, en particulier depuis que vous avez inauguré la semaine dernière, en coupant le ruban non pas tricolore, mais vert, comme il convient à l'environnement, du CPIE de Sireuil-Les Eyzies. Je me permettrai, en préambule, de rapporter une de vos phrases qui a été citée dans un très bon article d'un quotidien du soir : « Parce qu'il émane d'initiative locales, qu'il est géré par des associations, qu'il réanime les communes rurales et qu'il répond aux aspirations écologistes des jeunes, ce mouvement correspond aux objectifs du Gouvernement et doit donc se développer. »

Pour un certain nombre de nos collègues, ce sigle reste encore un peu mystérieux en raison de sa récente création.

Etant donné leur variété — ils sont à l'heure actuelle une douzaine en France — chacun de ces centres a connu une naissance et une croissance un peu délicates — c'est le médecin qui parle — sans statut officiel, ne travaillant que d'une façon expérimentale. Ils ont été les fruits du travail de quelques animateurs avec le soutien de quelques collectivités locales. Nous avons pu assister, en tant que maire, à la naissance et à la croissance du CPIE d'Aurillac avec sa spécificité particulière — chaque centre a sa spécificité — axée sur la vulcanologie et les sciences de la terre. Il en est de même pour chaque CPIE, fruit, en quelque sorte, du terroir sur lequel il est né.

Si obscure que soit cette évolution, elle n'en existe pas moins et se manifeste, à l'heure actuelle, avec vigueur par de nouvelles implantations. La preuve de la nécessité de ces organismes, c'est leur vitalité même ; certains d'entre eux connaissent, en effet, une moyenne annuelle de 10 000 à 12 000 journées d'hébergement ou d'éducation.

Qu'est-ce qu'un centre permanent d'initiation à l'environnement ? C'est un lieu d'accueil, essentiellement un lieu de rencontre entre générations, entre catégories professionnelles, entre Français et étrangers, entre ruraux et citadins, entre journalistes spécialisés.

C'est aussi un lieu de travail avec des salles de réunion, d'exposition et de recherche — laboratoires, salles de travaux pratiques et travaux manuels — un centre de documentation avec bibliothèque, carthèque, filmothèque, un lieu d'hébergement pour soixante à quatre-vingts personnes, par petites chambres, avec possibilité de restauration et de détente.

La mission des CPIE se manifeste principalement à travers deux démarches étroitement complémentaires : procurer aux habitants d'un espace déterminé un outil d'animation, un véritable carrefour d'informations, de concertation et de formation ; apporter à tous, au monde rural, au monde urbain, la possibilité d'une symbolisation et d'une formation en contact avec les réalités de l'environnement naturel et urbain.

Pour ce faire, le CPIE offre une possibilité d'accueil pour des publics très variés ; cela peut aller des écoliers et étudiants à des spécialistes, tels que les ingénieurs-pétroliers. Les CPIE proposent sur le terrain une initiation à la relation « homme-milieu » dans le temps et dans l'espace.

Enfin, les CPIE peuvent se doter de missions spécifiques d'intérêt national particulières à chacun d'eux : vulcanologie, pré-histoire, économie montagnarde, écologie marine, forêt, etc.

Ils sont donc un volet ouvert dans de nombreuses directions. C'est dire que plusieurs ministères sont représentés à la commission nationale des CPIE, douze ou quinze, je crois.

Les relations avec les parcs naturels régionaux doivent être privilégiées, car l'une des vocations des parcs rejoint bien celle des CPIE. Pratiquement, chacun de ceux-ci est installé à l'intérieur ou à la périphérie d'un parc. C'est donc une situation un peu ambiguë qui demande à être éclaircie.

J'en arrive maintenant aux points pratiques qui font l'objet de mon intervention. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a fait un gros effort pour mettre en place les CPIE, tant sur le plan de l'investissement que sur le plan du fonctionnement et du démarrage.

Une union de ces centres a donc été créée cette année. Vous avez bien voulu nous faire savoir que l'union était en cours d'agrément, au titre d'association nationale, auprès de vos services.

Le sénateur Pelletier et moi-même attirons votre attention sur divers points.

Il serait important que les services régionaux et départementaux de votre département ministériel soient mieux informés de l'existence de ces centres et des possibilités qu'ils offrent.

Il faudrait que ces services interviennent régulièrement pour les premiers investissements, puisque les crédits d'investissements de votre ministère sont totalement déconcentrés.

Il serait nécessaire que vos services départementaux et régionaux veillent à utiliser ces centres pour y développer certaines activités d'animation socio-éducatives, de plein air, et d'aide nationale de formation.

Les CPIE constituent des instruments peu coûteux d'animation locale et d'aménagement du territoire. Ils suscitent la curiosité de l'étranger, et l'innovation, sur ce point, est dans le camp français.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, ils ont besoin de votre appui soit pour l'union, comme je viens de vous le dire, soit pour le détachement d'un certain nombre d'animateurs.

Pour terminer, je me permets de vous rappeler ces quelques heures que vous avez bien voulu passer à Sireuil. Je suis persuadé que, dans la période d'inquiétude et souvent de morosité où nous vivons, le secrétaire d'Etat à la jeunesse a trouvé, dans ce contact avec des jeunes enthousiastes et passionnés, accrochés en quelque sorte à ces divers terroirs qui constituent l'enracinement de chacun de nous, un dérivatif et un stimulant.

C'est le sens de mon intervention et je vous remercie à l'avance, et de ce que vous avez fait et de ce que vous pourrez faire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Nayrou.

M. Jean Nayrou. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après mon ami Sérusclat, je voudrais évoquer la situation dans les petites villes.

L'année dernière, monsieur le secrétaire d'Etat, visitant la région Midi-Pyrénées, vous êtes venu à Toulouse. A l'époque, vous aviez la responsabilité de l'aménagement du territoire. Je note d'ailleurs en passant que M. Jean-Louis Vigier n'a guère été aimable pour votre prédécesseur, mais cela est hors débat.

La région Midi-Pyrénées est éloignée et c'est une région montagnaise. La pratique du sport et de l'éducation physique n'y est pas toujours facile. Sous le gouvernement de Vichy, on avait trouvé un bon moyen. On disait aux instituteurs, dont je suis : « pratiquez l'hébertisme », c'est le moyen de faire de l'éducation physique sans matériel. Nous avons pratiqué l'éducation physique comme nous le pouvions, plutôt mal que bien.

L'hébertisme, c'était une méthode, et j'ai l'impression qu'à l'heure actuelle il n'en existe pas de bien définie. Les choses vont comme elles peuvent. Dans les petites villes, évoquées tout à l'heure par mon ami Sérusclat, l'exploitation des piscines est largement déficitaire. Mais nous ne sommes pas là pour parler rentabilité. Du point de vue des subventions, l'effort de l'Etat est notoirement insuffisant.

Les clubs, dont certains sont placés assez haut dans la hiérarchie, éprouvent des difficultés sans nombre et de l'amertume à la pensée que, pour certains sports, les recettes d'un seul match suffiraient à couvrir leur déficit.

Comment ces clubs peuvent-ils vivre ? Je parlerai d'un sport que je connais bien pour l'avoir pratiqué et en qualité de dirigeant d'un petit club depuis déjà plus de quinze ans. Lorsque nous nous déplaçons, nos recettes ne couvrent même pas nos frais, ce qui nous place dans une situation délicate. Alors, nous organisons des fêtes, des lotos. Vous allez me dire que je rejoins là l'idée que certains ont évoquée et qui consiste à transposer sur le plan national cette recherche de ressources procurées par le jeu, le loto et les concours de pronostics, par exemple.

Je note en passant combien il est grave de peser ainsi sur la vie des familles dont même les plus humbles sont attirées par les jeux de hasard, faute d'autres distractions. Je considère que le sport devrait élever et non rabaisser les esprits. L'institution de jeux à propos du sport consacrerait à nos yeux la fuite du Gouvernement devant ses responsabilités.

Les petits clubs ne reçoivent pratiquement rien de l'Etat. Lorsque nous avons un ou deux joueurs de valeur, ils émigrent, ils sont obligés de quitter la région pour aller gagner leur vie ailleurs.

Je voudrais insister ici, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le rôle que pourrait jouer l'armée. Vous devriez avoir une fonction de coordination non seulement avec l'éducation nationale — les orateurs qui m'ont précédé y ont fait allusion — mais également avec l'armée. Je sais que les joueurs les plus talentueux, l'élite, sont appelés au bataillon de Joinville. Sur le plan régional, nous avions, il y a quelques années, des équipes qui recevaient les élites régionales. C'était absolument parfait. A Toulouse, en particulier, le quatorzième bataillon divisionnaire, sous l'égide d'un colonel dont je tiens ici à saluer les efforts, permettait aux joueurs qui avaient appris quelque chose et qui avaient acquis un niveau supérieur de former, au sein du club, de nouvelles générations de joueurs.

Cela s'est terminé un beau jour, lorsqu'un général a estimé que ce quatorzième bataillon divisionnaire était composé de ce qu'il a appelé des « planqués », négligeant totalement le rôle social et sportif que jouaient ces jeunes appelés.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Nayrou.

M. Jean Nayrou. Je terminerai, monsieur le président, en déplorant l'insuffisance du nombre des conseillers techniques régionaux et départementaux. Je tiens à rendre hommage au travail qu'ils accomplissent, alors qu'ils sont souvent dépourvus de moyens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget souffre du même mal que beaucoup d'autres, à savoir du manque de moyens financiers. Or j'estime que, pour la jeunesse, les moyens financiers ne doivent pas constituer un obstacle. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme l'on fort bien noté les rapporteurs des commissions saisies au fond et pour avis, ainsi qu'un certain nombre des orateurs qui m'ont précédé, le budget global de votre ministère est en augmentation de 12,8 p. 100 pour l'année 1978. Il subit donc, de ce fait, une progression légèrement supérieure à celle de l'ensemble du budget de 1978, mais la part des crédits « jeunesse et sports dans les dépenses de l'Etat continue de diminuer à un rythme maintenant bien établi de 0,03 p. 100 par an, puisqu'en 1976, elle représentait 0,73 p. 100 du budget de l'Etat et qu'en 1978, elle n'est plus que de 0,67 p. 100.

Cette courbe descendante, si elle devait se confirmer à l'avenir, serait particulièrement dangereuse pour l'ensemble de la vie associative de notre pays. En effet, un grand nombre d'associations dépendent directement de l'aide de l'Etat et, sans celle-ci, elles ne pourraient plus remplir leur mission d'intérêt général.

Or il est vital — et je crois que tous mes collègues qui siègent sur les différents bancs de cette assemblée seront d'accord avec moi — de préserver un secteur associatif particulièrement vivant dans notre pays, dans la mesure où la présence de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire concourt au fonctionnement véritablement démocratique de notre société. Dans ces conditions, il est normal que l'Etat leur donne les moyens nécessaires à leur existence et facilite leur développement.

Afin de respecter le temps de parole qui m'est imparti, je n'aborderai pas l'ensemble des aspects d'une véritable politique de la jeunesse, mais je voudrais attirer plus spécialement votre attention sur deux problèmes qui sont importants et qui méritent un examen plus approfondi, je veux parler, d'une part, des difficultés que rencontrent les associations de jeunesse et d'éducation populaire, et, d'autre part, de celles auxquelles ont à faire face les centres de vacances et de loisirs.

Depuis de longues années, lors de l'examen de votre budget ou, plus rarement, lors de la discussion de questions orales, un certain nombre de mes collègues ont déjà eu l'occasion d'attirer l'attention des ministres et secrétaires d'Etat successifs chargés de la jeunesse et des sports sur les difficultés que rencontrent les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui animent nos centres sociaux et culturels, nos maisons de jeunes et de la culture, nos foyers de jeunes ou encore nos foyers ruraux.

Vous avez pris une excellente initiative pour laquelle je ne saurais que vous féliciter en lançant une grande consultation comportant cinquante-sept directions de recherche en vue de définir une nouvelle politique de la jeunesse et pour relancer la politique sportive dans notre pays.

Parmi ces directions de recherche, deux d'entre elles me semblent devoir retenir l'attention en ce qui concerne le problème de l'éducation populaire, à savoir : d'une part, favoriser les loisirs de qualité, la démocratisation de la culture et de l'éducation populaire ; d'autre part, améliorer la formation des responsables et faciliter l'encadrement des activités éducatives de loisirs.

Les responsables des collectivités locales — ils sont nombreux dans cette assemblée — connaissent les difficultés auxquelles ont à faire face les responsables bénévoles de nos associations de jeunesse et de loisirs qui ont accepté d'assumer, quelquefois au détriment de leur vie de famille, de lourdes responsabilités dans nos cités et dont le caractère désintéressé n'est plus à démontrer.

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ils sont quelque peu découragés dans la mesure où les moyens financiers dont ils disposent ne leur permettent pas de mener à bien la tâche qu'ils se sont assignées, et il n'est pas rare, dans ces conditions, de les voir abandonner et ne plus être remplacés.

Un très grand nombre de ces maisons de jeunes — et j'exclus pour l'instant de mon propos les maisons des jeunes et de la culture —, de foyers de jeunes et de foyers ruraux ont à faire face à un problème insoluble dû, dans la très grande majorité des cas, à l'absence d'animateurs permanents.

En effet, dans la mesure où les bénévoles se font de plus en plus rares, dans la mesure également où les communes, les

petites villes n'ont pas les moyens de payer des animateurs permanents, ce genre de situation provoque un amincissement du nombre d'adhérents et conduit finalement à une mort lente de ces foyers de jeunes, maisons de jeunes, centre socio-culturels et foyers ruraux.

Les remèdes à cette situation sont pourtant connus.

Il suffirait que l'Etat puisse faire un effort supplémentaire en faveur de la promotion des activités de loisirs éducatives et de la formation des animateurs. Pour ces derniers, il conviendrait que priorité puisse être donnée à l'exécution des engagements pris par l'Etat pour la prise en charge partielle des animateurs socio-éducatifs rémunérés par le FONJEP.

Faut-il rappeler, en effet, qu'à l'heure actuelle le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'assume que 25 p. 100 du financement des 666 postes d'animateur permanent existants, alors qu'à l'origine de la création du FONJEP la participation de l'Etat avait été prévue à 50 p. 100 ?

Si je m'élève contre cette situation, c'est tout simplement parce que la différence est très souvent prise en charge par les communes ou les villes dans lesquelles les maisons des jeunes et de la culture ou les foyers de jeunes bénéficient des services de ces animateurs ou de ces directeurs permanents.

C'est ainsi qu'un certain nombre de communes de mon département participent en fait à raison de 75 p. 100 au salaire des animateurs permanents, ce qui est particulièrement lourd pour les budgets communaux et, en tout cas, n'est guère conforme aux engagements initiaux pris par l'Etat.

Or il faudrait non seulement réactualiser la participation de l'Etat, mais également augmenter le nombre des animateurs permanents nécessaires à l'essor de l'ensemble de nos maisons de jeunes et de nos foyers.

J'en viendrai à présent aux centres de vacances et de loisirs.

Là encore, les trois directions de recherche, concernant plus particulièrement les centres de vacances et de loisirs, que vous avez rendu publiques, sont incontestablement les plus adaptées à la promotion de ces centres.

Il est, en effet, important de rendre accessibles aux jeunes de l'ensemble des milieux de notre pays les centres de vacances, de reconnaître et de garantir à tous les jeunes un droit aux vacances.

Les efforts réalisés jusqu'à présent sont insuffisants ; ils le sont d'autant plus que nous assistons à une véritable stagnation des effectifs dans les centres de vacances et de loisirs puisqu'un enfant sur deux ne part pas en vacances et qu'un sur dix seulement va en colonie de vacances.

L'aide personnalisée aux vacances serait une bonne solution dans la mesure où un certain nombre de familles ne bénéficient d'aucune aide, parce que leurs ressources ne dépassent souvent que de très peu le plafond fixé par les caisses d'allocations familiales, sans pouvoir faire face pour autant à l'envoi de plusieurs enfants en centre de vacances.

Il faut donc un relèvement du plafond de ressources, une modulation des aides, mais également une augmentation globale de l'ensemble des taux.

L'abaissement du coût des séjours en centre de vacances est évidemment nécessaire et, s'il est vrai qu'une nouvelle redéfinition de l'aide directe accordée par l'Etat aux gestionnaires de centres de vacances est indispensable, il ne faudrait pas pour autant qu'un phénomène identique à celui des maisons de jeunes, dont je vous ai entretenu tout à l'heure, se produise en direction des centres de vacances et de loisirs, c'est-à-dire un désengagement de l'Etat et un transfert sur les collectivités locales.

Rappelons, en effet, que la subvention de l'Etat qui, au lendemain de la guerre représentait 50 p. 100 du coût d'une journée en centre de vacances, n'est plus aujourd'hui que de 0,50 p. 100.

Pourtant, les centres de vacances et de loisirs constituent un complément indispensable dans la vie familiale et leur rôle éducatif et social auprès des enfants, des adolescents et des jeunes n'est plus à démontrer.

Les centres de vacances constituent par ailleurs, pour les animateurs qui les encadrent, un lieu d'apprentissage de la responsabilité qui est une véritable école de formation de citoyens, d'une part, et des futurs parents, d'autre part.

Pour rendre les centres de vacances accessibles aux jeunes de tous les milieux, ainsi que vous le souhaitez, il faudra appliquer un certain nombre de réformes tendant, en particulier, à réduire, d'une part, les charges sociales, d'autre part, les charges fiscales pesant sur les centres de vacances.

Là encore, il n'est pas rare que les associations qui s'occupent des centres de vacances et de loisirs règlent à l'Etat un montant d'impôts supérieur au volume des subventions qu'elles reçoivent. C'est là un phénomène que les responsables des collectivités locales connaissent bien avec la TVA qui pèse sur les dépenses d'équipement.

Pour que l'Etat puisse véritablement garantir la qualité éducative des centres de vacances, il serait nécessaire de prendre en charge la formation du personnel, l'animation et les charges éducatives proprement dites, qui représenteraient au total le tiers du prix de journée au taux de 1977, la différence pouvant être réservée aux caisses d'allocations familiales ; les collectivités locales ne devraient, de leur côté, qu'apporter une aide appropriée à telle ou telle situation familiale particulièrement digne d'intérêt ainsi qu'éventuellement un appui aux associations pour leur fonctionnement propre.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je tenais à formuler sur la politique de la jeunesse, et plus particulièrement en ce qui concerne l'éducation populaire et les centres de vacances et de loisirs pour lesquels un immense effort reste à faire. Malgré votre bonne volonté, il est à craindre que les dotations budgétaires dont vous disposez ne soient très insuffisantes pour mener à bien l'immense tâche qui vous attend. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai brièvement, car la plupart des problèmes ont été évoqués par les intervenants, par les rapporteurs, ou par moi-même. Il est donc inutile de procéder à des redites.

Je voudrais remercier M. Vigier de son intéressante intervention, dans laquelle il a mis l'accent sur le problème des associations, et lui préciser une fois pour toutes, ainsi qu'à M. Vallon, qui vient d'en reparler très longuement, que dans la perspective du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ces associations doivent avoir leur part.

Si satisfaisant que puisse être, pour le secrétaire d'Etat, l'amendement que vous avez voté la semaine dernière, il est bien évident que je souhaiterais que vous n'abandonniez pas les associations d'éducation populaire. Si un effort supplémentaire était consenti, il devrait être équitablement réparti entre les clubs sportifs, qui remplissent également une mission irremplaçable sur le terrain, et les associations d'éducation populaire. Je suis persuadé que nous trouverons, à cet égard, des solutions si les moyens financiers nous sont donnés.

M. Mézard, et je l'en remercie également, a évoqué avec beaucoup d'éloquence l'action très importante accomplie par les centres permanents d'initiation à l'environnement. J'ai eu le plaisir de le rencontrer sur le terrain auprès du sénateur Pelletier, votre collègue, qui anime ce groupe avec beaucoup d'énergie. Je voudrais les assurer, tous deux, de l'intérêt que je porte à cette action. Mon passage à Cireuil reste pour moi un très bon souvenir, et même s'il n'y avait que cela je dirais que c'est un engagement extrêmement important de poursuivre cette action. C'est donc vraiment une des priorités de notre effort que de permettre aux jeunes ces contacts avec la nature.

Beaucoup de choses ont été dites par les uns et les autres, notamment par M. Sérusclat, sur le volume du budget.

Il est vrai le budget de la jeunesse et des sports n'est pas considérable, mais il correspond aux missions actuelles de l'Etat. Vous l'avez même tellement compris, monsieur le sénateur, que lorsque vous avez voulu faire un effort, vous l'avez chiffré à un niveau somme toute raisonnable et qu'on peut considérer comme pouvant tenir dans l'esquisse budgétaire soumise au Parlement.

Si, par contre, nous voulons faire un jour une grande politique de la jeunesse et des sports, pour redresser le sport français et promouvoir une politique globale de la jeunesse, ce qui est mon objectif, c'est un autre budget qu'il faudra. Lorsque l'on fait une autre politique, il faut un autre budget.

Actuellement, nous avons engagé cette consultation nationale des jeunes. M. Francou a manifesté à cet égard un certain scepticisme. Je pense — et je le lui dis très simplement — qu'il a tort. Ce n'est pas parce que d'autres études ont été faites que celle-là n'est pas valable, qu'elle n'est pas spécifique, qu'elle ne vise pas à toucher d'autres jeunes. A cet égard, il y aurait beaucoup à dire sur les enquêtes précédentes.

Cette consultation présente plusieurs caractéristiques.

Elle est, d'abord, irréprochable sur le plan scientifique, car elle a pour point de départ un sondage réalisé dans des conditions indiscutables et qui touche à tous les aspects de la vie des jeunes. C'est le plus large sondage opéré depuis longtemps à propos des jeunes.

Ensuite, cette étude vise à atteindre toute une série d'objectifs que nos associations et fédérations sportives s'étaient fixés depuis longtemps.

De cette consultation résultera un certain nombre de propositions d'action, que le Parlement, l'opinion publique et les responsables auront à juger. Pour l'instant, nous en sommes à l'esquisse, et je suis un peu étonné à mon tour, monsieur Sérusclat, que vous ne trouviez pas très séduisante cette démarche qui me paraît correspondre pourtant à la logique.

En effet, lorsqu'on veut élaborer une politique, il est intéressant, au début, de sonder ceux qui vont en bénéficier et y participer, afin de la définir avec eux. Cette démarche, me semble-t-il, ne peut que paraître satisfaisante à tous ceux qui souhaitent une véritable démocratie.

M. Sérusclat a évoqué, à ce sujet, Léo Lagrange. Si Léo Lagrange avait exercé sa mission en 1978, avec les moyens techniques dont nous disposons actuellement, je suis persuadé qu'il aurait lui-même fait procéder à un sondage de ce genre et lancé une large consultation auprès des uns et des autres avant d'engager une politique. Ce n'est pas là, je crois, porter ombrage à sa mémoire; bien au contraire, c'est rendre hommage à sa clairvoyance que de dire qu'il l'aurait certainement fait.

De longs développements ont été consacrés par plusieurs d'entre vous, particulièrement par M. Vallon, qui s'est montré très convaincu, aux centres de vacances.

Je signale à M. Vallon que je suis moi-même un ancien dirigeant de centre de vacances puisque, pendant sept ans, j'ai animé un centre d'adolescents et de pré-adolescents. Il s'adressait donc à un convaincu et je serai aux côtés de ceux qui défendent les animateurs qui travaillent dans ces centres.

Nous aurons très vite de grandes satisfactions car le Premier ministre s'y est engagé. Nous obtiendrons notamment des résultats en matière d'aide apportée aux familles nombreuses qui envoient leurs enfants en centres de vacances.

Il est un peu abusif, comme M. Sérusclat l'a fait, de grossir mes propos et de dire que j'ai annoncé la disparition des inégalités du fait de l'aide apportée aux enfants. Je sais bien que beaucoup d'enfants ont un départ dans la vie rendu plus difficile par des handicaps, et même des handicaps profonds. Mais soyons pragmatiques : attaquons-nous à ces inégalités les uns après les autres. Ainsi, comme l'a dit M. Vallon, si nous parvenons à envoyer en vacances, en 1978, plusieurs centaines de milliers d'enfants de plus, même si nous ne changeons pas pour autant la société comme M. Sérusclat tient tant à le faire, du moins l'aurons-nous fait progresser, et ce ne sera déjà pas si mal.

M. Schmaus a évidemment procédé par affirmations volontairement gratuites, et même quelquefois désagréables pour moi. Je ne lui en veux pas pour autant et je lui répondrai sur deux points précis.

D'abord, en ce qui concerne le circuit motocycliste dans la région parisienne, je lui réponds que nous en aurons bientôt un, deux ou même trois. La difficulté est que je n'ai aucune intention d'aller à l'encontre de la volonté des collectivités locales qui refusent ce circuit. Le conseil général de la Seine-Saint-Denis a annoncé son désir d'accueillir un tel circuit sur son territoire, mais les quelques idées émises au sujet des terrains situés dans ce département et susceptibles d'être retenus m'amène à conclure que ce conseil général, pour le moment, me propose des terrains qui ne lui appartiennent pas.

J'ai reçu, moi aussi, d'autres propositions analogues. Si le conseil général de la Seine-Saint-Denis me présente un terrain qui lui appartient, dont il a la maîtrise, au sujet duquel il peut prendre une décision, je lui proposerai les moyens financiers nécessaires pour réaliser ce circuit d'une manière ou d'une autre.

M. Schmaus a évoqué aussi la manifestation désagréable dont j'ai été l'objet lors de l'inauguration de l'INSEP. Je crois que, depuis cinq ans que je fais partie du Gouvernement de notre pays, j'ai prouvé que j'étais un homme de dialogue et que j'avais une conception libérale des relations humaines. Néanmoins, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports ne doit pas devenir ridicule, et, si j'avais accepté avec le sourire une manifestation de jeunes étudiants conduits par leurs professeurs qui venaient chahuter les responsables du mouvement sportif français et le secrétaire d'Etat compétent dans un établissement dépendant de la jeunesse et des sports, vous auriez été en droit de me poser des questions. Je n'ai pas accepté cette manifestation; des sanctions seront prises contre ceux qui en ont pris la responsabilité. Encore une fois, je ne tolérerai pas ce genre de manifestation. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. Nayrou a présenté des remarques extrêmement intéressantes.

Je ne parlerai pas des jeux fondés sur le sport; je partage dans l'ensemble son sentiment, en le nuancant peut-être car tous les jeux ne sont pas nécessairement aussi nocifs.

En revanche, je retiendrai l'idée de M. Nayrou sur la nécessité de concerter votre action avec les ministères de l'éducation et des armées. Il y a beaucoup à faire et, monsieur le sénateur, vous répondez entièrement à mon attente.

Moi aussi, j'aime beaucoup ce que font mes conseillers techniques régionaux; j'ai beaucoup d'estime pour eux et nous nous efforcerons de créer de nouveaux postes. Plusieurs dizaines de

créations sont prévues pour 1978 et nous continuerons, cela va de soi, à aller de l'avant dans ce domaine, car c'est la clé du développement de nos actions.

Un point de l'intervention de M. Nayrou m'a beaucoup séduit et j'en terminerai par là. Vous avez dit, monsieur le sénateur, que, pour la jeunesse, les moyens financiers ne devaient pas constituer un obstacle. C'est ce que le Sénat, d'une façon générale, a ressenti en proposant un amendement que vous avez voté à l'unanimité.

M. le rapporteur, tout à l'heure, a eu le sentiment que j'allais trop loin peut-être et m'a demandé de préciser ma pensée. M. Francou et d'autres sénateurs l'ont fait également.

Je vais être très honnête avec vous: je ne suis pas mandaté pour prendre un engagement au nom du Gouvernement, mais il est évident que le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports militera à vos côtés car nous devons avoir pour 1979 ce grand budget que nous n'avons pas encore pu obtenir, dans l'état actuel de nos finances et de notre équilibre budgétaire, et qui correspondra à la politique que nous voulons mener. Je me ferai l'interprète des parlementaires qui l'ont souhaité très vivement, aussi bien auprès de M. le Premier ministre qu'auprès de M. le ministre de l'économie et des finances, pour qu'un pas en avant soit franchi dès cette année. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

Je prends l'engagement de défendre votre position; je prends aussi le risque de vous dire que mon sentiment est que le Premier ministre partagera très largement mon point de vue sur ce plan.

Même si tout n'est pas aussi parfait que vous l'auriez souhaité, je suis persuadé que, cette année, un pas en avant sera fait.

Je serai à vos côtés, dans les jours qui viennent, afin que le mouvement sportif et nos associations de jeunesse aient le sentiment que nous les soutenons et que nous voulons leur donner, nous aussi, ce second souffle qui correspond à leurs aspirations.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais brièvement vous dire. Je souhaite maintenant que vous votiez ce budget pour manifester votre foi dans l'avenir en étant assurés que j'ai pris bonne note de vos désirs et de vos remarques, d'autant plus qu'ils correspondent très largement à mes préoccupations. J'en ferai donc part à M. le Premier ministre pour qu'il puisse, en toute connaissance de cause, en juger. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et figurant aux états B et C ainsi que l'article 78 bis.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 114 950 974 francs. »

Par amendement n° 149, M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ce crédit de 18 999 192 francs.

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Il s'agit d'un amendement dont la démarche est la suivante : avant de penser à donner un supplément à quelques-uns, le bon sens et l'équité commandent d'assurer un minimum à tous. En effet, les crédits prévus pour le sport à l'école sont trop insuffisants pour qu'ils soient gaspillés en faveur des centres d'animation sportive.

A l'expérience, ces centres se sont révélés, ainsi que nous l'avions prévu, être un échec et il semble bien que cette institution soit en recul.

Au demeurant, les CAS ne constituent qu'un palliatif précaire et une autre façon de refuser à l'école les moyens indispensables aux élèves et l'horaire hebdomadaire normal d'éducation physique auquel ils ont droit.

En effet, comme on l'a dit ici, les horaires ne sont pas respectés et des centaines de milliers, voire des millions d'enfants, ne pratiquent pas l'éducation physique et sportive.

Les crédits seraient plus utiles s'ils étaient affectés à l'éducation physique et sportive scolaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je me suis longuement expliqué sur ce point tout à l'heure au cours de mon intervention. Je demande instamment au Sénat de repousser cet amendement qui entraverait considérablement notre action.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 149, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre III, la parole est à M. Francou pour explication de vote.

M. Jean Francou. Monsieur le secrétaire d'Etat, je l'ai dit tout à l'heure et vous le savez, notre groupe est très attaché à l'amendement adopté par le Sénat, non seulement sur le fond, mais également sur la forme.

Quatre raisons pourtant, tout en maintenant ce point de vue, nous conduisent à émettre un vote favorable. Une raison politique d'abord : nous faisons partie de la majorité qui soutient l'action du Gouvernement. La deuxième raison, monsieur le secrétaire d'Etat, tient au fait que vous êtes vous-même favorable à une aide extra-budgétaire, puisque, à la page 134 de votre consultation nationale, sur laquelle je ne suis pas tellement sceptique puisque je vous ai dit tout à l'heure tout le bien que j'en pensais, vous déclarez vous-même : « Il faut obtenir une augmentation de l'aide de l'Etat par des moyens budgétaires et extra-budgétaires. »

En troisième lieu, le Gouvernement, et le Président de la République l'a rappelé dans cette enceinte voici moins de deux ans, attache une attention particulière aux travaux, aux avis et aux votes du Sénat et vous venez de déclarer que notre vote sur le prélèvement du loto est un élément extrêmement positif.

Enfin vous venez de nous promettre que vous n'emploieriez pas de moyens dilatoires pour vous opposer au vœu et au vote du Sénat.

Pour ces raisons, nous nous prononcerons favorablement sur le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

M. le président. La parole est à M. Carous pour explication de vote.

M. Pierre Carous. Notre position est très voisine de celle qui vient d'être exposée par M. Francou.

Deux problèmes se posent : d'abord celui du montant du budget que vous nous présentez actuellement et dont on aurait souhaité qu'il soit plus étoffé. Mais je crois que tel est également votre vœu et je ne veux pas vous demander ici de manquer à la solidarité gouvernementale. C'est pourquoi je ne réclame pas de réponse sur ce point. Nous voterons ce budget, mais nous désirons tout de même avoir au préalable une précision de votre part.

En réponse, tout à l'heure, à l'intervention de mon collègue, M. Jean-Louis Vigier, vous avez indiqué que l'on pourrait procéder à certaines augmentations de crédits. Or, aucun amendement en ce sens n'est déposé aujourd'hui et seul le Gouvernement peut présenter des amendements tendant à augmenter le montant des crédits car, vous ne l'ignorez pas, si nous, nous faisons une telle proposition, nous nous voyons opposer l'article 40.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de préciser vos intentions dans ce domaine.

En second lieu, je parlerai des ressources extra-budgétaires. La technique financière en vigueur chez nous implique qu'il n'existe pas de recettes affectées. On pourrait sans doute envisager que le Gouvernement utilise les fonds provenant du prélèvement instauré par le Sénat, après les avoir fait entrer dans le tronc commun du Trésor, pour augmenter les crédits destinés aux opérations qui ont justifié le vote de l'amendement sénatorial.

Mais, dans cette hypothèse, nous éprouvons la crainte qu'une telle recette, après avoir disparu dans la masse budgétaire, ne réapparaisse plus pour aborder l'opération à laquelle elle était destinée. Il y a eu des précédents célèbres sur lesquels je ne m'étendrai pas.

Par conséquent, cela justifie notre scepticisme. Je ne mets pas en cause votre bonne foi, bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous savons que, vous, vous respecterez cet engagement. Mais, dans un an, dans deux ans ou plus tard, un ministre de l'économie et des finances, jugeant qu'il y a là une recette qui progresse, puisqu'il s'agit d'un pourcentage de prélèvement, y verra une source de rentrées utiles pour équilibrer son budget et n'affectera plus ces fonds à leur destination d'origine que dans une proportion faible ou stabilisée. C'est généralement ainsi que les choses se passent.

C'est pourquoi, rejoignant le propos de M. Francou, je demande que l'on fasse cette opération car elle financièrement valable ; je dirai même qu'elle est moralement valable. En effet, il est quand même assez scandaleux qu'on puisse, par le simple fait d'avoir choisi des chiffres constituant le numéro minéralogique de sa voiture ou sa date de naissance, gagner des millions de francs qui échappent à toute imposition, alors que tant de gens travaillent durement pour gagner des sommes qui sont loin d'égaliser de tels gains et qui, eux, payent des impôts.

Je ne mets pas en cause la PMU, car il s'agit d'autre chose, mais, pour ce qui est de la loterie nationale et du loto, puisque nos concitoyens ont l'amour du jeu et par conséquent du risque, il est bon que ce penchant serve un peu à ceux qui pratiquent le sport et à la jeunesse.

Je voudrais, avant le vote, que vous nous précisiez, monsieur le secrétaire d'Etat, vos intentions vis-à-vis de la demande formulée par notre ami, M. Vigier. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UCDP et à droite.*)

M. Philippe de Bourgoing. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing pour explication de vote.

M. Philippe de Bourgoing. Les besoins de votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, sont très importants. Votre ambition est très large et nous savons avec quel cœur vous vous consacrez à votre tâche, mais votre budget n'est pas à la pleine mesure de ces besoins et de votre ambition. Nous en sommes conscients. Il marque néanmoins des progrès.

Nous avons pris bonne note de votre déclaration sur la position que vous prendriez au sujet de l'amendement adopté par le Sénat à une très large majorité.

Nous voterons donc votre budget en pensant qu'une adhésion massive du Sénat en sa faveur marquera que vous-même et notre assemblée ont le même désir de donner des moyens accrus à la jeunesse et au sport dans notre pays. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'UCDP et du RPR.*)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me dois d'être franc et direct avec vous car l'image que doit donner le Gouvernement à notre pays, et particulièrement aux jeunes, puisque nous sommes ici pour nous préoccuper de leur sort, doit être une image d'honnêteté. Je ne vais donc pas me réfugier derrière des faux-fuyants ; ce n'est d'ailleurs pas ce que vous attendez de moi.

Le président Carous a déclaré tout à l'heure qu'il était absolument indispensable que les promesses que je serais amené à vous faire aujourd'hui débouchent sur des réalités financières et que la procédure ne puisse pas venir bloquer cet accroissement du budget que j'évoquais.

M. Francou m'a demandé de confirmer clairement, d'une part, que je n'étais pas hostile aux moyens extra-budgétaires, ce qui est vrai, et, d'autre part, que nous n'utiliserions pas de moyens de procédure à l'encontre de son amendement.

M. de Bourgoing lui-même vient de dire très clairement qu'il reconnaissait aux propos que j'ai tenus et au projet que je vous ai présenté une large et vaste ambition.

Je crois qu'il faut partir de ces quelques remarques pour vous répondre.

Je vous demande de voter ce budget, parce qu'il est la manifestation d'un certain nombre de choix. Il est la manifestation de la volonté du secrétaire d'Etat chargé de jeunesse et des sports d'aller de l'avant, de rompre avec un certain nombre d'habitudes, dont le débat d'aujourd'hui s'est encore fait très largement l'écho.

Il faut absolument que la France se donne une grande politique de la jeunesse et du sport. Je considère, je le dis très clairement, que cela est à notre portée. J'ai déjà eu l'occasion de dire à l'Assemblée nationale, et je vous le répète, que si cela n'était pas possible je ne continuerais pas à exercer les fonctions qui sont actuellement les miennes, je ne m'exposerais pas à reprendre l'an prochain un débat identique à celui que nous venons d'avoir et qui a tourné essentiellement autour de l'insuffisance du budget et autour des difficultés que nous avons à assumer les tâches qui nous ont été confiées.

Il faut donc que d'ici à l'année prochaine, si je suis encore là, le budget de la jeunesse et des sports de la France ait été structurellement transformé, ce qui correspond à la volonté clairement manifestée de donner une réponse à la jeunesse de notre pays. Je ne resterais donc pas là pour vous présenter un budget qui ne répondrait pas aux engagements que j'ai pris. Vous le voyez, je prends toujours mes responsabilités !

Il n'en reste pas moins que le budget que je viens de défendre devant vous traduit tout de même un progrès, et il serait dommage — M. Francou l'a dit tout à l'heure en termes clairs — que la majorité qui soutient le Gouvernement donne au pays l'impression qu'un effort n'a pas été fait. L'effort a été fait, aussi bien au niveau des choix que nous avons effectués qu'au niveau des moyens dont nous disposons.

Le Sénat a lui-même manifesté clairement sa volonté en votant un amendement tendant à apporter au sport des ressources complémentaires. Je mentirais si je vous disais que cet amendement me satisfaisait pleinement, car il laisse de côté toute une partie de mon action qui, à mes yeux, est tout aussi prioritaire que l'aide à apporter aux clubs, à savoir l'aide aux associations de jeunes.

Plusieurs d'entre vous, dont MM. Vallon, Colin et Vigier, ont défendu avec énergie les associations de jeunesse. Je vous demande de considérer que nos associations d'éducation populaire ont droit aux mêmes concours, si des concours supplémentaires devaient être dégagés, que nos clubs sportifs.

Je souhaite donc que lorsque la décision sera prise, il soit tenu compte de cet argument.

Le Gouvernement n'est pas en mesure de prendre, aujourd'hui, une décision sur ce point, car, vous le savez, la procédure budgétaire prévoit que c'est avec l'Assemblée nationale que vous aurez à débattre de votre amendement dans le contexte budgétaire, financier et économique qui est le nôtre. Pour ma part, et en mon nom personnel, je vous répète que je défendrai le point de vue du Sénat auprès des instances du Gouvernement qui devront prendre la décision finale, car je considère que ce que vous souhaitez est juste, et je le souhaite aussi.

Vous devrez, certes, avec l'Assemblée nationale, trouver une solution qui tienne compte du point de vue de cette dernière. Il vous sera alors vraisemblablement possible d'infléchir, d'une façon ou d'une autre — je réponds là à M. Carous — dans le cadre des crédits supplémentaires qui pourraient être dégagés, votre position quant à l'effort qui devra être consenti à la fois en faveur des associations et en faveur des clubs sportifs.

Telle est la réponse que je peux vous faire aujourd'hui.

J'avais pensé tout à l'heure, pour être plus clair, vous proposer de réserver ce budget afin que vous ayez le temps d'examiner, avec les instances compétentes du Gouvernement, ce qui pouvait être fait, afin surtout que vous n'ayez pas aujourd'hui le sentiment que des promesses que je pourrais faire à la légère, et de façon abusive, vous conduisent à voter un budget sans connaître tous les aspects du problème. Mais je pense, d'après ce que vous m'avez fait savoir les uns et les autres, que vous préférez voter ce budget aujourd'hui. Aussi je vous renouvelle l'engagement de défendre, avec énergie, votre point de vue auprès du Gouvernement et de mettre tout en œuvre pour que des moyens financiers supplémentaires soient dégagés en faveur du sport et de la jeunesse, et je vous demande encore une fois de ne pas oublier la jeunesse.

M. Jean Francou. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Sénat, lorsqu'il a adopté cet amendement, vous a donné la possibilité d'abonder un fonds qui existe déjà. Nous tenons particulièrement à cette procédure, qui fait place à la concertation puisque ce fonds est géré par des représentants désignés par le Gouvernement, mais également par des représentants du mouvement sportif, ainsi qu'en a décidé le Gouvernement qui a lui-même procédé à cette répartition et institué cette modalité de fonctionnement du fond.

Par ailleurs, nous avons voté un plancher, suivant la proposition du président Bonnefous, et un plafond. Ce plancher est de 2,5 p. 100 ; mais rien ne vous empêche d'augmenter ce prélèvement sur le loto jusqu'à 5 p. 100 et de partager équitablement ces 5 p. 100 entre mouvements sportifs et associations de jeunesse.

Cela ne serait pas tellement extraordinaire, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque l'on sait — et je l'ai dit tout à l'heure — que déjà 5 p. 100 prélevés sur le loto vont aux buralistes et 4 p. 100 à des courtiers dont nous nous demandons qui ils sont. Les courtiers vont recevoir, pour placer le loto, une dotation deux fois plus importante que ce que nous vous proposons pour le sport. Qui vous empêche de limiter légèrement la part des courtiers et celle des buralistes et de trouver ainsi de quoi aider à la fois les clubs sportifs et les associations de jeunesse ?

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 39 185 744 francs ». — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 66 675 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 26 600 000 francs ». — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 378 875 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 126 210 000 francs ». — (Adopté.)

Les groupes communiste et socialiste ont voté contre les crédits des titres V et VI. Je leur en donne acte.

Article 78 bis.

M. le président. « Art. 78 bis. — La commission mixte paritaire créée en application de l'article 18 de la loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport ainsi que des personnalités qualifiées désignées par le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports présenteront

ensemble, avant le 1^{er} mai 1978, des propositions pour le financement de l'équipement, de l'encadrement et de l'aide directe aux fédérations, associations et groupements sportifs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

— 3 —

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de procéder à la désignation d'un de ses membres pour le représenter au sein du comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

J'invite la commission des finances et la commission des affaires économiques à présenter conjointement une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlementaire aura lieu ultérieurement, dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

Le Sénat vaudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale [n° 87 et 88 (1977-1978)].

Légion d'honneur et Ordre de la Libération.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, avant de présenter mon rapport, je voudrais d'abord saluer la présence de M. le grand chancelier de la Légion d'honneur, dont nous savons tous avec quelles distinction et efficacité il anime les services de la grande chancellerie.

Je n'aurais pas l'outrecuidance de présenter les tâches de cet organisme s'il n'y avait, dans cette assemblée, un très grand nombre de sénateurs nouveaux.

Je rappelle donc que la grande chancellerie prépare les décisions du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur et du conseil national du Mérite et assure la gestion et la discipline des membres de ces deux ordres, ainsi que des médaillés militaires. Elle préside également aux destinées des maisons de jeunes filles des Loges et de Saint-Denis, et dirige l'administration centrale de la grande chancellerie.

Ce budget n'est pas, en chiffres, des plus importants. Il passe, cette année, de 41,25 millions de francs à 47,55 millions de francs. Il marque, par conséquent, une progression de 6,30 millions de francs, soit 15,3 p. 100 de plus d'une année sur l'autre. Les dépenses sont réparties en deux masses très inégales : 89 p. 100 au titre du fonctionnement et 11 p. 100 au titre de l'équipement.

Il faut remarquer que les autorisations de programme passent de 3,05 millions de francs à 6,35 millions de francs, et les crédits de paiement de 2 millions de francs à 5 millions de francs. Cela est dû essentiellement à la construction d'un gymnase à la maison de Saint-Denis. Il s'agit, par conséquent, d'une action ponctuelle et exceptionnelle.

Compte tenu de cette réfaction, la progression des crédits de la Légion d'honneur s'inscrit dans la limite de la progression générale du budget de l'Etat.

Je ne m'appesantirai pas sur le détail de ces chapitres. Je dirai seulement que les recettes proviennent à 96 p. 100 d'une subvention de l'Etat.

J'évoquerai maintenant deux problèmes, dont le premier concerne les anciens combattants de la guerre 1914-1918.

Votre commission des finances avait émis le vœu qu'ils bénéficient d'un contingent spécial. Cela était justifié par le fait que les plus jeunes d'entre eux, l'année prochaine, auront quatre-vingts ans et que, pendant quatre ans, ils se sont battus avec héroïsme sur tous les champs de bataille : Marne, Champagne, Flandres, Artois et dans tous ces villages dont les noms figurent dans l'histoire s'ils ne figurent plus sur les atlas de géographie.

Le Gouvernement, répondant à ce vœu par un décret du 14 octobre 1975, avait décidé d'allouer un contingent spécial de 2 000 croix de chevalier, dont 1 800 seraient réservées à des médaillés militaires ayant trois ou quatre titres de guerre, blessures ou citations.

Un nouveau décret du 19 octobre 1975 parfait cette première décision et porte ce contingent exceptionnel à 4 050 croix de chevalier, dont 3 350 réservées aux médaillés militaires.

La commission des finances et le Sénat remercient le Gouvernement de la décision qu'il a prise en la circonstance et qui fait certainement l'unanimité. Mais c'est précisément parce que nous approuvons cette décision que nous sommes un peu marris de voir que les crédits affectés aux traitements de la Légion d'honneur restent inchangés à 11 millions de francs depuis 1964.

Je voudrais rappeler les traitements : 20 francs pour un chevalier, 40 francs pour un officier, 80 francs pour un commandeur, 160 francs pour un grand officier, 240 francs pour un grand-croix, 15 francs pour une médaille militaire.

Si un de ces valeureux combattants, dont je parlais tout à l'heure, avait la fantaisie de passer les vacances de Noël dans un grand palace de la Côte d'Azur, avec son traitement, il pourrait juste payer le bagagiste à l'arrivée, mais il faudrait qu'au 1^{er} janvier prochain il soit promu officier pour la payer lors de son départ.

Le Gouvernement s'honorerait en revalorisant ces indemnités. Je veux bien que nous ne fassions pas preuve de la même générosité qu'à l'époque napoléonienne où ces titres conféraient des dotations importantes, mais autant que je me souviens, la croix de la Légion d'honneur comportait un traitement de 250 francs en 1914 et la médaille militaire un traitement de 100 francs. Autrement dit, ce sont les légionnaires qui ont le plus souffert de l'inflation, puisqu'elle les a privés de 99 p. 100 de leurs ressources. Cela me paraît particulièrement important.

Nous souhaiterions que le Gouvernement tienne compte de ces considérations, l'année prochaine, lorsqu'il sera appelé à fixer les traitements pour la Légion d'honneur et pour les médailles militaires.

Je voudrais parler brièvement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Elles reçoivent des filles, et éventuellement des petites-filles, de membres de la Légion d'honneur. L'établissement des Loges groupe les classes du premier cycle avec 600 élèves. L'établissement de Saint-Denis, qui assure un enseignement du second degré, compte 400 élèves.

Cet établissement, depuis qu'il a été créé par Napoléon 1^{er}, le 15 décembre 1805, dispense, un enseignement qui a pour objet d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie, éducation d'ailleurs que ces jeunes filles ont déjà reçue dans leur famille, ainsi que le sens de leurs obligations sociales, de former leur caractère, de leur permettre d'acquiescer une situation digne et indépendante.

Je voudrais rendre hommage aux dames-éducatrices qui assurent cette formation avec dévouement et conscience. Je voudrais également me féliciter des résultats obtenus aux examens, puisque le pourcentage d'élèves reçues au BEPC est de 96,5 p. 100, et que celui des reçues au baccalauréat est de 95 p. 100. Je sais bien que les pourcentages se sont élevés à l'échelon national au cours des années récentes, les examens étant devenus plus faciles, mais je tenais à souligner ces résultats. (Applaudissements.)

Enfin, je voudrais rappeler que le budget de l'ordre de la Libération s'élève, pour 1978, à 1 530 533 francs. Il est à peu près semblable à celui de l'année précédente. Il a fait l'objet de ce qu'on pourrait appeler, aujourd'hui, une bonne actualisation.

Dans ces conditions, je propose au Sénat de donner son approbation, au nom de la commission des finances, aux budgets de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. (Applaudissements.)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je remercie M. le rapporteur Duffaut de son rapport très clair et très précis, qui reflète parfaitement les vues de la commission. Mais je le remercie également d'avoir fait allusion à l'accord qui est maintenant signé entre la Grande Chancellerie et l'Agence des espaces verts que je préside.

M. le Grand Chancelier a été dans cette affaire d'une compréhension et d'une parfaite objectivité dont nous lui sommes reconnaissants. Cet accord sera, me semble-t-il, bénéfique pour l'ensemble de la région d'Ile-de-France. Il correspond d'ailleurs tout à fait au souhait de M. le Président de la République de rééquilibrer l'écologie de la région parisienne qui manque d'espaces verts.

Vous avez souhaité, monsieur le Grand Chancelier, qu'un accord permette à la société d'entraide de la Légion d'honneur, comme l'a fort justement souligné M. le rapporteur, de construire à la lisière de la forêt une maison de retraite pour les légionnaires. Nous ne ferons aucune objection à cette revendication, et nous serons très heureux de vous voir très bientôt participer, en votre qualité de grand chancelier de l'ordre, à cette manifestation qui sera considérée comme une des grandes opérations écologiques que nous poursuivons dans le fameux « croissant vert » et que nous venons de mettre au point avec le conseil régional d'Ile-de-France. Ce sera probablement l'une des réalisations positives de notre politique écologique de l'Ile-de-France. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis heureux de saluer, à mon tour, la présence à mes côtés au banc du Gouvernement du général Alain de Boissieu, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite.

M. Duffaut, votre rapporteur spécial, vient d'analyser avec précision les problèmes de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. Le budget que je vous propose est en augmentation d'environ 15 p. 100 pour la Légion d'honneur contre 7 p. 100 l'an dernier. Il couvre, pour l'essentiel, les besoins de fonctionnement des services de la Grande Chancellerie et des maisons d'éducation, ainsi que les travaux d'équipement destinés à rénover ou à compléter les installations de ces institutions.

Les dépenses en capital du budget de la Légion d'honneur pour 1978 sont en augmentation sensible par rapport à celles de l'année en cours. Ainsi, les autorisations de programme, en progression de 3 300 000 francs, atteignent 6 350 000 francs. Les crédits de paiement, en accroissement de 3 000 000 de francs, s'élèvent à 5 000 000 de francs.

Cette revalorisation répond à l'intention de l'ordre de la Légion d'honneur de doter les maisons d'éducation, principalement la maison de Sains-Denis, d'équipements et de locaux qui soient adaptés à leurs besoins.

Vous savez que l'insuffisance des crédits budgétaires ne permettait plus d'entretenir le château d'Ecouen comme maison d'éducation.

Les élèves de cette maison ont été transférées, vous vous en souvenez, en 1962, à la maison d'éducation des Loges. C'est la raison pour laquelle, à côté du bâtiment ancien, a été construit un établissement scolaire neuf et un dortoir.

En revanche, la maison d'éducation de Saint-Denis n'avait jusqu'à ce jour fait l'objet que de restaurations partielles, à l'exception de la création récente de terrains de sport.

Un plan de rénovation d'ensemble a été établi et présenté, au début de 1977, au Président de la République, qui l'a approuvé. Ce plan porte, d'abord, sur la création d'un gymnase conforme aux normes du ministère de l'éducation. Il prévoit, par la suite, d'accroître l'équipement pédagogique par la mise en place d'un « scolaire intégré » dans le site et d'améliorer le cadre de vie des élèves, en particulier les dortoirs et les foyers.

Enfin, il concerne des travaux indispensables pour l'entretien de l'abbaye qui portent sur le ravalement des façades et la restauration de salles historiques et de la chapelle. Donc il s'agit d'une œuvre qui devra être poursuivie sur plusieurs années.

La maison d'éducation des Loges ne devrait, cependant, pas être délaissée. Il est souhaitable que soient envisagés, au fur et à mesure des besoins, des améliorations des équipements techniques, des locaux scolaires nécessaires à la vie de l'établissement d'enseignement moderne.

La haute qualité de l'enseignement dispensé dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur est connue de tous. Elle est attestée par les résultats qui sont obtenus par les élèves des maisons d'éducation de Saint-Denis et des Loges.

Les résultats restent très brillants, notamment cette année : 95 p. 100 des élèves ont obtenu leur baccalauréat dont plus de la moitié avec mention. Il faut s'en réjouir et rendre hommage au dévouement des professeurs et des chefs de ces deux établissements.

En ce moment, un motif supplémentaire de satisfaction nous est donné à propos de la Légion d'honneur. Le château et le parc d'Ecouen, propriétés de la Légion d'honneur — et ils le restent — ont été mis à la disposition du ministère des affaires culturelles. Ils vont désormais abriter un musée de la Renaissance que M. le Président de la République a inauguré, le 25 octobre dernier. Quant à la forêt, son aménagement par l'Agence des espaces verts, comme vient de le rappeler M. Bonnefous, est envisagé pour faciliter l'accès du public. On peut dire que le patrimoine immobilier de la Légion d'honneur est bien géré et sagement affecté.

Votre commission a, au cours de ces derniers mois, exprimé le souhait qu'un contingent supplémentaire de 2 000 croix de chevalier soit accordé en faveur des anciens combattants de la guerre de 1914-1918, en raison de l'épuisement du contingent prévu pour les années 1976, 1977 et 1978.

Le Président de la République a voulu prolonger l'effort entrepris pour récompenser les survivants de la « grande guerre ». C'est la raison pour laquelle un décret vient de leur accorder 2 050 croix supplémentaires, dont 550 viennent d'être attribuées, le 11 novembre dernier, et 1 500 leur seront attribuées au cours de l'année prochaine.

Il n'est pas exclu que l'on puisse demander aux légionnaires et médaillés militaires d'abandonner leur traitement. Nombre d'entre eux paraîtraient disposés à le faire, à condition que les crédits correspondants figurent sur une ligne budgétaire pour l'attribution de secours par la voie des sociétés d'entraide.

Je dirai un mot, enfin, du budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1978. Il se borne à reconduire les recettes et les dépenses. Il est d'ailleurs très faible puisque, en septembre 1977, il ne restait que 463 compagnons de la Libération et 48 500 médaillés de la Résistance.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande donc de bien vouloir suivre les conclusions de votre commission des finances et d'approuver les budgets annexes de l'Ordre de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe de la Légion d'honneur et figurant aux articles 40 et 41.

Article 40.

M. le président. « Services votés, 42 638 312 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant à l'article 40.

(Ce crédit est adopté.)

Article 41.

M. le président. « Mesures nouvelles : autorisations de programme, 6 350 000 francs. »

« Crédits, 4 913 804 francs. »

La parole est à M. Grand.

M. Lucien Grand, au nom de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires sociales avait chargé son président, M. Robert Schwint, d'intervenir à l'occasion du budget de la défense sur le problème de la Légion d'honneur à titre posthume.

M. Bourges, s'étant déclaré incompétent au cours de la séance de mardi dernier, nous a renvoyés à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, dont nous examinons aujourd'hui les crédits.

Ainsi que le rappelle régulièrement votre rapporteur pour avis, lors de la discussion du budget des anciens combattants, la suppression des distinctions à titre posthume, notamment de la Légion d'honneur, est très mal ressentie par la totalité du monde combattant.

Aussi, lorsque les pouvoirs publics ont estimé que la pratique de l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume s'accordait mal avec le caractère de notre premier ordre national qui doit constituer l'élite vivante de la nation, votre commission s'est élevée avec vigueur contre une argumentation aussi spéieuse, trop souvent développée pour refuser à des familles éprouvées l'hommage que leur doit la nation.

Compte tenu de la valeur du sacrifice suprême accepté par tant de Français au cours, notamment, des deux guerres mondiales, le maintien des dispositions adoptées pour la première fois par décret du 1^{er} octobre 1918 et abrogées par le Gouvernement en 1962 n'aurait certainement pas été désavoué par les créateurs de notre premier ordre national.

C'est pourquoi votre commission des affaires sociales demande, monsieur le garde des sceaux, que l'on revienne sur ce qu'elle considère comme une illégalité qui fait purement et simplement disparaître ces attributions d'office considérées par les familles éprouvées comme une bien normale et bien modeste compensation. (Applaudissements.)

M. Jean Mézard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, pendant trois années successives, j'ai posé cette question à M. le ministre des anciens combattants, à chacune de ses auditions par la commission des affaires sociales. Je me permets de rappeler le fait qui motivait mes interventions.

Dans une petite commune isolée de montagne, le maire et son secrétaire de mairie avaient, en juin 1944, pris une initiative qui leur avait valu, quelques jours après, la visite d'une colonne complète de l'armée allemande venue pour les fusiller sur la place de l'église. Il me semble que ce fait méritait tout de même la reconnaissance de la nation.

J'ajoute que ce maire de juin 1944 était peut-être — je n'en sais rien, mais c'est probable — un ancien combattant de 1914-1918. S'il n'a pas obtenu la Légion d'honneur, c'est parce que les Allemands l'ont fusillé. (Applaudissements.)

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux. Je répondrai aux questions posées par M. Grand et par M. Mézard en rappelant d'abord un point d'histoire.

M. Grand semble penser que les décorations à titre posthume étaient conformes aux origines de la Légion d'honneur. Sur ce point d'histoire, je ne puis être d'accord avec lui car la pratique des décorations à titre posthume n'était pas prévue par les textes constitutifs de la Légion d'honneur. Elle ne fut instaurée qu'à l'occasion de la première guerre mondiale, par le décret du 1^{er} octobre 1918.

Ni l'empereur Napoléon I^{er}, ni l'empereur Napoléon III, qui avaient été l'objet de sollicitations dans ce sens, n'avaient accepté que la Légion d'honneur fût affectée à des défunts, car la formule rappelée par M. Grand remonte à eux. Cette pratique de décoration à titre posthume se serait mal accordée avec le caractère de l'Ordre qui devait constituer, suivant les termes de son fondateur, une « élite vivante ».

Reconnaître d'une manière expresse la pratique des décorations à titre posthume aurait pu constituer une incitation à persévérer dans un usage auquel il a semblé préférable, en règle générale, de renoncer.

Toutefois, je dois vous signaler que le décret n° 76-123 du 5 février 1976 a étendu à tous les personnels de l'administration le bénéfice de l'article R. 26 du code de la Légion d'honneur.

En voici la teneur : « Le Premier ministre est autorisé à nommer ou à promouvoir dans l'ordre, soit directement, soit par voie de délégation, les personnels de l'administration grièvement blessés dans l'accomplissement de leur devoir, dont la vie se trouverait en danger immédiat et qui sont reconnus dignes de recevoir cette distinction. »

Ainsi il devient possible de nommer ou promouvoir dans la Légion d'honneur des personnes qui ont été grièvement blessées dans l'accomplissement de leur devoir et dont la vie se trouverait en danger immédiat. C'est donc une façon d'atténuer la rigueur de la réglementation actuelle, contre laquelle vous vous élevez ; c'est une façon de permettre aussi aux civils de se trouver dans la même situation que les militaires grièvement blessés dans l'accomplissement de leur devoir.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 41.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons examiner maintenant les crédits concernant le budget annexe de l'Ordre de la Libération et figurant aux articles 40 et 41.

Article 40.

M. le président. « Services votés, 1 479 432 francs. » — (Adopté.)

Article 41.

M. le président. « Mesures nouvelles : crédits, 51 101 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

Coopération.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de la coopération pour

1978 mérite que l'on s'interroge sur le cadre politique et économique dans lequel s'inscrivent les relations de notre pays avec le continent africain.

Si les remous qui ont suivi l'accession à l'indépendance de certains Etats africains ont cessé, d'autres conflits sont apparus qui ne sont pas moins dangereux : conflits internes, querelles de frontières, affirmation de suprématie. Nous risquons de voir les grandes puissances s'en mêler et transformer l'Afrique en zone d'influence, comme cela risquait d'être le cas en Angola.

L'insécurité relative des relations entre Etats explique dans bon nombre de cas l'accroissement des dépenses militaires et la perpétuation de l'influence de l'armée sur le pouvoir politique.

Cette situation n'est pas excellente et diminue d'autant les ressources disponibles pour le développement économique.

Après la décennie du développement, la situation des pays africains n'a pas évolué selon les souhaits des experts de l'ONU.

Les objectifs d'aide des pays industrialisés ont été révisés en baisse, les termes de l'échange ont été bouleversés depuis 1974.

Une réflexion d'ensemble s'imposait donc dans la politique mondiale du développement : le dialogue Nord-Sud organisé à l'initiative de la France a contribué à clarifier les problèmes, à évaluer les nouveaux besoins et à engager les Etats privilégiés dans la voie de l'effort.

A l'écart de ces grands mouvements, la Communauté européenne a manifesté sa solidarité avec l'Afrique, comme la France l'engageait à le faire, par la convention de Lomé.

Les premiers résultats de l'application de cette convention sont déjà connus et encourageants.

La politique de coopération de la France, qui continue à s'étendre par une série d'accords patiemment mis au point, doit donc être soigneusement harmonisée et coordonnée avec les efforts conduits au plan international, car, dominant les conflits parfois aigus et douloureux dont certains Etats africains sont le théâtre, la coopération de la France doit servir la paix et le développement.

Avec une augmentation globale de 17,38 p. 100 par rapport à l'année précédente, les crédits du ministère de la coopération proposés dans le projet de budget pour 1978 sont en « expansion modérée », qui contraste avec la faible augmentation enregistrée de 1976 à 1977.

Le montant total des crédits passe de 2 571 millions de francs à 3 016 millions de francs. Cette augmentation est inégalement répartie et s'analyse, en fait, en une majoration des dépenses de fonctionnement — plus 21,8 p. 100 — et une stagnation des autorisations de programme et des crédits de paiement, c'est-à-dire une régression des équipements au regard de la hausse des prix.

En réalité, la progression des crédits n'est pas aussi importante qu'il y paraît, puisqu'elle résulte pour partie de l'intégration dans le budget de la coopération des crédits qui concernent Djibouti, territoire d'outre-mer ayant accédé à l'indépendance en juin dernier et désormais lié à la France par une série d'accords de coopération conclus au moment même de son accession à l'indépendance.

La progression des crédits de la coopération, à l'exclusion des crédits intéressant Djibouti, ressort néanmoins à 11,84 p. 100.

Dans ces conditions, la part du budget du ministère de la coopération dans le budget général de l'Etat progresse légèrement et passe de 0,73 p. 100 en 1977 à 0,76 p. 100 en 1978, sans retrouver le niveau qui était le sien une dizaine d'années auparavant, qui était — dois-je le rappeler ? — de 1 p. 100 en 1967.

En effet, l'Etat annexé au projet de loi de finances pour 1978 qui récapitule l'effort financier conduit au titre de la coopération, montre que le coût budgétaire de l'aide publique accordée par la France s'élève à 6,113 milliards de francs en 1978 contre 5,123 milliards en 1977, soit une progression de 20 p. 100.

Cette aide représente 1,47 p. 100 du budget général pour 1978, part à peu près stable depuis un certain nombre d'années.

La part du budget du ministère de la coopération dans cette enveloppe ne représente qu'environ la moitié de l'effort public fait par la France en faveur du développement ; cette part est d'ailleurs déclinante puisqu'elle passe de 56 p. 100 en 1976 à moins de 50 p. 100 en 1978.

On peut s'en inquiéter et proposer que le ministère de la coopération ait la compétence et les moyens de coordonner l'ensemble de l'aide aux pays en voie de développement, ainsi que la coopération organisée avec les différents pays francophones du monde.

Un tel regroupement serait sans doute de nature à donner plus d'efficacité à notre aide, à mieux faire connaître et à renforcer l'influence économique et culturelle de notre pays dans le monde et ainsi à mieux faire connaître notre contribution financière.

Puis-je me permettre de rappeler que lorsque l'on quitte le Maroc pour passer en Mauritanie et ainsi, de pays en pays

jusque vers le Sud de l'Afrique, on se trouve tour à tour dans des pays relevant de la compétence du ministère de la coopération et dans d'autres qui dépendent directement du ministère des affaires étrangères. Il n'est pas dans mon intention de souligner qu'une uniformité d'action serait souhaitable et qu'elle devrait être l'apanage des affaires étrangères ou de la coopération, mais il me paraît souhaitable, monsieur le ministre, que pour l'avenir, une plus grande coordination soit établie.

S'agissant de la part de l'aide française dans l'ensemble de l'aide reçue par les pays en voie de développement, il faut savoir que pour 1975, l'aide française représentait 22,5 p. 100 de l'ensemble de l'aide accordée aux pays avec lesquels la France a signé des accords de coopération ; que, par ailleurs, l'aide bilatérale accordée par l'ensemble des pays industrialisés atteignait 38 p. 100, tandis que l'aide des organisations internationales était de 24,5 p. 100 et l'aide des pays producteurs de pétrole de 15 p. 100.

Examinons maintenant les éléments significatifs du projet de budget pour 1978.

Le projet de budget pour 1978 traduit la poursuite d'une politique de remise en ordre des moyens en personnels du ministère. Ainsi est poursuivie la titularisation des emplois de l'administration centrale, par transformation d'emplois de contractuels. En 1978, 156 emplois d'administration centrale seront titularisés. Dans le même temps les services extérieurs seront légèrement renforcés.

L'ajustement sensible en hausse des crédits de personnels prévus au projet du budget pour 1978 devrait, par ailleurs, permettre de faire face plus aisément aux difficultés ressenties par les coopérants en 1977, du fait notamment de la hausse du coût de la vie dans certains pays africains, et au retard apporté par certains Etats dans le versement des fonds de concours.

S'agissant des priorités, il faut remarquer que la présentation des documents budgétaires, et les précisions apportées à votre commission par le ministère de la coopération permettent d'apprécier les grandes lignes de l'action menée dans les différents secteurs de la coopération.

Elles ne permettent pas, en revanche, de connaître avec précision la répartition géographique de l'aide.

En ce qui concerne les différents domaines de la coopération, il convient de signaler pour l'assistance technique civile, une prise en charge de 113 postes d'enseignants supérieurs, transférés du budget du secrétariat d'Etat aux universités, ainsi que le développement de la participation de certains Etats aux dépenses de rémunérations des coopérants techniques, dans le cadre de la politique dite « de globalisation ».

Vous trouverez dans mon rapport écrit le détail de cette évolution tout comme celle de l'assistance culturelle qui voit ses crédits légèrement diminuer et fait l'objet d'une réflexion préalable à un redéploiement des moyens.

Quant à l'assistance sanitaire et sociale, elle enregistre un maintien de ses crédits, mais donne lieu à des négociations avec les Etats pour sa transformation progressive : diminution des assistants techniques paramédicaux ; augmentation du nombre des spécialistes.

S'agissant de l'aide technique militaire, l'accroissement des crédits de coopération militaire dans le budget de 1978 est important et s'explique tant par l'évolution de la situation politique générale sur le continent africain que par la nécessité d'assurer, dans un certain nombre de pays, le renouvellement des matériels dont la vétusté est grande.

Cette priorité accordée au renouvellement des matériels apparaît en augmentation sensible au niveau de l'aide aux armées nationales et de la formation militaire.

L'évolution des crédits d'aide technique militaire est, certes, préoccupante lorsqu'elle traduit la montée des rivalités et des conflits sur le continent africain et détourne de l'effort d'équipement, de modernisation et, pour certains pays, de simple garantie de subsistance alimentaire, des ressources importantes.

Cet effort financier doit cependant être relativisé, en faisant sa part au simple renouvellement de matériels qui traduit la modernisation des armées sans entraîner de gonflement des potentiels.

S'agissant de l'aide financière directe, elle sera de l'ordre de 100 millions de francs en 1978, et concernera principalement le Tchad, la Haute-Volta et l'Empire Centrafricain, pays enclavés dépourvus de ressources minières et de produits d'exportation riches.

En examinant la coopération scientifique, il convient de rappeler que la dotation budgétaire des organismes de recherche relevant du ministère de la coopération est fixée dans le cadre de l'enveloppe recherche, au terme d'une procédure interministérielle confiée à la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Les crédits, une fois arrêtés par le ministère de l'industrie et de la recherche, une fois inscrits au budget de la coopération.

Ces crédits apparaissent satisfaisants ; en particulier la subvention prévue pour l'ORSTOM — l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer — augmentera de 12,7 p. 100 et s'élèvera à 236 millions de francs pour un budget de 252 millions de francs consacrés aux rémunérations des chercheurs et au soutien des programmes de recherche.

En ce qui concerne le GERDAT — groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — les crédits inscrits au budget de la coopération pour 1978 s'élèvent à 147 millions de francs, qui seront consacrés essentiellement à la poursuite des programmes en cours.

Enfin, je voudrais faire mention de notre coopération avec la République de Djibouti.

Au moment même de l'accession de Djibouti à l'indépendance, le 27 juin 1977, une série d'accords ont été conclus en matière de coopération économique, monétaire, financière et militaire.

D'autres accords sont en cours de négociation concernant la culture et l'enseignement, la formation, les transports maritimes.

Le budget du ministère de la coopération a reçu 118 millions de francs pour faire face en 1978 à la mise en œuvre de ces actions de coopération.

Une mission d'aide et de coopération sera ouverte à Djibouti ; la création de quatorze emplois et un crédit de 5,5 millions de francs sont prévus à cet effet au budget pour 1978.

Je voudrais aborder maintenant l'aide au développement dont l'instrument privilégié demeure le FAC, le fonds d'aide et de coopération. Il faut regretter que la dotation prévue pour 1978 soit malheureusement en baisse par rapport à 1977 ; dois-je rappeler qu'elle avait déjà baissé par rapport à 1976 ?

En autorisations de programme, 533 millions de francs sont prévus et 511 millions de francs en crédits de paiement.

Le FAC continuera de participer aux opérations de développement rural engagées ces dernières années, en particulier au Sénégal, au Mali, au Cameroun, en Haute-Volta.

En matière de développement industriel, les principales actions du FAC concerneront la recherche minière, l'énergie et les industries agricoles.

Mais il convient de souligner par ailleurs le développement du rôle de la caisse centrale de coopération économique dont les concours, dépassant 1,3 milliard de francs, sont davantage axés sur les secteurs productifs des pays les plus démunis.

Enfin, il importe de rappeler l'importance pour l'aide au développement économique des concours apportés par la France, par le biais du fonds européen de développement prévu par la convention de Lomé, et du programme des Nations Unies pour le développement.

Pour les détails de cet important chapitre, je vous renvoie également à mon rapport écrit.

Avant de conclure, je dirai quelques mots sur l'adaptation de l'aide au développement.

Depuis quelques années, les pays en voie de développement participent de façon accrue aux mouvements importants de variation des termes de l'échange nés de la hausse des prix de certaines matières premières minérales et végétales.

Les conséquences de ces mouvements sont bien évidemment très différentes selon les pays concernés ; il serait souhaitable que la politique de coopération telle qu'elle peut être appréciée par le budget du ministère de la coopération s'y adapte davantage.

Certes, l'ensemble de l'aide au développement économique apportée par la France aux pays en voie de développement est loin de se limiter au budget du ministère de la coopération.

L'aide privée, en particulier, a connu un accroissement sensible au cours des dernières années sous forme de prêts d'investissements et de crédits garantis à l'exportation.

Mais l'aide publique exposée dans le projet de budget de la coopération revêt encore un caractère trop habituel d'assistance technique en personnel.

Il serait souhaitable que la charge financière de l'assistance technique soit progressivement assumée par les budgets des Etats bénéficiaires, par généralisation de la procédure dite de « globalisation de l'aide » déjà utilisée avec certains Etats tels que la Côte-d'Ivoire.

En contrepartie, l'effort de financement des infrastructures, le développement rural et le financement de l'industrialisation pourraient être mieux assurés par un renforcement des dotations du FAC et de la caisse centrale de coopération économique et par une incitation au développement de l'aide privée.

En conclusion, au terme de l'examen du budget pour 1978 de la coopération, votre commission des finances est consciente de l'effort budgétaire de redressement accompli en faveur de la coopération en cette période difficile pour les finances publiques et l'économie de notre pays.

Votre commission s'est cependant interrogée sur l'opportunité d'affecter l'essentiel des moyens nouveaux aux dépenses de

fonctionnement, d'une part, et aux crédits de coopération militaire, d'autre part, tandis que les dépenses en capital et singulièrement les crédits du FAC sont en baisse sensible.

Sans méconnaître en particulier l'accroissement des besoins financiers ressentis par certains Etats africains pour assurer leur sécurité, votre commission des finances s'est montrée réservée sur l'augmentation élevée des crédits de coopération militaire qui vont contribuer au développement de la course aux armements en Afrique et soustraire à l'action de développement des ressources importantes.

En revanche, votre commission des finances s'est félicitée de la poursuite de l'évolution des actions et des méthodes de coopération dans le sens d'une plus grande responsabilité des Etats bénéficiaires ; cette évolution est particulièrement sensible dans le domaine de l'assistance technique avec la « procédure de globalisation » en matière d'enseignement et de coopération culturelle et dans le domaine de l'aide au développement avec les programmes d'intervention du FAC.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits du ministère de la coopération pour 1978. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Martin, rapporteur pour avis.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la coopération pour 1978 sont en augmentation de 17 p. 100 environ sur ceux de 1977, alors que le budget en cours ne dépasse pas 5 p. 100 de croissance par rapport au précédent, c'est-à-dire celui de 1976.

Le montant global figurant dans les documents qui nous sont soumis s'élève à 3 015 801 968 francs. Que faut-il penser de cette dotation ?

Tout d'abord, le chiffre de trois milliards, apprécié du côté français, est estimé plus qu'honorable si l'on tient compte de trois éléments essentiels.

Le premier de ces éléments réside dans les difficultés économiques que nous traversons. Il est, en effet, difficile de concevoir une politique de rigueur sans incidence sur les crédits de coopération.

Le deuxième élément, ce sont les engagements de même nature pris par les autres nations industrialisées. Sur ce dernier point, avec environ 0,63 p. 100 de son produit national brut consacré à l'aide publique au tiers monde, la France se situe bien au-delà de la moyenne globale des pays membres de l'OCDE, dont l'aide publique au développement représente 0,36 p. 100 de leur produit national brut. La France se situe bien au-delà également de l'URSS qui ne consacrerait que 0,14 p. 100 de son produit national brut à l'aide au développement. Seuls la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et certains pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole se montrent plus généreux que notre pays.

Le troisième élément est lié à la situation politique qui règne en Afrique en raison de son évolution, voire de sa transformation, à la recherche de structures adaptées aux conditions de vie inhérentes aux exigences d'une économie évolutive vers un développement nécessaire.

Les soubresauts qui secouent, tout comme les autres, les Etats liés à la France, laissent apparaître parfois des attitudes dont il est difficile d'appréhender les fondements et constituent des facteurs de perturbation dans nos rapports avec nos partenaires.

En dépit de ces brèves remarques, il va de soi que la coopération doit poursuivre son œuvre. Sa marche en avant est à la fois une preuve de sa solidité et un signe de la confiance témoignée par nos partenaires à travers une amitié réciproque, fortement favorisée, il est bon de le souligner, par l'usage de la langue française.

D'ailleurs, tous les Etats intéressés par le budget de la coopération désirent poursuivre leur route avec la France et trouvent actuellement insuffisants les concours apportés par notre pays, souhaitant une augmentation de nos engagements tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Traduisant les aspirations profondes de l'ensemble de nos partenaires africains, au mois d'août dernier, à la conférence franco-africaine de Dakar, le ministre sénégalais du Plan s'exprimait en ces termes : « Ce que nous souhaitons, c'est que la France augmente de façon notable le budget de la coopération pour qu'elle puisse participer de façon plus complète à notre développement et nous assurer une assistance technique de haut niveau. »

Voilà un appel que nous n'avons pas le droit de décevoir. C'est pourquoi nous pouvons exprimer le regret que ce projet de budget ne connaisse pas la même progression que le budget général, soit 18,94 p. 100 pour celui-ci au lieu de 17,27 p. 100 pour la coopération.

D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif fixé par le Président de la République en matière d'aide publique au développement et qui se situe à 0,70 p. 100 de notre produit national brut. Pour être aussi complet que possible tout en restant bref, je dois à la vérité de rappeler que l'action du ministère de la coopération concerne exclusivement les Etats africains du Sud du Sahara. La quasi-totalité de l'aide budgétaire au développement de ces Etats transite par le ministère de la coopération.

Par ailleurs, l'aide publique au développement accordée par la France ne se limite pas à la seule activité du ministère de la coopération, dont les crédits ne représentent en fait que 48,4 p. 100 du total de l'aide publique française hors territoires et départements d'outre-mer.

Le reste de notre aide publique est essentiellement assuré par le ministère des affaires étrangères. Il concerne l'aide bilatérale aux autres Etats du monde, d'une part, et les contributions françaises à l'aide non bilatérale, d'autre part.

Au total, l'effort au titre de l'aide publique au développement consenti par la France est loin d'être négligeable. Portant sur 11,7 millions de francs en 1977, il représente 0,62 p. 100 de notre produit national brut. Ces indications témoignent, en faveur de notre pays, d'un effort bien supérieur à celui qui est consenti par les Etats-Unis, par exemple, qui n'y consacrent que 0,45 p. 100 de leur produit national brut. On peut établir la même comparaison avec la plupart des Etats membres de la Communauté économique européenne, dont la moyenne de l'effort se situe également à environ 0,45 p. 100 de leur produit national brut.

Après ces quelques réflexions préliminaires, nous passons à l'examen des actions conduites par le ministère de la coopération dans les principales branches de son activité.

Nous examinerons d'abord les actions de formation et les actions sociales. Ce chapitre constitue la part la plus importante de l'activité du ministère. Notre commission a d'ailleurs fait connaître, au cours des années passées, son désir de favoriser la formation des cadres africains. Nous ne pouvons donc que nous réjouir d'une telle orientation qui est nettement caractérisée par une coopération de formation et non plus de substitution.

J'en viens aux actions dans le domaine de l'enseignement. Dans le primaire, on compte une très grande proportion d'instituteurs nationaux. Notre aide se limite à des appuis en matériel : livres, disques, moyens audio-visuels, etc. Dans le secondaire, on note déjà une proportion appréciable de professeurs africains. A signaler également l'application de la globalisation qui consiste en la prise en charge de certaines dépenses par les budgets locaux des Etats disposant de ressources. C'est ainsi que 3 064 postes sont « globalisés », sur 5 127.

Dans l'enseignement supérieur, toujours grâce aux conséquences de la globalisation, le nombre de postes passe de 1 423 à 1 590.

La formation professionnelle bénéficie d'une aide importante, à savoir : 518 postes d'assistant technique et 2 000 bourses accordées.

L'enseignement technique fait l'objet de fortes demandes de la part de nos partenaires et, en réponse, il est prévu une attribution de 1 177 assistants techniques, nombre considérable au regard de celui des professeurs africains.

L'action socio-culturelle vient en complément de l'enseignement dont nous venons de parler. Le secteur socio-culturel est doté du détachement d'assistants techniques au titre de la radio et de la télévision, avec des actions de soutien dans le domaine du cinéma.

Il reste l'action médico-sociale qui fait l'objet d'un traitement particulier, compte tenu de sa spécificité et de son caractère d'ordre sanitaire. Mille postes environ sont prévus auxquels s'ajoutent 150 bourses. Les crédits prévus sont en augmentation de 22 p. 100.

J'en arrive à l'aide au développement économique. Cette branche intéresse un nombre assez faible de coopérants, un millier environ. En revanche, elle comporte des interventions d'investissement. Celles-ci sont, hélas ! en baisse et ne sont pas compensées par des aides multilatérales, en dépit des besoins les plus urgents dans le domaine du développement.

Les principales actions de ce secteur portent sur la production rurale. Nous n'avons d'ailleurs pas cessé de nous déclarer favorables au développement d'une agriculture vivrière, et nous pouvons, sans crainte de nous tromper, maintenir un choix qui nous paraît toujours aussi évident.

C'est pourquoi nous exprimons des regrets en constatant que les crédits destinés à ce secteur sont ramenés de 147 millions de francs en 1977 à 128 millions en 1978.

Autre observation désagréable : les transports et les communications, infrastructures indispensables à tout développement, subissent également une réduction de crédits.

La production minière et industrielle n'est pas mieux dotée, en se voyant attribuer 51 millions de francs au lieu de 58 millions de francs en 1977.

La recherche scientifique intéresse principalement les maladies tropicales, dans le cadre de l'ORSTOM, et les recherches appliquées dans le domaine agricole, qui sont poursuivies notamment par les instituts de recherche agronomique.

Les crédits de la recherche sont heureusement en augmentation et s'élèvent à 384 millions de francs environ, soit une croissance de 13,5 p. 100.

En ce qui concerne la coopération technique militaire, au lieu de 10 p. 100 précédemment, c'est environ 12 p. 100 du budget de la coopération qui sont destinés aux dépenses des personnels en poste outre-mer, à la formation des personnels africains en France, aux investissements impliqués par l'aide à l'équipement des armées de nos partenaires.

L'ensemble de ces dépenses se chiffre à 380 millions de francs, soit une progression de 44,73 p. 100.

Il découle de l'analyse à laquelle nous venons de procéder que les priorités portent sur trois points :

Premièrement, sur la coopération technique militaire ; cette priorité, qui est motivée par les menaces extérieures qui pèsent sur nos partenaires, a été réclamée par de nombreux Etats lors du sommet de Dakar ;

Deuxièmement, sur la recherche scientifique ; il s'agit d'un élément de base indispensable qui a connu jusqu'à ce jour des résultats très encourageants ;

Troisièmement, sur les dépenses administratives ; elles se situent au dernier rang de notre analyse ; leur volume est assez faible, avec 2,56 p. 100 du budget pour ce qui concerne l'administration centrale, et 2,14 p. 100 pour les missions de coopération outre-mer, tandis que la part destinée aux centres culturels gravite autour de 0,94 p. 100.

Dans l'ensemble, déduction faite des transferts, et compte tenu des réajustements de rémunérations, des nouvelles titularisations et d'un renforcement des services extérieurs du ministère, les dépenses administratives marquent une croissance de 12,14 p. 100.

J'en arrive au principal poste du budget de la coopération. Il s'agit du fonds d'aide à la coopération, dont les crédits sont en accroissement réduit, avec 7,86 p. 100 de progression réelle, mais qui constituent 65 p. 100 du budget global de la coopération.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement dont dispose le fonds d'aide à la coopération, c'est-à-dire l'aide directe au développement économique, porteront respectivement sur 514 020 000 francs et sur 492 120 000 francs. Les concours financiers et les opérations exceptionnelles enregistreront également une baisse sensible.

Après les priorités budgétaires, nous examinerons les priorités géographiques.

Les Etats les plus démunis entrent dans cette catégorie. Il s'agit, notamment, des Seychelles, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de Saint-Thomas, du Prince, qui, pourvus de 35 millions de francs en 1977, seront dotés de 43 millions en 1978.

La République de Djibouti, dernière née des partenaires de la France, se voit dotée de 118 millions de francs.

Abordant maintenant les priorités sectorielles, nous en dégageons : le transfert des connaissances, qui absorbe plus des trois quarts de notre effort de coopération et qui reste l'objectif prioritaire, voire la philosophie profonde de la coopération française ; l'enseignement, l'assistance technique et la formation des maîtres qui font l'objet d'un traitement préférentiel. Le développement rural se situe, quant à lui, à la base du développement économique, mais également du renforcement de la culture sociale de l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle les crédits du FAC consacrés aux investissements agricoles ont notablement augmenté au cours des deux dernières années. D'importantes opérations de diversification des productions se trouvent engagées au Sud du Tchad, autour de Kinshasa. La France contribue également à des projets d'utilisation de l'eau au Tchad, le long du Niger, au Sénégal, et dans les vallées des Volta.

L'aide médicale, qui porte tant sur la formation de personnels locaux que sur les actions de prophylaxie et de lutte contre les grandes maladies, notamment en brousse, reste privilégiée.

Poursuivant l'analyse des documents qui nous sont soumis, j'aborderai, après ces premières réflexions, les aspects portant sur l'utilisation des crédits, dans le souci d'une bonne rentabilisation de l'effort budgétaire accompli.

Nous soulignerons trois orientations relativement nouvelles qui nous paraissent intéressantes.

Nous avons noté, tout d'abord, le caractère modulé de l'aide apportée, partant de la très grande diversité entre les besoins des différents Etats, et de l'évolution rapide de ces besoins. Certains Etats, tels la Côte d'Ivoire et le Gabon, sont associés au financement de l'aide qui leur est consentie.

Le système de la globalisation, dans le secteur de l'enseignement en particulier, illustre bien cette évolution.

Ensuite, la progression des aides multilatérales, destinées aux investissements économiques de grande envergure, vient compléter avantageusement les actions bilatérales de la France, permettant ainsi la réalisation de programmes qui s'inscrivent à la base du développement économique.

C'est ainsi que des opérations financées conjointement avec des aides étrangères se sont élevées à 185 millions de francs, soit près de 30 p. 100 des ressources du FAC.

D'autre part, nos partenaires, qui se plaignent des lenteurs, voire des erreurs d'appréciation d'une gestion administrative trop centralisée, apprécieront, nous en sommes convaincus, l'allègement de certaines procédures au profit des ambassadeurs.

Quelques mots sur le rôle primordial des coopérants.

Le ministère de la coopération appuie son action en Afrique sur 10 235 coopérants. Ce chiffre, bien qu'il soit en passe d'être réduit de 5 p. 100 environ, traduit un effort considérable puisque les coopérants français représentent environ le tiers des coopérants à travers le monde.

A propos de la qualité des coopérants, plusieurs de nos partenaires ont émis des critiques parfois sévères sur la qualité de certains d'entre eux.

Cela n'empêche pas notre coopération d'être plus recherchée que celle d'autres pays. Sans doute, cela est-il flatteur pour la France.

Mais la disproportion entre l'offre et la demande n'exclut pas certaines exigences de la part de nos partenaires.

Sans reprendre à notre compte les critiques formulées et qui concernent, semble-t-il, des coopérants du service national, il est permis s'insister sur la nécessité, car il y va de l'image de marque de notre pays, d'appuyer notre action sur des coopérants dont la compétence technique ne soit pas exclusive des qualités humaines.

Sur le plan de la sécurité, certains épisodes récents et tragiques, notamment les actions du Polisario, et plus récemment l'assassinat dont a été victime, sur le territoire de la République de Djibouti, un de nos compatriotes, nous conduisent à souligner la nécessité d'assurer en tout lieu et en toute circonstance la sécurité de nos coopérants qui assument en Afrique une mission aussi désintéressée qu'essentielle.

J'en arrive aux garanties que nous sommes en droit de demander quant à la bonne utilisation de nos crédits.

Cela s'entend, en particulier, pour les subventions d'équilibre du budget de certains Etats. La souveraineté de nos partenaires nous interdit, certes, toute immixtion dans leurs affaires intérieures. Cependant, un pays qui apporte une contribution parfois décisive à l'égard d'un autre pays est en droit de veiller à ce qu'un tel concours ne puisse être détourné des objectifs qui le justifient.

S'il appartient, en toute logique, à nos partenaires, de fixer leur choix et les priorités en matière de schéma de développement, la France, qui apporte son soutien, c'est-à-dire la participation financière de son peuple, doit être étroitement associée à l'élaboration et à l'exécution des programmes. A cet égard, notre commission estime que les actions combinées de restructuration économique et sociale à long terme doivent être privilégiées, car elles sont l'élément moteur d'un décollage économique véritable.

Enfin, la coopération que nous apportons à l'Afrique, comme d'ailleurs notre contribution à l'ensemble du tiers monde, restera marginale dans ses effets en l'absence d'un ordre économique mondial reposant notamment sur une juste régulation des marchés, des principaux produits de base, ainsi que sur une nouvelle distribution internationale des productions.

La convention de Lomé a bien prévu les mécanismes qui s'imposent pour remettre en ordre la répartition des revenus entre les pays sous-développés et les pays nantis, mais les résultats attendus ne se sont pas encore manifestés.

A ce jour, force nous est de constater que le développement de l'Afrique, comme celui de l'ensemble du tiers monde, se trouve compromis par le système international de formation des prix des principaux produits exportés précisément par les pays sous-développés.

Il est donc indispensable que le dialogue Nord-Sud aboutisse, enfin, à des résultats concrets dans le domaine de soutien des cours des matières premières et dans celui des accords de produits.

Bien qu'il soit difficile de rendre compte globalement de la situation économique de l'Afrique francophone, tant les données sont variables d'un pays à l'autre, nous en dégagerons cependant les facteurs qui nous paraissent les plus significatifs.

Tout d'abord, nous citerons les conséquences de la crise qui affecte les économies occidentales et dont les effets sont décuplés en Afrique.

Le coût des produits importés, en hausse constante, est sans commune mesure avec les possibilités d'augmentation des ressources en provenance de l'exportation de la production nationale des pays concernés.

Les cours de certains produits tels que le café, le cacao, le bois, grâce à la mise en place d'accords spécifiques, se sont certes stabilisés à la hausse. Mais il s'agit d'une situation d'exception.

En règle générale, les flambées spéculatives des prix à l'exportation sont précaires et n'ont, à terme, aucune répercussion sur le processus de croissance économique des pays exportateurs.

Ces remarques sont inquiétantes car, à quelques exceptions près, les Etats africains paraissent condamnés à une dépendance continue et à une pauvreté sans limites.

Autre élément qu'aggrave la situation que nous venons d'analyser : la disproportion entre la croissance démographique et celle de la production.

L'Afrique connaît une augmentation de sa population sans précédent, et cela ne manque pas d'être inquiétant.

Le taux de croissance économique des pays africains n'a pas suivi la courbe ascendante de la démographie, d'où, dans de nombreux cas, une stagnation lorsqu'il n'y a pas aggravation du niveau de vie des populations.

Mais il existe d'autres facteurs qui n'arrangent rien, bien au contraire. C'est ainsi que les moyens de production agricole sont en hausse très sensible, consécutivement à la montée des prix de l'énergie qui se répercute, en particulier, sur l'utilisation des machines, des engrais et autres produits nécessaires à l'amendement des sols ; en un mot, à leur mise en valeur.

En outre, des terres arables sont particulièrement sensibles aux aléas de la pluviosité, tandis que l'érosion continue à faire ses ravages sur la terre d'Afrique.

Pour compléter ce tableau attristant, il faut y ajouter les menaces de la sécheresse ainsi que la poussée des déserts, contre laquelle il est indispensable d'engager la lutte avec des moyens appropriés.

Les hommes doivent rester solidaires, non pas simplement dans le malheur, après que le destin a frappé, mais sans relâche, prêts à intervenir pour éteindre la première étincelle avant que ne se propage la flamme dévastatrice.

Souvenons-nous du Sahel, dont la sécheresse a semé la mort à travers sept Etats, parmi une population d'environ trente millions d'êtres humains.

Fort heureusement, la France était au premier rang des nations qui sont alors intervenues, et notre politique de coopération a joué, à cet égard, un rôle essentiel.

La situation que je viens de dépeindre sans exagération, et qui peut se résumer par le mot cruel de « pauvreté », ne peut qu'inciter les Français et leur Gouvernement à renforcer les bienfaits de la coopération.

Le rôle que joue la France en cette matière n'est non pas une partie à sens unique, encore moins une aumône consentie, mais un dialogue volontariste, dans le cadre d'échanges réglés par des textes précis, c'est-à-dire des accords de coopération.

Il ne faut pas oublier que la complémentarité entre l'Europe et l'Afrique revêt un aspect trop souvent méconnu : je veux dire celui de la dépendance de l'Europe à l'égard des matières premières africaines.

Je pourrais développer encore les commentaires que nous inspire l'engagement de la France dans le cadre de sa politique de coopération mais, limité par l'horaire et compte tenu des explications complémentaires figurant dans mon rapport écrit, j'arrêterai là mon propos.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous recommande, à la majorité de ses membres, l'adoption du projet de budget de la Coopération. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ministère de la coopération ne sera peut-être pas aussi démuni en 1978 qu'il l'était en 1977. C'est là un point essentiel qu'il convenait de souligner et de prendre en compte pour apprécier le montant des crédits qui lui sont alloués dans le cadre du projet de budget pour 1978.

Souvenons-nous que les crédits de la coopération s'élevaient à 2 571,6 millions de francs en 1977, en hausse de 5,5 p. 100 sur ceux de 1976. Pour 1978, la croissance réelle des crédits sera de 12,5 p. 100. Si l'on met à part les crédits ouverts au titre de la coopération avec Djibouti — 118,2 millions de francs — qui faussent la comparaison avec 1977, le budget ainsi corrigé représente un peu moins de trois milliards de francs pour cette année.

Mais cette croissance ne profite guère aux actions de coopération culturelle et sociale, dont l'augmentation est quasi nulle — 0,53 p. 100 — toujours abstraction faite de Djibouti.

Parmi ces crédits, ceux qui sont consacrés spécifiquement à la coopération culturelle baissent d'ailleurs de 6 p. 100, la coopération sociale croissant, elle, de 22,6 p. 100.

M. le ministre nous a, certes, expliqué, lors de son audition par la commission, que la diminution des moyens accordés aux actions culturelles n'entraînerait pas de réduction d'activité car le ministère avait procédé à un examen soigneux — et nous ne pouvons que l'en féliciter — de l'efficacité de nos missions culturelles. Celles dont le fonctionnement a été jugé satisfaisant ont été maintenues et les autres allégées.

Cette révision sera sans doute fructueuse, mais elle ne peut suffire à légitimer la réduction des crédits qui affectent les actions culturelles. Il m'appartient, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur les conséquences désastreuses d'une telle évolution et de vous demander des engagements précis pour ménager l'avenir de notre coopération culturelle.

J'examinerai brièvement les crédits, nos rapporteurs, MM. Robert Schmitt et Louis Martin, l'ayant déjà fait avec leur coutumière compétence.

Le budget de la coopération s'élève à 3 015,8 millions de francs en 1978 contre 2 571,6 millions en 1977, soit une augmentation de 17,3 p. 100.

Il faut cependant relever que si le budget de 1978 enregistre une telle croissance, c'est que les crédits destinés à la coopération avec Djibouti, nouvel Etat relevant de notre coopération, y sont aujourd'hui inclus. Une dotation de 118,2 millions de francs est prévue à ce titre, représentant une augmentation de 4,6 p. 100 du budget de la coopération.

Ce dernier budget enregistre donc une croissance effective de 17,3 p. 100 moins 4,6 p. 100, soit 12,7 p. 100. Le tableau détaillé figurant à la page 6 de notre rapport écrit illustre la croissance en pourcentage des crédits pour 1978.

Quant aux dépenses ordinaires, elles croissent, pour le titre III — moyens des services — de 14,5 p. 100, passant de 417,9 millions de francs, en 1977, à 478,4 millions, pour 1978. Cette augmentation va permettre de renforcer les moyens des services extérieurs.

Pour le titre IV — interventions publiques — l'augmentation est de 15,58 p. 100, les crédits passant de 1 540 millions de francs, en 1977, à 1 780 millions, en 1978. Ces crédits seront, pour l'essentiel, consacrés à la rémunération des personnels d'assistance technique : 1 423 millions de francs, soit 27,32 p. 100 de plus qu'en 1977.

Cette augmentation est cependant ramenée à 17 p. 100 si l'on retranche des crédits en provenance d'autres ministères, par exemple le ministère de l'intérieur ou le secrétariat aux universités, crédits destinés aux coopérants à Djibouti ou aux enseignements supérieurs.

Même limité à 17 p. 100, l'accroissement reste notable.

En revanche, les actions de coopération culturelle et sociale stagnent, et même régressent pour la coopération proprement culturelle, comme nous l'avons noté.

Les autres crédits inscrits au titre IV, qui passent de 87,7 millions de francs en 1977 à 136 millions de francs en 1978, sont destinés à la coopération militaire technique qui croît de 5,5 p. 100, pour répondre aux demandes croissantes des Etats, et aux concours financiers qui n'augmentent que de 6 p. 100. On nous a d'ailleurs indiqué que l'on souhaitait voir ce concours bientôt disparaître. C'est aussi le souhait de notre commission.

La progression des dépenses en capital est nettement inférieure à celles des dépenses de fonctionnement puisqu'elle se limite à 2,85 p. 100 pour les crédits de paiement et à 3,7 p. 100 pour les autorisations de programme, les crédits de paiement passant de 613,2 millions de francs à 630,7 millions de francs et les autorisations de programme de 706,3 millions de francs à 732,4 millions de francs.

Si les subventions d'équipement des organismes de recherche scientifique et technique — l'ORSTOM et le GERDAT — sont maintenues en pourcentage, 13,7 p. 100, les subventions à l'équipement économique et social des Etats fournies par le fonds d'aide et de coopération, le FAC, diminuent, elles, de 4,16 p. 100 en crédits de paiement et de 14 p. 100 en autorisations de programme.

J'en viens au bilan des actions menées en 1977. S'agissant des programmes, dix-sept mille heures d'émissions ont été envoyées à trente-cinq stations de radiodiffusion appartenant à dix-huit Etats. Sur ces dix-sept mille heures, quatre mille proviennent de copies d'émissions diffusées sur les chaînes françaises. Ce volume est en régression depuis quatre ans.

Les autres treize mille heures sont constituées par des programmes spécifiques destinés aux radios africaines. Ces programmes sont réalisés par un service spécialisé de Radio-France internationale et ils sont très demandés par les radios africaines.

Quant aux informations, elles sont également réalisées par Radio-France internationale et se présentent sous deux formes : d'une part, deux émissions quotidiennes de quinze minutes le matin et de trente minutes l'après-midi fournissent des éléments propres à illustrer un journal parlé, avec des reportages, des interviews, des commentaires ; d'autre part, des éléments écrits

et sonores constituant une documentation de référence sur des points particuliers — les sports, les sciences, l'économie — sont envoyés par avion.

Ces deux formes d'information représentent deux cent trente-deux heures pour la première et deux cent vingt-cinq heures pour la seconde.

En ce qui concerne la télévision, la fourniture de programmes, au titre de la coopération, est assurée par l'institut national de l'audiovisuel.

L'INA propose, chaque trimestre aux dix télévisions africaines existantes un éventail de choix dans différents genres : variétés, documentaires, dramatiques, feuilletons.

Les soixante-cinq premières heures choisies sont fournies gratuitement au titre de la coopération. Les commandes supplémentaires sont facturées à un tarif réduit ; celles-ci correspondent à environ 25 p. 100 des fournitures gratuites.

Le ministère de la coopération et l'INA projettent également de produire des films ou émissions commandés à des réalisateurs africains.

J'en arrive aux informations. Les informations proposées aux télévisions africaines proviennent des journaux télévisés d'Antenne 2 et de TF 1. Leur sélection et leur montage sont assurés par FR 3 qui en effectue également l'envoi, soit par satellite, soit par avion. Dix minutes d'informations quotidiennes sont ainsi transmises. En ce qui concerne l'action culturelle, cinq centres et antennes culturelles ont été créés en 1977 au Cap-Vert, à Djibouti, en Guinée-Bissau, à São Tomé et aux Seychelles. Les vingt-trois centres existants ont participé aux actions de diffusion du livre, de promotion de la lecture et de formation de bibliothécaires ; ils ont également contribué à des actions de diffusion de la presse et de publications culturelles.

Une politique d'abonnements gratuits destinés aux centres culturels et aux organismes d'animation et d'information est développée ; ces abonnements portent sur 400 titres, pour un crédit global supérieur à 1 million de francs.

Ces centres sont également chargés d'organiser des expositions à partir des documents fournis par le ministère : affiches, photographies, journaux.

Les échanges artistiques ont été développés, sous l'égide de l'ADEAC — l'association pour le développement des échanges artistiques et culturels — tant en France qu'en Afrique. L'accent est mis sur des opérations de formation et des stages destinés aux animateurs.

Enfin, la diffusion du film est une des activités les plus suivies des centres culturels.

Quant à la coopération scientifique, elle vise essentiellement à la progression des connaissances et à la mise au point des techniques qui conditionnent le développement de nos partenaires. Les actions conduites s'intègrent le plus souvent dans des programmes de portée régionale, selon des zones économiques homogènes débordant éventuellement les frontières nationales.

Ces actions scientifiques se déroulent dans le cadre des grands thèmes suivants : ressources en eau, recherches océanographiques, amélioration des végétaux, défense des cultures, hygiène et santé, sciences humaines.

Pour ce qui est de l'enseignement, les deux faits nouveaux intervenus en ce domaine sont, d'abord, l'extension des accords de globalisation au Gabon et au Sénégal, après la Côte-d'Ivoire — rappelons que, par ces accords, la France accepte de fournir des coopérants en nombre supérieur à un contingent déterminé s'ils sont rémunérés par les Etats d'accueil — et ensuite le transfert des compétences en matière d'enseignement supérieur en Afrique au ministère de la coopération.

Les priorités arrêtées en accord avec nos partenaires ont conduit à une régression des effectifs de l'enseignement général, surtout du primaire et du premier cycle des lycées, au profit des enseignements technique et supérieur. C'est, au total, 7 509 postes d'enseignants qui ont été pourvus par la France durant l'année scolaire 1976-1977.

Sur ce total, 3 953 coopérants ont été envoyés en Côte-d'Ivoire — la mieux partagée — au Gabon et au Sénégal dans le cadre d'accords de globalisation, c'est-à-dire que les 3 953 coopérants servant dans ces pays sont, pour une partie d'entre eux — 70 p. 100 en Côte-d'Ivoire — rémunérés par les pays d'accueil.

Quant aux volontaires du service national actif, leurs effectifs utilisés par le ministère de la coopération sont en décroissance sensible depuis 1972 : ils étaient alors 2 138 ; ils sont, en décembre 1977 ; 1 317.

Ils sont principalement affectés aux secteurs de la santé, du génie rural, du développement industriel et de l'équipement.

Leur niveau de formation s'est considérablement amélioré puisque, sur un total de 1 317, 961 ont poursuivi des études supérieures.

Enfin, il nous faut citer les actions, très appréciées par nos partenaires, qui sont menées par les volontaires du progrès.

Leur effectif, en Afrique, est de 358 personnes ; le ministère leur a accordé, en 1977, une subvention de 22,5 millions de francs, qu'il envisage d'accroître sensiblement dans les années à venir pour permettre à cette organisation d'élargir son recrutement et d'intensifier ses actions.

Acceptant d'être isolés en milieu rural, ils apportent leur aide à la réalisation de projets précis et concrets. Leurs domaines d'intervention principaux sont l'agriculture et le secteur médico-social.

Voici donc brièvement présentées les grandes actions menées dans le domaine culturel et social par le ministère de la coopération en 1977. Bien peu de projets nouveaux ont été lancés et il est à craindre que la minceur des crédits alloués à ce ministère par le budget de 1978 ne les réduise encore.

Je me permettrai, pour compléter cet exposé, d'évoquer deux sujets qui préoccupent, l'un nos collègues représentant les Français à l'étranger, l'autre les scientifiques attachés à la progression de la science dans les pays d'outre-mer.

Pour la scolarisation des enfants français, nous avons noté que nos actions de coopération devaient s'accompagner d'un effort parallèle visant à assurer à nos personnels d'assistance technique un encadrement scolaire de qualité pour leurs enfants. Ce sont près de 21 000 enfants français d'âge scolaire qui résident dans les pays africains et malgache.

Les modalités de cette scolarisation font apparaître un réseau d'établissements dispensant un enseignement conforme aux horaires, aux méthodes et aux programmes français et préparant aux examens français. Ce réseau s'est développé principalement depuis quatre ou cinq ans. Il comprend généralement des établissements privés, gérés par une association de parents d'élèves, dont les statuts ont reçu l'agrément du ministère de la coopération.

Le cas de certains pays doit être étudié à part. Ce sont le Mali, la Mauritanie et le Tchad où les enfants fréquentent des « sections étrangères » ouvertes à l'intérieur des établissements nationaux ou rattachées à l'un d'entre eux. C'est le cas à Bamako, à Nouakchott et à N'Djamena.

En second lieu, en Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, où l'organisation de l'enseignement est restée jusqu'ici, dans son ensemble, très proche du système français, les diplômes délivrés sont valables en France.

En conséquence, les enfants français fréquentent les établissements nationaux publics et privés.

Cependant, la divergence des programmes d'enseignement tend à s'affirmer.

Cette situation a conduit le département à aider à la création et à l'extension de l'école française « La Gazelle » de Dakar, ouverte en octobre 1976.

Les gouvernements de ces pays sont cependant assez hostiles à la création d'un système d'enseignement s'adressant spécifiquement aux jeunes Français, alors que notre personnel de coopération y serait, au contraire, très favorable. Le ministère de la coopération devra donc arbitrer entre ces deux volontés opposées, tout en sachant que les divergences entre enseignement de type français et enseignement de type africain ne manqueront pas de s'accroître dans les années à venir sur le plan des structures comme sur celui des programmes.

En conséquence, le maintien des enfants français dans les établissements nationaux deviendra de plus en plus difficile, voire impossible.

Deux objectifs sont actuellement assignés à cette action de scolarisation, qui visent à assurer : sur le plan pédagogique, un encadrement suffisant en quantité et en qualité pour assurer des niveaux d'enseignement comparables à ceux de la métropole ; sur le plan financier, un allègement réel des charges des parents et des mesures pour rendre ces charges à peu près équivalentes dans chaque Etat.

Notre rapport écrit fait état de l'aide du ministère de la coopération et de celle du ministère de l'éducation en la matière. Le nombre d'enseignants affectés pour l'année 1977-1978 à l'enseignement des enfants français est de 500, dont 69 volontaires du service national actif.

Restent à la charge des parents les frais d'entretien et les droits d'écologie dont le montant peut être assez élevé, comme on le constate à la lecture du tableau que nous avons publié à la page 13 de notre rapport.

Certes, quelque 2 620 bourses, d'un montant total de 2 907 910 francs, seront attribuées pour cette année scolaire, mais l'égalité des conditions de scolarisation entre la France et l'étranger n'est pas encore réalisée.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, de souligner aussi le cas des enfants ressortissants étrangers scolarisés dans les établissements français.

J'ai assisté, ce matin même, à la première session du comité interparlementaire de liaison et d'animation culturelle organisée par le président Edgar Faure ; l'accent y a été mis par les parle-

mentaires belges sur l'accueil des ressortissants étrangers au sein des établissements français et, en particulier, dans les pays francophones d'Afrique noire.

Les droits de scolarité réclamés à ces ressortissants sont généralement différents selon qu'il s'agit de ressortissants français ou de ressortissants étrangers, pour autant qu'ils y soient admis. Ils sont généralement très onéreux, c'est vrai. Je vous serais gré, monsieur le ministre, de nous indiquer si une solution équitable peut être trouvée dans le cadre d'une concertation avec les missions culturelles de ces pays et leur gouvernement.

Avant ma conclusion, j'apporterai quelques précisions sur notre coopération scientifique, que j'ai brièvement traitée au cours de mon exposé.

L'effort poursuivi en matière de coopération scientifique vise à la progression des connaissances et à la mise au point des techniques qui conditionnent le développement de ces pays.

Ces recherches sont menées sous l'égide soit de l'ORSTOM, soit par le GERDAT.

La France favorise également la mise en place et le renforcement des structures nationales de recherche.

Pour consolider ces structures, le ministère de la coopération envoie de nombreuses missions d'experts chargés de conseiller les directions de ces nouveaux organismes nationaux en matière d'organisation, de programmation et de gestion ; en outre, pour assurer leur fonctionnement, une soixantaine d'assistants techniques leur sont fournis directement chaque année.

Mais le fonds du problème reste la formation. La formation des chercheurs et techniciens nationaux est le problème prioritaire de tous les Etats : la France y aide soit par l'octroi de bourses et des stages à tous les niveaux, soit par la mise en place, en France même, de structures de formation qui reçoivent maintenant la plupart des boursiers et stagiaires.

C'est ainsi que, répondant à une initiative des ministères des affaires étrangères et de la coopération, le GERDAT a participé à la création, à Montpellier, de l'Institut pour la formation agromonomique et rurale en régions chaudes — l'IFARC — dont il assume l'animation. L'association qui regroupe les universités, écoles et laboratoires de la région montpelliéraine, l'INRA, le CNRS et le GERDAT, envisage de concentrer ses activités, en 1977-1978, sur quatre points forts : la formation des chercheurs et du personnel de recherche, la formation de chefs de projets, la formation continue et la formation d'enseignants en agromonomie.

De son côté, l'ORSTOM fonctionne comme une école à laquelle sont admis les élèves français et étrangers auxquels il dispense une spécialisation dans les différentes disciplines ressortissant à son champ de compétence scientifique.

Cette spécialisation, qui comporte, en règle générale, la préparation d'un diplôme, conduit souvent les élèves étrangers à la soutenance d'une thèse de troisième cycle, dont la partie expérimentale se déroule au sein d'équipes de l'ORSTOM affectées à l'étranger.

J'en viens à ma conclusion.

Si nous observons avec une certaine faveur que la dégradation des crédits affectés au ministère de la coopération a été stoppée cette année, c'est un bien faible motif de satisfaction, vous en conviendrez, monsieur le ministre.

Certes, nos actions d'assistance technique, grâce à la présence d'enseignants et de spécialistes français chez nos partenaires africains, ont été maintenues. Mais nous demeurons très inquiets devant le net fléchissement de nos actions de coopération culturelle. Nous considérons comme parfaitement normale la modulation de l'aide du ministère en fonction d'une politique mieux adaptée aux conditions d'une action culturelle basée sur les besoins africains par la gestion bilatérale de nos centres. Mais le fléchissement ne pourra que s'accroître du fait de la minceur des crédits accordés pour 1978.

Enfin, monsieur le ministre, quel sera l'impact des derniers développements de la situation en Mauritanie et à Djibouti sur notre action de coopération dans les autres pays francophones d'Afrique noire ? L'imprécision de notre politique dans les pays africains — ou l'ignorance relative des desseins de cette politique — laisse planer un doute sur l'efficacité de notre action.

Autant de sujets, monsieur le ministre, sur lesquels nous aimerions connaître votre sentiment — et je pense que vous nous le donnerez volontiers — et être rassurés.

Sous le bénéfice de ces observations, la majorité de notre commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget de la coopération pour 1978. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, au cours de l'année 1977, j'ai pu me rendre dans la plupart des pays avec lesquels la France a passé des accords

de coopération bilatéraux basés, pour la plupart, sur les liens particuliers maintenus entre notre pays et ses anciennes colonies d'Afrique noire.

Au cours de ces voyages, il m'a été donné de faire un certain nombre d'observations sur le niveau d'évolution de ces pays et, par conséquent, sur l'état des problèmes que vit actuellement l'Afrique.

Croyant répondre en cela au désir exprimé tout à l'heure, de manière explicite ou diffuse, par MM. les rapporteurs, au cours de leurs remarquables exposés de présentation du budget de la coopération, je voudrais, en préambule, vous en dire quelques mots.

On doit constater, tout d'abord, la persistance d'un sentiment général d'inquiétude : fragilité des structures politiques et administratives par suite de la jeunesse des Etats, difficultés économiques et financières — sur lesquelles vous avez insisté — qui, souvent, incitent les plus touchés par la crise à un certain pessimisme.

Au plan spécifiquement africain, on ne peut ignorer le développement de mouvements ethniques sporadiques et diffus de part et d'autre des frontières héritées de la colonisation. Enfin, comment ne pas souligner le jeu incessant d'influences venues de l'extérieur ?

Les tracés actuels ne doivent pas être contestés. C'est ce que proclament nombre de gouvernements africains, soucieux, à juste titre, de réduire les sources de conflits dont l'Afrique n'a nul besoin.

En dépit de déclarations répétées, des affrontements sont apparus, certains étant d'ailleurs limités à des échanges de revendications : c'était le cas du Mali et de la Haute-Volta, c'est celui du Togo et du Ghana. Ailleurs, c'est un conflit qui dure : Tchad et Libye. C'est surtout la véritable guerre de la Corne de l'Afrique, avec les combats de l'Ogaden, qui pèsent lourdement aujourd'hui sur la vie politique africaine tout entière. On est donc en droit de se demander si les équilibres africains pourront être préservés.

Or, ce continent doit, malgré tout, gérer au mieux un héritage dont les aspects politiques ne sauraient entièrement faire oublier certaines marques profondes de l'Afrique traditionnelle. Il s'agit de contrôler des phénomènes de résurgence parfois inévitables et de les insérer dans un contexte moderne.

De même, on constate que certains grands pays, mieux dotés sur le plan technique, voire mieux pourvus par la nature sur le plan économique, vont exercer sur des voisins moins bien pourvus et de faible surface des influences à la limite du supportable.

Il est cependant rassurant de constater, en dépit de ces soubresauts, que, grâce à des contacts répétés, alliances et regroupements s'opèrent pour ébaucher une politique interafricaine dont il faut souhaiter qu'elle gagne en fermeté et en cohésion. Il serait de l'intérêt de tous, notamment, que l'organisation de l'unité africaine regagne et sa capacité de synthèse et un crédit qui, il faut le dire, est aujourd'hui légèrement affaibli.

Actuellement, les courants politiques du continent se sont réfugiés dans les regroupements régionaux et, surtout, dans la concertation *ad hoc* qui demeure l'approche préférée de nos amis africains. Le thème de « l'unité africaine » conserve encore une grande part de son pouvoir mobilisateur ; on le constate notamment dans les instances internationales.

J'ai mentionné, au début de cet exposé, les influences extérieures qui s'exercent actuellement sur l'Afrique. C'est un fait : ce continent risque de souffrir gravement des appétits et des affrontements idéologiques, si sa propre sagesse et celle des grandes puissances ne parviennent pas à arrêter ce processus. Car il ne s'agit pas toujours, il faut bien le dire, de coopération pacifique, ni d'initiatives vouées au seul développement.

Il apparaît clairement que les affrontements déplorables qui se multiplient, comme ceux qui sont actuellement constatés dans la corne de l'Afrique, ne sont pas uniquement nourris par les moyens propres aux seuls adversaires en présence. Toute forme d'imprégnation idéologique et militaire étrangère au génie et aux traditions fondamentales de ce continent ne saurait améliorer le niveau de vie de ses populations ou celui de leur productivité.

Les besoins essentiels des Africains ne sauraient être résolus par une priorité donnée à la mobilisation et aux armements. Ces accumulations de moyens de guerre, qui éveillent la suspicion et les craintes, créent une dangereuse émulation. Tout cela est contraire, d'ailleurs, au comportement ancestral de ces pays qui, jadis, et encore pendant l'ère coloniale, ont vécu sans frontières et dont les peuples circulaient de l'Est à l'Ouest, sans barrières d'aucune sorte.

Si l'engagement d'une super-puissance, très net et sans ambages, traduit le souci d'établir un certain type d'influence, basé sur l'attrait incontestable exercé par des structures dites révolutionnaires instituant un certain ordre et reléguant toujours

au second plan le décollage économique et culturel, le monde libre, quant à lui, apporte à l'Afrique sa technologie, ses crédits, ses spécialistes avec, on le constate de-ci de-là, une certaine marge d'hésitation et de prudence qui nuit, parfois, à la coordination et à l'impact des actions menées.

L'Afrique, c'est un fait, appartient d'abord aux Africains. Encore convient-il de les aider à la conserver, en aplanissant leurs propres contradictions, en apportant à leurs querelles l'objectivité de nos intercessions et en usant — pourquoi ne pas l'appeler par son nom ? — avec souplesse et mesure, de cette « magistrature d'influence », faite d'amitié et de vigilance, dont le général de Gaulle, qui évoquait la décolonisation en 1958, se plaisait à dire qu'elle serait la marque de notre présence en Afrique, après l'indépendance.

Dans cette approche de l'Occident, la France, pour sa part, s'efforce d'établir une coopération marquée par la discrétion, l'efficacité et le souci clairement exprimé de ne pas lier son bon vouloir à telle ou telle option idéologique ou politique, mais, simplement, à l'affirmation d'un désir mutuel et sincère d'accepter notre aide et, sur cette seule base, d'entretenir des relations amicales et loyales.

La justesse de cette conception me semble avoir déjà fait ses preuves : des accords de coopération nous lient, depuis peu, avec les républiques de Guinée-Bissau et du Cap-Vert ; d'autres, plus anciens, n'ont cessé d'être appliqués entre la France et des pays dits « engagés », tels que le Congo, le Bénin et le Mali. Mon récent voyage à Madagascar, la semaine dernière, et les nombreux accords intervenus sur presque tous les plans en sont une nouvelle et importante illustration.

Il est remarquable de constater, dans ces différents pays qui se prévalent sans mystère d'orientations inspirées du progressisme, la bonne acclimatation de notre présence et l'ouverture de nos rapports, même s'il leur arrive — et c'est inévitable — de traverser des périodes plus ou moins délicates.

Ce faisant, nous mettons en pratique une des règles fondamentales de notre politique qui consiste à répondre aux demandes de coopération dans la mesure de nos moyens, et non pas à offrir des services dont le choix serait déterminé selon des critères largement étrangers aux réalités des pays sollicités.

La souplesse de notre attitude — et c'est là, peut-être, sa qualité essentielle — est empreinte d'un réalisme qui se situe au-dessus des satisfactions immédiates et des projets à court terme.

Elle se situe, me semble-t-il, de façon appropriée face à la perspective prévisible — et souhaitable — offerte par l'Afrique d'une doctrine politico-économique qui lui soit propre et dont l'alchimie spécifique peut comporter les amalgames les plus inattendus.

En respectant avec attention les lenteurs, les incertitudes et les inconvénients de cette gestation, nous nous attachons à viser certains objectifs essentiels qui transcendent toute option fondamentale, je veux dire le développement des cultures vivrières, celle des produits tropicaux d'exportation, l'assistance technique, l'enseignement et la recherche.

Dans cette perspective, le budget que je soumetts aujourd'hui à votre approbation — et cela m'est facile, car il a été complètement exposé ici par vos trois rapporteurs — ce budget, dis-je, d'un montant légèrement supérieur à trois milliards de francs, est, mesdames, messieurs, en expansion modérée. Sa progression, par rapport à 1977, s'élève à 17 p. 100, soit un peu moins que l'augmentation du budget de la nation.

Cette croissance correspond au maintien de l'effort global de coopération au niveau qu'il avait atteint en 1977. Elle permettra, par une sélection plus sévère des actions de coopération et par une meilleure adaptation de ses méthodes à la diversité africaine, de conforter les grands axes de notre politique de coopération, comme l'a très clairement marqué votre rapporteur spécial de la commission des finances, M. Robert Schmitt.

Je voudrais, tout d'abord, confirmer les priorités de notre coopération, priorités géographiques et priorités sectorielles.

Pour ce qui est des priorités géographiques, l'effort doit être développé en faveur des pays les moins pourvus, notamment les pays enclavés du Sahel, et en faveur des pays entrés récemment dans le champ de la coopération.

C'est ainsi que les crédits affectés aux Seychelles, au Cap-Vert, à la Guinée Bissau et à Saint-Thomas et Le-Prince, Etats qui coopèrent depuis deux ans avec la France, sont passés de 7 millions de francs en 1976 à 35 millions de francs en 1977 et atteindront 43 millions de francs en 1978.

De même, il convient de faire un effort particulier — et cela a été signalé par vos trois rapporteurs — au bénéfice de la jeune République de Djibouti, qui a accédé le 27 juin 1977 à l'indépendance dans des conditions de calme remarquables, compte tenu de la situation, hélas exceptionnelle, existant à ses frontières. Cette situation, comme vous le savez, s'est dégradée au cours des ces dernières semaines au point qu'un acte caractérisé de banditisme a coûté la vie à un jeune instituteur, sa

femme ayant été blessée au cours de la même fusillade à la frontière. Je tiens ici solennellement, lors de ma première sortie en public depuis ce douloureux événement, à rendre hommage à leur courage.

M. le président. Monsieur le ministre, le Sénat s'associe à l'hommage que vous rendez à ces victimes.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je vous remercie, monsieur le président.

Il est prévu de consacrer, en 1978, 118 millions de francs à la coopération civile avec ce nouvel Etat, particulièrement démuné sur le plan des ressources économiques et dont, vous le savez, l'activité commerciale a subi une importante réduction du fait du conflit entre la Somalie et l'Ethiopie.

Sur le plan sectoriel, notre action, qui ne saurait, naturellement, couvrir tous les besoins, doit être plus sélective. Les priorités, qui s'étaient dessinées au cours de ces dernières années, doivent être confirmées : priorité au développement rural, priorité à l'aide à la santé, priorité aux transferts de connaissances, comme l'a si justement remarqué M. Robert Schmitt tout à l'heure.

Tout d'abord, le développement rural.

Toute la coopération, que ce soit dans le domaine de la formation des hommes, des investissements et de la recherche, est de plus en plus orientée vers le développement rural, car nous considérons que c'est la base du développement économique et social.

C'est pour cette raison que, depuis 1976, nous avons augmenté de plus d'un quart la part du fonds d'aide et de coopération consacrée aux investissements agricoles.

Il s'agit d'abord de réduire le déficit alimentaire des pays avec lesquels nous coopérons en développant les cultures vivrières destinées à la consommation locale.

C'est ainsi que les cultures irriguées de Yagoua, au Cameroun, entreprises avec l'aide française et celle de la Banque mondiale, assurent déjà à ce pays plus de la moitié de sa consommation de riz et vont permettre dans les prochaines années, en deux opérations de coopération, de satisfaire la quasi-totalité des besoins de ce pays qui est gros consommateur de riz.

Après les rapporteurs, je citerai également l'exemple de la ceinture maraîchère de Kinshasa, réalisée avec l'appui exclusif de la France. Cette opération fournit actuellement 30 p. 100 des légumes consommés dans cette immense capitale et en fournira bientôt 50 p. 100.

En aidant les pays qui nous le demandent à réduire leur dépendance alimentaire, nous participons ainsi à développer la sécurité tant au niveau national qu'au niveau individuel. C'est sans doute cela, la meilleure chance d'un véritable développement.

Nous contribuons, d'autre part, à réduire l'inégalité et le sous-emploi, en améliorant les revenus des agriculteurs les plus pauvres.

C'est dans cette perspective que la France participe depuis sept ans à une opération de développement agricole du Sud Tchad — votre rapporteur, M. Louis Martin l'a justement signalé — qui intéresse 400 000 exploitants agricoles, en apportant son assistance technique, en formant des hommes, en finançant des études et des équipements.

La deuxième priorité de notre coopération est l'aide à la santé. Cette action s'exerce d'abord par le maintien, dans les pays africains, de la présence traditionnelle de nos médecins, principalement militaires. Je voudrais à ce sujet rendre publiquement hommage, du haut de cette tribune, au dévouement remarquable de ces médecins dont le rôle est encore irremplaçable dans les pays qui les accueillent.

En 1978, 149 millions de francs seront consacrés à l'aide à la santé, soit une progression de 21 p. 100 par rapport à 1977.

J'ai demandé que soient privilégiés la médecine de brousse et les petits hôpitaux de province. Cette politique vient conforter les actions de prophylaxie et de lutte contre les grandes endémies menées par les organismes internationaux de la santé. Dans cet esprit, nous avons participé, et nous continuerons à participer, à l'édification de dispensaires de brousse tenus par du personnel local, dans la mesure, naturellement, où nos amis africains continueront à marquer leur intérêt pour ce type d'action.

Priorité également, ai-je dit, au transfert des connaissances, élément fondamental et très original de la coopération française.

Fondamental, parce que toutes les sommes dépensées en Afrique seraient de peu d'utilité si elles n'étaient accompagnées d'un transfert du savoir. Il me revient à ce sujet un vieux proverbe, qui pourrait être africain : « Si on te donne un poisson, tu auras à manger pendant une journée ; si on t'apprend à pêcher, tu pourras te nourrir tous les jours. »

Original, parce qu'un coopérant sur trois dans le monde est français — c'est une chose qui n'est pas assez connue et dont nous devons être légitimement fiers — et que la présence sur place de personnel français est la voie la mieux adaptée et la plus efficace pour transmettre l'acquis technologique, scientifique et culturel du monde développé.

S'il était besoin de s'en convaincre, il suffirait de rappeler qu'il n'est pas un seul pays avec lequel nous coopérons qui ne demande un renforcement de notre aide en enseignants et assistants techniques. Cette attitude s'est particulièrement manifestée à l'occasion de la conférence de Dakar en avril 1977 au cours de laquelle tous les Etats représentés ont vivement protesté contre nos projets, dictés certes par des considérations budgétaires, de réduction des effectifs de coopérants.

C'est ainsi que j'ai dû renoncer — vous imaginez avec quelle satisfaction — aux réductions envisagées et que le projet de budget qui vous est présenté, propose d'affecter à l'assistance technique 1,4 milliards de francs en 1978, soit 27 p. 100 de plus qu'en 1977.

Le transfert des connaissances s'effectue de deux manières complémentaires. D'une part, des maîtres français enseignent les jeunes Africains. D'autre part — et ce n'est pas l'action la moins efficace, bien au contraire — un contact quotidien et concret s'établit entre nos assistants techniques et les techniciens africains qui travaillent sur un même projet.

Il n'est qu'à voir le rayonnement d'une grande partie de nos experts, notamment dans le domaine de l'agriculture, pour comprendre la richesse et le concret des enseignements ainsi transmis au rythme d'une collaboration constante et journalière.

Dans le domaine de l'enseignement, mon souci principal est d'éviter de participer à la formation de futurs chômeurs, et de mettre l'accent sur les débouchés que peuvent obtenir les jeunes Africains à l'issue de leurs études. C'est pourquoi j'ai orienté de manière très nette l'ensemble de nos actions, de façon à privilégier l'enseignement professionnel, notamment l'enseignement technique, aux dépens de l'enseignement classique qui représente toutefois encore une part importante de notre aide.

Les transferts de connaissances ne peuvent, dans la plupart des cas, s'effectuer que par le moyen de la langue française. C'est pourquoi j'ai maintenu la priorité jusqu'ici donnée à la formation des maîtres, principalement des instituteurs, sans oublier les professeurs de plus haut niveau.

L'ensemble de toutes ces actions correspond à plus des trois quarts de notre mission globale d'assistance technique et, comme M. Louis Martin le remarquait tout à l'heure, la coopération de substitution n'est plus qu'une forme résiduelle en voie de disparition.

En complément de la formation et de l'assistance technique, la recherche pour le développement fait l'objet d'un effort particulier, justifié par les résultats remarquables obtenus sur le terrain par nos équipes de chercheurs, dans des domaines aussi divers que la mise au point de nouvelles variétés de café, l'augmentation du rendement des palmiers à huile ou, dans le domaine de la santé, la lutte contre l'abominable maladie qu'est l'onchocercose.

L'ORSTOM et les instituts du GERDAT bénéficieront ainsi, en 1978, de la création de trente-six postes budgétaires de chercheurs et techniciens.

Pour améliorer encore l'efficacité de ces organismes, nous réfléchissons aux moyens qui permettront de mieux coordonner leurs actions, tout en maintenant leur souplesse d'intervention, comme l'a fort justement remarqué M. Vérillon.

Il s'agit d'assurer, en fait, une meilleure complémentarité entre les recherches de base et les recherches appliquées aux objectifs de développement et de constituer plus commodément les équipes pluridisciplinaires dont ont besoin nos partenaires.

Afin que les Etats africains puissent mieux disposer eux-mêmes du capital de connaissances scientifiques et techniques accumulées sur les problèmes de développement, nous participerons, en outre, en 1978, à l'amélioration des systèmes d'information scientifique et technique dans plusieurs pays africains.

En matière de coopération militaire, que M. le rapporteur spécial a évoquée tout à l'heure, j'ajouterai seulement que les crédits augmenteront, en 1978, de 117 millions de francs par rapport à 1977. Il s'agit, en fait, de ramener la place de la coopération militaire à son niveau de 1976, soit un peu moins de 13 p. 100 des dépenses totales du ministère de la coopération.

Un effort sera principalement fait dans le domaine de la formation dont les crédits seront doublés pour permettre une augmentation du nombre des stages, mais surtout pour pouvoir faire accéder un nombre plus important de militaires africains à des stages coûteux, hautement spécialisés, dans le domaine de l'aéronautique en particulier.

En matière de coopération culturelle, que M. Vérillon a longuement évoquée vous savez combien les problèmes de la radio-télévision représentent un volet important de notre action. En effet, la maîtrise des media est indispensable à l'indépendance réelle des Etats pauvres.

Toutefois, il convient de distinguer nettement les actions qui sont de la compétence des affaires étrangères de celles qui relèvent de mon ministère.

La responsabilité de l'ensemble des émissions françaises à destination de l'étranger, quel qu'il soit, incombe, en effet, au ministère des affaires étrangères.

La portée des émetteurs de Radio-France Internationale et la diffusion des productions de nos chaînes de télévision échappent ainsi à ma compétence.

En revanche, le département de la coopération est chargé du soutien des établissements de radio et de télévision africains. C'est à ce titre qu'il participe à la fourniture du matériel, aux travaux de génie civil et surtout à la formation des techniciens et journalistes nécessaires. Il achète, en outre, des programmes de télévision et de radio pour les céder aux Etats africains qui le souhaitent. Radio-France, à cet effet, diffuse à leur intention une émission quotidienne qui leur indique les programmes français et l'heure à laquelle ces derniers seront émis, afin qu'ils puissent être repris par les radios locales, comme l'indiquait tout à l'heure M. Vérillon.

Radio-France International partage, aux quatre coins du monde, avec bon nombre d'Etats africains, des correspondants qui peuvent ainsi apporter aux radios du sud du Sahara des nouvelles et des commentaires adaptés aux besoins spécifiques de ces pays.

Nous fournissons, par le canal de FR 3, cinq heures hebdomadaires de télévision qui sont retransmises soit par satellite, soit par avion et quelques minutes quotidiennes d'actualités télévisées. Les crédits affectés à ce type de coopération atteignent 72 millions de francs en 1977. Ils seront reconduits pour les dépenses les plus importantes concernant la fourniture de programmes et d'installations, l'appui technologique et la formation professionnelle.

Le développement de cette action de soutien serait souhaitable, je le reconnais volontiers avec vous, et reste vivement réclamée par nos partenaires africains. Elle se heurte, nous le savons, à des difficultés financières. En effet, cette action était jusqu'ici financée par les redevances payées à l'ORTF. Après la dissolution de l'office, le budget de la coopération a dû, peu à peu, assurer les dépenses de cet ordre, sans que, d'ailleurs, ses crédits aient été augmentés et, en 1977, pour la première année, ces dépenses étaient à la charge entière de mon département. Par ailleurs, il faut le souligner aussi, et l'on peut être sévère sur ce point, les Africains se plaignent de ne plus avoir un interlocuteur unique pour les guider et les aider dans la collaboration quotidienne qui s'est maintenue avec les sociétés issues de l'ORTF.

Devant cette situation, j'ai décidé, dans le courant de l'année 1977, de faire un effort supplémentaire de 2,7 millions de francs en faveur de ce type de coopération, en reportant des dépenses moins urgentes, au profit de la fourniture de documents sonores et écrits aux radios africaines, du paiement de droits d'auteurs pour des programmes diffusés en Afrique et de transmissions de programmes télévisés concernant des événements sportifs très prisés. Cet effort, qui, hélas, ne pourra pas être soutenu pendant toute l'année 1978, permettra, en 1979, de choisir et de perpétuer les formules qui ont le mieux satisfait nos interlocuteurs africains et de l'Océan Indien.

En outre, j'ai essayé, en liaison avec FR 3, de mieux adapter nos émissions télévisées réalisées pour l'Afrique aux souhaits de nos partenaires. Les actualités télévisées seront, le cas échéant, raccourcies, mais mieux centrées sur les problèmes africains et des bandes filmées complémentaires seront envoyées à un rythme mensuel au-delà du Sahara.

Enfin, j'essaie de mettre sur pied, par le biais d'une association existante et dépendant du ministère, une organisation souple qui facilite les contacts entre responsables africains et français, dans le cadre de notre politique française de coopération.

Le Gouvernement est conscient des efforts qui restent nécessaires dans ce domaine, mais les décisions prises récemment au conseil des ministres concernent principalement l'action du ministère des affaires étrangères.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je viens de vous exposer rapidement les principales lignes directrices de notre action. Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur l'évolution que j'entends donner aux méthodes et moyens de notre coopération afin de les mieux adapter aux réalités africaines dont vous connaissez la diversité et la rapidité d'évolution.

Il convient, tout d'abord, que notre coopération soit plus proche de nos amis africains et que leurs problèmes soient, dans la mesure du possible, résolus dans leurs pays et non plus à Paris. Cela implique une déconcentration des pouvoirs au niveau de nos ambassadeurs et de nos chefs de mission de coopération.

Je me suis résolument engagé dans cette voie depuis un an et les premières mesures, dont certaines sont déjà en place et que vous connaissez, prendront pleinement effet dès le début de l'année 1978.

Notre coopération doit être moins lointaine. Elle doit s'exercer dans la diversité, afin de tenir compte des situations contrastées des différents pays et des spécificités de leur développement.

C'est ainsi que la participation des Etats aux dépenses d'assistance technique est modulée, comme vous l'avez très justement souligné, en fonction de leurs richesses et de leurs compétences. Pour les pays les plus démunis, cette participation est très faible, de l'ordre de 5 p. 100.

Pour les pays les mieux pourvus, comme la Côte-d'Ivoire et le Gabon, a été instauré le système dit de « globalisation » au titre duquel ces pays payent intégralement les professeurs et les assistants techniques supplémentaires mis à leur disposition. Ainsi la Côte-d'Ivoire a à sa charge 82 p. 100 des dépenses d'assistance technique.

Cette procédure a été étendue, cette année, au Sénégal. Depuis mon audition devant la commission des affaires étrangères, il y a quinze jours, je puis vous annoncer qu'elle le sera, l'année prochaine, à Madagascar, à la suite des accords que j'ai passés, la semaine dernière, avec ce pays.

Il est remarquable que, quelles que soient leurs richesses, tous les pays participent au financement de l'aide en personnel qu'ils reçoivent de la France. J'y vois le symbole de cette coopération dans la dignité, de cette coopération qui est et doit rester la coopération de la France avec ses partenaires d'Afrique et de l'Océan Indien.

Dans le domaine des investissements, l'effort de coopération de la France, pour important qu'il soit, n'est certainement pas à la mesure des immenses besoins de nos partenaires. Nous nous devons de conforter notre participation directe en les aidant à obtenir d'autres financements bilatéraux ou multinationaux pour réaliser des projets que, le plus souvent, nous avons étudiés et mis au point.

Le Fonds d'aide et de coopération doit donc, en la matière, jouer le rôle du levain dans le pain.

Dans ce domaine, les résultats de ces dernières années sont particulièrement remarquables. En 1976, les subventions d'investissement accordées par le FAC à des projets financés conjointement avec des aides étrangères se sont élevées à 185 millions de francs, soit près de 30 p. 100 des ressources du Fonds, contre seulement 11 p. 100 en 1974, et ont permis de financer 2,3 milliards de francs d'investissements.

C'est donc l'illustration de ce que je vous disais, à savoir que les crédits du FAC sont les initiateurs de financements internationaux infiniment plus importants.

Cet effort, poursuivi en 1977, sera, si possible, encore accentué en 1978.

J'en arrive à ma conclusion. Il paraît nécessaire d'insister — on ne le fait pas assez — sur l'aspect politique, au sens le plus large du terme, de notre action en Afrique.

L'idée de l'Eurafrrique doit toujours demeurer présente à tous les esprits, car elle permettra la matérialisation de cette nouvelle voie, dite « voie médiane », dont le Président de la République a rappelé, à plusieurs reprises, le rôle capital dans le monde de demain.

Notre poids politique, au plan international, dépend pour une part importante de la place et des liens que nous aurons su nous ménager en Afrique et avec ses responsables. C'est là un élément auquel nous devons attacher une grande importance, quelles que soient les circonstances.

En nous efforçant de coordonner avec nos partenaires occidentaux ce long travail qui tend à rapprocher les deux continents « médians », nous nous devons de conserver à nos initiatives le caractère désintéressé qui fait leur valeur, sans oublier pour autant la contre-valeur de ces efforts et de ces échanges.

L'Afrique aspire à la paix. Son histoire est largement marquée par des siècles de vie communautaire, dans le cadre d'équilibres régionaux, avec des liens humains et économiques empreints de sagesse et façonnés par des conditions d'existence parfois précaires.

Notre amitié avec nos partenaires africains n'exclut nullement la vigilance et, le cas échéant, l'apport d'un soutien effectif. Il s'agit, il faut le souligner, d'un continent où les mille difficultés que suscitent des obstacles naturels dont les dimen-

sions peuvent, parfois, inciter au découragement, ont amené les habitants à discerner clairement la différence qui sépare les déclarations d'intention d'un soutien actif de leurs amis.

Le monde libre a des obligations vis-à-vis de l'Afrique. L'Europe y a des devoirs. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de répondre à l'immense espoir exprimé par tous ces pays encore inquiets de leur liberté et particulièrement soucieux des lendemains.

La France a claire conscience du bien-fondé et de l'utilité de sa politique de coopération vis-à-vis de l'Afrique. Elle la poursuivra, avec ses anciens et ses nouveaux amis, dans le respect réciproque et scrupuleux de la souveraineté de chacun.

Ce dialogue, qui ne date pas d'hier et dont nous ne renions aucun épisode, doit s'approfondir et s'enrichir.

Il s'agit, en fin de compte, de tendre vers une meilleure répartition des biens, vers un partage mieux ajusté des chances de développement. Notre dialogue doit être partout un gage de paix et ce sera ma conclusion. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe socialiste : 25 minutes ;
- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 25 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 22 minutes ;
- groupe communiste : 13 minutes.

La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le ministre, nos rapporteurs ayant brillamment exposé l'évolution de votre budget, je me contenterai de constater que si, en 1978, ce budget n'est pas de ceux qui bénéficient d'un effort particulier de la nation, il ne connaît pas, heureusement, les rigueurs excessives qui lui avaient été imposées l'an dernier.

Cette augmentation modérée des crédits ne touchera pas les priorités qu'affiche ce budget. Mais je signalerai tout particulièrement le fait que la recherche scientifique verra ses crédits globaux évoluer favorablement, puisque ceux-ci sont en augmentation sensible en 1978 par rapport à 1977, ce qui traduit à mon avis l'évolution de votre politique.

Il est certain que, depuis environ une vingtaine d'années que la France pratique une politique d'aide et d'assistance aux pays qui en font la demande, la coopération a bien évolué. Tout d'abord, parce que notre effort a porté ses fruits, que les Etats que nous avons aidés ont commencé leur développement et que leurs besoins se sont modifiés. Ensuite, parce que l'idée d'aide et d'assistance aux pays du tiers monde a, elle aussi, évolué.

Certains de ces pays ont pris conscience de leurs richesses naturelles et, par là, de leur puissance. Ils recherchent donc la création d'un nouvel ordre économique dans lequel ils entreront de plus près et nous demandent de cheminer à nos côtés et non plus de les aider à nous rattraper.

Nous devons constater tout d'abord, comme l'ont souligné tout à l'heure M. le ministre ainsi que notre collègue M. Louis Martin, que, conformément à ce qui est demandé depuis fort longtemps, nous passons de plus en plus d'une coopération de substitution à une coopération de formation. Cette politique se traduit paradoxalement par le fait que les proportions entre enseignants et non-enseignants se sont inversées en dix ans.

Sur un nombre à peu près stable de coopérants — 10 369 en 1967, 10 147 en 1977 — la proportion est la suivante : un tiers d'enseignants et deux tiers de non-enseignants en 1967, trois quarts d'enseignants et un quart de non-enseignants en 1977. Ce phénomène est dû à la diminution, comme je viens de le dire, de la coopération de substitution, en particulier dans le technique, et à l'augmentation de la coopération de formation, si bien que l'enseignement technique sur le plan des effectifs marque un léger avantage sur l'enseignement général, ce qui n'a pas empêché d'ailleurs certains chefs d'Etat de protester, lors de la conférence de Dakar, contre la diminution du nombre de coopérants enseignants.

En outre, votre effort de coopération dans le technique a porté sur l'accroissement du nombre de bourses de stages en France, qui incitent des futurs techniciens à venir sur place se familiariser avec la technologie française ; il s'agit là d'une action fort intéressante à plusieurs titres et je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir accentuer votre action dans cette voie.

Pour faire une bonne coopération, en particulier une bonne coopération de formation, il faut des hommes compétents et bien choisis et je crois qu'un effort reste encore à faire en vue d'une véritable sélection du coopérant. Les compétences ou les

diplômes ne suffisent pas toujours à faire un bon coopérant ; il lui faut également de grandes qualités d'adaptation suivant les pays. Ainsi que le préconisait M. Abelin dans son rapport sur la politique française de coopération en 1975, il faut « une sélection plus fine consistant en une rencontre avec un agent, par un entretien faisant suite à un questionnaire personnalisé et non pas seulement administratif, et comportant la participation de psychologues pouvant permettre d'évaluer les compétences humaines, l'aptitude au métier de coopérant tout autant que de juger de la qualité technique des candidats ».

Cette solution pourrait d'ailleurs être mise en œuvre lors de la préparation, qui est de plus en plus souhaitable, des coopérants.

Cependant, si vous voulez sélectionner des hommes, il faut leur donner un certain nombre d'avantages et de garanties. Nos coopérants, en effet, ont de gros problèmes. Les conditions de rémunération suivent très mal, pour la plupart, les fluctuations du coût de la vie, les majorations sont appliquées avec retard et elles n'interviennent qu'à partir d'un certain taux de la hausse officielle de l'indice des prix. C'est ainsi que, par exemple, au Mali, les coopérants n'ont pas été augmentés depuis deux ans, sous prétexte que la hausse officielle n'est que de 9 p. 100. Cette question de l'indexation des salaires n'est pas nouvelle. Elle fait l'objet, chaque année, de différentes interventions, en particulier au conseil supérieur des Français de l'étranger. Il faut des indexations justes et intervenant rapidement car elles se reposent l'année suivante.

La scolarisation des enfants des coopérants fait partie des conditions indispensables à remplir pour rendre possible le séjour du coopérant. J'en viendrai, à ce sujet, aux écoles françaises auxquelles votre ministère apporte une aide importante. Il convient de bien discerner l'aide apportée aux écoles de l'éducation nationale dans chaque pays intéressé et l'aide apportée aux écoles françaises plus particulièrement chargées d'enseigner aux enfants de nos compatriotes établis dans ces pays d'Afrique.

L'évolution de la politique de l'enseignement dans différents pays nous amène à nous préoccuper davantage du bon fonctionnement des écoles françaises en Afrique. Si je rends hommage à ce que vous avez fait à Madagascar, je me vois dans l'obligation de regretter très sincèrement ce qui s'est passé pour le lycée de Dakar. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, d'éviter que les erreurs qui ont été commises à cette occasion ne se reproduisent en Côte-d'Ivoire.

Pour les autres écoles qui fonctionnent bien, que j'ai le plaisir de visiter à chacun de mes voyages en Afrique et où je constate, chaque fois, le dévouement et l'action non seulement des maîtres détachés ou recrutés locaux, mais aussi des parents qui les dirigent et les administrent, l'effort d'aide qui leur est accordé doit être prolongé.

En raison de l'évolution ou des mutations qui se produisent tant dans la politique de certains Etats que dans les colonies françaises elles-mêmes, ces écoles subissent un certain contre-coup et il faut, par les aides qui leur sont apportées, leur permettre de s'y adapter.

Certes, en 1978, l'aide sera maintenue au même niveau qu'en 1977, en particulier sur le plan de l'affectation des personnels.

Toutefois, le bruit court que, dans l'avenir, l'aide porterait sur la scolarisation des enfants français et ne serait plus attribuée aux établissements eux-mêmes. Ils en résulterait que les écoles françaises ne recevraient plus de subventions de fonctionnement et d'investissements, mais que l'aide serait personnalisée, attribuée directement aux parents d'élèves.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien une telle conception serait mal accueillie et particulièrement mal comprise par tous nos compatriotes sans exception. Je conçois très bien que, pour certains pays, les modalités d'aide soient nuancées et révisées chaque année ; mais, si ce bruit est exact et si vous avez véritablement l'intention d'entamer une réflexion dans ce sens, j'attire votre attention sur la gravité d'une telle modification de votre politique d'aide aux écoles françaises et j'insiste très vivement auprès de vous pour que rien ne soit entamé sans que nous soyons consultés — par « nous », j'entends non seulement les sénateurs représentant les Français établis hors de France, mais également les représentants de ces Français au sein du conseil supérieur des Français de l'étranger — et avant que nous ayons pu faire connaître nos avis et nos opinions.

Il est un point, parmi tant d'autres — mais je ne veux pas trop allonger ce débat — qui préoccupe sérieusement nos compatriotes, c'est celui de leur logement. En effet, certains Etats, éprouvant des difficultés à loger nos compatriotes, font pression pour que cette obligation de logement soit supprimée. Je n'ai pas besoin de dire que, si un coopérant n'est pas assuré d'être

logé, non pas magnifiquement, mais au moins décentement, il renoncera immédiatement à rejoindre son nouveau poste. Je sais qu'il s'agit là d'un problème difficile et complexe, mais, en raison de son importance et de sa gravité, je vous demande de bien vouloir m'indiquer, monsieur le ministre, comment vous espérez le résoudre.

Le dernier point que je soulèverai est celui de la réinsertion des coopérants à la fin de leur séjour. Il semblerait équitable qu'après une certaine période de service outre-mer un coopérant, même non titulaire, puisse faire valoir ses droits à une réinsertion en France.

Que faire dans ce sens ? Tout d'abord augmenter le nombre des bourses de stages et organiser en nombre suffisant des stages de reconversion aménagés de façon qu'ils soient accessibles aux anciens agents. Il n'est pas normal, en effet, qu'on propose à ces agents, pour leur réintégration ou pour une promotion unique, des concours les mettant sur le même plan que leurs homologues restés en France, qui ont pu continuer à s'entretenir et à se documenter.

En outre, dans certains cas, les matières de ces concours sont peu ou ne sont pas connues de ces agents qui n'ont pas de corps homologues en France. C'est ainsi, par exemple, que des agents des services de l'élevage se voient proposer un concours dans le génie rural.

A de nombreux points de vue, ces cadres sont victimes d'une grande injustice.

Des quotas affectés à votre ministère pourraient être réservés dans certains concours afin de faciliter la réintégration de ces agents.

Enfin, pour les coopérants les plus anciens, sans administration de rattachement, il faudrait soit réserver dans les concours normaux un classement spécial, soit envisager la possibilité de prononcer une intégration dans des corps métropolitains par un système d'équivalence ou sur étude du dossier et justification d'une longue carrière hors de France.

Né voulant pas abuser davantage de mon temps de parole, je me suis contenté d'évoquer certains problèmes qui préoccupent particulièrement nos compatriotes et nos coopérants. Il en est bien d'autres, mais je sais que vous les connaissez et que, dans la mesure de vos moyens et de vos possibilités, vous essaieriez de les résoudre.

La coopération est une grande œuvre dont on pourrait parler longuement. Son accomplissement est une mission qui grandit notre pays, doit exalter les jeunes générations et conduire à la construction d'une véritable paix entre des hommes qui se comprennent, s'apprécient et se respectent. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget du ministère de la coopération devant le Sénat, je souhaiterais aborder quelques points particuliers.

En ce qui concerne tout d'abord les compétences respectives, la structure actuelle ne semble plus adaptée. Il serait, me semble-t-il, préférable que le ministère de la coopération reçoive compétence pour ses actions d'aide au développement dans tous les continents, sans être seulement un ministère des relations avec l'Afrique francophone.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Très bien !

M. René Jager. Une forte priorité au bénéfice de l'Afrique francophone est, bien entendu, nécessaire, bien qu'un développement de notre action dans l'Afrique anglophone et sur les autres continents apparaisse très souhaitable.

Dans une première étape, la rue Monsieur devrait recevoir compétence pour toute l'Afrique ainsi que pour les anciens Etats d'Indochine. En contrepartie, les relations politiques et diplomatiques devraient relever entièrement des affaires étrangères. Mon collègue et ami M. Robert Schmitt s'est interrogé à cet égard.

Concernant l'aide française au développement, je souhaite souligner que le pourcentage de 0,625 p. 100 du produit national brut atteint en 1976 tient compte de l'aide aux départements et territoires d'outre-mer. Bien que de solides arguments puissent être invoqués à l'appui de cette méthode de calcul, il serait souhaitable de connaître le pourcentage du produit national brut affecté à l'aide au développement, non compris l'aide aux TOM et DOM.

Abordant le problème de la contribution de l'aide au développement des pays bénéficiaires, je pense que les rapports présentés au Parlement gagneraient à comporter des indications qui permettent de porter un jugement sur la bonne ou mauvaise utilisation de notre aide et de nos crédits.

Malheureusement, on trouve quelques exemples de gaspillage. Ainsi le Gabon, malgré ses abondantes ressources pétrolières, connaît de très graves difficultés. Il en est de même du Zaïre, où la France, comme d'autres pays occidentaux, a réalisé des investissements dépourvus de rentabilité économique.

Il est nécessaire aussi d'obtenir des analyses approfondies sur les pays connaissant les difficultés les plus graves et d'être en mesure d'apprécier les responsabilités encourues par le Gouvernement ou les exportateurs français dans la situation de certains pays africains.

Trop souvent, la France est amenée à s'incliner devant des exigences déraisonnables de certains chefs d'Etat. Nous devons être particulièrement vigilants sur ce point.

Je souhaite à présent, monsieur le ministre, aborder les priorités inscrites dans le budget de 1978.

Les tensions actuelles expliquent qu'une certaine priorité soit donnée à la coopération militaire, et vous avez souligné ce point tout à l'heure ; cependant on peut s'interroger sur le bien-fondé de l'augmentation massive de certaines dotations — augmentation de 246 p. 100 des crédits de paiement du chapitre 68-93 « aide aux armées nationales — équipements militaires » et de 938 p. 100 des autorisations de programme.

L'aide militaire devrait être réservée aux pays réellement menacés — Mauritanie, Zaïre — et cesser d'être utilisée pour satisfaire telle ou telle demande, dont la nécessité et l'efficacité ne sont pas toujours démontrées.

La priorité accordée à l'aide militaire a pour conséquence la stagnation des dotations de postes plus directement liés à l'amélioration du bien-être de la population et au développement de notre langue et de notre culture. Il y a lieu de regretter tout particulièrement la réduction du nombre des postes de médecins alors qu'on redoute une pléthore des effectifs médicaux en France. De même l'aide au développement rural devrait pouvoir être augmentée.

En ce qui concerne l'industrialisation des pays du tiers monde, même si ce problème ne se pose que de façon marginale en Afrique, son importance justifie un bref commentaire.

Des voix s'élèvent, en effet, pour réclamer des mesures protectionnistes à l'égard des importations de produits manufacturés en provenance du tiers monde. Certaines mesures de sauvegarde contre le dumping commercial et social peuvent être momentanément nécessaires. Cependant notre intérêt à long terme est de redéployer notre appareil industriel en vue d'accueillir ces produits du tiers monde et de nous mettre en mesure de répondre à ses besoins.

D'ores et déjà, nous vendons plus que nous n'achetons à l'ensemble des pays en voie de développement non pétroliers, y compris les pays du Sud-Est asiatique.

Je voudrais évoquer maintenant l'aide bilatérale ou multilatérale.

L'évolution vers l'aide multilatérale, en général mieux utilisée, est souhaitable, notamment dans le cadre européen. Cette européisation de l'aide contribue, en effet, à l'établissement de relations de coopérations eurafricaines particulièrement utiles dans le contexte actuel.

Plutôt que de tirer argument de l'aide insuffisante consentie par nos partenaires, notamment par l'Allemagne, pour freiner l'intégration européenne dans ce domaine, nous devrions exercer une pression sur eux pour qu'ils consentent une augmentation de l'aide communautaire au développement. De même, la France devrait cesser de s'opposer à tout effort de la Communauté au profit des pays non associés. L'intérêt de l'Europe est, en effet, de mener une politique active non seulement en Afrique, mais également au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

Enfin, en matière de recherche agronomique, une coopération plus poussée entre les instituts de recherche des différents pays permettrait d'améliorer l'efficacité des programmes de recherche.

Après avoir passé en revue ces différents problèmes, je souhaiterais terminer mon intervention en attirant votre attention, monsieur le ministre, sur quelques aspects précis de la présence française à l'étranger.

Nous aidons des pays étrangers amis soit en contribuant à leur développement par le biais de l'aide technique civile que nous leur fournissons, soit en assurant, par une aide militaire, la préservation de leur indépendance, et nous ne pouvons que nous réjouir de voir, dans ces domaines, la « coopération de substitution » s'effacer peu à peu au profit de la « coopération de formation ». Il en a été question tout à l'heure.

Mais c'est un autre aspect de cette présence que je souhaiterais évoquer brièvement.

Il ne peut y avoir, nous le savons, de redressement économique et de maintien de notre indépendance nationale sans une attitude très compétitive de notre industrie hors de nos frontières.

Le problème monétaire international qui perturbe gravement les échanges, la crise pétrolière, les incertitudes quant à la fluctuation des prix des matières premières, rendent nécessaires une politique commerciale davantage tournée vers des marchés extérieurs et l'implantation des firmes françaises hors de notre territoire.

La multiplication des réseaux commerciaux et cette présence industrielle française hors de l'hexagone entraînent le départ vers des pays étrangers, et notamment vers l'Afrique, d'un certain nombre de nos compatriotes qui vont grossir les rangs des Français déjà établis hors de France.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que ces personnes n'aient pas l'impression, en quittant leur pays, de rompre tous les liens avec la mère patrie et de partir pour un lointain exil. Je pense plus particulièrement en l'occurrence au problème scolaire — que rappelait M. Croze — qui est à cet égard un des plus importants. Des enseignants ont attiré, en effet, l'attention de mes collègues et la mienne sur le problème des écoles dans un certain nombre de pays d'outre-mer.

Est-il exact, monsieur le ministre, que nous soyons en train de nous dégager de la tâche pourtant nécessaire consistant à assurer une formation au niveau de l'enseignement primaire ?

Il nous a été précisé, par exemple, qu'en Tunisie trente postes d'instituteurs et de professeurs d'enseignement général de collège avaient été supprimés.

Est-il exact qu'au Maroc ou en Tunisie les classes soient surchargées, alors même qu'est encouragée l'implantation industrielles et que des familles seront sans doute amenées, demain, à venir grossir le nombre de nos compatriotes déjà présents sur ce territoire ?

Est-il vrai qu'au Niger la scolarisation soit assurée grâce à l'action de l'association scolaire privée du Niger, qui possède une grande école à Niamey comprenant des classes primaires, secondaires et des classes primaires à l'intérieur du pays, à Maradi et à Zinder notamment ?

Le financement de cette association serait assuré pour partie par les parents d'élèves et pour partie par les subventions émanant de votre ministère. Est-il vrai, et si oui, est-il souhaitable, que les familles françaises aient à contribuer elles-mêmes au maintien et au fonctionnement de ces classes ?

Notre attention a également été attirée sur la multiplication du recrutement de personnels locaux pris en charge sur les crédits de fonctionnement des établissements qui les emploient.

Les situations sont, sans doute, variables, suivant les pays et suivant les accords existant entre eux et nous. Mais pouvez-vous nous assurer que votre ministère veille, en liaison avec le ministère de l'éducation et le ministère des affaires étrangères, à ce que l'enseignement destiné aux familles de nos compatriotes soit assuré dans les meilleures conditions et à ce que les enseignants ne subissent pas de préjudice, ni financier, ni de carrière, du fait de leur enseignement hors de la métropole ?

Enfin, pour conclure, je souhaiterais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la répartition des crédits faite dans le cadre du fonds d'aide et de coopération.

J'ai été surpris, je ne vous le cacherai pas, en regardant attentivement le tableau de ces opérations publié dans le rapport pour 1976 et 1977 du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

On s'aperçoit que certains pays, dont l'attitude politique à l'égard de la France est pour le moins critiquable, se voient relativement bien dotés. Nous aimerions avoir, monsieur le ministre, l'assurance que les attitudes inamicales et répétées envers notre pays sont prises en compte lorsqu'il s'agit d'accorder des aides, notamment financières.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je souhaitais faire à l'occasion de l'examen, par notre assemblée, de votre budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le ministre, je voudrais, ce qui ne m'arrive pas souvent, commencer mon exposé en vous adressant des félicitations : félicitations d'abord pour l'exposé que vous nous avez fait à cette tribune et dont j'ai particulièrement retenu la conclusion ; félicitations surtout pour l'exposé si clair et si vivant que vous avez fait dernièrement devant la commission des affaires étrangères. Je crois pouvoir dire que, ce faisant, je traduis le sentiment de tous les membres de cette commission.

Cependant, malgré tout, vous ne m'avez pas convaincu, monsieur le ministre.

M. Henri Caillavet. M. le ministre devait s'en douter ! (*Sourires.*)

M. Jean Périquier. Ou je devrais dire plutôt que, dans une certaine mesure, vous m'avez convaincu des raisons que nous avons de nous montrer hostiles à la politique de coopération, à ce qu'on appelle « la politique de coopération » pratiquée par le Gouvernement actuel, notamment lorsqu'il se croit obligé d'intervenir militairement dans les affaires africaines.

Avant d'en arriver à cette question de nos interventions en Afrique, je dirai quelques mots sur ce budget. Je dois reconnaître qu'il enregistre certaines augmentations intéressantes au point de vue culturel, social, technique, domaines d'action qui constituent pour vous le savez, pour nous, socialistes, la partie la plus importante du budget de la coopération.

En passant, je regrette que, pour l'action internationale, notre participation ait été réduite de 3 721 490 francs, mais pour ne pas m'en tenir seulement aux critiques, je me félicite que pour le personnel enseignant les crédits subissent une augmentation non négligeable, puisqu'ils passent de 467 465 170 francs à 614 563 294 francs.

Il n'en reste pas moins vrai, cependant, que cette amélioration du budget reflète, en grande partie, les augmentations concernant l'aide militaire, que nous ne pouvons pas considérer comme une aide efficace en matière de coopération. Par exemple, l'aide aux armées nationales passe de 69 560 000 francs à 93 390 000 francs et, en ce qui concerne les crédits en capital, pour les autorisations de programme, l'augmentation est très importante puisqu'elle est de 108 450 000 francs et pour les crédits de paiement de 28 450 000 francs.

Enfin, en ce qui concerne la coopération technique militaire, nous enregistrons là encore une augmentation assez importante, puisqu'elle est de 48 220 000 francs. Encore une fois, pour nous socialistes, la coopération ne devrait pas se situer dans le domaine militaire et je reviendrai sur certains aspects de la coopération, telle que nous la comprenons.

De toute manière, ce que nous trouvons anormal, c'est la disproportion qui existe entre les crédits que nous considérons, nous, comme les plus importants, c'est-à-dire les crédits d'actions culturelles, technique et sociale et les crédits militaires qui, dans une certaine mesure, entravent vraiment une œuvre de coopération utile et efficace.

D'ailleurs, quand on parle de coopération, il ne faut pas penser seulement au budget de la coopération. Ce qui rend difficile une discussion vraiment utile sur ce budget, c'est que les budgets des différents ministères comportent des crédits de coopération. Par exemple, dans le budget des affaires étrangères, on trouve des crédits importants pour la coopération. Or vous me permettez de penser que cette dispersion des crédits est une très grande erreur ; elle ne permet pas une distribution équitable. Et si l'on cherchait à savoir à qui les crédits ont été distribués, on s'apercevrait que, très souvent, ils l'ont été aux pays d'Afrique les plus riches, c'est-à-dire à ceux qui n'avaient pas tellement besoin de notre aide. Cela est d'autant plus regrettable que la même dispersion existe pour tous les organismes internationaux s'occupant de coopération.

Hier, lors de la discussion du budget des affaires étrangères, nous avons constaté une dégradation complète des crédits intéressant la coopération culturelle, sauf sur un poste : les bourses. Or, en regardant de près à qui elles ont été attribuées, on se rend compte que ce sont les étudiants des pays les plus riches qui en ont bénéficié, c'est-à-dire ceux qui, tout compte fait, n'en avaient pas besoin. Cela aussi est profondément regrettable.

J'en arrive, pour ne pas dépasser mon temps de parole, aux coopérateurs. J'ai fait de nombreux voyages en Afrique, notamment avec mon collègue, M. Louis Martin, et nous avons pu apprécier à quel point les coopérateurs étaient utiles.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Périquier. C'est la France qui entretient le plus grand nombre de coopérateurs en Afrique, et c'est là indiscutablement l'élément le plus important pour la défense de la culture et de la langue françaises. Malgré cela, je trouve leur nombre encore insuffisant.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Moi aussi !

M. Jean Périquier. Je vous ai posé la question à la commission des affaires étrangères ; vous m'avez donné la réponse que j'attendais, à savoir que c'était là une question de crédits. C'est vrai ! Mais ne sommes-nous pas là aujourd'hui pour discuter de crédits, pour discuter d'un budget, et pour savoir si ces crédits sont suffisants ou insuffisants ! Pour ce qui nous concerne, nous les trouvons insuffisants, et c'est pour nous une raison supplémentaire d'être hostiles à votre budget.

Pour en revenir à la dispersion des crédits, je crois qu'il était utile de comparer ceux qui figurent dans ce budget, au titre des coopérateurs, à ceux que l'on trouve dans d'autres budgets.

Hier, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, j'ai souligné qu'en raison de la dégradation des crédits, on allait enregistrer une diminution de 500 unités de l'effectif du personnel de diffusion culturelle, de mille unités de l'effectif des coopérants techniques en mission de longue durée et — tenez-vous bien — de 2 250 unités de l'effectif des enseignants de coopération.

Vous pourrez me dire, je le sais bien, que cela concerne le budget des affaires étrangères et non le vôtre. Je ne suis pas de cet avis, car, malgré tout, vous devez avoir un droit de regard sur tout ce qui touche à la coopération. Dans la mesure où les crédits d'un budget entraînent une diminution du nombre de coopérants de l'ordre de celle que je viens de signaler, il faut trouver une compensation dans d'autres budgets. Où peut-on trouver cette compensation, sinon dans le budget de la coopération ? Malheureusement, on ne la trouve pas.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Mais si !

M. Jean Périquier. Cela étant dit, j'en arrive à la raison principale pour laquelle nous voterons contre ce budget : la politique suivie par le Gouvernement dans certains pays d'Afrique.

Il ne suffit pas, comme l'a fait notre chef de l'Etat, de proclamer : « L'Afrique aux Africains », formule que les socialistes approuvent entièrement. Il faut aussi que les pays d'Afrique soient assurés de leur indépendance et, pour cela, aucune intervention étrangère ayant pour but d'imposer des systèmes politiques ne doit s'y produire. Mais la France doit donner l'exemple et ne pas aider des pays comme l'Afrique du Sud dont l'objectif principal est d'essayer de faire disparaître les Africains. Or nous sommes bien obligés de constater que la France a, jusqu'à ce jour, apporté à l'Afrique du Sud une telle aide que l'Organisation de l'unité africaine était fondée, à maintes reprises, à condamner notre pays. Il faut quand même être logique avec soi-même !

On peut espérer que la France a compris cette situation, puisqu'elle a voté, à l'Organisation des Nations unies, une résolution recommandant l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Il paraît que c'est en vertu de cette résolution que nous n'allons pas livrer à ce pays deux avions. Si c'est exact, je m'en félicite, mais je considère que l'embargo devrait porter sur toutes les armes, même sur celles qui font l'objet de contrats en cours, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Je serai le plus bref possible pour rester fidèle à la répartition du temps de parole attribué au groupe socialiste que j'ai faite avec mon ami, M. Machefer.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter certaines interventions dangereuses, inutiles pour la France. Je vise, bien entendu, le Tchad, le Zaïre et l'ex-Sahara espagnol.

Voulez-vous me dire, monsieur le ministre, où nous en sommes avec le Tchad ? Nous avons dépensé des milliards, nous avons fait tuer des jeunes Français, et pour quel résultat ? D'abord, le chef d'Etat que nous voulions maintenir au pouvoir, M. Tombalbaye, a disparu et a été remplacé par le général Malloum, lequel, pour nous prouver sa reconnaissance, a commencé par supprimer la base militaire que nous avions au Tchad et nous a presque injuriés parce que le Gouvernement français intervenait directement pour essayer de délivrer Mme Claustre. Vous avouerez qu'un tel résultat n'est pas bien encourageant !

Ce qui est grave, c'est que nous continuons à lui apporter une aide militaire. Bien qu'elle ne soit pas comparable à ce qu'elle était dans le passé, nous livrons quand même à ce pays certaines armes et, surtout, il bénéficie d'une assistance technique militaire. C'est profondément regrettable, d'autant qu'aucun accord ne peut justifier une telle intervention.

Il est impossible d'invoquer un quelconque accord de coopération, car la lutte qui se poursuit au Tchad est une lutte interne, entre Tchadiens. Or les accords de coopération, là où il en existe, nous interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays.

Vous me direz que les Toubous qui sont opposés au général Malloum sont soutenus par d'autres pays, qu'ils disposent d'armes modernes et qu'ils n'ont pas les moyens de se les procurer. Il n'y a aucun doute sur ce point, monsieur le ministre, et il est à peu près certain que les Toubous sont soutenus par les Libyens. Mais, encore une fois, il s'agit là d'une affaire intérieure au Tchad. C'est donc bien une erreur que nous avons commise et la meilleure des preuves en est le résultat que nous avons obtenu.

Une erreur bien plus grande encore a été commise au Zaïre. En effet, qu'allions-nous faire dans ce pays qui ne fait même pas partie de l'Afrique francophone et avec lequel nous n'avions aucun accord de coopération, malgré ce qui a été dit ? Peut-être de tels accords étaient-ils en cours, mais ils n'ont jamais

été ratifiés par le Parlement. Or aucun acte ni aucun traité, quel qu'il soit, ne peut avoir une quelconque valeur s'il n'a pas été démocratiquement ratifié par le Parlement.

M. le président. Monsieur Périquier, pensez à M. Machefer !

M. Jean Périquier. J'y pense, monsieur le président !

Au Zaïre, nous nous sommes couverts de ridicule parce que, à la vérité, il n'y avait pas d'invasion soutenue par les Cubains et par les Russés. Il s'agissait simplement de l'incursion de ce que l'on a appelé « les gendarmes katangais » qui, je me permets de vous le rappeler, étaient chez eux. Le Shaba s'appelait autrefois le Katanga. Ces Katangais sont donc des Zaïrois. Nous sommes allés combattre des Zaïrois, alors qu'ils se sont bornés à attaquer une usine !

Une fois leur action terminée, ils se sont retirés et aucun combat n'a eu lieu. Le seul acte de guerre a été commis par un Marocain qui, après l'avoir violée, a égorgé une femme et ses deux enfants. C'est le seul résultat qui ait été obtenu au Zaïre. On pouvait donc se dispenser d'aller si loin, surtout que nous avons mécontenté les Belges qui se sont demandé — et ils vous l'ont dit — ce que nous allions faire là-bas. Si un pays devait intervenir, c'était bien la Belgique qui avait eu ce pays sous son autorité.

En ce qui concerne le Polisario, n'ayez aucune crainte, je ne reprendrai pas la discussion mouvementée que j'ai eue hier avec le ministre des affaires étrangères. Je me contenterai de dire que des erreurs ont, là aussi, été commises. Cependant, comme j'ai été pour ainsi dire accusé d'être l'agent du Polisario, je tiens à déclarer avec force et avec vigueur que nous, socialistes, nous condamnons toutes les prises d'otages, car elles constituent un acte de lâcheté que nous n'acceptons pas. Le Polisario, en prenant des otages, a donc commis un acte de lâcheté que nous condamnons avec force, d'autant plus qu'il s'agit de Français. Nous répétons que nous sommes prêts à appuyer toute action qui pourrait permettre à ces otages français de retrouver la liberté.

C'est net, c'est clair, et je n'admets pas que l'on puisse douter de l'honnêteté de cette déclaration.

Monsieur le président, j'en arrive à ma conclusion — et j'espère, cette fois, ne pas dépasser le temps qui m'est imparti — pour vous dire que cette coopération qui, finalement, se traduit surtout par une aide militaire, ne peut être la coopération telle que nous la concevons.

Pour nous, la coopération, ce sont des écoles, des hôpitaux, des coopérants français que l'on envoie pour l'éducation ou pour le service de santé. La coopération, ce sont les services techniques qui ont éventuellement pour tâche d'améliorer les routes et de réaliser des travaux d'utilité publique. C'est cela la coopération.

La coopération, ce n'est pas obligatoirement une œuvre militaire qui ne rapporte rien à personne, ni à la France, ni à l'Afrique, et au fond, dans ce que je viens de vous dire, je retrouve un peu votre conclusion, car c'est finalement à cela que vous aboutissiez.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, en vertu de votre conclusion, nous voterons contre votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Boucheny, à qui je rappelle que le groupe communiste dispose d'un temps de parole de treize minutes.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté appelle des remarques destinées à faire la lumière sur ce que pourrait être la coopération dans le cadre d'un gouvernement soucieux de l'intérêt du peuple français et aussi de l'intérêt des peuples qui luttent pour accéder à l'indépendance économique, à la connaissance, à la maîtrise des sciences et de la technologie.

La France est le pays des droits de l'homme. Notre peuple a toujours généreusement lutté pour sa liberté et a soutenu avec enthousiasme les luttes libératrices des autres peuples. Or, il faut bien constater, monsieur le ministre, que votre budget exprime une rupture avec la tradition démocratique et généreuse du peuple français.

Il est significatif qu'en tête de ce budget vienne l'aide militaire. Elle tend à revêtir une importance grandissante dans la politique de coopération. Déjà, parmi les premiers accords de coopération signés en 1960 et en 1961, les accords militaires occupaient une place de premier rang.

Depuis, l'engagement militaire de la France a connu une nouvelle impulsion. Remarquons que, dans la proportion de 79 p. 100, l'aide militaire de la France à l'étranger est destinée à l'Afrique noire. D'autre part, les ventes d'armes se sont intensifiées.

Cette coopération militaire résulte, pour une part importante, il est vrai, d'accords ratifiés par le Parlement, mais — dans de nombreux cas, et c'est très grave — elle est décidée à son insu.

C'est ce qui est advenu lors de l'expédition au Zaïre, au début de cette année, expédition qui, d'après notre rapporteur de la commission des affaires étrangères, M. Martin, s'est soldée, en ce qui concerne seulement les transports effectués par *Transall*, par 11 000 heures de vol. Il suffit de faire un simple calcul pour se rendre compte de l'importance des sommes qui ont été détournées de ce qui aurait pu être une véritable et bonne coopération.

Il en est de même de l'extension de l'engagement militaire français au Tchad, dont mon collègue Périquier vient de dire quelques mots et dont nous aimerions, monsieur le ministre, que vous traitiez dans votre intervention.

Le Gouvernement français entretient, particulièrement en Afrique et dans l'Océan indien, un réseau de bases et de points d'appui militaires. Il y maintient en permanence des forces armées. Il s'est doté, en France même, de moyens et d'unités spécialisées que nous avons vues à l'action lors de l'intervention au Zaïre, unités destinées à être déployées en vue d'interventions rapides dans ces régions.

Il renforce aussi le potentiel militaire d'Etat qui sont considérés par vous-même comme des alliés politiques, par la fourniture de matériels, par la mise à leur disposition de personnels d'encadrement militaire et de spécialistes.

Le Gouvernement français se donne les moyens, sous couvert d'accords de coopération, d'intervenir directement dans les affaires intérieures des Etats africains, et la liste de ces interventions est longue.

Sous prétexte de garantir la sécurité du continent, il s'assigne pour mission de soutenir, par les armes, les régimes corrompus ou faillis que menace la volonté de leurs peuples.

Ainsi que cela est apparu lors du sommet franco-africain de Dakar, en avril 1977, il s'efforce de susciter la conclusion, sous sa direction, d'un pacte militaire dont les visées agressives à l'encontre des Etats qui se sont engagés sur une voie progressiste est à peine dissimulée. Cette politique est donc, en réalité, dirigée contre la paix et elle constitue une véritable menace à l'égard de celle-ci.

Cette tendance à la militarisation se concrétise dans le budget de la coopération. De 190 millions de francs en 1972, les crédits de coopération militaire sont passés à 262 millions de francs en 1977, pour s'élever aux 460 millions de francs qui sont prévus pour 1978.

L'augmentation, de l'ordre de 75 p. 100, porte surtout sur l'équipement des armées nationales. Les pays les plus intéressés sont ceux avec lesquels la France entretient des rapports étroits d'alliance politique : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Togo, Gabon, Tchad et Zaïre.

A l'inverse, dans ce que pourrait être et ce qui est, à notre avis, le but d'une véritable coopération, prenons seulement deux exemples.

D'abord, l'aide à l'enseignement. Notons qu'elle n'augmente globalement que de 3,5 p. 100 ; il y a donc une réduction de la valeur de ses crédits. Cette diminution vient d'ailleurs s'ajouter à celles qu'on a constatées les années précédentes.

Pour les équipements économiques et sociaux, la chute est particulièrement brutale, puisqu'elle se chiffre à 14 p. 100.

Cette diminution traduit une accentuation très nette de l'évolution, durant ces dernières années, de la contribution de la France au financement des investissements économiques et sociaux dans les pays africains.

Grand cas avait été fait, monsieur le ministre, de la conférence Nord-Sud. Aujourd'hui, nous pouvons parler de la mort de cette conférence.

Dé Paris à New York, à l'ONU, elle a connu une lente agonie, mais elle est en train de mourir une seconde fois à Genève, où se tenait la conférence sur le front commun de stabilisation des matières premières, car la presse de ce jour nous apprend que le groupe des Soixante-dix-sept, c'est-à-dire les pays en voie de développement, en a demandé hier la suspension. Ces pays estiment, en effet, que l'attitude des pays capitalistes industrialisés rend la négociation — je cite leur communiqué — « futile par le manque de bonne volonté politique ». Cette appréciation, monsieur le ministre, est très grave, et constitue en elle-même une véritable condamnation.

Les pays d'Afrique et du tiers monde jouent un rôle de plus en plus actif dans la lutte pour des relations économiques plus justes et plus stables entre les nations, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et, à juste titre, ils ne se satisfont pas d'être ravalés au rang de pourvoyeurs de matières premières, végétales ou minérales, de fournisseurs de

main-d'œuvre à bas salaires, de marchés à produits des pays impérialistes ou à celui de terres d'accueil pour le redéploiement des capitaux des sociétés multinationales.

De plus en plus, ils entendent s'équiper, se moderniser, s'industrialiser. Ils refusent d'être les victimes des désordres monétaires, économiques, commerciaux, en un mot, de la crise de l'impérialisme.

Nous, communistes français, qui entendons sortir notre pays de la crise et assurer son développement économique et social en l'arrachant à l'emprise des grands groupes multinationaux, nous sommes parfaitement à même de comprendre les exigences légitimes des peuples africains. Nous constatons de façon concrète la convergence de leur lutte avec celle que mènent les travailleurs de France pour une vie meilleure.

Enfin, d'immenses possibilités existent pour l'amitié et la coopération entre la France et le tiers monde.

Au cours d'un récent voyage en Afrique, j'ai pu constater, monsieur le ministre, combien la politique africaine du présent Gouvernement français entamait, gâchait les vastes possibilités qui constituent une chance pour la France.

C'est pourquoi nous estimons qu'en ce domaine également une autre politique, celle d'un Gouvernement démocratique avec la participation des communistes, est urgente et nécessaire. Ce Gouvernement ouvrera pour une coopération sans exclusive et sans discrimination. Il bannira toute présence de caractère politique et toute forme de domination et de pillage néo-colonialiste. Il s'appliquera à développer, dans les domaines les plus divers, l'industrialisation, le progrès scientifique et technique, des échanges commerciaux et culturels, des relations diversifiées, stables et équilibrées avec tous les Etats d'Afrique qui le souhaitent.

Telle est, à mes yeux, la voie du bon sens et de l'avenir, celle qui correspond aux intérêts respectifs de nos peuples.

C'est l'inverse qui apparaît dans les grandes lignes de la politique de coopération conduite par le pouvoir giscardien. Elle restreint, dénature la coopération, et je crois en avoir fait la démonstration. Elle est de plus en plus étrangère à l'intérêt national et elle ne correspond plus aux exigences et aux besoins d'Etats qui entendent développer leur économie, se moderniser, s'industrialiser et s'équiper. Elle est, il faut bien le dire, monsieur le ministre, de plus en plus largement critiquée, y compris par les Etats qui, au prix de l'abandon de leur souveraineté nationale, en sont parfois les premiers bénéficiaires.

En conclusion, nous pensons qu'une autre politique pour la France est possible et nécessaire. (*Applaudissements sur les traversés communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention concernera, d'abord, le budget de votre ministère, ensuite, la politique globale de coopération telle qu'elle s'intègre dans la politique générale du Gouvernement et telle qu'elle pourrait être modifiée en acquérant cette dimension et cette priorité sans lesquelles il est vain de parler de grandeur et d'indépendance nationales.

Le budget qui nous est présenté est-il digne de la politique d'un grand pays et d'un pays dont les devoirs, les responsabilités sont celles de la France ? Il est trop la traduction d'une politique limitée, d'une politique trop égoïste pour être véritablement une politique efficace.

Certes, ce budget dépasse les 3 milliards de francs, en augmentation de 17,25 p. 100 sur le précédent, mais, si l'on tient compte du transfert du budget des départements et territoires d'outre-mer des fonds affectés à la coopération avec Djibouti, l'augmentation, cela a déjà été souligné, n'est que de 12,5 p. 100.

Compte tenu également de la hausse des prix attendue en 1978, le budget de la coopération risque de ne bénéficier, finalement, que d'une croissance réelle d'à peine 5 p. 100. Encore cet accroissement résulte-t-il essentiellement de l'augmentation des dépenses militaires, alors que régresse l'aide aux investissements productifs.

Qui veut-on défendre ? Les peuples ? Ils meurent de faim. Quoi alors ?

Monsieur le ministre, y a-t-il véritablement effort en faveur des équipements d'infrastructure et des équipements ruraux dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont la condition indispensable du développement ?

Nous constatons que les crédits d'équipement dont disposent les fonds d'aide à la coopération chutent de 5,24 p. 100 ; ils avaient déjà reculé de 5,7 p. 100 en 1977.

Les autorisations de programme, en baisse de 1,8 p. 100 en 1977, diminueront de 15,42 p. 100.

Quant à l'action de coopération culturelle, elle est pratiquement inexistante.

Comme cela a déjà été déclaré dans le débat sur le budget du ministère des affaires étrangères, mais cela est encore plus net pour celui de la coopération, ni notre radiodiffusion ni notre télévision ne disposent des moyens qui permettraient de maintenir une présence culturelle, c'est-à-dire, à terme, l'ensemble des positions de la France.

Hélas ! monsieur le ministre, ce budget est un budget militaire. Le taux d'augmentation le plus important, c'est la majoration de 246 p. 100 qui porte sur les crédits d'aide à l'équipement militaire.

Monsieur le ministre, il ne peut pas être nié que le Gouvernement auquel vous appartenez a sacrifié l'action internationale de la France en faveur du tiers monde à une certaine conception de l'action bilatérale.

Les quelques initiatives françaises prises à Santiago du Chili dans le cadre de la conférence Nord-Sud et à la CNUCED — Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement — sont davantage des « coups » sans aboutissement que le résultat d'une politique cohérente.

Il serait souhaitable que la France ait une politique plus constructive et mieux structurée, utilisant chaque niveau à son efficacité maximum.

Dans les organisations internationales et dans les organisations spécialisées, cela devrait se marquer par une présence effective grâce à une politique de personnel qui n'a jamais véritablement, jusqu'à présent, été menée, par une participation plus active aux travaux et aux débats, par une contribution financière normale au fonctionnement des organisations internationales.

C'est d'ailleurs seulement à ces conditions que le Gouvernement français pourrait, de l'intérieur, essayer d'influencer la politique de ces organisations. De ce point de vue, l'accroissement de notre contribution volontaire au programme des Nations unies pour le développement a été un fait positif.

Il conviendrait aussi d'obtenir, à l'échelon européen, une meilleure coordination politique des pays membres de la CEE. Il existe actuellement plus ou moins une politique de la Commission qui n'est pas toujours celle des pays membres et l'action du fonds européen de développement, le FED, est peu coordonnée avec les aides bilatérales, elles-mêmes peu harmonisées entre elles.

Multilatérale, la politique européenne l'est par pétition de principe, elle l'est d'origine, mais elle ne l'est pas dans les faits. Un développement intéressant de cette politique serait de favoriser les regroupements régionaux ou les organisations subcontinentales.

La France pourrait proposer, par exemple, que le fonds européen, qui ne consacre que 10 p. 100 de ses ressources aux actions interétatiques, accroisse ce pourcentage. De même, l'Europe pourrait soutenir la BIRD moins qu'elle ne le fait, mais davantage la banque interaméricaine, la banque africaine, etc.

Dans son programme de gouvernement, le parti socialiste indique : « Le Gouvernement prendra des initiatives pour définir un cadre multilatéral et planifié de coopération. Cette coopération comportera des engagements pluriannuels des pays développés en liaison avec une programmation, si possible régionale, des pays bénéficiaires. Des propositions dans ce sens seront faites en priorité à nos partenaires européens. »

Monsieur le ministre, nous aurons sans doute, dans le cadre des travaux de notre commission et de cette assemblée, bien d'autres occasions de nous entretenir de tous ces points.

Etant « nouveau » dans cette assemblée, j'ai tenu, à l'occasion de la discussion de ce budget, à vous faire part des premiers éléments à apporter à cette concertation que vous-même et mes collègues devront avoir sur ces questions importantes.

En effet, un pays comme le nôtre, dans l'exercice de sa pleine souveraineté, a une tâche considérable à mener. Il s'agit de conduire une politique bilatérale importante dans le domaine de la formation, de la recherche, des transferts de technologie et de la coopération technique.

Il serait normal que cette coopération bilatérale ne soit pas concurrentielle, mais s'harmonise avec l'aide multilatérale ou soit en complémentarité avec celle-ci.

Cette harmonisation et cette complémentarité seraient facilitées par certaines modifications de nos procédures et de nos structures. La mise en facteur commun des ressources pour atteindre les objectifs bien définis d'une nouvelle politique à l'égard du tiers monde ne pourra se faire que s'il existe une organisation unique s'occupant à la fois de l'action bilatérale et de l'action multilatérale, assurant à l'intérieur du dispositif français la coordination de nos actions et de nos informations, pour que notre pays dispose enfin d'une politique à sa mesure, à celle de ses traditions historiques et de son avenir qui reste ouvert. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été soulevés tant par vos rapporteurs que par les différents intervenants.

En premier lieu, je souhaiterais faire toute la clarté sur le problème très important de l'évolution des effectifs de l'assistance technique. M. Périquier, au cours de son intervention, a parlé de la diminution des effectifs en Tunisie — je crois — et dans l'ensemble du monde, ce qui n'est pas de mon ressort.

Selon vous, monsieur Périquier, il serait souhaitable que, pour faire face à cette tâche globale de coopération de la France dans le monde, une partie des effectifs supprimés par ailleurs réapparaissent dans le budget de la coopération. C'est un peu cela qui se produit.

Sans doute, mon premier exposé n'a-t-il pas été suffisamment clair, car un certain nombre d'inexactitudes ont été énoncées au cours du débat qui l'a suivi.

Il a été fait état d'une diminution de 5 p. 100 des effectifs de l'assistance technique en 1978. En fait, si nous tenons compte des effectifs supplémentaires qui résultent des accords de globalisation, nous nous apercevons qu'en 1978 il y aura une augmentation assez appréciable du nombre total des assistants techniques.

En cette fin de 1977, le nombre de nos coopérants s'élève à 10 250. En octobre 1978, d'après les prévisions, ces assistants techniques seront au nombre de 10 650.

Naturellement, on peut épiloguer sur l'importance relative de ce chiffre par rapport à l'immense tâche qui est en cours. Personnellement, j'ai eu l'occasion, devant la commission des affaires étrangères — à laquelle, monsieur Périquier, vous avez fait si aimablement écho tout à l'heure — de marquer combien j'espérais que, dans l'avenir, nous pourrions faire appel à des assistants techniques en nombre beaucoup plus important, notamment grâce à la multiplication des accords de globalisation.

À Madagascar, où l'effectif théorique de coopérants est de 530 personnes — il est aujourd'hui de 495 en réalité — les autorités malgaches nous ont, la semaine dernière, annoncé que, dans le cadre des accords de globalisation, elles envisageaient de porter cet effectif à 800 coopérants à la rentrée d'octobre 1978.

Je ne sais pas si cela se réalisera, mais il est clair que la procédure de globalisation permet, dans un pays déterminé, d'augmenter sensiblement notre aide, à partir du moment où on nous la demande, et toutes les sollicitations des Etats africains vont dans ce sens, ce qui constitue, je ne vous le cache pas, une de nos très grandes fiertés.

Je tenais à faire cette mise au point qui m'apparaissait nécessaire à la suite de vos propos, monsieur Périquier, et de l'interprétation qu'un certain nombre de vos collègues semblaient avoir faite de mes propres paroles.

Je traiterai, en second lieu, de l'évolution des effectifs de l'assistance technique dans le secteur de la santé, une question m'ayant été posée sur ce point.

On a enregistré une augmentation très importante du personnel de santé. En 1970, les effectifs de la coopération comportaient 873 médecins, sages-femmes et infirmiers. Ce chiffre était passé, en octobre de cette année, à 1 037.

La coopération de substitution tend à disparaître, de telle sorte que, progressivement, par exemple au Sénégal, les instituteurs français ont été remplacés par des instituteurs africains. Il n'y a plus d'instituteurs français au Sénégal. Nous ne pratiquons donc pas — et je crois que tel était votre souhait — une coopération de substitution. C'est vrai notamment pour le domaine de la santé, et M. Jager nous en a donné des exemples significatifs.

Un autre problème auquel j'attache une grande importance et qui a été soulevé par les rapporteurs et plus spécialement par M. le sénateur Croze, très compétent en la matière, est celui des liens entre les coopérants, et plus généralement les Français de l'étranger, et la mère patrie.

Je ne vous cache pas que ce problème n'a pas encore reçu, à mon gré, une solution satisfaisante.

Prenons l'exemple d'un professeur agrégé de médecine, et plus précisément — vous verrez tout à l'heure pourquoi je prends ce cas particulier — d'un professeur d'ophtalmologie ayant enseigné pendant de nombreuses années à l'université de Dakar. A un moment donné, pour des raisons personnelles, il a désiré être réinséré dans l'Université française. Il a perdu le poste qu'il occupait cinq ans plus tôt. Naturellement, ses collègues cherchent à défendre leur propre carrière, ne lui font pas bon accueil et le rejettent en quelque sorte comme un corps étranger. Cet homme est donc à la recherche d'une situation, obligé de quêter un poste d'enseignant.

Si j'ai pris cet exemple, c'est parce qu'une telle aventure est arrivée à mon collègue du Gouvernement, M. Sourdille. Il a attendu dix-huit mois pour retrouver un poste d'ophtalmologiste. J'ai donc sous les yeux, au sein du Gouvernement, en la personne du président du conseil régional de Champagne-Ardenne, l'exemple type de ce qui peut se produire.

Evidemment, il faut que nous trouvions une solution ; je ne vous cache pas que nous sommes en train de mettre au point un certain nombre de dispositions.

Un élément de solution consisterait à détacher, pendant de courtes périodes, des professeurs de l'enseignement supérieur dans une université africaine. Pourquoi, par exemple, certains professeurs n'iraient-ils pas dispenser à des étudiants de Dakar, d'Abidjan ou de Yaoundé, un enseignement magistral de quinze jours chaque trimestre ? C'est tout à fait possible pour des disciplines hautement spécialisées.

On pourrait aussi envisager d'avoir, dans chaque université française, un certain contingent de professeurs, délibérément choisis, qui seraient affectés aux universités africaines. A l'université de médecine de Montpellier, par exemple, qui est très liée aux universités de médecine d'outre-mer, il pourrait y avoir un certain nombre d'enseignants qui seraient détachés à Abidjan ou à Lomé.

Ainsi, nous sommes en train de préparer, sous l'autorité du Premier ministre, un ensemble de mesures qui correspondent au souci que vous avez exprimé. Les Français qui ont le courage de s'expatrier pour enseigner à l'étranger ne doivent nullement être défavorisés par rapport à leurs collègues qui restent douillettement dans leurs postes métropolitains. (*Très bien ! sur plusieurs travées à droite.*)

Venons-en maintenant au problème fondamental, évoqué par M. Croze notamment, de la scolarisation des jeunes Français à l'étranger.

Je ne suis pas sûr que les propos que je vais tenir correspondront à votre attente. J'essaierai cependant de poser le problème dans sa plénitude.

Au cours des dix ou quinze dernières années, les systèmes d'enseignement des divers pays d'Afrique auxquels nous liaient des accords de coopération étaient pratiquement identiques. Aujourd'hui, nous constatons, comme M. Croze l'a parfaitement fait remarquer tout à l'heure, que tend à s'instaurer une certaine diversification des programmes. L'enseignement sénégalais, par exemple, fait presque obligation aux élèves d'apprendre le wolof. Cela est l'affaire des Sénégalais, et ce n'est pas moi qui leur reprocherai d'enseigner le wolof dans leurs universités. Mais pour le jeune Français qui va se présenter au concours d'entrée d'une grande école ou qui désire entrer dans l'Université française, le wolof n'est que de peu d'utilité.

Aussi la réforme de mon collègue M. Haby tend-elle à créer des structures qui correspondent à la nouvelle diversité des programmes africains. Ainsi nous assistons au phénomène suivant : l'instauration d'une divergence entre l'enseignement qui est dispensé aux jeunes Français en France et celui qui leur est dispensé à l'étranger.

Nous devons pourtant nous garder — M. Croze l'a très bien dit — à une époque où l'on parle tellement d'égalité des chances, de mettre nos coopérants dans l'impossibilité d'assurer à leurs enfants un enseignement qui les mette à égalité de chance avec les autres.

Plusieurs voies sont possibles. La première consisterait à adopter la politique souhaitée par les Français de Dakar qui réclament la construction d'un grand lycée français, digne des établissements qui existent à Montpellier, au Mans ou à Troyes.

Construisons ce grand établissement. Mais après ? Après, il se passera ce qui s'est passé en Egypte, par exemple, pays que je connais bien : les Sénégalais admettront très difficilement que cet établissement soit interdit à leurs enfants et nous assisterons à une concurrence entre les Sénégalais et les Français pour placer leurs enfants dans ce lycée qui ouvrira la porte aux grandes écoles françaises et qui, par conséquent, exercera une grande attraction sur les Sénégalais.

Ou bien nous verrons se produire ce phénomène, dont je mesure toute la gravité : une espèce de ségrégation. Or toute la politique française tend justement à éviter une telle ségrégation.

Par ailleurs, si une part notable des crédits de coopération en matière d'enseignement était affectée à la construction dans les capitales étrangères d'établissements scolaires destinés à des Français, nos amis africains seraient en droit de protester, car ils ont eux aussi de grands besoins dans ce domaine.

Je crois, par conséquent, mesdames, messieurs les sénateurs, que le problème doit être examiné car par cas ; nous devons tenir compte à la fois de la divergence des programmes, des désirs des dirigeants des pays concernés et, dans une large mesure, de l'importance du nombre de Français qui y sont

établis : dans un pays où vivent mille ressortissants français, le problème ne peut pas être traité de la même façon que dans un pays où il y en a 60 000, comme en Côte-d'Ivoire.

Nous devons donc essayer — et j'accepte avec gratitude votre proposition — de travailler ensemble à l'établissement d'une procédure qui nous permette de résoudre de façon pragmatique les différents problèmes auxquels nous devons faire face. Mais gardons-nous, mesdames, messieurs les sénateurs, d'une trop grande rigidité en cette affaire.

Comme vous avez pu le constater, je ne suis pas étranger au problème ; bien au contraire, je l'envisage dans sa totalité.

Certains orateurs ont présenté des observations sur la coopération culturelle. MM. Shmitt et Vérillon notamment ont insisté sur le fait que les crédits de coopération culturelle étaient en régression. M. Machefer, quant à lui, a été plus tranchant : il a dit qu'ils étaient inexistantes...

M. Philippe Machefer. Pratiquement inexistantes !

M. Robert Galley, ministre de la coopération. ...ou pratiquement inexistantes.

Je crois que vous avez un peu exagéré, monsieur Machefer. Vos propos ne feront pas plaisir à ceux de vos amis qui, dans les pays lointains, se donnent beaucoup de mal et font de leur mieux pour que la coopération vive, et vive bien. Soyez prudent : en employant le mot « inexistantes », vous ramenez leur action à peu de chose !

Ce qui apparaît, au travers des chiffres budgétaires, c'est un ralentissement apparent. En effet, les crédits du titre IV doivent, à partir de l'année en cours, subir les règles budgétaires normales, en particulier celle de l'annualité — nous avons eu du mal à obtenir cela de nos interlocuteurs du ministère des finances. Comme un certain nombre de reliquats avaient été conservés, il était nécessaire de les consommer dorénavant suivant un rythme annuel. Mais j'ai déjà écrit au ministre des finances pour lui demander, compte tenu de cette exceptionnelle récupération, de réajuster, en 1979, les crédits culturels en hausse très sensible, et je sais que la rigueur du ministère des finances voudra qu'on le fasse.

Pour 1978, contrairement à ce que MM. Shmitt et Vérillon ont pu penser, j'ai décidé une augmentation sensible des crédits affectés à l'échange de programmes de télévision. J'ai également décidé le lancement d'une édition d'encyclopédie fasciculaire tournée vers l'Afrique, la mise en œuvre d'une aide à la chanson africaine de langue française, et tenté quelques essais de diffusion de livres populaires.

Nous avons, en outre, décidé la construction d'une maison de la culture aux Seychelles, l'extension du centre franco-ruandais de Kigali et la création d'un centre culturel à Djibouti.

Je puis donc vous rassurer : l'ensemble des actions culturelles ont fait l'objet d'une remise en ordre ; elles seront dorénavant développées selon une ligne plus nettement franco-africaine et davantage tournées vers le grand public.

Je voudrais en venir maintenant aux questions proprement politiques qui m'ont été posées, particulièrement — à tout seigneur tout honneur ! — aux questions de M. Périquier.

Je pense que vous accepterez que je me limite à l'essentiel. Je dois d'abord vous dire, monsieur Périquier, qu'il est quelquefois plus facile de poser des questions que d'y répondre, et vous le savez bien.

Votre première question concernait le Tchad. Je sais que vous êtes extrêmement critique à l'égard de l'action que nous avons menée, dans le passé, au Tchad. Je vous dirai très simplement que je ne suis pas d'accord avec vous sur la façon dont vous avez présenté le départ de nos militaires de la base française de N'djamena. Vous qui êtes tellement attaché à la notion de souveraineté, vous devez comprendre le réflexe nationaliste d'officiers comme le général Malloum ou le lieutenant-colonel Kamougué. Elèves de nos propres écoles, ils avaient une idée extrêmement précise de leur autonomie et de leur souveraineté ; ils estimaient notamment qu'une base française parfaitement autonome, placée comme un corps étranger sur leur territoire, ne « collait » pas avec l'idée qu'ils se faisaient de la souveraineté. Cette conception était un peu analogue à la nôtre, nous gaullistes, lorsque, en 1966... vous connaissez la suite.

Nous avons donc accepté — j'étais alors au ministère des armées — d'abandonner la base de N'djamena. Mais cela n'impliquait pas que nous devions distendre les liens d'amitié forgés au cours de dizaines d'années avec le Tchad.

Alors, on peut porter, comme vous l'avez fait, avec l'indépendance d'esprit qui est le vôtre, le jugement que l'on veut sur la révolte des Toubous. Moi même, je les connais bien, les Toubous. Croyez-vous vraiment qu'il s'agit d'une lutte intérieure ? Croyez-vous que les canons de 105 sans recul destinés au combat anti-aérien et toutes les armes extrêmement modernes dont disposent les Toubous sont le signe d'une révolte intérieure ?

J'en suis, monsieur Périquier, moins sûr que vous.

Je crois profondément que, dans cette affaire du Tchad — et là je marque mon désaccord avec ce que vous disiez tout à l'heure — ce sont des amis qui se trouvent dans une malheureuse situation.

Le Tchad consacre une part considérable de ses ressources à essayer de venir à bout de cette révolte. Il fait de considérables efforts, j'en suis quotidiennement le témoin, pour parvenir à la réconciliation nationale, et, dans une certaine mesure, il a déjà obtenu certains résultats.

Si l'amitié d'un pays comme la France devait aboutir à ce que nous assistions impassibles à une attaque d'amis, attaque bénéficiant d'un soutien étranger de plus en plus actif, les pays africains se tourneraient vers d'autres pays qui, à l'heure des difficultés, pourraient leur apporter une aide plus efficace.

Je vous demande simplement de réfléchir à cela et d'essayer de comprendre que, quelquefois, nous sommes amenés à aller un tout petit peu plus loin que nous n'aurions voulu aller. Vous pouvez porter un jugement de valeur sur cette affaire du Tchad, mais, personnellement, je trouve que l'assistance technique militaire que nous apportons au Tchad est pour le moins justifiée.

Vous m'avez parlé du Zaïre. Vous m'avez dit des choses qui étaient peut-être vraies. En tout cas il y en a une qui est fautive.

Monsieur Périquier, je vous offre sur les crédits de la coopération, dans le cadre des moyens qui sont les miens, un voyage à Kolwezi. J'y suis allé et j'ai rencontré les Belges dont vous me disiez qu'ils n'étaient pas contents. Je puis vous affirmer, monsieur Périquier, que ce que vous venez de déclarer est une contre-vérité. Sur place les Belges nous ont accueillis, avec des paroles émouvantes qui n'étaient pas différentes de celles des assistants techniques Français car, peut-être ne le savez-vous pas, il y a 350 Français qui travaillent à Gecamines, près de Kolwezi, avec des Belges, et ce dans de bonnes conditions. Il n'est donc pas exact de dire que cette intervention française n'a pas été appréciée sur le terrain par l'ensemble des Belges. Je vous assure qu'ils s'en sont félicités, et les Français aussi. Il se peut que d'aventure, certaine personnalité belge, qui l'a regretté par la suite, ait eu des paroles imprudentes. Mais ne confondons pas la phrase qu'une personnalité a prononcée quelque part, là-bas, dans les Flandres et l'ensemble de l'opinion belge, car les Belges ont été plutôt soulagés par ce que la France a fait.

En ce qui concerne le Polisario, tout à l'heure je vous écoutais, monsieur Périquier, dire avec beaucoup de talent : « Nous autres socialistes, appuyons toute action allant dans le sens de la libération des otages. » Eh bien, monsieur Périquier, il faut aller plus loin, il faut créer, si possible, les conditions qui empêcheront les prises d'otages. Aujourd'hui, nous avons l'exemple de ce malheureux M. Guérineau. Les bandits l'ont pris chez lui avec sa femme et ils les ont emmenés. C'est parce qu'ils n'ont pu les emmener comme otages en Éthiopie que M. Guérineau a été tué.

Que pouvons-nous faire ? C'est là qu'est le vrai problème auquel le Gouvernement est confronté. Est-ce que je devais retirer tous les enseignants de Djibouti ? Non ! Nous avons ramené dans la capitale ceux qui étaient les plus menacés. Peut-être aurions-nous dû anticiper et les faire partir plus tôt. Nous avons fait en sorte, avec le Gouvernement djiboutien, que les instituteurs de Tadjoura et d'Obock soient mieux protégés.

Alors, monsieur Périquier, ne criez pas à l'intervention militaire. Vous êtes prêt, avez-vous déclaré, à appuyer toute action allant dans le sens de la libération des otages.

La France est obligée de prendre des mesures pour la sécurité des Français dans un certain nombre de pays amis. C'est là une divergence politique, mais j'ai tenu, en réponse à votre propos, à l'affirmer.

Une question importante a été évoquée par M. Périquier, par M. Machefer et par M. Boucheny, question qui concerne la coopération militaire. Dans ce domaine, monsieur Boucheny, vous ne semblez pas aussi à l'aise que l'an passé. Je ne sais pas pourquoi. Mais, je voudrais essayer de répondre très clairement à l'importante question que vous m'avez posée.

Les crédits militaires votés en 1976 représentaient 13 p. 100 du total du budget de mon département.

En 1978, les crédits militaires représentent la même proportion de 13 p. 100.

Monsieur Boucheny, les chiffres sont là. N'allez pas me dire qu'avec 13 p. 100 de crédits militaires, le budget de la coopération est un budget militaire. Vous pourrez donc rectifier vos propos.

Augmentation massive, avez-vous dit, du nombre des assistants techniques militaires. Je précise qu'en 1960, ils étaient 2 900, en 1970, 1 600 et que le budget de 1978 en prévoit 1 052. 1 052 pour

toute l'Afrique en 1978, c'est, monsieur Boucheny, la moitié du nombre des officiers et sous-officiers russes que M. Syad Baré vient de renvoyer chez eux. (Sourires.)

Notre aide essentielle porte sur l'augmentation très importante des stages militaires. Nous répondons en cela aux demandes de nos amis : 277 stages en 1960, 920 en 1970, 1 600 en 1977.

En ce qui concerne les matériels militaires, force nous est de constater que notre effort n'est certainement pas à la mesure de l'aide que fournissent d'autres pays étrangers. Dans ce projet de budget, 133 millions de francs sont prévus pour les livraisons de matériel militaire au titre de la coopération contre 78 millions en 1977. Nous avons essayé, avec l'aide de nos amis africains, de faire la somme du matériel livré en 1976 par les pays de l'Est à l'ensemble de l'Afrique. Voici le chiffre auquel nous sommes arrivés : cinq milliards de francs en 1976. Qu'on ne vienne pas nous dire que, devant cet immense déversement d'armes, nos amis africains ne se sentent pas menacés, qu'un certain nombre d'entre eux, voyant 15 000 Cubains en Angola, ne se posent pas de question, ce qui tout naturellement les amène à se tourner vers leurs amis désintéressés, c'est-à-dire leurs amis français, car ils savent qu'avec eux ils n'ont rien à craindre pour leur souveraineté, qu'ils peuvent obtenir beaucoup de choses et que, de toute manière, l'aide que nous leur apportons n'est jamais assortie de considérations politiques, ce qui est la clef de leur propre souveraineté. (Applaudissements à droite, sur les travées du RPR, de l'UCDP et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. Philippe Machefer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Je tiens à préciser que ce sont les crédits que j'ai visés et non le travail de nos coopérants — mes anciens collègues — qui font de leur mieux.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la coopération et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 51 683 443 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 366 081 367 F. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 7 775 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 7 005 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 724 620 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 126 795 000 F. » — (Adopté.)

Le groupe communiste a voté contre l'ensemble de ces titres. Je lui en donne acte.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la coopération.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. M. le président a reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, le Gouvernement demande que soit interverti l'examen des budgets des ministères de la

Justice et de l'aménagement du territoire et fixe de la façon suivante l'ordre du jour du lundi 5 décembre 1977, à 10 heures, 15 heures et le soir :

- « — Travail ;
- « — Justice ;
- « — Aménagement du territoire.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ANDRÉ BORD. »

Il n'y a pas d'opposition à cette modification ?..

L'ordre de discussion du projet de loi de finances est donc ainsi modifié.

— 6 —

REPRESENTATION

A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de procéder à la désignation de deux de ses membres pour le représenter au sein de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

J'invite la commission des lois à présenter deux candidatures.

La nomination des représentants du Sénat à cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale [n° 87 et 88 (1977-1978).]

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ayant le très grand honneur de rapporter pour la première fois devant notre Haute Assemblée le budget des départements d'outre-mer, je tiens d'abord à rendre l'hommage et la gratitude qu'il mérite à mon éminent prédécesseur, mon collègue et ami Louis Jung qui, avec la conscience et le sérieux qu'on lui connaît, s'astreignait à refléter à cette tribune les préoccupations de la commission des finances et de l'Assemblée pour ce qui touche les territoires lointains de la République.

En tentant, ce soir, devant vous, mon premier coup d'essai qui ne peut être un coup de maître et en abordant votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avoue ma faiblesse, ma déception de n'avoir pas réussi ce que je souhaitais.

Avec l'ardeur du néophyte, je me suis plongé dans la lecture — toujours un peu fastidieuse — des fascicules jaunes et bleus et j'avais le sentiment d'une insatisfaction totale devant l'addition des crédits qui vous étaient dévolus. Ce ne pouvait véritablement être l'effort de la France à l'endroit de nos départements d'outre-mer, dont d'ailleurs le nombre venait tout récemment de s'allonger de deux unités : Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, ce dernier ayant encore à préciser son statut en raison de ses particularismes.

J'ai rapidement compris que j'allais porter un jugement totalement erroné, en relisant les rapports de mes prédécesseurs et les débats déjà intervenus à l'Assemblée nationale. Effectivement, selon les orientations du VII^e Plan et les directives données par le chef de l'Etat en 1974, à l'occasion de sa visite aux Antilles, la départementalisation économique et sociale devait être accentuée à un point tel que, d'ici à une dizaine d'années, votre propre secrétariat d'Etat, selon vos propos à l'Assemblée nationale, n'aurait plus de raison de subsister. Mais l'essentiel n'est-il pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous surviviez à votre œuvre ?

Cette départementalisation progressive a donc entraîné l'intervention directe et séparée des ministères techniques dont la somme des crédits engagés est — nous le savons — fort importante, mais dans le budget qui est le vôtre, hormis quelques

exceptions, nulle part on ne décèle avec précision ni l'affectation pour telle entité territoriale, ni la nature ou l'objet de cette affectation.

Or nous avons besoin de savoir, c'est le rôle du Parlement et éminemment de la commission des finances ; vous avez besoin de savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, votre mission doit demeurer celle du grand coordonnateur des actions des autres ministères ; les élus et les populations des départements d'outre-mer doivent savoir tout ce que l'on fait pour elles à tous les niveaux, afin qu'elles puissent mesurer l'ampleur de l'effort de la France, souvent à tort minimisé ou caricaturé. Ce n'est pas le cas.

Aussi bien, c'est sur l'avis unanime de la commission des finances que je proposerai à l'Assemblée un amendement qui doit remédier, dès l'an prochain, à notre insuffisance d'information qui devrait, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autant plus recueillir votre adhésion, que, vous-même, lors de la discussion du budget des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale, envisagiez pour l'an prochain, à propos des crédits attribués au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, le FIDES, un comité interministériel qui, pour l'essentiel, doit aboutir à la coordination des actions des départements techniques.

Nous vous demandons d'élargir les préoccupations que je viens d'énoncer à la coordination de toutes les interventions dans nos possessions d'outre-mer — et j'y ajoute — ce qui résulte de votre toute récente déclaration à Fort-de-France, votre intention, vu leur situation géographique éloignée, d'aboutir à une toujours plus grande décentralisation.

Nulle part, on ne voit mieux que sur place les besoins urgents à satisfaire. Il faut que, sur place, les possibilités de décision soient octroyées par avance, afin de pouvoir y faire face sans avoir à remonter la longue et fastidieuse filière des autorisations administratives, voire ministérielles de la métropole. Je vous félicite d'aller directement dans la voie logique de la décentralisation. C'est un des aspects du renouveau dans lequel vous entendez vous engager.

Cela dit, et à cette heure avancée, mes propos sur le budget 1978 seront d'autant plus ramassés que mes collègues sénateurs d'outre-mer ne manqueront pas de les étayer par des considérations relatives aux besoins et aux soucis des populations qu'ils représentent à notre Haute Assemblée.

Comparé au budget des départements d'outre-mer de 1977, le projet de budget pour 1978 s'élève à 602,9 millions de francs contre 576 millions de francs. Nous y observons, d'une manière générale, une augmentation globale des crédits de 4,5 p. 100 contre 17,7 p. 100 en 1977 et une réduction des autorisations de programme de 10,8 p. 100 contre une augmentation de 8,4 p. 100 en 1977.

Ces chiffres appellent deux remarques. Le groupe des départements d'outre-mer s'était accru au cours de l'année 1976 de deux unités : Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Le budget de 1977 avait marqué ce transfert par une augmentation importante des crédits de 17,7 p. 100. Une stricte comparaison entre l'augmentation de 1976 à 1977 et celle de 1977 à 1978 ne peut valablement être effectuée.

Il n'en demeure pas moins qu'une augmentation de 4,5 p. 100 demeure bien faible compte tenu de l'ampleur des besoins et plus simplement de la dérive annuelle des coûts. Toutefois cette augmentation masque deux variations en sens contraire : les dépenses ordinaires augmentent de 9,5 p. 100 et les dépenses en capital diminuent de 3,5 p. 100 pour les crédits de paiement et de 10,8 p. 100 pour les autorisations de programme.

Ce dernier point appelle une seconde observation.

Depuis 1974, la départementalisation sociale et économique a été fortement développée. En conséquence, le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, le FIDOM — 90 p. 100 des dépenses en capital du budget des départements d'outre-mer — qui, à l'origine, assurait le financement de la quasi-totalité des investissements de l'Etat dans ces départements, a vu son rôle réduit. Le financement des dépenses d'équipement par les ministères techniques est devenu maintenant la règle. J'ajoute que c'est une bonne chose qu'il convient de développer encore dans les années à venir.

La place du budget des départements d'outre-mer dans l'effort budgétaire et financier total consacré à ces départements a fortement décliné.

Un document budgétaire annexe présenté en application de l'article 85 de la loi de finances pour 1969 donne un état récapitulatif de cet effort.

En effet, de 5 milliards de francs en 1976, le total de ces dépenses est passé à 6 200 millions en 1977 et 6 800 millions en 1978. Dans le même temps, le budget des départements d'outre-mer, qui représentait 9,7 p. 100 de l'ensemble de ces dépenses en 1976, n'en représente plus que 8,8 p. 100 en 1978.

Si l'annexe budgétaire retrace l'ensemble de ces concours, elle ne fournit aucun renseignement quant à leur affectation. Il est difficile, en outre, d'obtenir auprès des ministères dépositaires des informations précises et détaillées. La gestion d'une fraction importante de ces crédits est totalement décentralisée. Les crédits d'équipement, selon leur catégorie — II ou III — sont soumis à la procédure d'affectation appliquée en métropole.

Toutefois, votre rapporteur a pu disposer de quelques rares informations relatives au financement des programmes d'investissements dans les départements d'outre-mer portant sur un total de 909 800 000 francs en autorisations de programme pour 1977.

Dans mon rapport écrit, je précise le détail de ces opérations. Je voudrais simplement vous signaler que sont prévus pour : l'équipement éducatif, 156 millions de francs ; l'équipement sanitaire, 116 millions ; l'agriculture, 72,9 millions ; l'urbanisme et le logement, 92,4 millions ; l'équipement routier, 60 millions ; l'aviation civile, 19 millions ; les postes et télécommunications, 84,3 millions ; la formation professionnelle, 9,3 millions.

Néanmoins, il demeure indispensable que le contrôle du Parlement s'exerce sur l'utilisation de l'ensemble de ces crédits, qui s'élèvent donc pour l'ensemble des ministères à 6 800 millions de francs pour 1978.

Raison de plus pour vous suggérer, monsieur le secrétaire d'Etat, l'adoption d'un amendement qui s'inspire d'une initiative identique prise par l'Assemblée nationale, mais en la précisant et en la complétant.

Le budget des départements d'outre-mer, avec un montant de 602 900 000 francs, ne représente plus que 8,8 p. 100 des dépenses de l'Etat engagées dans ces départements.

Par nature, les crédits se répartissent pour les deux tiers en dépenses de fonctionnement : 70 p. 100 de dépenses de personnel et de matériel, 30 p. 100 en subventions aux collectivités locales ; pour un tiers en dépenses en capital regroupées pour l'essentiel dans le FIDOM.

Par grandes fonctions, nous examinerons principalement : l'administration générale, le service militaire adapté, le FIDOM.

Premièrement, l'ensemble des crédits réservés à l'administration générale est destiné à financer des dépenses classiques de personnel et de matériel. Nous devons souligner la création d'un poste de conseiller de tribunal administratif pour la Réunion, la liquidation des rappels de traitements dus aux personnels intégrés dans les corps de l'Etat en service à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ajustement des crédits de la police nationale en service dans ces départements avec le financement d'un hôtel de police à Saint-Denis de la Réunion.

Deuxièmement, le service militaire adapté bénéficiera de 129 millions de francs pour 1978. Pour les dépenses ordinaires, il s'agit uniquement de dépenses de revalorisation de traitements, soldes et accessoires sociaux.

Plus de 8 millions de francs de dépenses en capital sont prévus : 2 millions sont destinés à des achats de matériels techniques ; 3 700 000 francs permettront le financement de travaux au bénéfice des collectivités locales ; enfin, 2 400 000 francs seront réservés à des constructions immobilières.

Troisièmement, le FIDOM recevra au total 214 millions de francs pour engager des investissements dans les départements d'outre-mer.

Il faut signaler que le FIDOM n'intervient désormais dans les secteurs relevant des ministères techniques qu'à titre exceptionnel, soit pour mener à bonne fin l'achèvement des opérations d'infrastructures que le VI^e Plan avait laissé déjà à sa charge, soit pour alléger, par la voie d'une subvention complémentaire venant s'ajouter à la subvention de l'Etat, la part contributive des collectivités locales lorsque cette part excède leurs facultés financières.

En contrepartie, le rôle du FIDOM s'est accru dans d'autres domaines au profit d'actions spécifiques ne relevant d'aucun ministère : réforme foncière, assistance technique, promotion du tourisme, aide à la petite hôtellerie, incitation au développement industriel, primes d'équipement et d'emploi aux industries nouvelles, valorisation de productions traditionnelles.

Le FIDOM contribue, en outre, dans le cadre du VII^e Plan, à l'exécution du programme d'action prioritaire n° 7 « Accélérer la départementalisation économique des DOM ». Son action est particulièrement importante dans le domaine du développement agricole.

Il s'agit donc d'opérations très diversifiées qui intéressent, tant pour la section centrale que la section locale, en autorisations de programme : l'agriculture et la pêche, pour 78 400 000 francs ; l'industrialisation, pour 50 800 000 francs ; l'urbanisme et l'habitat, pour 24 700 000 francs ; les transports et communications, pour 21 600 000 francs.

Sur l'ensemble de la situation économique et sociale dans les départements d'outre-mer, mon rapport écrit en donne un examen détaillé et je ne voudrais pas trop insister. Quelques informations doivent cependant être soulignées.

En premier lieu, les prix : de 1973 à 1976, les prix ont augmenté de 45 p. 100 dans les départements d'outre-mer, contre 39 p. 100 en métropole. L'économie des départements d'outre-mer a été plus sensible aux retombées de la crise pétrolière, notamment du fait des hausses des taux de fret et des remous sur les cours des matières premières.

En second lieu, au titre des différentes activités économiques, on note des résultats encourageants dans le domaine agricole, notamment grâce au soutien financier apporté par la métropole et à l'amélioration des conditions d'écoulement des produits sur le marché national et communautaire.

De 1973 à 1975 la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut a crû de 22 p. 100. En 1975, la valeur des exportations des départements d'outre-mer a augmenté de 25 p. 100 à la suite des meilleurs résultats obtenus sur les prix et les tonnages des principales productions agricoles.

La mise en œuvre du PAP n° 7 dans le domaine agricole par l'irrigation de 9 000 hectares devrait permettre la valorisation maximum de la surface agricole utile.

Dans le même temps est encouragé le développement des activités créatrices d'emplois et de richesses, notamment dans l'industrie et le tourisme.

En 1976, vingt-sept entreprises industrielles ont bénéficié de 22 200 000 francs de primes pour 149 millions de francs d'investissements créateurs de 805 emplois. Compte tenu des projets en portefeuille, l'industrialisation devrait connaître un essor dans les deux années à venir. Je salue, monsieur le secrétaire d'Etat, votre initiative de donner une impulsion particulière au développement déjà en cours d'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises.

Dans le domaine touristique, des difficultés ont été rencontrées du fait des événements de la Soufrière et du doublement de la capacité hôtelière en 1974-1975. Mais les résultats de l'année 1977 s'annoncent satisfaisants, compte tenu d'une augmentation sensible du coefficient de remplissage des hôtels en Martinique et en Guadeloupe. L'effort consenti dans les domaines de la commercialisation, des transports aériens sera poursuivi.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre.

Par application de la loi de nationalisation de l'électricité de juillet 1975, l'écart entre les tarifs en vigueur dans les départements d'outre-mer et ceux qui sont applicables en métropole a été déjà sensiblement réduit. L'harmonisation devrait être réalisée en juin 1978 pour les tarifs industriels et en juin 1980 pour les tarifs de la basse tension.

L'intégration des départements d'outre-mer à la Communauté économique européenne se poursuit de façon satisfaisante. Des mesures positives ont été obtenues pour l'écoulement des productions d'ananas et de bananes. Une réglementation favorable à la protection et à la vente du rhum est en cours d'élaboration et d'adoption par la CEE. L'adoption récente par l'Assemblée nationale d'une nouvelle disposition en faveur de l'écoulement du rhum ne peut être que saluée avec satisfaction.

Dans le domaine des transports, des améliorations sensibles ont été obtenues en ce qui concerne les tarifs aériens au bénéfice des ressortissants de ces départements : tarif « jeunes et étudiants », tarif « trait d'union », limitation des hausses. Le transport maritime est en profonde mutation par la mise en ligne de nouveaux types de bateaux — les conteneurs — ainsi que le développement de la concurrence et de commissions de concertation.

Le système de crédit et de financement des investissements dans les départements d'outre-mer se modifie pour être proche des structures de financement existant en métropole. La caisse centrale de coopération économique, la CCCE, a cessé d'exercer ses activités dans les départements d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 1977. Le relais pour le financement des activités productives est assuré par une « société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer », la SOCRÉDOM, filiale de la CCCE, de la caisse des dépôts et consignations, du crédit hôtelier et du crédit national. En outre, la caisse des dépôts et le crédit foncier interviennent maintenant dans leurs domaines respectifs comme en métropole.

Compte tenu de la situation particulière de la démographie, des conditions de travail et de l'habitat, de nombreuses mesures ont été prises en 1976 dans le domaine des prestations et garanties sociales : extension de l'allocation logement, amélioration de l'habitat, aide sociale, aide aux travailleurs privés d'emploi.

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, énuméré devant l'Assemblée nationale une gamme impressionnante de mesures sociales qui devraient mettre rapidement les populations à parité avec celles de la métropole.

Voilà tout juste huit jours, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale donnait le feu vert à un nouveau projet de loi relatif à la protection de la maternité dans les départements d'outre-mer, ce dont nous nous félicitons.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je tenais à vous soumettre en abordant la discussion de cet important budget, convaincu que non seulement vous veillerez avec soin à son exécution, mais que vous aiderez à l'améliorer sans cesse, afin que les populations de nos départements d'outre-mer, chères au cœur de tous les Français, aient leur juste part des efforts annuels consentis par la nation tout entière.

Sur cette recommandation, la commission des finances et son rapporteur vous demandent d'adopter ce budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, votre rapporteur vient de prouver qu'il a une large connaissance des départements d'outre-mer puisqu'il a réussi, dans son premier rapport, à analyser clairement et complètement, à la fois les progrès et les difficultés de ces départements. Son rapport écrit et son exposé oral témoignent qu'il a déjà une très bonne connaissance de ces questions, et je l'en remercie.

Les départements d'outre-mer deviennent des départements comme les autres. C'est l'objectif du Gouvernement. Il reste, pour que la départementalisation soit totalement réussie, dans un délai de cinq à dix ans au maximum, à faire en sorte que les départements d'outre-mer bénéficient du niveau de vie et du tissu de petites et moyennes entreprises qui caractérisent les économies développées.

Ainsi, en quarante ans, non seulement du point de vue de la législation sociale, des efforts en matière d'enseignement, des efforts d'équipement de toutes sortes — et ils sont nombreux — en matière d'éducation, de santé, de tourisme notamment, mais aussi du point de vue des activités culturelles ou sportives et du développement du réseau économique, les départements d'outre-mer sont devenus, alors qu'ils portaient d'un état de sous-développement caractérisé, des départements intégrés à la Communauté économique européenne.

Réussir en quarante ans ce progrès, cette transformation, c'est le pari que la France est en passe de réussir. La départementalisation existe depuis trente et un ans et déjà le niveau de vie par habitant a été multiplié par quatre. Il reste maintenant, c'est vrai, de gros efforts à faire — parce que dans la plupart de ces départements, il n'y a pas de ressources naturelles — pour multiplier les petites et moyennes entreprises, pour supprimer les difficultés d'emploi des jeunes et pour donner à chacun l'emploi nécessaire. C'est la tâche qui sera celle des prochaines années.

Trois objectifs essentiels ont guidé notre action, que votre rapporteur a d'ailleurs rappelés : poursuivre la mise en œuvre de la départementalisation économique qui avait été, vous vous en souvenez, décidée par M. le Président de la République au mois de décembre 1974 ; mieux adapter à leur spécificité les textes législatifs et réglementaires ; parfaire l'intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne.

Tels étaient, mesdames, messieurs les sénateurs, avec certaines mesures sociales de grande importance, les principaux objectifs que le Gouvernement s'était assignés pour 1977. Ces objectifs demeurent, naturellement, pour 1978, tant il est vrai que la solution des problèmes de développement ne peut être qu'une œuvre de longue haleine et constitue la charte du Gouvernement à l'égard des départements d'outre-mer.

Je rappellerai très brièvement d'abord que sur les plans institutionnel, législatif et réglementaire, l'année 1977 a été marquée aussi par l'extension et l'adaptation d'un certain nombre de textes, notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon, en vue de la mise en œuvre, dans ce département, de son nouveau statut, et à Mayotte, pour l'organisation de la vie politique et administrative de cette collectivité de la République, instituée le 24 décembre 1976 après le vœu massif exprimé par sa population de demeurer dans le sein de la communauté nationale.

Tous ces textes ont été pris par voie d'ordonnances, dans le cadre des deux lois fondamentales votées par le Parlement, et ils vont être regroupés pour être soumis, sous forme de loi, à votre ratification comme à celle de l'Assemblée nationale au cours de la présente session.

Ces dispositions, toutes prises dans les délais très courts que le législateur avait impartis au Gouvernement — je n'en ferai pas ici l'énumération — ont permis la mise en place des rouages départementaux à Saint-Pierre-et-Miquelon, après adaptation à la spécificité de cette terre nord-atlantique lointaine. Chaque département d'outre-mer a sa spécificité et il faut en tenir compte.

Le budget de 1978 doit être considéré comme positif et encourageant, à la lumière des actions menées et des résultats constatés que je suis en mesure de vous présenter.

Mais, comme l'a dit votre rapporteur, on ne peut en réalité mesurer le travail fait par le Gouvernement pour les départements d'outre-mer que si l'on n'a pas en même temps conscience du fait que l'effort du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer ne représente budgétairement que le dixième de l'effort de l'Etat dans ces départements. Pour les autres neuf dixièmes, et parce que ce sont des départements comme les autres, les dotations figurent aux budgets des autres ministères. Je dirai d'ailleurs que ma tâche est désormais beaucoup plus d'intervenir auprès de mes collègues membres du Gouvernement, pour les inciter à ne pas oublier, dans leur budget, les départements d'outre-mer, que de gérer mon propre budget.

Mon budget, je le sais très bien, ne peut qu'apporter un appoint à certaines actions. Pour le reste, j'ai à défendre les départements d'outre-mer et à faire en sorte que tous les ministères interviennent en leur faveur, soit pour prendre des mesures, ce qui est le cas par exemple du ministère de la santé, soit pour aider certaines activités fondamentales, éventuellement par le canal de la Communauté européenne, ce qui est le cas par exemple du ministère de l'agriculture.

Mais ce soir je ne vais pas tracer l'ensemble des actions qui sont menées dans les départements d'outre-mer par tous les ministères. J'ai l'intention de préparer un document public pour montrer ce qu'a été l'ensemble des activités publiques depuis quelques années en faveur des départements d'outre-mer.

Quant au budget du secrétariat d'Etat pour 1978, je voudrais l'analyser dans les domaines d'abord agricole, industriel et touristique qui, pour beaucoup de ces départements, restent les secteurs-clés de l'activité économique ; étudier, parce que c'est un aspect tout à fait fondamental, les perspectives européennes de ces départements ; et, enfin, faire le point de la politique sociale.

Dans le domaine agricole, d'abord, l'effort essentiel a porté et continuera de porter sur l'irrigation de terres cultivables nouvelles, et notamment dans les trois départements insulaires.

Ce développement de l'irrigation fait l'objet pour partie de la première étape du programme d'action prioritaire national n° 7 qui a été prévu dans le cadre du VII^e Plan et dont le financement est entièrement assuré par le ministère de l'agriculture et par le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, pour une première tranche de 272 millions de francs nouveaux, c'est-à-dire une somme supérieure à un budget annuel du FIDOM. Cela devrait permettre d'atteindre l'objectif de 9 000 hectares irrigués que nous nous sommes fixé pour 1980. Les autres programmes feront l'objet d'un financement au titre du VII^e Plan, avec participation notamment des fonds communautaires. Nous en avons eu à nouveau l'assurance la semaine dernière, aux Antilles.

En Guyane, le Plan d'aménagement prioritaire en cours a déjà permis la mise en valeur de terres défrichées — dont la surface a atteint le chiffre record de 1 000 hectares environ — et l'installation d'un certain nombre d'exploitations agricoles, essentiellement à vocation de pâturage et d'arboriculture.

L'action directe des pouvoirs publics s'est déployée dans la mise en œuvre de travaux d'infrastructure permettant le désenclavement de zones à vocation agricole, dans la participation au défrichement, dans l'encadrement technique expérimental par l'implantation de fermes pépinières et d'unités techniques de production, ainsi que dans la promotion d'un début de réseau de commercialisation. Nous avons incité à la création de structures professionnelles, en attendant que soient prises les décisions fondamentales qui intéressent la création d'une industrie papetière, programme que le Gouvernement espère être en mesure d'annoncer au début de l'année prochaine.

Un autre aspect de l'action en profondeur des pouvoirs publics dans le secteur agricole de ces départements s'est caractérisé par l'extension de textes législatifs et réglementaires favorables à une modernisation de ce secteur, en étroite concertation d'ailleurs avec les conseils généraux et les chambres d'agriculture.

La plus-value consécutive à de meilleurs résultats sur les tonnages et les prix des principales productions agricoles s'est répercutée en augmentation à l'exportation.

Pour la campagne 1977, la production de sucre de canne est satisfaisante dans l'ensemble, le département de la Réunion venant largement en tête avec une prévision de 265 000 tonnes, tandis qu'en Guadeloupe la production devrait se situer à peu près au niveau de celle de 1976, soit 95 000 tonnes de sucre. En Martinique, le taux de rendement industriel tend à s'améliorer, mais des efforts d'organisation et de développement sont encore nécessaires pour espérer une production de l'ordre des 20 000 tonnes. En Guyane enfin, des études sont menées en vue de l'implantation d'une économie sucrière. Au niveau des prix, un relèvement de 2 p. 100 à la production interviendra au titre de cette campagne 1977. Par ailleurs, je tiens à vous préciser que

lors du récent voyage que j'ai effectué aux Antilles avec les ministres européens de l'agriculture, la décision de la commission attribuant un transfert de 15 000 tonnes à la Réunion a été annoncée. Elle devrait être prise officiellement lors du prochain conseil.

S'agissant du rhum, les problèmes demeurent, du fait de l'existence de trois marchés soumis à des critères différents : le marché métropolitain, le marché local et le marché sur les pays tiers, qui est un marché libre, où le rhum des départements d'outre-mer est confronté à des productions concurrentes et à des problèmes de coupage. Aussi le Gouvernement s'efforce-t-il d'obtenir des dispositions communautaires plus équitables susceptibles d'intégrer l'économie rhumière des départements d'outre-mer dans la réglementation communautaire des alcools d'origine agricole. En outre, afin de rétablir la situation fiscale antérieure du rhum par rapport aux autres alcools, le Gouvernement a proposé un amendement dans le cadre de la loi de finances pour 1978. Cet amendement a déjà été voté par l'Assemblée nationale et devrait l'être prochainement par votre assemblée.

Il mettra fin à une discrimination à l'égard du rhum qui, au début de cette année, avait été vivement ressentie.

Pour 1977, la production bananière devrait être de l'ordre de 340 000 tonnes, ce qui est une production tout à fait record, et montre bien que la banane a désormais sa place dans le cadre des grandes productions de ces départements. J'ajoute que nous avons obtenu, pour cette production, une disposition extrêmement intéressante avec les ministres européens de l'agriculture, qui est le maintien, pour l'instant, du marché intérieur de la banane.

Outre les deux grands secteurs clés que sont la canne à sucre et la banane, il convient de noter que le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour permettre le maintien et surtout le développement des autres cultures et de l'élevage. Il est essentiel, en effet, de diversifier l'agriculture. A cet égard, des efforts seront poursuivis en faveur des cultures maraichères et vivrières et en faveur de l'élevage.

Pour ce qui touche au domaine de la pêche maritime, une aide visant à compenser les hausses des carburants a été accordée aux départements d'outre-mer depuis 1976, et un plan de relance des pêches maritimes est mis en œuvre. En outre, diverses formes d'aides indirectes viennent compléter l'action menée, parmi lesquelles je citerai la recherche scientifique. Là aussi le voyage des ministres européens nous permet d'espérer — car le problème de la pêche a été largement évoqué — des améliorations dans les années à venir.

Ainsi, les réformes de structure de l'économie agricole sont poursuivies avec persévérance, afin de permettre à ce secteur important des départements d'outre-mer de contribuer pour sa part à la réussite et aux résultats positifs de la politique de départementalisation économique.

Mais celle-ci doit également reposer sur le développement de toutes les activités possibles qui, en dehors de l'agriculture, sont créatrices d'emplois et de richesses, telles que, par exemple, les industries locales — extractives ou de transformation — les petites et moyennes entreprises, l'hôtellerie et le tourisme.

Votre rapporteur a eu raison d'insister sur ce point, car il est essentiel. Ce n'est que lorsqu'ils seront dotés du même réseau dense de petites et moyennes entreprises commerciales, artisanales, agricoles et industrielles, que ces départements connaîtront le niveau de développement du reste de l'Europe. Je signale, à cet égard, que les progrès enregistrés ces dernières années sont assez spectaculaires. Chacun des départements des Antilles ne comptait, il y a trois ans, qu'une trentaine de petites et moyennes entreprises ; aujourd'hui, on en dénombre 113 à la Guadeloupe et 116 à la Martinique, ce qui montre bien que les petites et moyennes entreprises commencent à se multiplier. Il s'agit souvent, certes, d'entreprises qui n'emploient que vingt ou trente personnes, mais c'est précisément la multiplication de ce type d'entreprises qui, finalement, assurera le développement de ces départements et les mettra complètement « dans le train », si je puis dire, des zones développées du monde.

L'incitation et la promotion déployées par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer ont commencé à produire des résultats encourageants qui justifient pleinement la poursuite de cette action, dans le domaine touristique. Le volume des investissements est significatif à cet égard, puisqu'il a même dépassé les prévisions. Si l'on considère l'ensemble des investissements industriels et touristiques, l'on constate que ceux-ci ont été, en 1976, cinq fois supérieurs à ceux qui ont été enregistrés en 1975, et l'ensemble des investissements pour l'année 1977 s'achemine vers un doublement par rapport à 1976. Enfin, les aides aux investissements ont été prorogées par la loi de

finances jusqu'à décembre 1980. C'était une revendication très importante formulée par les chambres de commerce et par les industriels. Un groupe de travail sera d'ailleurs constitué très prochainement en vue d'étudier les modalités d'une meilleure adaptation de cette aide à la situation.

Il est donc raisonnablement permis de penser que l'industrialisation dans les départements d'outre-mer va être appelée à connaître, à court et à moyen terme, un nouvel essor significatif au stade des réalisations, ce qui entraînera une répercussion salubre sur le marché de l'emploi et une élévation du niveau du produit intérieur brut des départements concernés, d'autant que, je le rappelle, la nationalisation de l'énergie électrique, qui est intervenue dans les départements d'outre-mer, à la demande du Président de la République, par la loi du 11 juillet 1975, a permis un abaissement des tarifs de fourniture et assure désormais le concours important d'Electricité de France en matière d'investissements énergétiques.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Guyane, les perspectives du développement autre qu'agricole se situent dans la planification de l'exploitation forestière, en vue d'alimenter des industries de bois d'œuvre et de papeterie, et dans l'installation, autour de la grande industrie qui sera ainsi créée, de petites et moyennes industries qui permettront l'embauche d'un certain nombre de Guyanais.

L'aboutissement des études et les premiers essais sont encourageants, compte tenu de l'intérêt qu'ils suscitent face aux difficultés croissantes d'approvisionnement en bois exotiques en provenance d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est.

En Guyane toujours, les recherches minières sont intensifiées, notamment avec le concours du Bureau de recherches géologiques et minières, visant, en particulier, à l'exploitation de la bauxite. Un programme de recherches minérales est en cours, de même qu'une étude sur les possibilités de production d'énergie électrique.

L'installation et l'organisation sur place de structures métropolitaines de crédit, regroupées notamment au sein de la Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer, vont permettre de compléter, en la renforçant considérablement, l'action des organismes de crédit locaux existant déjà.

La politique touristique qui a été suivie par le Gouvernement s'inspire, dans ces départements, d'un certain nombre de critères : favoriser le développement de l'hôtellerie et des équipements touristiques, générateurs d'emplois ; éviter la création de nouveaux centres privilégiés trop exclusivement réservés à une clientèle aisée ; poursuivre et accentuer l'effort d'infrastructure et de subvention aux promoteurs de la petite et moyenne hôtellerie ; enfin, harmoniser les programmes visant à la réalisation d'hôtels en les complétant par la création de logements locatifs modestes, de petits commerces et d'installations sportives et de loisirs.

Corollairement, l'obtention de certains tarifs des transports aériens entre la métropole et les départements d'outre-mer, ainsi que la libéralisation des charters aériens, que nous avons réalisée l'an dernier, viennent s'inscrire dans la perspective d'une possibilité accrue des échanges, qui a déjà fait de très sensibles progrès.

A l'heure actuelle, les perspectives en matière d'hôtels sont tout à fait positives dans les deux départements antillais — je l'ai vérifié encore la semaine dernière — et l'accroissement du nombre de touristes venant soit de France métropolitaine ou d'Europe, soit des Etats-Unis ou du Canada, est notable tant en ce qui concerne les hôtels de luxe que les hôtels plus modestes.

C'est avec le même esprit que le Gouvernement de la République a poursuivi ses efforts pour une intégration toujours plus poussée des départements d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

C'est ainsi que les départements d'outre-mer ont assuré maintenant leur insertion dans de nombreux domaines : fonds social européen, FEOGA, garantie et orientation, FEDER, organisation des marchés du sucre brut de canne, du tabac brut, des conserves d'ananas, des céréales, des produits de la pêche, participation à la politique du droit de la mer.

Ces fonds interviennent désormais de manière importante. Il faut savoir que le FEOGA orientation est intervenu dans les départements d'outre-mer pour la première fois en 1977, et cela pour une somme de 27 millions de francs. A partir de l'année prochaine, il s'agira probablement d'une somme plus élevée.

Le fonds social européen a rapporté 23 millions de francs aux départements d'outre-mer et a permis, notamment en matière de formation professionnelle, une action de l'ordre de 50 millions de francs, puisque l'Etat complète toujours l'intervention du fonds social européen. La FEDER a permis le reversement au budget français de 24 millions de francs. Ainsi que vous pouvez le constater, les fonds européens interviennent désormais.

Quant au FEOGA garantie, qui touchait déjà un certain nombre de produits, il a été étendu à d'autres, en particulier aux céréales, ce qui correspondait à une demande formulée notamment par le département de la Guyane, mais aussi par ceux des Antilles.

En outre, les clauses protectrices de la convention de Lomé, notamment les clauses de sauvegarde, sont applicables aux départements d'outre-mer.

Cependant, le Gouvernement demeure très attentif à la protection des marchés ouverts à ces départements d'outre-mer, comme à la préservation d'une marge de manœuvre suffisante pour la commercialisation de certains de leurs produits plus sensibles.

Le voyage effectué la semaine dernière par les ministres européens de l'agriculture marquera une date importante. Il a montré que les départements d'outre-mer étaient considérés par nos partenaires du Marché commun comme faisant partie intégrante de l'Europe. Il a permis de tracer un certain nombre de principes ou d'orientations tels que la reconnaissance des départements d'outre-mer comme des régions périphériques à développer en priorité et qui ont plus besoin que d'autres de la Communauté et de ses aides, la réaffirmation de l'application de la préférence communautaire, la nécessité de certaines compensations des distances qui séparent ces régions du centre de l'Europe.

Cet événement a témoigné, s'il en était besoin, de l'intérêt porté par les autorités communautaires et par nos partenaires européens à l'intégration de nos départements d'outre-mer dans l'espace économique européen.

Il est bien évident que, pour la plupart des productions, notamment pour les productions essentielles, ce débouché qu'offrent les consommateurs européens — débouché qui sera préservé et prioritaire — assure leur avenir, quelles que soient, pourrait-on dire, les « conjonctures » propres à certains produits. En outre, ce débouché évitera à ces départements l'isolement et les risques qu'ils connaîtraient s'ils n'étaient pas intégrés à un ensemble déjà développé et si la politique à leur égard ne consistait pas, précisément, à leur faire rattraper le niveau des autres zones de l'Europe.

Cette accélération de la politique de départementalisation économique — qui s'est faite, je le rappelle, en dépit d'une conjoncture depuis trois ans très défavorable, et qui est donc d'autant plus méritoire — n'a pas été, malgré son ampleur, la seule préoccupation des pouvoirs publics.

Dans le domaine social, l'action du Gouvernement s'est appliquée, avec ténacité, à réduire progressivement les écarts et les disparités existants quand ceux-ci n'étaient pas justifiés par des considérations particulières.

Je ne referai pas l'énumération des mesures sociales qui ont été prises depuis trois ans, que j'ai faite à l'Assemblée nationale et à laquelle votre rapporteur a fait allusion tout à l'heure, car elle serait quelque peu fastidieuse. J'en citerai néanmoins quelques-unes pour mémoire : les assurances maladie, maternité et vieillesse ; l'application adaptée de la loi en faveur des personnes handicapées ; l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales ; l'extension depuis bientôt cinq ans aux salariés des départements d'outre-mer des augmentations du SMIC, aux mêmes dates et dans les mêmes proportions qu'en métropole — je vous signale d'ailleurs que la dernière augmentation date de la semaine dernière, avec un taux de rattrapage particulier pour la Réunion, rattrapage qui se fait chaque année, au mois de juillet, puisque le SMIC réunionnais est plus bas que celui de la Guyane et des Antilles ; l'augmentation des crédits destinés au fonctionnement des chantiers de chômage ; l'extension et l'augmentation du fonds d'action sanitaire et sociale aux cantines scolaires du premier cycle ; l'allocation de rentrée scolaire ; l'extension du droit aux allocations familiales aux mères célibataires et aux enfants recueillis ; le maintien des allocations familiales aux travailleurs involontairement privés d'emploi, etc.

Vous trouverez la liste complète de ces mesures dans l'exposé que j'ai fait à l'Assemblée nationale lors de l'examen de ce budget. Je la tiens néanmoins à votre disposition, si vous le désirez.

Le nombre des mesures sociales nouvelles qui sont appliquées à ces départements depuis trois ans est la concrétisation du fait qu'ils font désormais partie des zones développées et que, lorsque la situation économique est difficile, des mesures de justice s'imposent à l'égard des plus déshérités. Il ne subsiste donc aujourd'hui, sur le plan social, que des disparités très faibles entre les départements d'outre-mer et la métropole. Celles-ci portent surtout sur la manière dont sont réparties les allocations, car, globalement, les allocations familiales versées dans les départements d'outre-mer égalent celles de la France métropolitaine.

Ces disparités subsistent également dans la manière dont sont indemnisés les travailleurs privés d'emploi, encore qu'au dernier conseil restreint présidé par le Président de la République, une mesure importante ait été prise accordant aux travailleurs réellement privés d'emploi, et qui en avaient précédemment un, une priorité pour accéder aux chantiers de développement local.

Dans le même ordre d'idées, une mesure vient d'être prise, au titre de l'assurance maladie, en faveur des travailleurs indépendants, qui la réclamaient avec insistance dans tous les départements. Les conseillers généraux de ces départements vont être consultés dans les prochains jours sur la mise en œuvre de cette réforme. Il va de soi — je le signale à ceux d'entre vous qui sont conseillers généraux — que ce nouveau régime imposera, en contrepartie du versement d'allocations, le paiement de cotisations identiques à celles qui sont demandées aux assurés de la métropole. En aucun cas, l'Etat ne pourra se substituer aux intéressés pour le paiement de ces cotisations. J'ajoute que les allocations seront du même montant que celles qui sont versées en France métropolitaine.

L'allocation de protection maternelle pour les femmes enceintes sera instituée dans les départements d'outre-mer. Le montant en est fixé à 500 francs, soit 100 francs par examen.

Le conseil restreint tenu récemment par le Président de la République a également prévu qu'en matière d'allocation de logement, les demandeurs pouvant justifier d'une durée de travail annuelle de 90 jours, au lieu de 150 actuellement, seront admis au bénéfice de cette allocation. Cela devrait permettre de doubler le nombre des bénéficiaires.

C'est une mesure sociale qui, dans ce domaine, est plus favorable qu'en métropole, ce qui est normal, car les conditions de vie ne sont pas les mêmes. Elle devrait avoir également une incidence économique que nous recherchons, à savoir la relance de l'industrie du bâtiment qui, à l'heure actuelle, dans certains départements d'outre-mer, comme d'ailleurs en métropole, mais de façon probablement plus sensible, est la plus touchée de toutes les activités.

En matière d'aide à l'habitat social, ce conseil restreint a décidé également que l'aide personnalisée au logement serait appliquée prioritairement au conventionnement d'immeubles existants.

En outre, au titre de l'amélioration de l'habitat, je relève qu'un programme d'envergure a été établi, comportant la création de 9 000 parcelles viabilisées, pour permettre à leurs bénéficiaires de construire leur logement et la construction de 8 000 logements sociaux adaptés aux conditions locales.

Toutes ces mesures vont, dans l'esprit que j'indiquais tout à l'heure, relancer l'industrie du bâtiment et mieux l'adapter à ces départements.

En outre, une action coordonnée est amorcée pour le dépistage et l'élimination des parasitoses qui, malheureusement, sévissent encore dans certains départements, grâce à des travaux d'adduction d'eau potable en milieux urbain et rural, ainsi que par l'assainissement et l'épuration des eaux usées.

Comme vous pouvez le constater à partir de ce bref survol, la départementalisation devient de plus en plus une réalité, et cela dans tous les domaines. Cependant, tout en restant dans le cadre départemental sans lequel, naturellement, l'intégration dans l'Europe ne serait pas réalisable, sans lequel ces mesures sociales individuelles et qui résultent de la solidarité des caisses, seraient impossibles, nous constatons que la départementalisation est le seul système administratif qui permette la progression réelle, économique et sociale de ce département.

Le Gouvernement a pensé que l'intégration devait, pour réussir pleinement et être parfaitement adaptée à ces départements, être accompagnée d'une large décentralisation à laquelle votre rapporteur, à juste titre, a fait allusion et dont il a mesuré l'ampleur à la fois psychologique et politique.

C'est dans cet esprit de volonté de décentralisation qu'ont été prises, au cours du conseil restreint de la semaine dernière, un certain nombre de mesures dont je voudrais rappeler les têtes de chapitre et dont je discuterai volontiers, si vous le souhaitez.

D'abord, à partir de l'année prochaine, la part du FIDOM déléguée souverainement dans les départements d'outre-mer — c'est un droit que possédaient déjà les conseils généraux — qui était de 25 p. 100, sera, à compter de l'année prochaine, de 50 p. 100. La moitié du budget que le Parlement affecte quand il vote les crédits du secrétariat d'Etat pour ce qui concerne les départements d'outre-mer, sera désormais entièrement mise à la disposition des conseils généraux. Cette augmentation marque bien que non seulement on prend en leur faveur des mesures de décentralisation, mais encore qu'on leur donne les moyens d'avoir une politique.

La deuxième mesure concerne l'octroi de mer. Il était déjà décentralisé au niveau des départements, mais pour qu'il soit exécutoire, il fallait un arrêté de l'administration centrale. Or,

quelquefois, alors que l'octroi de mer était décidé, il fallait attendre dix-huit mois, voire deux ans pour obtenir l'approbation de l'administration centrale. Désormais, le délai sera au maximum de trois mois. Lorsque les départements prendront une décision en matière d'octroi de mer, ils seront donc sûrs que celle-ci sera, soit appliquée au plus tard dans les trois mois, soit refusée par l'administration centrale pour un motif précis. Il n'y aura plus cette attente indéterminée qui rendait difficile la gestion des fonds départementaux.

Troisième mesure : les conseils généraux seront habilités, s'ils le souhaitent, naturellement, à demander une hausse du prix de vente du tabac au détail dans la limite des tarifs métropolitains, la différence de perception fiscale obtenue par cette hausse étant versée au budget du département.

Les conseils généraux auront la liberté de relever, par ailleurs, les droits sur l'essence dans la limite du taux maximal porté, par l'Assemblée nationale, à 110 francs l'hectolitre pour l'essence et le supercarburant, et à 40 francs pour le gasole.

Le conseil général de chacun des départements d'outre-mer — c'est une décision presque personnelle du Président de la République — se verra réserver la possibilité de répartir les enveloppes de crédits correspondant à certains équipements des catégories II et III.

Jusqu'à présent, seuls les équipements scolaires du premier degré et les équipements sportifs pouvaient être répartis par les conseils généraux. Il a été décidé par le Président de la République que cette faculté serait étendue à d'autres équipements appartenant à ces mêmes catégories, et je dois soumettre, très prochainement, au Premier ministre, la liste de ceux qui pourront bénéficier de cette répartition.

De plus, les conseils généraux se verront attribuer — c'est une responsabilité importante — la possibilité d'adapter à leur département les textes métropolitains sans incidence financière. Cela signifie que toutes les mesures qui n'ont pas d'incidence financière intéressante, par exemple, l'urbanisme, la construction, tel ou tel droit du rivage, seront préparés entièrement par les conseils généraux et deviendront ensuite des règlements une fois revêtus de la signature du préfet.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de la République, il pourra exister, dans un département d'outre-mer, une réglementation différente. Je trouve cette mesure logique, car je ne vois pas, par exemple en matière de construction, pourquoi le même règlement s'appliquerait obligatoirement à la Guyane, à la Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ces mesures de décentralisation seront accompagnées d'un très grand nombre de mesures de déconcentration.

M. le Premier ministre m'a demandé de lui donner, pour le 1^{er} février, la liste des décisions qui seront déconcentrées au niveau des préfets pour faire en sorte que non seulement il y ait décentralisation au niveau des élus, mais encore que, désormais, un certain nombre de décisions qui sont du ressort de l'administration soient prises au niveau local.

En conclusion, pour mener à bien, dans les meilleures conditions possibles, l'ensemble des tâches sectorielles qui découlent de ce programme global d'action que j'ai évoqué, le secrétariat d'Etat a pour rôle essentiel de suggérer, de contrôler et de coordonner les actions. Il le fait en liaison, naturellement, avec l'ensemble des ministères qu'on appelle ministères techniques, et avec le souci constant du développement de ces départements. Il le fait, bien entendu, en concertation avec les élus et les responsables socio-économiques locaux, tenant ainsi le plus grand compte des légitimes aspirations de nos compatriotes d'outre-mer.

Le budget propre du secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer n'est donc, pour la plupart de ces départements — je le disais tout à l'heure — que l'un des instruments de l'action menée par tous les départements ministériels.

Ce projet de budget peut apparaître sur beaucoup de points, au fond, comme une reconduction approximative de celui que vous aviez voté l'an dernier, compte tenu des rajustements inhérents aux dépenses de fonctionnement et des incidences de l'indexation monétaire. Il n'en reste pas moins que, malgré les impératifs de la situation économique très difficile qui ont entraîné, vous le savez, dans tous les budgets de l'Etat, une baisse de 18 p. 100 des crédits d'équipement, les crédits consacrés aux départements d'outre-mer au cours de l'année 1978 seront supérieurs à ce qu'ils avaient été en 1977. En d'autres termes, ces départements pourront, par rapport aux départements métropolitains, soutenir un rythme de croissance plus important, ce qui est normal, puisqu'il leur faut assurer non seulement le maintien de leurs activités, mais aussi leur développement.

Ainsi, malgré les charges accrues auxquelles le Gouvernement se fait un devoir de faire face pour l'harmonieux épanouissement de nos départements d'outre-mer, par la poursuite de la départementalisation économique et d'un rattrapage social nécessaire, ce projet de budget des départements d'outre-mer pour 1978 doit permettre, avec votre agrément, d'atteindre les objectifs essentiels.

C'est pour répondre à cet esprit de solidarité à l'égard de nos départements et de nos compatriotes d'outre-mer que le Gouvernement espère que votre concours lui sera acquis. (Applaudissements à droite ainsi que sur les travées du RPR et de l'UCDP.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 43 minutes ; groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 42 minutes ; groupe du Rassemblement pour la République, 28 minutes ; groupe communiste, 25 minutes ; réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 20 minutes.

La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « les départements d'outre-mer restent des départements mineurs, avec des structures administratives de type colonial », déclarait tout récemment le président du Conseil économique et social de la Réunion. Il ajoutait que « les départements d'outre-mer sont désavantagés par rapport aux Etats africains des Caraïbes et du Pacifique — ACP — et versent plus qu'ils ne reçoivent ».

Un examen attentif du budget pour 1978 de ces départements d'outre-mer confirme ce jugement d'un pessimisme pleinement justifié. A l'Assemblée nationale comme à la Haute Assemblée, tous les rapporteurs et la plupart des intervenants ont exprimé leur grande insatisfaction et leur déconvenue.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, après un long plaidoyer *pro domo*, vous avez dû reconnaître que le budget présenté n'est que la reconduction du précédent et, devons-nous ajouter, il est fortement minoré compte tenu de l'érosion monétaire et du fort taux d'inflation qui sévissent dans ces territoires excentrés.

Notre rapporteur général du Sénat constate lui-même que la part des départements d'outre-mer dans l'ensemble du budget a fortement décliné.

Le rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, malgré sa grande mansuétude pour la majorité, n'a pu s'empêcher de reconnaître que la chute libre des dotations est de l'ordre de 15 p. 100, qu'à la réduction globale des autorisations de programme s'ajoute une réduction de 50 p. 100 des crédits de paiement de la section locale de ce même FIDOM.

Pour prévenir une objection, nous dirons — ce n'est un secret pour personne — que les insuffisantes ressources dont disposent les communes et les sévères conditions d'utilisation exigées font que ces collectivités locales ont la position de l'âne qui ne peut atteindre la carotte placée à dessein hors de sa portée.

Tiendrez-vous compte dorénavant, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'invite du rapporteur spécial, à savoir : « Il faut intervenir rapidement pour améliorer une répartition que la commission des départements d'outre-mer a eu quelque répugnance à entériner. »

Par ailleurs, en crédits de paiement, la section centrale du FIDOM figure pour un montant de 172 447 000 francs et la section locale pour 21 631 000 francs seulement, soit 151 millions de francs de moins, ce qui signifie qu'il est laissé très peu d'initiative aux instances locales.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est la dernière fois !

M. Marcel Gargar. Que l'on ne se méprenne pas sur le volume de ces crédits de même que sur les 5 358 millions de francs, les budgets de tous les ministères étant confondus, car, répartis entre les six départements d'outre-mer, il ne revient à chacun d'entre eux qu'environ 1 million de francs. Ces six départements, vous les connaissez : il s'agit de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le rapporteur spécial souligne que l'augmentation de 4,5 p. 100 est affectée, pour une bonne part, à l'amélioration de la situation des personnels et du recrutement.

Autrement dit, stagnent ou régressent les crédits affectés à l'agriculture, à l'éducation, à l'université, à l'équipement et au logement, à la jeunesse et aux sports, à la santé et au travail, tous éléments primordiaux pour les départements d'outre-mer.

Quant à la culture, elle fait toujours figure de parent pauvre ; nous n'en voulons pour preuve que les difficultés insurmontables rencontrées par la ville de Pointe-à-Pitre pour bâtir une maison de la culture. Les différents secrétaires d'Etat à la culture ont refusé obstinément d'accorder une subvention pour permettre la réalisation de cet édifice qui a fait l'admiration d'un millier de congressistes représentant plus de cinquante nations en octobre dernier. N'est-ce pas, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Qu'on ne vienne pas nous dire ensuite que nous ne sommes point soucieux du rayonnement de la culture et du prestige français dans la Caraïbe, parallèlement à nos revendications d'autodétermination !

Cependant, on constate que des crédits non productifs, telles les dépenses militaires, sont en accroissement de 113 millions de francs.

Faut-il, une fois encore, protester contre l'augmentation des crédits du BUMIDOM dont l'action, associée aux méthodes contra-ceptives intensives, ne tend rien moins qu'à diminuer considérablement le potentiel humain de ces pays sous-développés ?

Autre incidence fâcheuse, l'immigration et le racisme se confondent souvent pour exacerber les tensions sociales.

La mort suspecte en prison du jeune Antillais Mirval et celle récente du jeune Meylon, lâchement assassiné par les « gros bras » du pouvoir, ne sont pas étrangères à ce mauvais état d'esprit qui ne cesse de se développer.

Il est fait mention de la valorisation de la capacité de production agricole. Est-il déraisonnable de penser qu'un recours aux anciennes cultures — le café, le cacao, la vanille et certaines épices — qui furent autrefois l'objet de tant de convoitises de la part des Anglais et des Français, pourrait encore être à l'honneur ?

A défaut d'initiatives individuelles ou privées, des fermes d'Etat pourraient se constituer en vue de redonner à ces cultures nobles la place qu'elles occupaient sur le marché mondial. N'oublions pas que le café de la Guadeloupe était le plus coté en bourse.

La faible économie des départements d'outre-mer est sans défense à l'intérieur du Marché commun composé de puissances hautement industrialisées et développées.

Les accords de Lomé, qui permettent aux exportations de quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes non francophones et du Pacifique de pénétrer librement sur le marché de la Communauté en exemption des droits de douane, ces accords, dis-je, n'ont fait qu'aggraver nos infériorités économiques au sein de la CEE, en dépit de clauses de sauvegarde qui ne sont, en réalité, que des clauses de style.

De plus, qui décide du prix de la tonne de canne, de celui du sucre ou du rhum agricole ? Ce ne sont sûrement pas les producteurs de ces denrées, c'est un organisme économique européen, dont le siège est distant de plus de 7 000 ou de 15 000 kilomètres des lieux de production et qui ignore totalement les données et les processus fondamentaux de ces productions tropicales.

Le résultat est donc souvent négatif : il ne permet pas le maintien du niveau de l'emploi et ne garantit pas un revenu équitable aux producteurs de canne à sucre.

Il faut retenir que la tonne de canne n'a bénéficié que de 2 p. 100 d'augmentation face à un taux d'inflation de 12 à 15 p. 100 et à une augmentation de 20 à 35 p. 100 du prix des engrais.

Malgré les aides apportées principalement aux latifondistes, malgré les affirmations gouvernementales à ce sujet, la production sucrière aux Antilles a bel et bien baissé : 91 405 tonnes en 1977 contre 95 987 tonnes en 1976, selon l'officiel bulletin de conjoncture de l'institut d'émission des départements d'outre-mer.

Si l'aide publique de 7 francs par tonne aux planteurs produisant moins de mille tonnes a été maintenue, pourquoi l'aide complémentaire de 4,25 francs par tonne, accordée en 1976 aux planteurs produisant moins de 500 tonnes, n'a-t-elle pas été reconduite alors qu'elle intéresse un très grand nombre de modestes planteurs ?

L'activité productive dans le secteur du rhum n'a pas été mieux traitée : moins 5 p. 100. La commercialisation accuse une baisse de 10 p. 100 à l'exportation.

Le rapporteur spécial n'a pu s'empêcher de consacrer un chapitre particulier au problème inquiétant du rhum en provenance des départements d'outre-mer.

D'une manière chronique et très pertinente, le rapporteur écrit : « Point ne sert de courir à Bruxelles si la France elle-même dresse des handicaps au développement de certaines productions des départements d'outre-mer ». Tel le cas du rhum depuis la loi de finances pour 1977 qui a aggravé de 10 p. 100 sa taxation alors qu'en sont exclues les eaux de vie fabriquées en France.

Ainsi, l'une des grandes productions exportables et de grand renom chez nous a vu se dresser contre elle une barrière protectionniste sur le marché européen.

L'auteur de cet amendement répressif ne serait-il pas un des gros producteurs de cognac en France ? Aussi les élus de toutes tendances ont-ils réclamé avec vigueur l'abrogation de cette disposition pénalisante.

Notre rapporteur nous a apporté quelque assurance dans son rapport en nous indiquant, comme vous-même tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'Assemblée venait d'accepter...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. A adopté.

M. Marcel Gargar. ... un article 21 bis, annulant la surtaxe de 10 p. 100.

Le refus du Gouvernement d'homologuer la délibération du conseil général de la Guadeloupe relevant de 7 p. 100 la taxe d'octroi de mer sur les farines importées dans le but de protéger la fabrication locale de farine contre les effets meurtriers du dumping pratiqué par les minoteries installées en France, ce refus, dis-je, nous choque et nous fait nous demander à quoi sert une assemblée locale si ses avis et propositions sur l'aménagement de l'allocation logement, l'aide aux parents isolés, le complément familial, ne sont pas pris en considération.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Mais si !

M. Marcel Gargar. Nous avons déjà formulé des critiques quant aux faibles moyens dont disposent l'université et l'éducation, et à l'étrange comportement de l'actuel recteur en Martinique.

Quant à l'antenne de l'UER médicale, on n'en parle plus beaucoup depuis quelque temps !

Mais nos propos relèvent du rêve lorsque nous constatons, avec tout le monde, qu'il n'y a aucun redressement à attendre de ce budget étriqué.

Les départements d'outre-mer sont-ils donc voués au sous-développement et à une crise économique permanente ?

L'agriculture, notre seule possibilité de développement, ne voit ses crédits augmenter que de 1,05 p. 100.

Il s'avère donc de plus en plus que nos préoccupations d'échapper à une mort lente provoquée par un chômage démentiel, de nous soustraire au sous-développement, de ne plus être traités en assistés, d'accéder à la direction et à la maîtrise de notre dessein, ces légitimes aspirations passent pour négligeables aux yeux du pouvoir qui ne considère pas ces départements lointains comme des régions à part entière.

Nous ne sommes en définitive des Français qu'à 35 p. 100, selon une étude de l'INSEE qui a calculé que les prestations et aides sociales ne représentent, par tête d'habitant, que 35 p. 100 de ce que perçoivent les Français, les « vrais », ceux de la métropole, ceux qui bénéficient des dispositions de la loi du 22 août 1946 relative à la protection sociale des Français.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Marcel Gargar. Il demeure que tous les slogans publicitaires et électoralistes du pouvoir, toutes les promesses d'aménagement de notre économie ne peuvent rien contre le fait que l'on ne construit pas sur des fondations archaïques.

Pour qu'une économie soit viable, il faut nécessairement un équilibre entre consommation et production, entre démographie et ressources. C'est généralement admis. Autrement dit, les ressources tirées de la production doivent suffire, pour l'essentiel, à couvrir les besoins de la population.

Or, depuis vingt-cinq ans que nous sommes intégrés à l'économie nationale, la production guadeloupéenne a fortement baissé puisque la Guadeloupe, comme d'ailleurs les autres départements d'outre-mer, s'est transformée en simple comptoir pour les productions de l'hexagone.

On ne peut sérieusement améliorer l'économie de ces terres lointaines quand il faut sauvegarder les intérêts contraires des betteraviers de France, des armateurs de la Transat, du consortium de l'import-export.

Pour ce qui est du déséquilibre de notre balance commerciale, retenons qu'en 1969 la Guadeloupe a payé à la France 382 511 000 francs alors qu'elle n'a reçu de celle-ci, en échange, que la somme de 125 262 000 francs.

Il en résulte que le prix moyen de la tonne de marchandise importée de France était de 2 134 francs alors que la tonne de marchandise guadeloupéenne vendue à la France coûtait seulement 762 francs.

Les économistes désignent ce phénomène de « non-équivalence de l'échange » : c'est-à-dire la dévaluation de nos produits agricoles par rapport aux produits industriels.

Par ailleurs, ceux qui sont persuadés que nous sommes une charge pour la France, savent-ils qu'en 1970, par exemple, alors que les transferts publics effectués de la métropole vers la Gua-

deloupe étaient de 353 millions de francs, les transferts privés de la Guadeloupe vers la France s'élevaient à 364,6 millions de francs, soit un solde au bénéfice de la France de 11,6 millions de francs ?

Ajoutez à cela que les bénéfices réalisés grâce à la puissance de travail des habitants de la Guadeloupe ne font l'objet d'aucun investissement sur place.

Face à cette conspiration contre notre économie, notre développement et notre dignité, que pouvons-nous faire ? Devons-nous nous réfugier dans une morne résignation, sans volonté lucide de rechercher et de proposer des solutions capables de faire avancer nos problèmes, spécifiques pour la plupart, de briser le carcan du colonialisme qui nous empêche de penser, d'agir par nous-mêmes et d'assumer des responsabilités ?

Les biens nantis, les gavés par le pouvoir trouveront que tout est bien, que le *statu quo* est l'idéal. Tant pis pour ceux qui sont au bas de l'échelle !

Ce raisonnement égoïste est conforté par le chantage permanent de la perte des avantages sociaux que le pouvoir s'empresse de nous supprimer si nous envisageons un changement de statut. En ces occasions, nous pensons à la fable *Le Loup et le Chien* du bon et profond La Fontaine.

Mais loin de nous la pensée de compter sur un quelconque désir des gouvernants actuels de vouloir changer les choses au bénéfice des peuples des départements d'outre-mer. Au contraire, gardiens fidèles des intérêts mercantiles des monopoles, ils feront tout pour nous maintenir dans cet état de profonde dépendance économique et politique.

Parce que la tempête électorale est proche et que le budget des départements et territoires d'outre-mer est si peu significatif, le Président de la République et le Premier ministre donnent de la voix sur les ondes et promettent pour les départements d'outre-mer des rallonges budgétaires, des réformes administratives, etc.

Mais pour nous, le temps est venu d'un changement de statut, avec l'aide et la solidarité de la gauche française à l'écoute attentive de nos revendications pour l'autodétermination, pour un pouvoir exécutif local et des liens égalitaires de coopération privilégiée avec la France.

Pourquoi, après plus de trois siècles de tutelle française, les peuples des départements et territoires d'outre-mer ne pourraient-ils pas aspirer et accéder à une autonomie à la catalane, à la basque ou à la québécoise, sans qu'il soit question de rupture, de séparatisme ou de partition ?

« Existerait-il des peuples inférieurs ? » se demandait un correspondant d'un journal du soir. Existerait-il des peuples supérieurs qui ont des droits et des peuples inférieurs qui n'en possèdent point ?

Lorsque le général de Gaulle, en visite officielle au Canada, s'est écrié : « Vive le Québec libre » ou quand nos actuels gouvernants ont reçu avec éclat et considération le leader autonomiste québécois, avons-nous vu des signes réprobateurs ? Les peuples des départements et territoires d'outre-mer n'ont-ils pas le droit et le devoir de revendiquer la liberté et la possibilité de gérer eux-mêmes leurs propres et spécifiques affaires ?

Il est dit qu'à l'intérieur de beaucoup de Français sommeille un impérialisme, ne serait-ce que celui du cœur. Parallèlement, nous sommes des affectifs, qui aimons beaucoup la France. Mais nous l'aimerions davantage si ses gouvernants mettaient en pratique le généreux principe inscrit dans le préambule des constitutions de 1946 et 1958, à savoir que la France se doit d'amener les peuples dont elle a pris la charge à se gouverner eux-mêmes et démocratiquement.

Les conventions de Morne-Rouge — Martinique — de Sainte-Anne — Guadeloupe — les organisations chrétiennes, l'épiscopat, le regroupement de l'émigration antillaise, la CGT, les organisations et partis politiques, dont le parti communiste français, s'inspirent largement de ce principe pour que la page de la colonisation soit définitivement tournée.

C'est dans cette optique que les peuples des départements et territoires d'outre-mer et leurs élus attendent l'ouverture du dialogue, de la véritable concertation.

Pour ce faire, la démocratisation de l'information sous toutes ses formes et le respect de la pluralité des opinions sont nécessaires et même indispensables.

Mais, comme vous ne voulez pas déferer à nos désirs, nous n'allons pas voter votre budget. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le vote du budget des départements d'outre-mer est, me semble-t-il, pour les parlementaires, l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur son programme d'actions dans nos départements lointains.

Vous conviendrez que la présentation qui nous est faite nous oblige davantage à un débat de politique générale qu'à un travail de contrôle et de suggestion.

Ce budget représente moins du dixième de la dotation consacrée aux départements d'outre-mer, et encore personne ne peut dire quel montant est réservé à tel département et à quel usage.

Il serait intéressant à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous fassiez connaître à l'avenir, avec plus de détails, les grandes lignes de votre prévision budgétaire par département, afin que, renseignés nous-mêmes, nous puissions instruire les autres.

Sur cette présentation, je me permets une remarque : les crédits de votre ministère n'ont augmenté que de 4,5 p. 100 par rapport à l'année dernière, alors que la dotation globale nous concernant augmentait, dans le même temps, de 10,2 p. 100.

Malgré l'inflation et l'érosion monétaire, je constate avec étonnement que le Gouvernement n'a pas tenu compte de la mise en place des nouveaux statuts concernant les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, et de Mayotte. Si je me réjouis de cette décision, disons « administrative d'intégration », je comprends fort mal que la prise en charge doit être le fait des départements d'outre-mer et non pas de la nation tout entière.

Compte tenu de la politique d'austérité exigée par la conjoncture, il eût été souhaitable de majorer substantiellement ces crédits, eu égard aux différentes actions déjà engagées dans les autres départements d'outre-mer — et la nouvelle politique engagée en faveur de ces territoires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mon intervention, vu le temps qui m'est imparti, portera : premièrement, sur la nécessité de favoriser l'installation de petits équipements générateurs d'emplois ; deuxièmement, sur les décisions en matière d'octroi de mer ; troisièmement, sur les retards dus en application du décret d'avril 1960.

S'il faut se féliciter de la mesure mettant les FIDOM à parité, il faudra désormais faire participer le FIDOM central aux dépenses relatives aux domaines des collectivités locales, cela pour aider, dans les meilleurs délais, au développement des petits équipements et de la petite industrie. En effet, les données statistiques prouvent que les créations à ce niveau, par rapport au montant des investissements, sont les plus efficaces en matière de résorption du chômage, première de nos préoccupations.

Vous savez que le FIDOM local, laissé à la décision des élus locaux en contact direct avec leur population, a toujours servi à essayer de satisfaire les multiples demandes formulées par le plus grand nombre, c'est-à-dire les artisans, les marins-pêcheurs, les petits agriculteurs, ainsi qu'au développement rural et au petit tourisme ; malgré les fonds de la région réservés à cet effet, nous sommes loin du compte.

Il faut aussi reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à l'heure actuelle, il est devenu impossible à un jeune artisan martiniquais sorti d'un centre de formation professionnelle de s'installer : les locaux, souvent introuvables, sont hors de prix et les zones artisanales sont rares.

Un jeune agriculteur, à moins d'un héritage important, ne peut acquitter les prix prohibitifs des terrains à usage agricole.

Le marin-pêcheur qui souhaiterait abandonner le gommier traditionnel ne trouve pas, au niveau de sa commune, l'installation minimum pour une exploitation rationnelle.

Au moment où le niveau de vie augmente avec les transferts sociaux, où les produits du travail des artisans, des agriculteurs, des marins-pêcheurs trouveraient sur le marché local un écoulement facile, au moment où la majorité de la population souhaiterait contribuer au développement économique de son île, il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, lui permettre de satisfaire ses légitimes espérances, selon son initiative propre, en mobilisant une partie du FIDOM central à l'installation des équipements nécessaires.

Toutefois, les subventions allouées doivent tenir compte de la valeur du centime des communes intéressées.

L'avenir de l'artisanat est assuré dans ce département. Jamais le besoin de services ne s'est fait autant sentir, qu'il s'agisse de l'artisanat de production ou de l'artisanat de réparation. Cette profession a de beaux jours devant elle. Elle peut aider beaucoup à résorber la crise du chômage. Mais il ne faut pas mésestimer les obstacles auxquels se heurtent les jeunes pour s'installer : locaux, formation professionnelle, apport personnel, moyens financiers, et j'en passe.

Il faut aussi leur assurer une protection réelle et stable contre les risques sociaux, par un effort de solidarité nationale, comme pour les exploitants agricoles.

En exonérant des charges sociales les artisans et les marins-pêcheurs pour l'embauche des apprentis, vous allez assurer la pérennité de nos valeurs professionnelles.

En matière d'octroi de mer, il faut se réjouir des dispositions relatives à la décision d'approbation des délibérations dans les trois mois.

Mais faut-il entendre par là qu'il faut reprendre une nouvelle fois les délibérations existantes, ou bien le délai commence-t-il pour elles à compter du 24 novembre, date de la déclaration de M. le Président de la République ?

Il faut rappeler à votre attention que les délibérations prises en cette matière concernaient plusieurs affaires : d'une part, les exonérations en faveur de l'industrie locale et de l'hôtellerie et les exonérations relatives aux matières importées par les collectivités locales, les administrations publiques et les organismes para-publics et, d'autre part, la suppression du prélèvement représentatif de la participation des collectivités aux frais de fonctionnement du service des douanes, qui effectue les recettes, en vertu des dispositions de la délibération du conseil général en date de 1928.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez l'indigence de nos finances communales ; l'octroi de mer est pour elles la principale recette, soit environ 47 et 60 p. 100.

Vous n'ignorez pas que nos municipalités doivent prendre en charge les innombrables conséquences des inégalités économiques et sociales du département, faire face, en outre, comme leurs collègues de la métropole, au transfert des charges incombant à l'Etat.

Vous savez qu'en dehors du prélèvement une somme, non négligeable, que nous ne contestons d'ailleurs pas, est attribuée aux agents du service des douanes.

Vous savez aussi qu'étant département français, nous sommes en droit de réclamer l'application de la circulaire 591 de la comptabilité publique : « Redevances pour frais d'assiette et de perception des taxes départementales et communales, recouvrées par les régies financières en application de l'arrêté du 19 juin 1948 ». Ce texte n'est pas privatif de l'octroi de mer.

Actuellement, à cause de ce prélèvement prohibitif, les communes pauvres de la Martinique participent pour près du tiers aux frais de fonctionnement d'un service de l'Etat, les douanes françaises.

Cela est difficilement concevable et acceptable dans les temps actuels, surtout quand on connaît les sommes plus importantes déjà consenties par ces communes aux administrations pour les exonérations déjà pratiquées.

Le Gouvernement doit comprendre que ce sera justice que d'approuver cette délibération du 15 juillet 1976, car ces quelques millions de francs disparaissent dans le budget national, alors qu'ils permettraient d'apporter un ballon d'oxygène à nos finances asphyxiées, et cela sans compromettre en rien le bon fonctionnement du service des douanes dans notre département.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les maires de la Martinique attendent du Gouvernement cette décision historique quant au principe ; ou alors, ils ne comprendraient pas les motifs de cette discrimination flagrante et sans objet pour les finances de la nation.

J'en viens au troisième point de mon exposé.

Le décret n° 60-106 du 26 avril 1960, dans son article I, dispose que tous projets de loi et décrets tendant à adapter la législation ou l'organisation administrative des DOM à leur structure particulière, seront préalablement soumis, pour avis, aux conseils généraux des DOM.

Faut-il vous rappeler les raisons légitimes qui, à l'époque, ont motivé ce décret en fonction de certaines aberrations ? Je ne le pense pas.

Toujours est-il qu'il a été pris pour des raisons d'efficacité. Or, nous constatons aujourd'hui, du fait des décalages inadmissibles qui existent entre l'application de la loi en métropole et sa mise en vigueur dans nos départements, que c'est une injustice flagrante à l'égard de nos populations, quand ce n'est pas, en certains cas, une discrimination notoire en matière de prestation sociale.

Je citerai deux exemples, celui de l'allocation de parent isolé et celui du complément familial.

Quand il faut attendre l'avis de quatre conseils généraux, maintenant cinq et bientôt six, qui, souvent, il faut bien le dire, n'ont pas toujours émis des avis similaires et qui n'ont pas les mêmes raisons d'accélérer leur délibération, vous conviendrez qu'il y a là une entrave à l'application de ce décret.

Les populations, mal informées sur les intentions louables, certes, du Gouvernement, commencent à croire que c'est un artifice pour retarder et infirmer certaines dispositions législatives dont elles ont le plus grand besoin en raison du chômage endémique, et dont elles ne conçoivent pas les adaptations bâtardees en certains cas.

Quant à l'article 2 de ce décret qui autorise les conseils généraux des départements d'outre-mer à saisir le Gouvernement

de toute proposition tendant à l'intervention de dispositions spéciales motivées par la situation particulière de leur département, il est aussi décevant quant à ses résultats.

Un exemple : le conseil général de la Martinique a adopté un texte sur la législation des loyers en date du 16 juillet 1969 ; il a été transmis au secrétariat des DOM par bordereau 3719 D 2 en date du 28 août 1969. Cette délibération a disparu dans la nuit des temps.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est urgent de rendre plus opérationnel ce décret qui doit favoriser, ne l'oublions pas, une mesure de décentralisation d'une grande portée puisqu'il s'agit de permettre aux élus locaux d'assurer leur entière responsabilité. Il faut éviter à tout prix qu'il soit plus théorique que pratique, ou qu'il ne rende de mauvais services. Sinon le remède sera pire que le mal.

Il est donc devenu indispensable que vous organisiez le plus rapidement possible une réunion de tous les parlementaires pour actualiser ce décret.

Pour terminer, je parlerai des parcelles viabilisées. On attend les crédits nécessaires à la construction des ébauches ; plus de 600 attributaires dont les dossiers ont été examinés, voilà bientôt trois ans, espèrent pouvoir enfin bénéficier d'un logement décent.

Faites en sorte que ces terrains ne soient pas livrés à l'habitat sauvage et qu'en aucun cas la mise en application de l'aide personnalisée au logement ne retarde la mise en œuvre des constructions.

C'est une bonne nouvelle que la reconduction du régime des incitations fiscales, car c'est un facteur important d'encouragement aux investissements, dont nos économies, dans la conjoncture actuelle, ne sauraient se dispenser.

Et comment ne pas se féliciter des déclarations de M. le Président de la République portant à la fois sur le plan social, le secteur économique et l'évolution politique ? Encore faut-il que les modalités d'application ne tardent pas trop longtemps à être précisées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget, non pas qu'il me satisfasse, loin s'en faut. Cependant, sur bien des points, il faut reconnaître la volonté du Gouvernement de favoriser le développement économique et social, en souhaitant toutefois qu'à l'avenir il tienne compte davantage de l'équité et de la solidarité. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. La discussion du budget des DOM-TOM est l'occasion impatientement attendue par certains parlementaires d'outre-mer pour rappeler leur présence dans l'hémicycle et prononcer leur intervention annuelle. Dans leur discours manifestement pensé et exprimé pour saisir l'opinion publique et maintenir le moral de leurs troupes, ils signalent avec raison ce qui ne va pas, prononçant un implacable réquisitoire contre le Gouvernement de la République et proposent des solutions qui vont de l'autonomie à l'indépendance en passant par l'auto-détermination.

Ceci est déjà proprement intolérable, car les solutions suggérées ont toujours été massivement repoussées par les différents électeurs, notamment par celui de la Martinique, chaque fois qu'il était implicitement ou explicitement question de notre souveraineté et de notre appartenance irréversible à la République française.

M. Georges Repiquet. Très bien !

M. Edmond Valcin. Mais plus grave, à mon sens, est l'audience que ces rares procureurs trouvent auprès de certains partis politiques de la métropole qui, à mes yeux, plus cartérisés ou racistes que soucieux d'améliorer le sort de nos départements d'outre-mer, se livrent à des commentaires sur un sujet qu'ils connaissent mal.

Vous avez bien compris, mes chers collègues — et je vous en remercie — que mes reproches ne s'adressent nullement au Sénat, dont la sagesse est unanimement reconnue et dont la vocation est d'être le rempart, le garde-fou contre toute volonté délibérée de porter atteinte à l'intégrité de la République, une et indivisible.

M. Louis Virapoullé. Très bien !

M. Edmond Valcin. C'est le moment de rappeler que, française depuis 1635, la Martinique a été érigée en département par la loi dite d'assimilation du 19 mars 1946, après 311 ans d'imprégnation de la culture et de la civilisation qui sont aujourd'hui les nôtres, mais aussi après 311 années de sacrifices communs pour sauvegarder l'héritage national.

M. Jean Chérioux. Parfaitement !

M. Edmond Valcin. C'est donc aussi le moment de rappeler qu'une telle association, qu'une telle osmose...

M. Serge Boucheny. Il faut dire cela à la Martinique !

M. Edmond Valcin. Je m'aperçois que ce sont des métropolitains, qui ne connaissent pas le problème, qui osent interrompre un représentant du département de la Martinique. (Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.)

M. Jean Chérioux. Bravo !

M. Edmond Valcin. C'est le moment de rappeler qu'une telle osmose ne peut être compromise, ni par l'ambition des uns, ni par l'ignorance des autres, ni non plus par des budgets successifs insuffisants qui amenuisent l'espérance et installent l'inquiétude.

L'ensemble des dotations budgétaires pour les DOM est relativement bon, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il s'élève à 6 828 millions de francs et accuse une augmentation de 10,3 p. 100 par rapport à celui de 1977. Un examen plus attentif montre que la tradition a été respectée et que les dépenses les plus importantes concerneront l'éducation y compris les universités, la santé et les postes et télécommunications.

En ce qui concerne les crédits budgétaires consacrés aux départements d'outre-mer par votre secrétariat, ils s'élèvent à 603 millions de francs contre 576 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 27 millions de francs.

Si l'on observe que le budget global des DOM représente 1,8 p. 100 de celui de la France pour une population qui représente 2 p. 100 environ celle de la nation, on peut conclure, comme je l'ai d'ailleurs déjà fait, que votre budget est relativement bon.

S'agissant de la Martinique, département en voie de développement, il ne suffit pas que votre budget soit relativement bon. Il ne suffit pas de nous accorder des crédits dont le pourcentage est équitable par rapport à ce qui est donné aux autres. Il faut vous souvenir, monsieur le secrétaire d'Etat, quand vous répartirez les crédits et plus encore lorsque vous plaidez la cause de ces départements d'outre-mer qu'ils sont — il faut le souligner — en voie de développement, c'est-à-dire à la recherche d'une structure économique et d'un équilibre pour rattraper leur important retard, et que, dans ces conditions, il importe, pour la satisfaction de leurs besoins, que des dispositions urgentes et satisfaisantes soient prises pour leur donner vite et plus.

Nous bénéficions de la solidarité nationale, c'est vrai, et je veux ici porter témoignage de l'œuvre grandiose déjà accomplie par la France. Cependant, si grandiose que soit cette œuvre, le chemin à parcourir est encore long et il faudra que nous le parcourions vite en dépit de la conjoncture économique actuelle qui incite à la prudence et à l'austérité, si nous voulons réduire le nombre des mécontents qui, en désespoir de cause, suivent les apprentis sorciers.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en dépit de l'appréciation relativement favorable que j'ai portée sur votre budget, il me serait facile d'ouvrir le catalogue de nos revendications pour déplorer que les lois, notamment les lois sociales, ne sont pas toujours immédiatement applicables en Martinique, que des discriminations y sont malheureusement souvent faites ; que la départementalisation économique promise par M. le Président de la République est tout juste commencée.

Ajoutons que le tourisme doit être repensé si l'on veut qu'il soit créateur d'emplois et rentable pour tous, que notre agriculture, notamment celle de la canne à sucre, traverse une crise qui exige que l'on y réfléchisse et que l'on agisse, que la commercialisation du rhum est devenue difficile depuis le vote de l'amendement Hardy qui défavorise ce produit par rapport à d'autres alcools de l'hexagone.

Je note au passage, car je viens de l'apprendre, qu'à l'Assemblée nationale l'application de l'amendement Hardy a été reportée, ce dont nous sommes fort aise.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Le Sénat a fait de même à la fin de la semaine dernière.

M. Edmond Valcin. J'ajoute que nous avons d'autres difficultés.

L'université Vivioz a récemment fermé ses portes pendant la durée d'une trop longue grève motivée par l'insuffisance de ses crédits. La couverture sociale des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans n'est toujours pas assurée. La crise de l'emploi est préoccupante et la réduction du FIDOM local sera, incontestablement, une cause aggravante de cette situation. Je pourrais ainsi continuer pendant longtemps encore.

En définitive, la photographie que je viens de faire ressembler étrangement à celles faites par les parlementaires de l'opposition, mais nos conclusions sont divergentes, car pour eux cette situation est imputable à la départementalisation et en sortir serait la solution.

Pour la Martinique que j'ai l'honneur de représenter, seule le statut de la départementalisation peut nous permettre de retrouver la confiance, l'équilibre et l'espérance, sous la réserve expresse qu'elle ne soit pas une mini-départementalisation. Sans doute, doit-elle être améliorée en application des dispositions de l'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958, compte tenu de notre éloignement et de notre spécificité.

C'est cela que permet l'article 73 de la Constitution et rien d'autre, car il n'est pas pour les départements d'outre-mer ce qu'est l'article 76 pour les territoires d'outre-mer.

Dans l'excellent discours prononcé, le 27 août 1958, devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat appelée à délibérer sur le projet de Constitution, Michel Debré, garde des sceaux, ministre de la justice et sans doute, co-auteur principal de cette Constitution, a déclaré : « La France d'outre-mer comprend, d'abord, des départements qui font partie de la République et ne peuvent, ni ne doivent la quitter ».

Notre intégration étant donc définitive avec possibilité d'adaptation, en ce qui concerne le régime législatif et l'organisation administrative, je me demande, et je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat, si ceux qui nous incitent à la sécession ne commettent pas le délit d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et ne tombent pas sous le coup des dispositions du code pénal.

M. Serge Boucheny. Scandaleux !

M. Marcel Gargar. Fasciste !

M. Edmond Valcin. J'en ai terminé, monsieur le secrétaire d'Etat, sans avoir passé au crible les lignes et les chiffres de votre budget. C'est à dessein que j'ai agi de la sorte, conscient que j'étais et que je suis encore qu'il n'y serait rien changé.

En revanche, je crois avoir fait œuvre utile, en vous soulignant l'impérieuse nécessité qu'il y aura à nous présenter, pour 1979, un budget suffisant exploitable pour permettre notre décollage économique et, autant que faire se peut, des crédits supérieurs à ceux qui seront alloués au titre de la coopération.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, une analyse que j'ai voulu objective et constructive avec des considérations sur notre citoyenneté et notre appartenance à la République. Je n'y reviendrai jamais plus, car je ne reconnais à personne la possibilité de discuter d'un Etat consacré par le droit, l'histoire, le sang et la volonté populaire.

Sous les réserves que j'ai faites tout au long de mon exposé et avec l'espoir qu'il en sera tenu compte, le groupe RPR soutiendra votre budget. (Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est vrai que la discussion du budget des départements d'outre-mer est un élément important de la vie politique économique et sociale de ces départements éloignés et situés, comme leur nom l'indique, au-delà des mers.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire que vous avez bien fait de rompre avec cette vieille routine qui voulait que la discussion de notre budget se situe un dimanche.

A la journée du Seigneur, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez préféré celle du vendredi, c'est-à-dire celle de l'abstinence et de la frugalité. Est-ce peut-être une manière comme une autre pour nous expliquer que les difficultés de la situation économique de la nation à laquelle nous appartenons nous demande de nous contenter de peu ?

C'est vrai, nous sommes fiers et nous sommes heureux d'appartenir à cette grande nation qu'est la France. A chaque fois que la patrie a été en danger, la population des départements d'outre-mer a donné la preuve de sa fidélité et de son patriotisme. On oublie parfois de dire qu'au cours de la dernière guerre mondiale, des Réunionnais ont préféré se laisser fusiller que de travailler dans les camps allemands. Voilà une marque de patriotisme sans pareil.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous-même et le Gouvernement que vous représentez, comprenez notre émotion et notre inquiétude, lorsque certains, par manque d'information, voudraient nous séparer de la mère patrie. A ceux-là je me permets de lancer un appel. Ils agissent mal, ils inquiètent la jeunesse, ils veulent la tromper, mais nous sommes confiants dans l'avenir parce que nous savons, et nos adversaires le savent eux aussi, que nous sommes attachés indéfectivement à la France.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut bien le reconnaître, notre histoire est faite de surprise et de curiosité. Du nombre de quatre, nous sommes passés à environ six, je dis environ six car, au sein de la communauté des départements d'outre-mer, outre Saint-Pierre-et-Miquelon, figure l'île de Mayotte, sorte de cousine germaine, collectivité *sui generis*, dont la population ignore jusqu'à maintenant le sort définitif qui lui sera réservé.

Cette croissance de la famille des départements d'outre-mer aurait dû, monsieur le secrétaire d'Etat, nous laisser espérer un accroissement du budget qui nous est destiné. Nous sommes en réalité, il s'agit là d'une critique, en présence d'une progression de 4,6 p. 100 environ, progression, il faut bien le reconnaître, purement fictive et virtuelle.

Je ne veux pas croire que la tendance du Gouvernement est de faire des départements d'outre-mer une famille nombreuse dotée de faibles ressources. Il y a là une erreur technique qui a été commise et qui est mal comprise. Demander au budget qui est le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, demander au budget de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de prendre en charge Saint-Pierre-et-Miquelon...

M. Albert Pen. On n'y tient pas non plus !

M. Louis Virapoullé. ... et l'île de Mayotte est une sorte d'héresie à la fois juridique et économique qui nous inspire pour l'avenir la plus grande des inquiétudes.

Comment, d'autre part, ne pas regretter la politique suivie par le Gouvernement à l'égard du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer ? Il est, en effet, malheureux de constater que le présent projet de budget prévoit une réduction rigoureuse et unilatérale de 50 p. 100 des crédits de paiement de la section locale. Cette réduction aura pour conséquence de paralyser tout espoir de décentralisation et porte, en tout cas, atteinte — je le dis avec toute l'objectivité qui s'impose — de façon inadmissible aux pouvoirs de décision du conseil général.

Conscient de mes responsabilités, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis venu non pas jeter l'anathème sur votre budget, mais faire les critiques qui s'imposent, car je sais que vous êtes un homme de dialogue, afin que l'effort entrepris à la Réunion ne soit pas vain et que le marasme économique ne prenne pas pied sur l'espérance et le courage.

En vérité, pour que l'avenir ne nous réserve pas des surprises désagréables, l'effort entrepris à la Réunion doit être maintenu et poursuivi, dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, du logement, de la petite et moyenne entreprise.

Grâce à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, la production sucrière de la Réunion atteindra, en 1977, 260 000 tonnes, alors qu'elle n'était que de 225 594 tonnes pour la campagne 1975-1976.

L'action ainsi menée par les planteurs et encouragée, je tiens encore à le souligner, par le Gouvernement, nous a, en définitive, permis de mettre sur pied une modernisation de notre économie sucrière.

Les progrès sont certains, vous l'avez rappelé, dans l'hydraulique agricole ; et pour ceux qui ne connaissent pas les départements d'outre-mer, je tiens à leur dire qu'un Boeing 747 relie, chaque jour, Paris à Saint-Denis de la Réunion et qu'ils sont, en permanence, nos invités. Qu'ils viennent voir sur place les barrages réalisés qui font, là-bas, la fierté de la France dans l'océan Indien, à Bras-de-la-Plaine, à Champ-Borne. Les subventions accordées pour l'amélioration des sols et les replantations sont à l'origine de l'essor que connaît notre production sucrière.

Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous demander d'être très attentif à ce que je vais vous dire : il faut bien l'avouer, cela ne suffit pas. Le plan de relance ne pourra réussir que s'il est accompagné d'un relèvement annuel et substantiel du prix du sucre ainsi que d'une juste répartition de la recette. Les planteurs de la Réunion ne recherchent pas la politique du pire, ni celle de l'assistance. Ils veulent la réussite dans la dignité ; ils veulent que soit mise en place une politique des revenus correspondant à la réalité des coûts de production auxquels ils doivent faire face et qui, en dépit d'une amélioration sensible de la productivité, connaissent une croissance supérieure à l'augmentation de 4 p. 100 environ consentie au prix de la tonne de canne pour la présente campagne.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez me préciser qu'au moment où le deuxième acompte sera versé, les planteurs seront bien réglés sur la base de 133,20 francs la tonne de canne pour 11 de sucre récupérable et ce sur la base d'une analyse dont la formule a été fixée pour la campagne 1977 par décision interministérielle DOM-agriculture.

Tous les planteurs de la Réunion attendent cette réponse de vous, mais tous les planteurs de la Réunion tiennent à vous remercier pour la lutte que vous avez menée à Bruxelles afin d'obtenir l'octroi d'un quota supplémentaire de 15 000 tonnes. Cette victoire est celle du bon sens et de la prospérité.

Notre agriculture — vous le savez — a deux compléments et je ne peux passer sous silence le travail entrepris par la coopérative des huiles essentielles de bourbon et la coopérative de vanille. Au nom de ces deux coopératives — c'est ma deuxième requête, monsieur le secrétaire d'Etat — je vous demande de faire en sorte que le FORMA, le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, intervienne dans des proportions plus larges afin d'encourager de nouvelles plantations.

Toujours dans le domaine agricole, les Réunionnais veulent, à juste titre, savoir dans quelles conditions sera financée la mise en valeur des Hauts annoncée par M. le Président de la République, lors de l'accueil triomphal qu'il a reçu à la Réunion. Cette mise en valeur, qui devrait nous permettre de créer

environ 5 000 emplois, ne pourra cependant devenir une réalité que si les Hauts de la Réunion sont classés en zone de rénovation rurale.

Je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat : voulez-vous m'indiquer les raisons pour lesquelles le projet de décret prévu à cette fin, qui a d'ailleurs reçu un avis favorable de la part du conseil général, n'a pas encore été publié au *Journal officiel* ?

Il s'agit — et la Réunion l'espère — pour reprendre une expression de Victor Hugo, non pas d'une « ombre nuptiale, auguste et solennelle », mais d'une ferme volonté gouvernementale fondée sur des moyens financiers sérieux.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui connaissez les pêcheurs de la Réunion, de poser devant vous le problème de la pêche.

La pêche côtière, effectuée par les artisans pêcheurs, connaît de plus en plus de difficultés. Nous assistons ainsi à une diminution du tonnage de prise : 638 tonnes en 1976 contre 686 tonnes en 1975. Les marins-pêcheurs de la Réunion, qui — vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat — sont des hommes courageux travaillant dans des conditions difficiles, ont parfois l'impression que le Gouvernement leur tourne le dos. Ils doivent ainsi lutter seuls et faire face aux surprises désagréables que leur réserve une pêche effectuée dans des conditions particulièrement pénibles. Or — c'est une autre requête — comment expliquer que le décret d'application de la loi du 27 avril 1977 instituant un régime de protection sociale des marins-pêcheurs ne soit pas encore publié ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il a été publié, monsieur Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. J'apprends donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce texte a été publié. Je tiens à vous en remercier. J'annoncerai de vive voix la nouvelle aux marins-pêcheurs dès mon arrivée à la Réunion.

Quant à la pêche au large et la grande pêche, elles se heurtent à une farouche concurrence étrangère et se sentent peu aidées, en tout cas absolument pas protégées. Il est bon, mes chers collègues, que vous sachiez qu'Américains, Soviétiques, Sud-Africains, Japonais, Formosans, Sud-Coréens ont entrepris — il ne faut pas avoir peur de le dire — le pillage systématique de l'océan Indien. Il est inadmissible de constater que la France, qui possède dans l'océan Indien un département où vit une jeunesse douée et capable, qui en outre possède une gigantesque surface marine dans la région, adopte une attitude aussi passive.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, dans un avenir rapproché, que le gouvernement français entreprenne de façon sérieuse l'exploitation de cette immense richesse que renferme l'océan Indien, et ce dans l'intérêt de la Réunion et de la nation française tout entière.

La départementalisation économique, si souvent annoncée par vous-même et par le Président de la République, dépend du développement de l'agriculture et de la pêche, mais aussi du maintien des entreprises artisanales de construction existantes et de la mise en place de la petite industrie de transformation.

Les restrictions de crédit pratiquées ont porté — vous le reconnaissez — un coup terrible aux entreprises de construction et aggravé dans des proportions intolérables le nombre des chômeurs existants. Trois mille emplois ont ainsi été supprimés dans le bâtiment. Sur 167 entreprises de construction, 60 ont déposé leur bilan ou sont en voie de le faire.

Faute d'une politique économique suivie et concertée, la Réunion comme les autres départements d'outre-mer sont devenus de véritables pépinières de chômeurs. La migration ne peut plus être la seule solution, compte tenu notamment du taux de chômage existant en métropole.

Il faut — c'est la raison pour laquelle je suis monté à cette tribune — apporter à une situation aussi catastrophique deux remèdes, qui sont d'extrême urgence, à savoir, d'une part, l'instauration de l'allocation d'aide publique et, d'autre part, la relance des investissements publics. Il faut surtout ne pas hésiter à mettre en place une véritable politique de l'habitat social afin de faire disparaître les logements insalubres.

Les prélèvements communautaires constituent — cela aussi, vous le savez — un mal chronique qui frappe et paralyse l'économie des départements d'outre-mer, notamment celle de la Réunion.

Les Réunionnais sont de gros mangeurs de riz. Le département de la Réunion en consomme environ 40 000 tonnes par an. Ses importations sont supérieures à celles de la Belgique, quatre à cinq fois plus élevées que celles du Danemark, à peu près le tiers de celles de l'Allemagne ou de celles de la France métropolitaine. Nous ne pouvons plus continuer à payer pour le riz un prélèvement communautaire annuel de 3 500 millions

d'anciens francs et, pour le maïs, de plus d'un milliard d'anciens francs. C'est là un problème d'ordre économique et je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez examiné avec toute la conscience qui s'impose, dans l'intérêt des Réunionnais, le dossier qui a été soumis à votre appréciation. Je sais que vous vous battez à Bruxelles pour trouver la juste solution. Il faut, dans l'intérêt des Réunionnais, que ce problème trouve la solution la plus équitable qui soit.

Il ne m'est pas possible de terminer mon intervention du haut de cette tribune sans vous rappeler, afin d'obtenir de vous les réponses qui s'imposent, que les Réunionnais entendent savoir le sort qui sera réservé à nos compatriotes expulsés de Madagascar ainsi que la solution qui sera apportée par le Gouvernement au préjudice subi par la population du Piton-Sainte-Rose lors de la récente coulée volcanique qui a dévasté plusieurs centaines d'hectares et détruit plus de quarante maisons.

En définitive, la politique économique et sociale entreprise dans l'intérêt des Réunionnais, qui sont des Français comme les autres, doit être non pas stoppée, mais accélérée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, certains ont osé dire que vous n'étiez pas un ministre responsable. Ils se sont certainement trompés. Je ne sais si, dans le prochain Gouvernement, vous serez encore chargé du sort des départements d'outre-mer. Pour moi, vous avez été un ministre responsable; vous les avez trouvés dans une situation économique — il faut bien le dire — difficile et, ce soir, vous venez d'annoncer des mesures très importantes.

Je crois pouvoir dire que le Président de la République et vous-même venez de casser la coquille dans laquelle se trouvent enfermés certains privilèges et que vous avez en quelque sorte posé la première pierre de la départementalisation économique.

Même si demain, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'êtes plus chargé du sort des départements d'outre-mer, je me permets de vous demander ce soir de toujours vous souvenir de la jeunesse de la Réunion. Vous avez captivé cette jeunesse — je ne sais pas si c'est par votre physique — mais en tout cas vous lui avez annoncé des mesures, vous lui avez fait des promesses — réalisées en partie, car tout ne peut pas être fait d'un seul trait — et cette jeunesse a placé en vous sa confiance.

Nous sommes arrivés à un point de non-retour de notre histoire. La Réunion, comme les autres départements d'outre-mer, restera fidèle au statut de la départementalisation voté le 19 mars 1946. A l'autonomie à la basque ou à la catalane, nous préférons la départementalisation à la française. Personne, non personne, n'a le droit de douter que nous sommes liés indéfectuellement à la France. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je ne ferai pas ici le bilan de trente et une années de départementalisation. Vous venez de le faire magistralement, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous avez tracé de la situation un tableau idyllique, oubliant peut-être que tout tableau, si beau soit-il, est constitué par un jeu harmonieux de lumière et d'ombre. Vous n'avez été que de lumière; je vais essayer, pour que votre tableau soit plus réaliste et plus objectif, d'y ajouter quelques taches d'ombre.

Le budget qui nous est présenté, monsieur le secrétaire d'Etat, est le premier que j'ai l'occasion d'examiner dans cette enceinte. Vous comprenez que, dans ces conditions, il ait retenu toute mon attention.

Mais, malgré toute ma bonne volonté, j'ai vainement cherché de véritables motifs de satisfaction dans ce budget. Alors que le budget de l'Etat augmente de 19 p. 100, celui des départements d'outre-mer n'augmente que de 4,5 p. 100, mais, globalement, tous ministères confondus, il augmente de 10,2 p. 100, c'est-à-dire que son évolution n'excède pas la croissance du coût de la vie.

Il est donc clair que c'est un budget de régression et je souhaite sincèrement, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce ne soit pas là le signe d'un processus de désintéressement ou de désengagement.

Ce budget se caractérise avant tout par des promesses non tenues, des réductions injustifiées et des choix contestables.

N'est-ce pas le chef de l'Etat lui-même qui faisait miroiter devant la population les perspectives d'un avenir meilleur en proclamant qu'une politique de rattrapage devait être engagée dans ces départements et qui annonçait à Basse-Terre, en 1974, que tout allait être mis en œuvre pour faire disparaître les séquelles du colonialisme en mettant rapidement en place la départementalisation économique? Eh bien! rien de positif, aucune mesure allant dans ce sens n'est perçue dans ce budget.

A la Guadeloupe, puisque je représente plus particulièrement ce département, le problème qui nous préoccupe le plus est celui de l'emploi, vous le savez. Le chômage y atteint des proportions dramatiques.

Jusqu'à ces dernières années on pouvait penser que tout effort de promotion économique était réduit par l'augmentation démographique; mais depuis quelque temps, la campagne en faveur de la contraception donne des résultats satisfaisants. Les ménages, et surtout les jeunes ménages, ont changé dans leur mentalité; ils n'ont plus la même conception de la famille; ils ne se laissent plus aller à la facilité des naissances à répétition.

Le Gouvernement a instauré le BUMIDOM pour régler nos problèmes de l'emploi. Quels que soient les services qu'a pu rendre cet organisme, il faut avoir le courage de reconnaître qu'il ne peut plus être considéré comme la seule solution à nos problèmes car, actuellement, nos compatriotes rencontrent en métropole les pires difficultés d'embauche et cela s'explique d'autant mieux que l'on ne dispense pas, au départ, à ces jeunes la formation qui serait souhaitable. Alors, monsieur le ministre, vous connaissez, aussi bien que moi, les tentations multiples qui existent à Paris quand on se sent déracinés et sans emploi.

Il faut donc, à tout prix, repenser ce problème en collaboration avec les responsables d'outre-mer. Il n'est pas utile, à notre avis, d'ajouter, à Paris ou ailleurs en métropole, au nombre des chômeurs ou des délinquants, des femmes et des hommes qui sont avant tout des ruraux et qui ne sont pas formés pour affronter les difficultés de la vie industrielle.

Dans une telle conjoncture, l'effort budgétaire aurait dû porter sur les trois secteurs générateurs d'emploi qui sont d'ailleurs les trois secteurs clés de notre activité économique, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Or, ce n'est point le cas, car les crédits pour l'agriculture n'augmentent que de 1,5 p. 100, soit une chute en volume; les crédits d'équipement baissent de 5 p. 100 en francs constants et les subventions restent en volume à leur niveau de 1977.

Cela ne semble pas raisonnable car, malgré certaines aides consenties à l'industrie sucrière, nous constatons une régression constante de cette production; et les usines ferment leurs portes les unes après les autres dans les départements des Antilles, alors que, nous venons de l'entendre, à la Réunion, ce secteur d'activité est florissant. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que la Réunion est le seul département d'outre-mer où a été pratiquée l'amélioration foncière et où la réforme foncière a été réalisée avec succès, car elle répondait à une volonté délibérée du Gouvernement.

Dans les départements antillais, par contre, l'Etat n'a jamais consenti à mettre à la disposition de la SAFER les moyens financiers ou les garanties lui permettant de réaliser les réserves foncières. Cette situation non seulement favorise la spéculation foncière, puisque la SAFER ne peut pas exercer son droit de préemption, mais entraîne une régression économique et crée un malaise social grandissant.

Vous n'ignorez certainement pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les paysans sans terre ont occupé de manière autoritaire, sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, des terres du domaine public de l'Etat et même une certaine propriété privée. De telles manifestations sont regrettables car elles peuvent aboutir à une situation explosive. Il serait donc souhaitable que le Gouvernement manifeste sa volonté de faire en sorte que la terre appartienne enfin à ceux qui la travaillent. Ce n'est que dans cette mesure que pourront se réaliser une reprise de l'activité agricole et la diversification des cultures que nous appelons tous de nos vœux.

L'industrialisation de la Guadeloupe se fait tant bien que mal, mais les industries naissantes sont fragiles et ne bénéficient pas de la protection qui est nécessaire à leur survie. Quand le conseil général, par le jeu d'une modulation du taux d'octroi de mer, a tenté de venir en aide à une industrie locale menacée, c'est le ministère des finances qui a opposé son veto en ne rendant pas exécutoire une délibération prise à l'unanimité par le conseil général de la Guadeloupe. Dans ces conditions, notre jeune industrie doit péniblement faire face à la politique de dumping pratiquée par les importateurs. Ce phénomène n'est pas de nature à encourager les investisseurs éventuels.

Si le tourisme a bien décollé et si notre capacité d'accueil est correcte, il faut toutefois regretter que les hôtels ne soient pas à la portée de toutes les bourses. Il serait bon d'encourager la construction d'hôtels de moins grand standing afin de démocratiser le tourisme qui a un avenir certain dans notre département. Si la capacité hôtelière et la notoriété des Antilles sont satisfaisantes, la commercialisation de ce service reste très difficile en raison du coût élevé des moyens de transports par rapport à la concurrence.

Tout en incitant les investissements dans ces trois secteurs, il faudrait également, monsieur le secrétaire d'Etat, permettre à nos travailleurs de bénéficier de la législation métropolitaine sur le chômage. Il est indéniable que les chantiers de chômage ont rendu d'appréciables services, mais la répartition des crédits se fait de manière beaucoup trop fantaisiste et arbitraire.

L'application de la législation sur le chômage contribuerait parallèlement à décongestionner nos budgets d'aide sociale. A ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, M. Jacques Chirac, alors qu'il était Premier ministre, avait déclaré au conseil général de la Guadeloupe que tout allait être mis en œuvre pour que le taux de participation de l'Etat aux dépenses d'aide sociale passe assez rapidement au taux pratiqué dans le département de la Corse. Ne trouvant aucune trace de cet avantage dans le budget, j'aimerais que vous me disiez que cette nouvelle promesse solennelle ne demeurera pas lettre morte.

Après cette dernière promesse non tenue, nous en arrivons aux réductions budgétaires injustifiées.

Ces réductions budgétaires injustifiées concernent la pêche, le domaine culturel, l'éducation, la jeunesse et les sports.

La pêche est en régression dans nos départements alors que les mers qui entourent ces îles sont très poissonneuses. La présence des Japonais et leur expérience en sont la meilleure preuve. Il faudrait donc penser, monsieur le secrétaire d'Etat, à accroître les efforts entrepris en faveur de cette activité. Nous avons toutes les raisons de penser que la modernisation des moyens et des techniques pourrait permettre à la pêche de satisfaire au moins les besoins locaux.

Quant au plan culturel, les crédits chutent de 50 p. 100 et toute subvention a disparu du budget. C'est une attitude gouvernementale regrettable et inqualifiable, compte tenu de l'engouement culturel de notre jeunesse qui, tout en étant soucieuse de conserver son identité, se considère avec une certaine fierté comme le reflet de la France en Amérique. Au cours de ces dernières années, on a vu s'ériger à la Guadeloupe plusieurs centres socio-culturels, des bibliothèques populaires, et de nombreux groupes artistiques ont vu le jour. Tout cela grâce aux efforts soutenus des collectivités locales.

Cette attitude gouvernementale que nous déplorons dénote une discrimination intolérable entre les divers départements de France. Cette mesure est d'autant plus grave qu'elle survient à un moment où nos dirigeants souhaitent, disent-ils, aboutir le plus rapidement possible à la disparition de toutes les discriminations, ce qui d'ailleurs ne serait que justice.

Dans le domaine de l'éducation, nous enregistrons le même désintéressement, car si les crédits de fonctionnement sont juste maintenus en volume, les crédits d'équipement baissent de 30 p. 100. Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire ma déception, qui sera celle de tous les responsables locaux, car nous sommes tous conscients qu'un effort particulier devrait être fait en faveur de la construction des écoles maternelles qui nous font cruellement défaut et qui revêtent chez nous une importance toute spéciale. Car vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est dès l'école maternelle que nos enfants des campagnes acquièrent les premiers rudiments de la langue française.

Si, dans le primaire, la situation est à peu près satisfaisante, nous enregistrons les mêmes difficultés au niveau des CES dont l'insuffisance est notoire; et malgré les visites et les promesses réitérées des autorités compétentes, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

Il faut également mettre l'accent sur l'insuffisance des moyens de formation des instituteurs et l'absence complète de centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège, ce qui est encore une des originalités de la Guadeloupe.

Le même malaise se retrouve au niveau des universités, dont les crédits d'équipement diminuent de 62 p. 100. La rentrée universitaire a d'ailleurs été marquée par un certain nombre de perturbations et a été retardée en guise de protestation contre la situation faite au centre universitaire Antilles-Guyane, situation caractérisée par une insuffisance des moyens de fonctionnement. Il est refusé à cette université les mesures dont bénéficient, sans difficulté, les autres universités françaises. Dans ces conditions, les étudiants sont décidés à tout mettre en œuvre pour obtenir les heures complémentaires qui sont indispensables au bon fonctionnement du centre universitaire.

Les crédits de la jeunesse et des sports sont en diminution de 25 p. 100. Cette diminution atteint particulièrement le chapitre des subventions, qui chutent de 74 p. 100. C'est un phénomène particulièrement décevant quand on sait que nous avons en Guadeloupe un centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire Antilles-Guyane qui fait honneur à l'équipe de France et qui se trouve confronté à des difficultés qui risquent d'en compromettre le bon fonctionnement.

Cette réduction budgétaire sera préjudiciable à l'épanouissement de notre jeunesse dont nul n'ignore les prédispositions particulières pour l'athlétisme. Il ne faut pas oublier que le sport est non seulement un facteur d'équilibre pour notre jeunesse, mais encore un outil de promotion sociale non négligeable.

S'agissant de l'équipement et du logement, les autorisations de programme baissent de 25 p. 100 et les crédits de paiement de 42 p. 100. Nous serons donc conduits à ralentir la lutte contre les bidonvilles et les logements insalubres, entraînant de ce fait une baisse de l'activité économique qui atteindra, au premier chef, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, donc l'emploi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai par les choix contestables du Gouvernement.

J'ai constaté avec une certaine stupeur que le Gouvernement a complètement écarté de ce budget la région de la Basse-Terre qui vient d'être très éprouvée par les manifestations éruptives de la Soufrière et dont la population est encore traumatisée. Nul n'ignore que pour maintenir un équilibre économique entre la Basse-Terre et la Grande-Terre, il est indispensable que l'activité économique du port de Basse-Terre soit entretenue. Je voudrais savoir les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que le port de Basse-Terre demeure le seul port bananier de la Guadeloupe, comme c'est le vœu de toute la population.

D'autre part, monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où le Gouvernement envisage d'économiser l'énergie, les experts ont prouvé que nous disposons à Bouillante d'importantes ressources géothermiques pouvant alimenter de manière compétitive une grande partie de la Guadeloupe en électricité. Je voudrais connaître les intentions du Gouvernement à propos de l'exploitation de cette forme d'énergie naturelle, déjà exploitée en Italie.

Nous sommes obligés de prendre acte avec amertume que les seules priorités du Gouvernement sont allées à la police, dont les crédits augmentent de 14 p. 100, avec un effort particulier en faveur de la gendarmerie. On pourrait se demander s'il n'y a pas là des arrière-pensées de la part du Gouvernement, car nous estimons que les forces de police sont déjà en nombre suffisant dans notre département.

Une lueur d'espoir toutefois: les crédits des postes et télécommunications augmentent de 35 p. 100. Cet effort particulier nous permettra, je l'espère, d'avoir moins difficilement une installation téléphonique et d'obtenir des communications avec moins de peine qu'actuellement.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je répète que ce budget n'est pas un budget de progrès, mais un budget de régression puisqu'il consacre le *statu quo*.

Alors que dans et hors de l'hexagone nous souhaitons tous une départementalisation évolutive assortie d'une décentralisation audacieuse, ce budget est d'autant plus décevant qu'il accentue le centralisme et l'influence de la rue de Rivoli en diminuant de moitié le FIDOM local au profit du FIDOM central dont la répartition échappe aux élus locaux. Cela est d'autant plus regrettable que le FIDOM perd de plus en plus son rôle de fonds d'investissement pour celui d'un fonds de soutien du prix de la tonne de canne. Aucune mesure de remplacement n'apparaît pour l'instant, puisque le problème du prix de la tonne de canne reste posé et se posera lors de la prochaine campagne sucrière.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le moment est venu où nous devons savoir clairement quel avenir économique le Gouvernement réserve aux départements d'outre-mer afin de nous y préparer.

En effet, si nous sommes tous conscients du handicap qu'ont créé pour notre économie les accords de Lomé, on ne décèle pas, de la part du Gouvernement, la volonté délibérée d'aider à la reconversion des entreprises locales pour qu'elles cessent d'être des entreprises dépendantes de subventions, c'est-à-dire des mendiantes, et qu'elles deviennent enfin des entreprises exportatrices sur le marché américain et participent sans complexe à l'économie de leur sphère géographique.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques réflexions que j'avais à faire à l'occasion de l'examen du budget des départements d'outre-mer. Mais je ne terminerai pas mon intervention avant d'avoir dit à M. le secrétaire d'Etat la déception et surtout la désillusion que j'ai éprouvées lorsque j'ai constaté que des sommes importantes étaient consenties, au titre de la coopération, ...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas vrai !

M. Georges Dagonia. ... à des pays qui ont une attitude injurieuse, voire hostile à l'égard de la France, alors que le Gouvernement pénalise les départements d'outre-mer...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Mais non !

M. Georges Dagonia. ... dont les peuples, tout au long des siècles, n'ont jamais cessé de manifester leur volonté de vivre dans le cadre de la République et de la nation française. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Boucheny, je lui rappelle que le groupe communiste a presque épuisé son temps de parole. Je lui demanderai donc d'être aussi bref que possible.

M. Serge Boucheny. Je vais essayer de m'en tenir à votre recommandation, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget appelle plusieurs remarques. En effet, votre politique ne correspond pas véritablement à l'intérêt national. A l'opposé, les propositions du parti communiste français tiennent le plus grand compte des aspirations profondes des peuples concernés. En même temps, elles créent les conditions du développement des relations traditionnelles d'amitié entre le peuple de France et les peuples guadeloupéen, guyanais, martiniquais et réunionnais.

Le parti communiste français a toujours eu une position très claire à ce sujet. Les communistes ont toujours affirmé leur reconnaissance du droit à l'autodétermination pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, autrement dit, la reconnaissance pour ces peuples du droit de choisir leur statut politique et leur avenir.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Serge Boucheny. Ce choix doit pouvoir s'effectuer dans des conditions démocratiques. Il appartiendra aux populations de chaque territoire d'élire, au suffrage universel, une assemblée qui aura pour seule tâche d'élaborer un statut politique. Si la majorité de l'assemblée se prononce pour l'autonomie, il y aura un statut d'autonomie. Si les départementalistes ont la majorité, ils élaboreront un statut départemental. Il en est de même pour les partisans de l'indépendance. Le statut ainsi élaboré sera discuté par le Gouvernement français, puis soumis à la ratification des peuples concernés.

Le parti communiste a également affirmé qu'un Gouvernement démocratique, loin de diminuer l'aide aux actuels départements d'outre-mer, en garantirait au contraire la poursuite.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Serge Boucheny. Dans ces territoires lointains se développe depuis des décennies un puissant mouvement de libération. Les peuples ont de plus en plus le sentiment d'appartenir à une communauté différente de la nation française. Une prise de conscience de caractère national s'est progressivement affirmée, au point qu'il n'y aura plus de débat sans que soit mis en cause le statut actuel des départements d'outre-mer. Celui-ci camoufle à peine des structures économiques et politiques coloniales d'un autre âge.

Cette situation de pays colonisés fait que la crise est beaucoup plus profonde encore que celle que nous connaissons en métropole, et la démonstration en a été faite non seulement par mon ami Gargar, mais aussi par l'ensemble des collègues qui sont intervenus ce soir.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Mais non !

M. René Jager, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. Serge Boucheny. Chacun des intervenants a dénoncé la situation économique dans laquelle se trouvent ces territoires.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Serge Boucheny. La situation des masses populaires est devenue insupportable en raison, notamment, de l'ampleur du chômage qui frappe près de la moitié de la population active.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est ridicule !

M. Serge Boucheny. Je l'ai entendu dire à l'instant, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Personne n'a dit cela !

M. Serge Boucheny. Alors, j'attends vos chiffres. Il ne suffit pas d'affirmer quelque chose, il faut encore le démontrer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il y a à peine 10 p. 100 de chômeurs !

M. Serge Boucheny. Un mouvement profond se développe. Et l'idée selon laquelle la solution des problèmes fondamentaux qui se posent ne peut être que politique s'est emparée des larges masses populaires.

Cette volonté de changement s'était déjà exprimée massivement en 1974 dans ces pays.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Serge Boucheny. Je vous rappelle que plus de 50 p. 100 des Guadeloupéens et des Réunionnais s'étaient prononcés pour la gauche qui, elle, reconnaît à ces peuples le droit à l'autodétermination.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Serge Boucheny. Depuis, l'espérance de ces peuples pour un changement réel et profond n'a cessé de grandir. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1978 des départements d'outre-mer me fournit l'occasion d'intervenir à cette tribune pour la première fois depuis mon élection comme sénateur de Mayotte.

Je voudrais dire tout d'abord qu'en cette circonstance, je suis rempli de fierté et de gratitude. De fierté, car le Sénat symbolise la continuité, la sagesse et les traditions républicaines françaises, et c'est donc un grand honneur que m'ont fait les Mahorais en me désignant pour siéger parmi vous. De gratitude aussi, car les Mahorais savent le rôle éminent joué par le Parlement, et spécialement par la Haute assemblée, dans la décision de la France de conserver Mayotte en son sein.

Pour ma part, je me souviendrai toujours avec émotion de cette séance mémorable du 6 novembre 1974 au cours de laquelle, à cette même tribune, où ne pouvait encore avoir accès un représentant de la population de Mayotte, nombre de sénateurs, aussi bien de la majorité que de l'opposition, se sont faits les porte-parole de cette population en plaidant, avec autant de chaleur que de cœur, pour que soit apportée au projet de loi, alors en discussion, une modification essentielle qui a permis que soit respectée la volonté des Mahorais de ne pas être rejetés de la communauté nationale.

J'accomplis bien volontiers aujourd'hui la mission que m'ont confiée les Mahorais de remercier l'ensemble du Sénat de la République pour le rôle déterminant qui aura été le sien en faisant triompher, dans le cas de Mayotte, le principe sacré du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En choisissant nettement, sans la moindre ambiguïté, de rester française, Mayotte a choisi la liberté, peu tentée qu'elle était par les modèles politiques qu'offraient ses voisins de l'Océan Indien et d'Afrique, région où la liberté est asphyxiée de jour en jour. Cette liberté politique, les Mahorais l'ont conquise avec votre aide ; il reste, avec votre aide, à la conduire en termes économiques, et de cette traduction, le budget de l'Etat doit être le moteur, car seules les décisions financières donneront leur véritable signification aux décisions politiques.

Mayotte attend donc de l'Etat une action cohérente et un engagement vigoureux dans tous les secteurs d'équipement.

Le développement de Mayotte nécessite une action cohérente ; il doit se faire selon un plan global et pluriannuel. Ce plan existe : il s'agit du programme quadriennal de développement que vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, élaboré en 1976, et que M. le Premier ministre a bien voulu approuver et notifier aux différents ministères intéressés.

Or, ce programme est resté jusqu'ici une simple déclaration d'intention car il ne s'y attache aucune force juridique ni aucune priorité budgétaire. Il me paraît donc nécessaire que le programme de développement de Mayotte soit, selon une procédure à préciser, annexé au VII^e Plan au même titre que les programmes d'action prioritaires métropolitains. Seul ce rattachement nous évitera de voir les ministères approcher le développement mahorais en ordre dispersé ou de constater des conflits entre la logique propre de chaque service et la logique du programme de développement.

La cohérence de l'action gouvernementale doit être également ressentie au niveau du budget de la collectivité territoriale. Mayotte s'est prononcée contre le maintien du cadre juridique des territoires d'outre-mer et elle deviendra, sans aucun doute, un département à l'issue du délai de trois ans fixé par la loi du 24 décembre 1976. Nous faisons donc actuellement l'apprentissage du statut départemental, et cela entraîne, à mon sens, trois conséquences importantes :

Tout d'abord, il convient que Mayotte ne soit pas défavorisée par rapport aux autres collectivités de la République et, du point de vue budgétaire, nous estimons que la collectivité territoriale et les communes mahoraises doivent recevoir des attributions de VRTS qui pourraient être calculées selon les mêmes modalités que pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Une telle réforme nous permettrait d'équilibrer le budget de la collectivité territoriale sans recours à la subvention d'équilibre. Cette subvention apparaît, aux élus mahorais, comme un vestige du système des TOM qu'ils ont renié et comme un prétexte juridique — par le jeu de l'approbation obligatoire — à l'examen de l'opportunité, par les administrations parisiennes, de toutes les décisions financières du conseil général de Mayotte.

Troisième conséquence, enfin : contrairement au cadre territorial ancien, le cadre départemental suppose l'intervention directe des ministères techniques. Je me plais à souligner ici

que certains ministères — celui de la santé notamment et, dans une moindre mesure, ceux de l'équipement et de l'éducation — ont bien compris cette évolution. A l'inverse, nous avons constaté avec regret que le ministère de l'agriculture semblait avoir ignoré jusqu'ici l'existence de Mayotte, aucune délégation de crédit de fonctionnement ou d'investissement n'ayant été faite par ce ministère jusqu'au 1^{er} juillet dernier.

Il convient que tous les ministères techniques se décident à mettre en place et à faire fonctionner leurs services déconcentrés au niveau mahorais. A défaut d'un tel engagement, les Mahorais ne pourraient que s'interroger sur la cohérence de l'action gouvernementale dans leur île.

Pour développer Mayotte et l'amener — certes, progressivement — au niveau des autres collectivités françaises, il faut donc une grande cohérence dans l'action. Il y faudra aussi une grande vigueur dans tous les secteurs d'investissement, et vous me pardonneriez de vous exposer plus en détail les besoins mahorais prioritaires dans les secteurs des communications, de l'enseignement, du crédit et de l'agriculture.

Dans l'examen de ces différents secteurs, je privilégierai celui des communications, qui demeure la clé du développement mahorais tant en ce qui concerne le désenclavement de l'île que les communications internes.

Dans ce domaine, des progrès considérables ont été accomplis par la création d'une ligne aérienne civile entre la Réunion et Mayotte, et par l'arrivée de longs courriers métropolitains qui touchent désormais notre île tous les deux mois environ.

Mayotte a cependant besoin, pour assurer ses liaisons avec l'extérieur, d'infrastructures plus lourdes que celles qui existent actuellement et qui ressortissent trop évidemment au domaine de l'artisanat. Elle doit être dotée, avec l'aide du fonds européen de développement, d'un port en eau profonde, et 1978 devra marquer le démarrage de cette opération vitale.

Il nous paraît indispensable, par ailleurs, d'envisager dès maintenant la réalisation, à Mayotte, d'un aérodrome susceptible d'accueillir des avions longs-courriers. Cette réalisation conditionne le développement du tourisme pour lequel Mayotte possède — vous le savez — des atouts importants.

Un deuxième aérodrome international me paraît, en outre, nécessaire dans cette zone de l'océan Indien où la France ne possède plus que l'aéroport de Gillot, à la Réunion. En tout état de cause, les sommes actuellement affectées à la couverture du déficit de la liaison aérienne existante seraient mieux utilisées à l'amortissement de ce nouvel équipement.

Nos liaisons avec l'extérieur nécessitent également un aménagement plus favorable des tarifs de transport, et je suggère ici que soient créés, comme dans les départements d'outre-mer, des tarifs aériens préférentiels — tarif-résidents, tarif social — et que soient réétudiés les tarifs du fret maritime à destination de Mayotte. Il faut cesser de considérer Mayotte comme le Far East. Nous sommes en France et il est essentiel, pour les Mahorais placés dans un environnement international hostile et quelquefois agressif, de disposer de communications fréquentes et faciles avec leur métropole.

Du point de vue des liaisons internes, le problème principal de Mayotte réside dans le réseau routier, actuellement réduit au minimum. Un certain nombre de villages sont complètement enclavés et difficilement accessibles par la mer ; en saison des pluies, la majorité des villages sont isolés. Il est donc urgent de réaliser les investissements routiers prévus dans le programme quadriennal.

J'attire spécialement l'attention de M. le secrétaire d'Etat sur l'urgence qui s'attache au classement en routes nationales de l'ensemble du réseau structurant de l'île, soit un total de 133 kilomètres. Ce chiffre peut paraître élevé, mais ceux qui connaissent le relief et le découpage de notre île ne s'en étonneront pas. Il y a là, en tout cas, une priorité absolue.

Le deuxième secteur essentiel est celui de l'enseignement. Dans ce domaine, Mayotte avait pris un retard considérable puisque, actuellement, 50 p. 100 seulement des enfants sont scolarisés. Les structures qui permettraient d'éponger ce retard se mettent en place depuis 1976, mais les Mahorais estiment que, là encore, l'effort d'équipement devrait être plus vigoureux.

Je n'insisterai pas sur l'absolue nécessité de créer rapidement un grand nombre de classes primaires et un deuxième collège d'enseignement secondaire. C'est un problème que M. le secrétaire d'Etat connaît bien et dont vous devinez, mes chers collègues, toute l'acuité.

S'agissant de l'enseignement général, je rappellerai seulement à M. le secrétaire d'Etat que les salaires des enseignants du premier degré continuent à être pris en charge par le budget de la collectivité territoriale, qui s'en trouve lourdement obéré. Là encore, nous souhaitons qu'une solution satisfaisante soit rapidement dégagée.

Mais je voudrais insister, ici, sur les problèmes plus particuliers de l'enseignement technique. La population de Mayotte est extrêmement jeune et notre jeunesse a un grand besoin de formation. Or l'état et les perspectives proches de développement de l'île ne permettent pas d'encourager les jeunes Mahorais à suivre les filières de l'enseignement général. Il convient, au contraire, de dynamiser les enseignements techniques de façon qu'ils débouchent sur des emplois stables, convenablement rémunérés et assortis d'un statut social revalorisé. Cette évolution est particulièrement importante pour l'avenir des secteurs clés que sont l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les métiers du bâtiment. Elle devra se faire à trois niveaux :

Le premier niveau est celui de la création d'un cycle de fin d'études primaires, mieux adapté à Mayotte que l'enseignement secondaire généralisé. L'Etat devrait mettre en place les moyens nécessaires pour offrir, à la fin de ce cycle, des formations pré-professionnelles rapides et très concrètes. Il s'agit là du niveau où les solutions sont les plus urgentes.

Le deuxième niveau est celui de l'enseignement secondaire technique. La création d'un collège d'enseignement technique orienté vers les secteurs que j'ai indiqués précédemment devra intervenir rapidement pour offrir une alternative sérieuse aux jeunes que leurs dispositions ne conduisent pas à l'enseignement général.

Le troisième niveau est celui des adultes. Il me paraît, tout d'abord, indispensable d'étendre progressivement aux Mahorais le bénéfice du service militaire adapté — SMA — en l'organisant à Mayotte ou, à défaut et en attendant, en leur ouvrant l'accès au SMA de la Réunion. Je remercie d'ailleurs le président Dronne d'avoir exprimé ce souhait devant l'Assemblée nationale.

Il est nécessaire également de développer la formation continue ou le recyclage des adultes. Les actions déjà entreprises à Mayotte ont rencontré un succès considérable. Il ne leur manque que les moyens financiers. Ici comme ailleurs, ce sont effectivement les moyens financiers qui font le plus gravement défaut.

C'est pourquoi je voulais insister sur la nécessité de mettre en place rapidement, à Mayotte, un système de crédit à la fois public et privé.

Crédit public, tout d'abord, au profit de la collectivité territoriale et des communes qui sont confrontées à d'énormes besoins dans tous les secteurs. La création d'un système de crédit public aurait un double intérêt : intérêt fonctionnel direct, puisqu'elle permettrait la réalisation d'investissements urgents ; intérêt symbolique indirect, puisqu'elle attesterait de façon très concrète la volonté de la France de conserver Mayotte en son sein.

Il est également indispensable d'envisager rapidement la création d'un organisme de crédit aux particuliers, qui devra intervenir plus spécialement dans les domaines foncier, de modernisation de l'agriculture et de développement de la pêche et de l'artisanat.

Il importe que le ministère de l'agriculture mette en place, en 1978, une direction de l'agriculture dotée du personnel et des crédits indispensables à son fonctionnement et à celui des services rattachés, ainsi qu'au financement des opérations d'intervention indispensables, qu'il s'agisse de la mise en place d'un service de formation professionnelle et de vulgarisation agricole, d'adduction d'eau et d'électrification rurales, de développement de l'élevage, de protection des forêts existantes.

Communications, enseignement, crédit, agriculture. Il ne s'agit pas du catalogue des besoins mahorais mais, vous l'aurez compris, des plus absolues priorités et je regrette que l'élaboration du budget de 1978 n'ait pas permis de dégager des dotations plus importantes dans ces secteurs-clés.

Je demande beaucoup, et vous m'en excuserez, car vous savez que, pendant vingt ans, Mayotte a été abandonné par le gouvernement du territoire des Comores. Il s'agit donc pour nous, aujourd'hui, non pas de suivre le fil d'une politique d'équipement étalée et cohérente, mais bien plutôt de demander à l'Etat notre dotation de premier établissement dans la collectivité française.

J'ai été long, trop long, et là encore vous voudrez bien m'excuser. Mais je me devais de vous exposer la situation actuelle de Mayotte. Pour la développer, nous aurons besoin du concours de tous et, au premier chef, de celui de M. le secrétaire d'Etat ainsi que des parlementaires ici présents.

Laissez-moi vous dire très simplement que de la diligence constante de l'un et de l'appui bienveillant des autres les Mahorais sont aujourd'hui certains.

Pour conclure, je vous ferais part — veuillez m'en excuser — de mon étonnement quand j'ai découvert, dans un journal de la Réunion — *Le Quotidien de la Réunion* du 29 novembre dernier — que j'avais acheté sur place lors de mon retour dans la capitale, un article intitulé : « Le futur de Mayotte selon M. Stirn ».

En effet, selon le journaliste de l'Agence France-Presse qui se trouvait à Pointe-à-Pitre, dimanche dernier, en même temps que M. le secrétaire d'Etat, celui-ci aurait déclaré que l'avenir de Mayotte pourrait prendre trois formes : « l'indépendance avec des liens de coopération privilégiés avec Paris ; l'assimilation à la France au niveau du département ; un système fédératif avec l'ensemble de l'archipel comorien ».

Aussi, pour couper court aux propos qu'on pourrait nous prêter dans certains milieux et pour que les choses soient claires, je rappellerai simplement et sans remonter plus avant :

Premièrement, que voisi un peu plus de deux ans, le 6 juillet 1975 très exactement, la population de Mayotte a, par la voix de ses représentants, refusé précisément cette indépendance que le président du conseil de gouvernement des Comores venait de déclarer unilatéralement et s'est, dès cette époque, placée sous la protection des lois de la République ;

Deuxièmement, que par un vote massif — 99,4 p. 100 des votants — cette population a, lors du scrutin du 8 février 1976, émis le vœu de demeurer au sein de la République française ;

Troisièmement, que, bien plus, pour manifester sa détermination à demeurer française et à s'intégrer ainsi de façon irréversible dans la communauté nationale, cette même population a, non moins massivement, lors de la nouvelle consultation du 11 avril 1976 et dans des conditions sur lesquelles je ne m'étendrai pas, émis le souhait que Mayotte soit dotée du statut de département d'outre-mer.

Aussi, après tant de preuves, sans cesse renouvelées, de la volonté de la population de demeurer étroitement unie à l'ensemble français, comment peut-on encore, dans certains milieux, envisager pour Mayotte, aussi bien dans deux ans que dans dix, soit son indépendance, soit son absorption dans un système fédératif comorien ?

M. Georges Repiquet. Très bien !

M. Marcel Henry. En tout cas, quant à nous, nous persistons à penser que le devenir de Mayotte n'appartient pas à ceux qui siègent à New York, à Addis-Abeba ou à Kampala, mais aux Mahorais eux-mêmes... (*Applaudissements à droite ainsi que sur les travées du rassemblement pour la République et de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

M. René Jager, rapporteur spécial. Très bien !

M. Marcel Henry. ... qui, depuis bientôt cent cinquante ans, ont, sous les plis du drapeau de la France, appris à goûter les joies de la liberté et à détester, tout à la fois, la servitude et la dictature. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. le président. M. Henri n'a pas dépassé son temps de parole et je l'en remercie.

La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le président de mon groupe politique semblait sincèrement navré de m'avouer que mon temps de parole, dans ce débat budgétaire, n'était que de dix minutes. Comme je comprends son embarras quand les difficultés invraisemblables qui assaillent les départements d'outre-mer ne lui sont pas étrangères ! Qu'il admette avec moi que la dissimulation de la situation critique outre-mer est devenue inadmissible et mérite d'être connue de l'opinion publique française.

C'est un grand débat que le Parlement aurait dû exiger sur la politique générale poursuivie outre-mer depuis plus de trente ans de départementalisation.

Chaque année, depuis plus d'une décennie que j'assume la représentation de la Guyane au plan national, les paroles optimistes des différents ministres qui, successivement, ont eu la charge des départements d'outre-mer, ont joyeusement retenti à l'Assemblée nationale et au Sénat, comme aucun de leurs discours n'a échappé à la tradition de l'autosatisfaction ministérielle.

Cette année encore, cette autosatisfaction n'a pas fait défaut, même lorsque le budget actuel a créé tant d'émoi à la commission des finances de l'Assemblée nationale que son adoption n'est intervenue qu'à la majorité des membres présents.

Des coupes sombres mutilent aussi de façon invraisemblable les dotations des ministères techniques de la culture, de la jeunesse et des sports notamment, alors que vous apaisiez mes craintes, monsieur le secrétaire d'Etat, l'année dernière, lorsque j'exprimais ainsi mes incertitudes : « L'actuel Premier ministre qui garde sous son autorité le portefeuille de l'économie et des finances n'a pas donné l'impression, pas plus à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, lors des débats de politique générale, de trop vouloir s'écarter, pour les départements d'outre-mer, des grandes lignes directrices d'austérité qui sont les siennes ».

Il est vrai que l'austérité n'ébrèche pas les crédits de la défense, les dotations pour les gendarmeries croissant bon train.

La départementalisation marque des inquiétudes. Elle n'a pas bonne conscience, à moins qu'elle n'envisage de faire débarquer un contingent de Hmongs tellement important que les forces armées jusqu'aux dents qui protègent leur arrivée en Guyane méritent d'être singulièrement augmentées.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. En revanche, les moyens financiers destinés au service militaire adapté régressent, alors que ce corps est apprécié pour son acharnement à l'ouvrage et les résultats sans précédent qui sont à son actif en Guyane.

Mais ce budget, avec son rituel, ses insuffisances, l'auto-satisfaction qu'il procure, la litanie qu'il provoque, comme l'a dit un membre de la majorité à l'Assemblée nationale, n'est pas un hasard. C'est la conséquence logique d'une politique qu'il convient de mettre ici nettement en cause.

En 1975, vous êtes venu en Guyane, monsieur le secrétaire d'Etat, tenir textuellement ces propos : « La Guyane va vivre un moment historique qui va réellement marquer un bouleversement de son histoire ». Ou encore : « Elle ne sera plus le petit chose ». Et plus loin encore : « On ne lésinera pas sur la dépense ».

Vous m'aviez violemment reproché mon scepticisme en affirmant que, dans six mois, des résultats sans précédent seraient déjà acquis. Deux ans après l'annonce de votre plan, faite avec fracas mais « à la légère », pour utiliser les mêmes mots que M. Vié, on observe une méfiance sur le plan international, la déception en France et une certaine rancœur en Guyane.

A l'Assemblée nationale, la commission de la production et des échanges avoue avec franchise qu'elle refuse de se laisser aller à l'euphorie quand, dans le passé, elle a été trop de fois enthousiasmée par les plans successifs de mise en valeur de la Guyane.

Comme elle a raison d'observer cette méfiance devant ce pseudo-plan qui, comme les précédents, s'adresse aux mêmes nombreuses missions d'études qui procèdent aujourd'hui aux mêmes recherches qu'hier, aux mêmes expériences auxquelles depuis plus de vingt-cinq ans on se livre en Guyane, sans schéma directeur, sans détermination précise des objectifs à atteindre, sans véritable programmation qui définisse une vue d'ensemble sur la manière dont les opérations seront conduites, sur les résultats visés et espérés !

Il est affligeant de constater qu'une fois de plus des crédits mis en place ne vont pas infléchir l'économie guyanaise, en dépit des déclarations solennelles de M. Chirac, Premier ministre de l'époque, selon laquelle la Guyane se ferait par les Guyanais, avec les Guyanais, pour les Guyanais.

On procède aujourd'hui comme par le passé, comme pour ce plan recouvrant la période allant de 1940 à 1955 qui a englouti, à l'époque, 11 milliards de francs en pure perte, selon le jugement de la Cour des comptes, laquelle a estimé intolérable que tous les volets de ce plan — agriculture, forêts, élevage, immigration — se soient soldés par des échecs retentissants.

D'autres plans ont suivi, qui lançaient la culture de la banane, celle de l'ananas, celle du cacao.

Puis vint le plan Marianne, avec ses options de culture expérimentale de riz, de banane en terre basse et ses tentatives d'élevage.

Invariablement, les mêmes causes produisent les mêmes effets, étant donné qu'il s'agit moins de procéder à un développement économique sérieux que de financer généreusement des sociétés d'Etat, d'entretenir des sinécures, de distribuer des privilèges et de faire en sorte que la Guyane soit le simple point de transit de volumineux crédits dont la destination se trouve être, comme par hasard, le centre même de provenance.

Dans son rapport sur le budget de 1978, la commission de production et des échanges de l'Assemblée nationale fait état de ce phénomène en signalant que les transferts privés s'effectuant de Guyane vers la France se sont élevés, en 1976, à 110,5 millions de francs.

Le même processus a joué au plan des équipements portuaires. Un premier port a été implanté à Cayenne en 1950, pour un coût de 1 milliard de francs ; son envasement dès l'achèvement des travaux a éliminé toute chance de l'utiliser.

Le nouveau port de Defrad des Cannes, mis en service en 1964, se révélait, dès l'origine, inadapté au trafic des gros tonnages et, malgré un « hersage » qui devait remettre la vase dans le courant pour empêcher l'envasement du chenal, les bateaux s'enlisaient constamment, le dernier incident datant de novembre 1977.

Encore une curieuse opération financière que celle de ce programme adjudgé pour un coût initial de 25 millions de francs qui, après l'engagement de 130 millions de francs de dépenses, n'a pas fini d'engloutir des crédits !

Un troisième port est d'ailleurs envisagé à Saint-Laurent-du-Maroni, site que les Guyanais n'ont cessé de proposer depuis 1958.

Dans ces conditions, la départementalisation peut-elle inspirer aux Guyanais quelque crédibilité quand elle est source d'incohérence et d'échecs et, par conséquent, impuissante à infléchir nos économies à venir à bout du marasme chronique, à éliminer le chômage irritant qui persiste en Guyane selon un pourcentage effarant puisque, rapporté à l'échelle de la France, il correspondrait à une véritable catastrophe nationale ?

Quand l'incohérence s'allie à l'incompréhension des problèmes de l'outre-mer, à l'omnipotence des dirigeants qui, à des milliers de kilomètres, régissent sans juger qu'il soit besoin d'une consultation préalable, l'information étant dispensée *a posteriori*, comment éviter les absurdités ?

Au moment où des crédits sont investis en Guyane pour mener des études en vue de l'implantation d'une économie sucrière, un aveu touchant de pureté est inséré dans une publication des services du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer, le CENADDOM. Cet aveu fait la confiance suivante : « Aux Antilles tous les efforts qui ont été faits ont été vains. Depuis 1962, leur production sucrière n'a cessé de diminuer et cela malgré l'intégration dans l'organisation du Marché commun ».

Quand les difficultés de la production antillaise ne sont pas résolues, pourquoi entreprendre de nouvelles actions analogues, vouées à de prévisibles échecs, dans un pays comme la Guyane où d'autres cultures, celles du soja et du café par exemple, peuvent constituer une source de revenus pour les agriculteurs et pour le pays ?

Si un plan pour la Guyane avait dû effectivement voir le jour, à l'initiative des Guyanais — qui, pour l'instant, reçoivent de simples informations lors de réunions éclair — il est hors de doute que les projets de culture et d'élevage n'auraient pas été l'apanage des sociétés d'Etat. La promotion des agriculteurs guyanais les plus valables aurait été favorisée, des moyens financiers suffisants et l'assistance technique permanente étant mis à leur disposition.

Mais la départementalisation ouvre la porte aux discriminations choquantes entre les migrants venant de France dépourvus de moyens personnels, gratifiés dès leur arrivée de terrains, de primes, de subventions et de prêts sans exigence de garantie et de caution, et les agriculteurs du pays dont la capacité financière est la condition *sine qua non* pour l'octroi des mêmes avantages.

On feint, bien entendu, d'ignorer, d'une part, que l'agriculteur guyanais est sans ressources, victime de l'inorganisation chronique du secteur agricole, et appartient à la classe laborieuse la moins rémunérée, et, d'autre part, que beaucoup de ceux que l'on désigne sous le vocable de migrants ne sont rien d'autre que des chasseurs de primes et de subventions.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. D'ailleurs, l'expérience prouve que l'on feint seulement d'encourager une production locale qui, dès qu'elle existe, subit la concurrence des importations françaises et surinamennes. Les cultivateurs guyanais en font les frais.

Le problème demeure insoluble dans l'état actuel de la législation.

De même, les éleveurs de volailles ne sont-ils pas exposés à la mévente de leur production de poulets et d'œufs frais, concurrencée par les importations françaises ?

Les producteurs de citrons verts sont victimes des mêmes inconvénients, le marché français étant alimenté par des importations étrangères en toute priorité.

Les industriels sont, eux aussi, victimes de la concurrence, des importations françaises et d'un dumping brutal et sans remission, alors que, pendant longtemps, on a insisté, en les déplorant, sur l'absence d'initiatives et le manque de dynamisme des Guyanais.

Faut-il vanter, dans ces conditions, les vertus de la départementalisation aux chômeurs, hommes et femmes, qui ne reçoivent même pas la compensation des indemnités de chômage ?

Faut-il persuader les travailleurs d'un secteur privé qu'il est juste et humain que le prix de leur travail horaire corresponde au SMIC applicable en France, mais avec un abattement de 15 p. 100, quand le Gouvernement accorde au secteur public une majoration de 40 p. 100 correspondant au coût de la vie ?

Pourtant, nul n'ignore que le SMIC guyanais n'a plus de concordance avec le minimum vital à partir du moment où les prix des marchandises importées de France augmentent constamment.

Au plan local, un consensus existe pour que soit déterminé un SMIC local en fonction, d'une part, d'une liste d'articles correspondant à la consommation locale, d'autre part, des prix pratiqués sur le marché local. On attend de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, l'agrément de cette méthode nouvelle de fixation du SMIC. Il est d'autant plus nécessaire d'agir vite que, jouissant d'un monopole extravagant, les compagnies maritimes s'arrogent le droit de majorer le taux du fret à leur guise. C'est ainsi qu'une hausse de 18 p. 100 a été décidée, applicable à compter du 1^{er} février 1978.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Non !

M. Léopold Heder. J'ai en main la note d'information aux commerçants de Guyane, qui me l'ont envoyée.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Léopold Heder. Cette hausse aura une incidence sensible sur le panier de la ménagère.

En définitive, comment sont gérées les affaires guyanaises ? Nul, en Guyane, ne saurait le dire avec précision, car le régime départemental débouche sur la centralisation et la domination. C'est, il faut le reconnaître, le cadre le moins approprié qui soit pour permettre de résoudre les problèmes spécifiques du sous-développement dans un pays éloigné qui a ses caractéristiques propres, inhérentes à la géographie et à l'environnement.

Il nous est revenu, par suite d'indiscrétion, puisque la représentation locale est sans fonction, que l'Etat centralisateur, qui demeure insensible à l'angoisse des jeunes Guyanais, assure, au Surinam, le financement de plusieurs actions économiques évaluées à 500 millions de francs. Il s'agirait d'une indemnité couvrant la valeur d'une partie du territoire guyanais revendiqué par nos voisins. La départementalisation abrite de bien ténébreuses affaires ! Elle sacrifie souvent nos intérêts, et son application pendant trente ans en Guyane a provoqué, de nos jours, un véritable blocage de la situation économique, sociale et culturelle des Guyanais.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. C'est de cette méthode d'administration dont parlait François Mitterrand, à l'Assemblée nationale, en la dénonçant comme perpétuant, sous une forme insidieuse, le pacte colonial.

Le Gouvernement lui-même n'est pas sans ressentir le malaise que la départementalisation suscite chez les populations d'outre-mer, si bien qu'il se voit contraint, à intervalles réguliers, de revêtir ce mot de départementalisation, qui évoque de plus en plus la cause du freinage de l'expansion de nos pays, d'une auréole nouvelle destinée à tromper les impatiences et à créer un train d'espérances nouvelles.

Après le mythe de la « départementalisation adaptée », celui de « l'approfondissement de la départementalisation » a fait son apparition, pour céder peu après la place à la « départementalisation économique », slogan aussi inefficace que les précédents, remplacé par ce que vous dénommez, monsieur le secrétaire d'Etat, « la maturité de la départementalisation », qui, d'après vous, constitue la dernière étape bienheureuse de l'évolution des hommes et de la prospérité de nos pays.

Toute cette stratégie n'arrête pas le vent de l'histoire, ni n'estompe les aspirations légitimes des peuples. C'est cette évolution irréversible que vous avez constatée avec quelque surprise, quand le président du conseil général de la Guyane, dont vous proclamiez, en vous flattant, les thèses départementales, a déclaré, à la face du Président de la République, que la situation guyanaise exigeait des réformes politico-administratives...

M. le président. Monsieur Heder, veuillez conclure, je vous prie. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Léopold Heder. ... se traduisant par la mise en place d'une assemblée unique et d'un exécutif local.

Pour ma part, je ne vois rien qui pourrait un jour abolir la conscience qu'ont les Guyanais de leur maturité intellectuelle, de leur expérience du pays dont ils connaissent bien les gens et les choses, de leur aptitude à gérer eux-mêmes leurs affaires, comme ils l'ont excellemment fait durant cinq années consécutives, pendant la dernière guerre, lorsque la Guyane a été totalement coupée de la France.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. Pour moi et pour les Guyanais que je représente, la véritable démarche vise une échéance, celle de mars 1978, et la perspective d'une victoire des forces démocratiques de la gauche française. C'est à ce moment que le pouvoir nous sera donné de repenser nos problèmes en toute responsabilité et en toute dignité, de déterminer librement notre statut

local, de disposer de notre propre législation librement votée par l'assemblée élue d'une collectivité territoriale nouvelle, librement exécutés par un pouvoir qui en soit l'émanation.

Les forces démocratiques de la gauche française auront une grande et exaltante mission, que le Gouvernement actuel n'a pas su ni voulu assumer, celle de nous tendre la main pour nous comprendre, pour nous aider et pour nous aimer, suivant le principe humain contenu dans ce proverbe : « Si tu donnes un poisson à un homme qui a faim, tu le nourriras un seul jour, mais si tu lui apprends à pêcher, tu le nourriras toute sa vie. » (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. Monsieur Heder a largement épuisé le temps de parole qui était accordé au groupe socialiste. Mais je suis trop libéral pour ne pas donner la parole à M. Pen. Je lui demande toutefois d'être bref.

M. Albert Pen. Je vous remercie, monsieur le président. Je serai aussi bref que mon nom. (Sourires.)

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voici donc revenu l'occasion annuelle de participer à ce dialogue de sourds : la discussion du budget des départements d'outre-mer.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Albert Pen. J'avoue en être las et bien près de m'abstenir, comme l'avait fait, dans les dernières années de son mandat, mon prédécesseur, M. Henri Claireaux.

A quoi bon, en effet, répéter chaque année les mêmes considérations sur le port, la pêche, le tourisme... et ne rencontrer, finalement, de la part du représentant du Gouvernement, que commiseration apitoyée ou reproches ennuyés, selon son humeur ou le volume des crédits dont il dispose ?

J'ai parlé d'un dialogue de sourds. Il suffit de relire les récents débats de l'Assemblée nationale consacrés aux crédits des départements d'outre-mer. Les rapporteurs de la majorité et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous « gargarisez » de chiffres pour vanter l'augmentation du niveau de vie individuel — « le meilleur baromètre » selon vous — tandis que les représentants de l'opposition se réfèrent, eux, et je cite par exemple M. Ibéné, « au déclin de l'appareil productif, à travers un régime de régression assistée ».

Tout le débat est là, dans ces deux citations !

Peut-être, après tout, le Saint-Pierrais-et-Miquelonnais moyen vous aprouve-t-il, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir fait de lui, descendant des rudes pêcheurs bretons ou basques, ce fonctionnaire ou ce chômeur, avide des gadgets de notre société de consommation ! Peut-être est-ce pour cela que mes compatriotes, soucieux de leur bien-être, ont assez régulièrement élu, à chaque législative, n'importe quel parachuté majoritaire promettant l'extension de la bienheureuse assistance métropolitaine !

Mais vous savez aussi qu'ils m'élisent, non moins régulièrement, aux assemblées locales et au Sénat, pour être — si je puis le dire sans trop de vanité — « la voix de leur mauvaise conscience ».

Responsable élu, j'ai en tout cas le devoir de regarder plus haut et plus loin que l'horizon politique immédiat et de joindre ma modeste voix à celle d'Aimé Césaire pour répéter que mes compatriotes ne veulent plus apparaître comme « d'éternels mendiants », qu'ils réclament, avant tout, « le droit au travail ».

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Albert Pen. A la tribune de l'Assemblée nationale, M. Sablé, lui, s'est extasié sur le volume des crédits attribués à mon archipel, crédits ramenés, comme d'habitude — je le cite — « au nombre d'habitants et à la faible superficie ». Il oublie que malgré tous ces crédits dispensés depuis vingt ans, l'agriculture a totalement disparu, la pêche périclité, le chômage s'installe.

Face à cette réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, que pèsent vos chiffres ?

Ils vous servent, à l'exemple du rapporteur RPR de l'Assemblée nationale, à vous étonner de l'apparente ingratitude des élus locaux, accusés — je le cite — « d'entretenir une certaine agitation politique » pour s'opposer à la départementalisation imposée.

Quelle audace, n'est-ce pas, de faire de la politique, au lieu de se réjouir avec vous — c'est encore une citation dont je vous prie de m'excuser — « du nombre des réfrigérateurs, des postes de télévision, des voitures... »

Dans quelques années, les vingt-cinq kilomètres de route de Saint-Pierre-et-Miquelon disparaîtront sans doute sous la « bagnole », mais vous n'y trouverez plus un ouvrier, plus un pêcheur ! Nous commençons même à nous demander, en voyant

débarquer toujours plus de fonctionnaires métropolitains, si l'on y retrouvera les Saint-Pierrais-et-Miquelonnais, quand la départementalisation dont nous ne voulons pas sera achevée !

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Albert Pen. Exagération, monsieur le secrétaire d'Etat ? A « peine », si j'ose dire ! (Sourires.)

Je suis amer, c'est vrai, parce que, défendant la dignité de mes compatriotes, je n'ai trop souvent rencontré à Paris — sauf peut-être pendant l'intermède Stasi — que l'incompréhension ou le dédain. J'étais naïf sans doute de croire que l'on pouvait trouver, au sein de la droite au pouvoir, des interlocuteurs soucieux d'autre chose que de leur intérêt électoral !

C'est la dernière fois, je l'espère fermement, que je m'adresse, du haut de cette tribune, à l'un de ses représentants. Je n'ai plus d'espoir dans un régime qui n'a guère développé que l'assistance, conduisant ainsi une population fière d'elle-même à une impasse économique telle qu'elle n'a plus le choix que dans la soumission confortable — et encore, pas pour tous ! — ou dans une révolte qui paraîtrait, bien sûr, incompréhensible. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs, je voudrais d'abord, tout en me félicitant de retrouver des interlocuteurs avec lesquels j'ai l'habitude de dialoguer, même s'ils formulent des critiques, saluer les quatre nouveaux sénateurs qui se sont exprimés, avec beaucoup de compétence d'ailleurs, au cours de ce débat : MM. Lise, Valcin, Dagonia et Henry.

Je rappellerai à M. Gargar, qui était le premier intervenant, que le budget des départements d'outre-mer — d'autres orateurs, heureusement, l'ont reconnu — ne représente qu'un dixième de l'effort accompli par l'Etat en faveur de ces départements. Il ne faut pas l'oublier quand on cite les chiffres.

Ma deuxième remarque intéresse le FIDOM local. Je répéterai à M. Gargar que le Gouvernement a décidé, voici dix jours, que le FIDOM local représenterait désormais 50 p. 100 du FIDOM. La critique qu'il a formulée, quant à la réduction du FIDOM local, ne pourra, par conséquent, plus être renouvelée. Ce pourcentage de 50 p. 100 sera désormais automatique.

M. Gargar a ensuite critiqué les équipements publics dont les départements d'outre-mer, du moins d'après ce qu'il dit, seraient insuffisamment pourvus.

En réalité, lorsqu'on se rappelle ce qu'ils étaient il y a trente ans et que l'on voit le nombre d'écoles, de CES, d'hôpitaux, de routes, qui ont été construits, on peut, certes, considérer qu'il reste encore beaucoup à faire, mais critiquer l'état des équipements publics dans les départements d'outre-mer n'est pas très sérieux.

Les ministres européens, toutes tendances confondues, qui se trouvaient dans les départements antillais la semaine dernière ont été, au contraire, stupéfaits par le nombre et la qualité des équipements publics de votre département.

En ce qui concerne le problème de la démographie, je vous demanderai de ne pas faire de démagogie. Chacun sait fort bien qu'il était nécessaire que le Gouvernement prenne des mesures pour freiner l'augmentation démographique qui était celle de ces départements voici quelques années. Bien sûr, en France métropolitaine, nous poursuivons la politique inverse, mais s'agissant des départements d'outre-mer, vous savez très bien que, si la population avait continué à augmenter comme elle l'a fait ces trente dernières années, aucune solution économique n'aurait pu être trouvée. Il était donc tout à fait naturel, soit par le biais de l'émigration, soit à l'aide des mesures prises en matière de contraception de changer le rythme démographique.

Vous avez critiqué l'Europe, monsieur Gargar. Mais si les départements antillais n'en faisaient pas partie leurs chances seraient très restreintes. N'oubliez pas que la culture essentielle de votre département, la canne à sucre, aurait depuis longtemps disparu de la Guadeloupe si le prix européen, qui d'ailleurs a été amélioré par des aides nationales, n'avait pas été appliqué.

Certes, la canne à sucre dont la production s'est stabilisée en Guadeloupe cette année par rapport à celle de l'année antérieure, n'a pas connu une très grande progression ces dernières années aux Antilles, contrairement, d'ailleurs, à la Réunion.

Le phénomène n'est donc pas lié, je le dis en passant, au système départemental. Quand M. Heder critique le système départemental, je lui fais remarquer que pour l'agriculteur, avec le même système, la canne à sucre augmente à la Réunion et diminue aux Antilles. Il ne faut pas juger la départementalisation, soit en bien, soit en mal. Il faut d'abord essayer de voir les réalités.

La canne à sucre, à la Guadeloupe, aurait pu connaître une production plus importante. Malheureusement, monsieur Gargar, des grèves politiques ont, pendant un mois et demi, empêché le démarrage de la coupe de canne, ce qui a entraîné pour votre département une production globale inférieure à ce qu'elle aurait pu être.

Quant aux avantages sociaux dont vous dites qu'ils seraient maintenus si l'autonomie existait, je suis obligé de vous répondre que c'est inexact. Les avantages sociaux ne sont pas donnés par le Gouvernement. Ils résultent de l'appartenance des habitants des départements d'outre-mer à une communauté nationale et donc à un certain nombre de caisses qui appartiennent intégralement à la nation française, ce qui leur permet de bénéficier d'un certain nombre d'avantages sociaux.

Il est évident que, s'ils sortaient du cadre départemental, automatiquement, comme s'est le cas d'ailleurs pour les territoires d'outre-mer, ils n'auraient pas droit aux avantages, puisqu'ils ne participeraient pas aux charges. Par conséquent, c'est une évidence que de le dire. Je le répète, les avantages sociaux sont possibles parce que les habitants de ces départements participent aux charges en tant que citoyens d'une même nation.

On ne peut pas, comme l'a déclaré M. le Président de la République, souhaiter l'autonomie d'un côté sans savoir qu'elle existera de l'autre. L'autonomie de la Guadeloupe vis-à-vis de la France est possible. Mais alors il y aura également autonomie de la France à l'égard de la Guadeloupe. C'est évident et naturel.

Dans votre intervention, monsieur Gargar, vous avez nettement montré qu'en réalité votre thèse devait conduire au terme d'une évolution à l'indépendance de la Guadeloupe et que c'était votre objectif. Cela n'est d'ailleurs pas en contradiction avec la position du parti communiste français qui a précisé que les départements d'outre-mer devaient faire partie de la politique étrangère de la France et qui d'ailleurs ne reconnaît même pas le parti communiste de votre département comme un parti communiste français, mais comme un parti communiste que l'on doit assimiler aux partis communistes étrangers, comme s'il s'agissait du parti communiste bulgare ou tchèque.

Je dirai à M. Lise qui intervenait pour la première fois dans ce débat qu'il a fait une présentation très claire des problèmes économiques de son département et des départements d'outre-mer, et qu'il a eu raison. Je rejoins ce qu'il a dit en ce qui concerne le FIDOM ou l'artisanat.

Je lui indique également qu'en France métropolitaine, cette année, les crédits d'équipement de tous les ministères ont diminué de 18 p. 100. Par conséquent, il ressort de la comparaison avec les départements de la métropole que les chiffres sont moins mauvais qu'on ne pouvait le redouter.

Monsieur Lise, vous avez souhaité la tenue d'une réunion avec les parlementaires pour mettre au point les mesures de décentralisation ou de déconcentration. Je suis d'accord sur votre proposition. Je provoquerai cette réunion dans un délai assez bref de façon qu'un certain nombre de mesures de déconcentration et de décentralisation qui ont été décidées soient appliquées le plus rapidement possible et de la façon la plus réaliste.

Vous souhaitez une meilleure présentation du budget qui permette de voir clairement les crédits qui sont accordés par le secrétariat d'Etat et ceux que l'Etat délègue aux départements d'outre-mer dans leur ensemble. Je sais que la commission des finances a déposé un amendement qui me paraît tout à fait favoriser cette présentation plus claire. Nous le discuterons tout à l'heure, mais je crois pouvoir vous dire, dès maintenant, que la rédaction de cet amendement me convient.

M. Valcin a fait une intervention courageuse, car il a très nettement indiqué que les départements d'outre-mer avaient une fois pour toutes fait leur choix.

Je profite de cette question pour répondre à M. Boucheny qu'il me paraît assez mal placé pour parler d'autodétermination. En effet, le parti communiste, en faisant relever dans le programme commun les départements d'outre-mer de la politique étrangère et en considérant les partis communistes d'outre-mer comme des partis étrangers, a clairement montré son choix de voir ces départements aller vers l'indépendance. A partir du moment où l'on prédétermine le choix des autres, on ne peut pas parler d'autodétermination. Il y a là une contradiction qui n'échappe à personne. Ayez au moins la franchise de votre position en disant que, lorsque vous parlez d'autodétermination, vous estimez qu'elle doit conduire nécessairement à un cheminement qui confirmera le fait que les départements d'outre-mer font partie dès maintenant de la politique étrangère de la France, et que les partis communistes de ces départements d'outre-mer sont des partis communistes que vous considérez déjà comme des partis communistes étrangers.

Et puis je vous demanderai, monsieur Boucheny, quel serait l'avenir économique, l'avenir psychologique de populations qui, tous les ans, tous les deux ans, verraient remettre en cause leur statut. Vous déclarez : « L'année prochaine, il n'y aura qu'à faire voter à nouveau les habitants de ces départements ou

faire se prononcer leurs représentants sur leur statut », en vertu de quoi il faudra recommencer l'année d'après. Pourquoi alors ne pas le faire tous les jours pour être sûr que l'on ne s'est pas trompé la veille ?

A partir du moment où les populations ont non seulement affirmé leur volonté de rester françaises, car leur statut les rapproche de plus en plus des Français de la métropole, on n'a pas le droit, vis-à-vis d'elles, de remettre en cause, sans arrêt, leur statut, et M. Valcin a eu raison de vous répondre par avance.

Cela dit, M. Valcin a traité des vrais problèmes qui se posent à l'économie de ces départements. Il en a évoqué certains qui viennent d'être réglés, par exemple la couverture sociale des artisans et des commerçants, auxquels le Gouvernement vient de décider d'appliquer non seulement les allocations familiales, mais l'allocation maladie. Par conséquent, sur ce point, il a satisfaction.

Monsieur le sénateur, je voudrais aussi vous faire remarquer au sujet de votre conclusion — ce thème a d'ailleurs été repris ensuite par un orateur — qu'une mise au point s'impose en ce qui concerne la comparaison avec la coopération. En effet, cette comparaison est en faveur des départements d'outre-mer, et de très loin. Le budget de la coopération, monsieur Valcin, a été, cette année, de trois milliards de francs pour l'ensemble des pays francophones d'Afrique et de Madagascar alors que les départements d'outre-mer ont reçu de l'Etat six milliards de francs. Comme ils n'ont eux que deux millions d'habitants, il est facile sur cette base de voir que le rapport est de 1 à 30 par habitant entre l'aide qui est donnée au titre de la coopération et celle qui est consentie au titre de l'appartenance, en tant que département d'outre-mer, à la communauté française. Ces chiffres méritent d'être connus. Ils montrent bien que le fait d'être un département français apporte sur le plan matériel — et je suis d'accord sur ce point avec M. Heder ce n'est pas suffisant — une contribution considérable, d'ailleurs normale, aux habitants.

M. Virapoullé a noté que le budget des départements d'outre-mer n'était en hausse que de 10 p. 100. C'est vrai, mais l'amendement qui sera discuté tout à l'heure montrera dans les années ultérieures que ce n'est pas l'augmentation du seul budget du secrétariat d'Etat de 4 p. 100 qui compte, mais l'ensemble qui, lui, est de 10 p. 100 et suit le développement général du budget de l'Etat.

Je rejoins M. Virapoullé à propos de la section locale du FIDOM. Il obtient satisfaction puisque, à partir de l'an prochain, cette section sera de 50 p. 100. Je partage, par ailleurs, l'analyse très serrée qu'il a faite de l'économie de la Réunion lorsqu'il a parlé des secteurs prioritaires : agriculture, pêche, petites et moyennes entreprises et artisanat.

Sur ces points, je m'efforcerai, dans les mois qui viennent, de lui montrer que tant l'agriculture que la pêche, les PME et l'artisanat font également partie des préoccupations prioritaires du Gouvernement.

Il a bien voulu, d'ailleurs, signaler qu'un certain nombre de mesures avaient déjà été prises dans ces domaines. J'en rappellerai quelques-unes.

Tout d'abord, à Bruxelles, sera prochainement décidé le transfert de 15 000 tonnes de quota sucre sur la Réunion. Les ministres européens venant des Antilles nous en ont donné l'assurance.

Ensuite, une mission est de retour de la Réunion, où elle a défini le prix de la canne à sucre et sa répartition. J'ai tout lieu de penser que vous aurez satisfaction.

Les ministres européens de l'agriculture, présents à Bruxelles, nous ont également affirmé que l'on pouvait envisager un relèvement du prix du sucre par un certain nombre d'actions qui réduisaient l'effet de la distance. Qu'il s'agisse de problèmes de stockage ou de pénétration, il y a là des progrès possibles à réaliser.

Pour les Hauts de la Réunion, qui doivent créer 5 000 emplois en quelques années, je vous précise que le décret sur la zone de rénovation rurale va prochainement être pris. Confirmé en conseil restreint, il sera, je crois, soumis à la signature des ministres à partir de lundi.

En ce qui concerne l'allocation d'aide publique, un progrès vient déjà d'être décidé. En effet, priorité est donnée à tous ceux qui viennent de perdre un emploi pour accéder au fonds que l'on appelait « de chômage » et que l'on va appeler désormais de « développement local ». Ils auront non seulement priorité mais, en outre, ils percevront une allocation supérieure au Smic.

Vous avez également attiré mon attention sur le prélèvement sur le riz. C'est un problème qui me préoccupe. Les ministres européens, lors de leur voyage aux Antilles, ont été très sensibles à mes arguments. Je crois pouvoir vous dire qu'en janvier ce problème devrait être résolu. Du moins je l'espère si j'en crois ce qui m'a été dit.

Quant à nos compatriotes expulsés de Madagascar, dont beaucoup souhaitent revenir en France, ils seront naturellement indemnisés. Je vous signale d'ailleurs que M. Galley était à Madagascar la semaine dernière.

Pour le Piton-de-la-Fournaise, l'attribution d'une somme de 2 500 000 francs a été décidée au dernier conseil restreint.

Enfin, monsieur Virapoullé, je tiens à vous remercier pour les sentiments que vous avez exprimés envers mon secrétariat d'Etat et envers ma personne, sentiments auxquels j'ai été très sensible.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de M. Boucheny puisque je lui ai opposé, tout à l'heure, les propos de M. Valcin. Je préciserai simplement à M. Boucheny que le nombre des chômeurs dans les départements d'outre-mer, où il ferait bien de se rendre, car son information me paraît vague, ne représente pas du tout la moitié de la population. Ce chiffre est tout à fait absurde. Certes, le nombre de chômeurs est élevé, je ne le conteste pas. Tout le monde le reconnaît, y compris les organisations syndicales.

A l'heure actuelle, dans chaque département d'outre-mer, pour une population active de l'ordre de 120 000 habitants, le nombre de chômeurs est de 15 000. Le taux est nettement plus élevé qu'en métropole, c'est vrai, mais il est, reconnaissons-le, très loin du taux de 50 p. 100, comme le prétendait M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Plus 30 000 émigrés.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Les émigrés sont, monsieur Boucheny, à l'honneur de la France, car ces personnes que vous qualifiez d'émigrées, en réalité, ne le sont pas. Le Français qui se rend dans un autre département n'est pas, jusqu'à nouvel ordre, un émigré. Les émigrés sont, au contraire, des habitants de ces départements qui, aux frais de l'Etat et donc des contribuables français se rendent en métropole. A peine arrivés, ils reçoivent une formation professionnelle et peuvent ensuite exercer une profession.

A l'heure actuelle, 98 p. 100 d'entre eux travaillent. Ils ne sont pas 30 000, comme vous le prétendez, mais 100 000 pour les quatre départements d'outre-mer. Il s'agit essentiellement d'Antillais et de Réunionnais qui travaillent dans les PTT ou à l'assistance publique et qui souhaitent rester, pour la plupart d'entre eux, en France métropolitaine. Voulez-vous me dire ou travailleraient ces Antillais et Réunionnais s'ils n'étaient pas membres de la communauté nationale ?

M. Serge Boucheny. C'est bien ce que je vous reproche d'ailleurs.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. M. Marcel Henry, qui s'exprimait pour la première fois devant le Sénat — c'était d'autant plus émouvant qu'il est le premier sénateur de Mayotte — a évoqué les problèmes de cette île. Je rejoins, d'ailleurs, la classification qu'il a faite des problèmes essentiels, c'est-à-dire les communications, le crédit, l'éducation, l'agriculture. Il s'agit, en effet, de domaines pour lesquels il faudra intervenir très rapidement.

Des crédits ont, d'ailleurs, été prévus à cet effet et, déjà, plusieurs réalisations ont vu le jour dans la plupart de ces secteurs — vous avez bien voulu le dire — que ce soit dans le domaine des communications ou de l'éducation. Les objectifs que vous avez fixés me paraissent tout à fait réalistes.

Le programme quadriennal adopté par le Gouvernement sera naturellement respecté. Je ne crois pas qu'il serait de bonne procédure de l'introduire dans le VII^e Plan, car celui-ci en est à sa troisième année d'exécution.

Il y aurait donc un déphasage difficile, mais je puis vous donner l'assurance que les procédures sont en place — elles vous seront d'ailleurs précisées — pour que ce programme soit respecté, comme le Premier ministre l'a demandé à chacun des membres du Gouvernement qui était concerné.

Ma conclusion sera la même que la vôtre, monsieur Henry. Il n'y a pas contradiction. Lorsque j'évoquais plusieurs possibilités d'avenir pour Mayotte, certaines ne l'étaient que pour mémoire.

L'avenir de Mayotte dépendra uniquement des Mahorais et de personne d'autre. Comme ils ont choisi une voie à une majorité telle qu'il est peu probable qu'ils en changent, il est bien certain que l'hypothèse la plus vraisemblable de l'évolution de Mayotte est celle qui doit la conduire à accéder à la départementalisation.

M. Dagonia a abordé un problème, c'est le plus important, à l'heure actuelle dans les départements d'outre-mer celui de l'emploi. Si les chiffres ne sont pas ceux que certains affirment, ils sont tout de même préoccupants. Je suis confiant, pour les années qui viennent. La situation ne me paraît pas insurmontable car la démographie, n'en déplaît à certains, ne marque plus, en effet, une progression trop forte.

De plus, des emplois se créent petit à petit, dans tous les secteurs. Ce n'est pas le Bumidom, vous avez eu raison de le dire, qui résoudra les problèmes de l'emploi — il constitue, certes, un moyen parmi d'autres — mais ce sera la réussite complète de la départementalisation qui implique la création progressive et régulière d'entreprises dans tous les secteurs que vous avez évoqués : l'agriculture, l'industrie, le tourisme. Reconnaissez, cependant, que ce n'est pas toujours facile, dans une conjoncture comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

La situation de l'emploi ne s'est pas aggravée de manière sensible dans les départements d'outre-mer, sauf depuis trois ans — et là je suis d'accord avec M. Virapoullé — dans le secteur du bâtiment, à la Réunion notamment, et ce, malgré la crise mondiale de l'emploi, je ne sais pas si vous l'avez observé.

En effet, un certain nombre d'emplois ont été créés, même si, en raison de la crise, d'autres ont été supprimés.

La caractéristique de l'évolution des départements d'outre-mer depuis trois ans, ce n'est pas la situation de l'emploi qui, je le reconnais, reste toujours préoccupante, c'est le fait que les structures économiques des départements d'outre-mer ont changé. D'abord, contrairement à ce que prétendent certains, les structures de l'importation et de l'exportation ont été modifiées, ainsi que le contrôle des prix.

Ensuite, désormais, les capitaux locaux, pour la première fois depuis trois ans, se sont investis sur place et non plus dans l'importation ou en France métropolitaine. C'est un fait important. Car le développement des départements d'outre-mer résultera peut-être de l'implantation d'un certain nombre d'entreprises métropolitaines mais, ne vous y trompez pas, il dépendra surtout de la confiance de la population et de ceux qui investiront sur place. En Martinique et en Guadeloupe, le nombre des petites entreprises est passé de vingt-cinq à plus de 100 en trois ans, parce que les gens ont confiance.

Si, tous les ans, on demande à la population de se prononcer sur son avenir politique, il y a peu de chances d'attirer les capitaux locaux.

M. Dagonia a eu raison d'évoquer un problème très important, celui de la réforme foncière. Il est vrai qu'elle a réussi à la Réunion, M. Virapoullé en est témoin, alors que les SAFER, organisées avec les mêmes critères, n'ont pas réussi dans les Antilles. C'est un problème qu'il faudra revoir.

J'espère que l'indemnité viagère de départ, mesure qui vient d'être décidée et qui permet, vous le savez, une certaine restructuration, sera de nature à améliorer la situation. Néanmoins, je partage l'avis de M. Dagonia, nous devons examiner les conditions dans lesquelles on pourrait relancer les SAFER aux Antilles. Je vais demander qu'une mission de l'agriculture se rende prochainement dans ce département pour examiner les causes de l'échec des SAFER, alors que l'opération a réussi à la Réunion.

Vous avez parlé de la pêche. Je n'y reviendrai pas.

Quant à la culture, elle fait partie des préoccupations du Gouvernement. Contrairement à ce que vous pensez, la culture s'est développée, certes grâce à l'éducation, mais surtout par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions spécifiques. Nous devons encore réaliser un effort dans ce domaine.

Vous avez parlé du sport, des équipements et des logements. Là aussi, de nombreux efforts restent à accomplir. C'est incontestable. Je connais comme vous les difficultés qui subsistent.

Nous n'avons pas oublié la Basse-Terre. La construction d'un deuxième poste à quai, vous le savez, sera bientôt entreprise. Par ailleurs, une étude sera effectuée à ma demande pour examiner dans quelles conditions, même avec la conteneurisation, le port de la Basse-Terre pourra fonctionner.

Enfin, quand on obtient des ministres européens que la banane reste soumise à un marché national, c'est bien là une action en faveur notamment de la Basse-Terre, puisque, vous le savez, c'est elle qui fournit la majeure partie de la production bananière de la Guadeloupe. Donc, ne vous inquiétez pas, monsieur le sénateur, nous n'oublions pas la Basse-Terre dans les prévisions et les actions du Gouvernement.

Je note en tout cas que, dans votre intervention, vous qui appartenez au parti socialiste, vous vous êtes toujours placé, en évoquant ce problème, dans le cadre départemental, et je me félicite de cette orientation qui permettra à ces départements de continuer leur marche en avant.

M. Heder a parlé ensuite du « rite » du budget, selon lequel, d'ailleurs, chaque année, ti récite une triste litanie qui exprime les sentiments du peuple guyanais, mais surtout sa propre opinion sur les problèmes de la Guyane.

La Guyane, pendant de nombreuses années, n'a pas connu — et M. Heder l'a fort justement remarqué — une évolution économique spectaculaire. Personne ne le conteste. Mais il a tort de démentir les faits, car, finalement, eux seuls comptent et non l'optimisme ou le scepticisme de mise.

Je signalerai que, deux ans après le lancement de ce plan, mille hectares — ce n'est tout de même pas rien et c'est la première fois que cela arrive en Guyane — viennent d'être défrichés cette année et donnés à des nouveaux cultivateurs.

En outre, vous le savez très bien, monsieur Heder, dans quelques semaines — et donc maintenant à un moment qu'il sera facile de contrôler — nous allons savoir si la grande industrie, qui doit transformer les conditions économiques de la Guyane, s'installera ou non. Cela ne dépend pas que du Gouvernement, je vous le dis très franchement, mais aussi de la réponse des industriels.

Monsieur Heder, vous pouvez croire que cette réponse sera négative. Je veux être plus optimiste. Attendons. Ce sont les faits qui, dans quelques semaines, nous donneront tort ou raison.

Le Gouvernement a prévu 350 millions de francs sous forme d'emprunt pour accompagner cet accord de l'industrie de réaliser ces équipements. Ce ne sont pas des sommes négligeables.

Je crois que, pour la Guyane, ce qui a été fait depuis quelques semaines ou depuis quelques mois montre bien que l'on s'oriente vers le développement. Bien sûr, on n'en ressent pas tous les effets en un an, deux ans ou trois ans. Il faut que tout soit mis en place. Je crois qu'il serait à la fois injuste et déplacé de tenir les mêmes propos que voilà dix ans.

Vous avez parlé de la protection qu'il a fallu assurer aux Hmongs. Vous avez peut-être eu tort d'en parler, monsieur Heder, parce que, en effet, cinquante familles venant du Viet-Nam souhaitaient s'établir en Guyane et qu'au nom de la solidarité internationale, la France a cru devoir honorer cette demande et a accepté que ces cinquante familles se rendent en Guyane.

Quelle histoire vous avez pu faire, vous et certains de vos amis, à l'égard de cette « invasion » de cinquante familles venues du Viet-Nam ! S'il a fallu prendre des mesures de protection, c'est parce que des menaces, monsieur Heder, avaient été proférées sur la vie de ces Hmongs qui venaient soi-disant envahir la Guyane. Maintenant, ils sont parfaitement installés à la satisfaction de tout le monde. Il y a eu, heureusement, un peu d'accalmie après cette émotion ridiculement déplacée à laquelle vous n'êtes peut-être pas tout à fait étranger, sinon vous, en tout cas certains de vos amis. Par conséquent, vous avez peut-être eu tort d'évoquer ce problème.

Vous avez ensuite attaqué la départementalisation, on ne sait pas très bien pourquoi, ni sur quelles bases. Vous êtes parti du sucre. C'est assez curieux, car c'est précisément la départementalisation qui a permis le maintien du sucre à la Guadeloupe et son développement à la Réunion. Pourquoi avoir choisi le sucre ? J'avoue n'avoir pas très bien suivi votre raisonnement. En tout cas, soyez persuadé que c'est par l'intégration désormais dans l'Europe que l'agriculture de ce département pourra connaître à la fois des débouchés et des moyens suffisants. Votre analyse pour vous attaquer à la départementalisation n'a été probante ni sur le plan économique, ni sur le plan théorique.

Vous avez ensuite prétendu que le taux de fret allait augmenter, selon le désir des armateurs, de 18 p. 100. Les armateurs ont proposé effectivement cette augmentation, mais le Gouvernement l'a refusée. Par conséquent, il n'y aura pas au 1^{er} février une augmentation de 18 p. 100 du taux de fret, monsieur Heder.

Enfin, avez-vous dit, il n'y a pas que l'aide matérielle ; il y a aussi les sentiments. Sur ce point, vous avez eu raison et je rejoins votre conclusion. En effet, il ne suffit pas, monsieur Heder, d'apporter des aides matérielles, qui sont souvent insuffisantes ; il convient d'entretenir une solidarité morale. Vous avez raison d'affirmer que des liens affectifs doivent exister entre des hommes qui appartiennent à une même communauté.

En revanche, vous n'avez pas le droit de prétendre que ces liens affectifs ne sont pas possibles avec ceux qui ont des opinions contraires aux vôtres. En effet, la valeur de la démocratie est fondée sur le respect aussi bien de ses adversaires que de ses partenaires. Or, si vous semblez, quant à vous, rejeter systématiquement tous ceux qui, politiquement, ne sont pas de votre avis, sachez qu'en France métropolitaine on peut être d'un avis contraire et éprouver pour vous de l'affection.

M. Pen n'a guère parlé — il avait, certes, le devoir de faire ce soir une intervention courte — des problèmes précis qui se posent à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il semble n'avoir pas voulu le faire parce qu'il s'est dit que c'était inutile. Je crois qu'il a eu tort.

Je vais lui donner des exemples récents. Le conseil restreint a pris des décisions pour Saint-Pierre-et-Miquelon à la suite d'un certain nombre de requêtes formulées d'ailleurs par lui-même et par d'autres. Je pense, par exemple, à la nouvelle piste d'aviation de 1 600 mètres qui entrera en service dès 1978 et qui reliera Saint-Pierre-et-Miquelon au Canada et aux zones avec lesquelles ce département fait la plus grande partie de son commerce. Le conseil restreint a également décidé la poursuite de la construction du quai en eau profonde nécessaire à cet archipel et l'octroi d'une aide aux pêcheurs. Comme vous le

voyez, nous pensons aussi aux activités économiques et nous pensons soutenir d'autres catégories que celles dont vous parlez. Eh bien ! les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, comme d'ailleurs leurs homologues canadiens, contrairement aux pêcheurs européens et par dérogation, recevront une aide directe.

Vous avez peut-être eu tort de ne pas la demander : vous en auriez eu le bénéfice. En tout cas, vous avez le bénéfice de l'information.

Monsieur Pen, si Saint-Pierre-et-Miquelon est devenu un département, c'est peut-être aussi par souci, dans un monde difficile, d'avoir un statut qui énonce clairement au monde que cet archipel fait bien partie, de manière définitive, de la collectivité nationale et que nous saurons trouver, aussi bien dans la législation française que dans la législation européenne, les dérogations et les adaptations qui s'imposent.

Par conséquent, ne rejetez pas systématiquement le dialogue, continuez à parler des vrais problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon et vous pourrez, contrairement à ce que vous semblez penser, être plus entendu que vous ne le croyez.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je voulais apporter à chacune de vos interventions. Conscient des difficultés qui subsistent, notamment en matière d'emploi, mais conscient également de l'effort et des progrès qui ont été réalisés, pas seulement par la France métropolitaine, mais aussi par les ressortissants et les habitants de ces départements pour participer à l'essor de leurs départements respectifs, c'est avec beaucoup de confiance et d'espérance que je vous demande de voter les crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.*)

M. Léopold Heder. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Je tiens à répondre à M. le secrétaire d'Etat qu'il n'a pas pu trouver dans mes précédentes interventions ce que j'ai dit au sujet du plan, étant donné qu'il s'agit d'une note des 4 et 5 novembre 1977 rédigée par le comité économique et social à la suite d'une mission à laquelle participait le préfet de la Guyane. C'est un document que vous auriez dû avoir en main.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je l'ai dans la tête !

M. Léopold Heder. L'IRAT recommence les mêmes études qu'autrefois. Les membres du bureau voulaient voir à l'œuvre des agriculteurs guyanais, mais ils n'ont vu que des exploitations métropolitaines. Pourtant, le président est un membre de votre majorité.

En ce qui concerne les agriculteurs guyanais, ils font un travail très apprécié, mais on exige d'eux trop de garanties : hypothèques sur les biens, contrats de production de cinq ans.

En ce qui concerne le bétail, son état semble avoir déçu les uns et les autres. Les bêtes méritent d'être suivies avec prudence et les étables gagneraient à toujours rester allumées la nuit à cause du danger certain que représentent les vampires de la forêt. Il semble que les premières bêtes qu'on devait recevoir de Colombie étaient certainement plus belles que celles que nous avons eues.

Par défaut de concertation, il semble que la chambre d'agriculture ne soit pas bien informée des diverses phases du déroulement du plan agricole. On se plaint de ce qu'il y a des tentatives d'élevage et des importations de bétail, mais nous manquons de vétérinaires : il n'y en a qu'un pour toute la Guyane ! Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le secrétaire d'Etat.

Aussi suis-je surpris de ce que vous ayez pu trouver le sens de mon propos dans mes précédentes interventions. Il faudrait tout de même, lorsque vous venez dans cette assemblée, nous dire des choses qui correspondent à la réalité.

Je tiens à vous répondre en ce qui concerne les Mhongs. La Guyane — vous le savez fort bien — est un carrefour de races. Nous avons chez nous des Chinois, des Libanais, des Hindous et toutes ces populations s'entendent parfaitement. Les Guyanais — vous le savez aussi — ont la réputation de savoir allier aux lois de l'hospitalité une gentillesse extrême.

Mais la décision qui a été prise par la plupart des syndicats, par les organismes privés, par le conseil municipal, par l'association des maires était dirigée contre votre autoritarisme, contre votre dirigisme. Vous avez dit : « Cela se fera envers et contre tout ! » Nous avons simplement proposé que cela se fasse dans un autre temps.

Nous avons, en effet, préféré considérer la situation misérable de la population de base. Lorsque vous venez en Guyane, vous ne voyez que les fonctionnaires, mais, à l'heure actuelle, les Guyanais qui composent la population de base ont cinquante centimètres d'eau dans les taudis où ils vivent.

Nous avons dit : soyons sérieux. Apportons des solutions aux problèmes de ceux dont nous avons la charge. L'humanitarisme commence à l'intérieur de la Guyane.

Telles sont les raisons pour lesquelles ces manifestations ont eu lieu.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Avec des menaces de mort !

M. Albert Pen. Je demande la parole.

M. le président. Je ne peux pas vous la donner, mon cher collègue. En vertu de l'article 37 du règlement « un sénateur peut toujours obtenir la parole... immédiatement après un membre du Gouvernement... ». M. Heder ayant déjà répondu au Gouvernement, je suis navré de ne pouvoir vous la donner.

M. Albert Pen. Et pour explication de vote ?

M. le président. Je ne mets rien aux voix pour le moment, mais vous la demanderez en temps utile.

Nous allons examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C, ainsi que l'article 68.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 8 703 091 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 853 618 francs. »

M. Albert Pen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Soyez rassuré, monsieur le président : je vais être très bref.

Je ne veux pas laisser dire à M. le secrétaire d'Etat que je n'ai pas traité les vrais problèmes simplement parce que je n'en ai pas parlé ici. Vous savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat — vous avez cité l'exemple de la pêche — que, depuis plus d'un mois et demi, je réclame cette solution à votre directeur des départements d'outre-mer et à votre directeur de cabinet. Je leur ai même conseillé d'imiter ce qu'avait fait le conseil général en ce qui concerne la petite pêche.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous en donne acte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V, autorisations de programme, 680 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI, autorisations de programme, 234 351 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 45 868 000 francs. » — (Adopté.)

Le groupe communiste a voté contre l'ensemble de ces crédits. Je lui en donne acte.

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 142 rectifié, MM. Blin et Jager, au nom de la commission des finances, proposent, avant l'article 68, d'insérer le nouvel article suivant :

« Chaque année, sera joint au document annexé à la loi de finances retraçant les prévisions globales du budget des départements d'outre-mer au titre des ministères techniques, un état regroupant pour chacun de ces ministères et par département le montant des crédits d'équipement utilisés et les principales actions ou opérations financées pour l'exercice écoulé et l'exercice en cours. Le même état sera établi pour les territoires d'outre-mer. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est l'amendement que j'avais annoncé tout à l'heure et auquel M. le secrétaire d'Etat a réservé un sort favorable. Ses dispositions, si vous l'adoptez, vous donneront des moyens d'information supplémentaires sur les crédits qui sont dévolus aux départements d'outre-mer.

L'état annexé à la loi de finances pour les départements d'outre-mer, qui retrace les prévisions de crédits budgétaires des ministères techniques, est établi de façon globale pour l'ensemble des départements d'outre-mer et ne donne pas suffisamment de précisions sur l'emploi de ces crédits.

Le présent amendement a pour objet de permettre d'apporter un complément d'informations par département et par ministère technique sur les crédits d'équipement des exercices écoulés et en cours.

M. le président. Je ne demande pas l'avis du Gouvernement puisque M. le secrétaire d'Etat a annoncé à la tribune qu'il acceptait cet amendement n° 142 rectifié.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel sera inséré dans le projet de loi avant l'article 68.

Article 68.

M. le président. « Art. 68. — A compter du 1^{er} janvier 1978, la taxe pour frais de chambres de métiers est perçue dans les départements d'outre-mer conformément aux dispositions applicables aux départements métropolitains. Toutefois, jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la taxe professionnelle dans les départements d'outre-mer, le droit additionnel est calculé sur la base d'imposition à la contribution des patentes. »

M. René Jager, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial. Monsieur le président, je voudrais donner une très courte explication sur cet article qui est très important, car si nous ne le votons pas, les chambres de métiers des départements d'outre-mer seront pratiquement privées de recettes et de moyens d'existence.

L'article 17-VI de la loi du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle avait différé l'application de cette loi dans les départements d'outre-mer au 1^{er} janvier 1977.

Tenant compte des difficultés provoquées en métropole par l'entrée en vigueur de la taxe professionnelle, l'article 5 de la loi de 16 juin 1977 aménageant la taxe professionnelle a repoussé au 1^{er} janvier 1979 l'entrée en vigueur de la loi dans les départements d'outre-mer.

Toutefois, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les chambres de métiers dans ces départements, il est proposé d'introduire dans ceux-ci, dès le 1^{er} janvier 1978, l'application de l'article 13-III de la loi du 29 juillet 1975 susvisée relatif aux nouvelles modalités de calcul de la taxe pour frais des chambres de métiers, sauf à substituer jusqu'au 1^{er} janvier 1979 les bases de calcul de la patente aux bases de la taxe professionnelle pour le calcul du droit additionnel.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, j'approuve les propos de M. le rapporteur.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 68.

(L'article 68 est adopté.)

M. le président. Nous avons ainsi terminé l'examen des dispositions concernant les départements d'outre-mer.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 111, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte, signé à Paris le 15 juillet 1975.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 112, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 113, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au règlement du contentieux financier entre les deux pays, consigné dans le procès-verbal signé à Paris le 26 janvier 1977.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 115, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Bernard Legrand une proposition de loi tendant à favoriser l'exercice des mandats des membres des conseils municipaux, des conseils généraux et des établissements publics régionaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 109, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Michel Chauty et Robert Laucournet une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 74-1117 du 27 décembre 1974, modifiée par la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976, relative aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 110, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Michel Giraud, Charles Pasqua et les membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés une proposition de loi tendant à améliorer le statut de l'élu local.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 114, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mes chers collègues, il est deux heures du matin. Je pense, dans ces conditions, que nous pourrions fixer l'heure de la séance de ce matin à onze heures.

M. René Jager. Disons dix heures trente, monsieur le président.

M. le président. Transigeons à dix heures quarante-cinq. (*Sourires.*)

Je pense que le Sénat voudra se rallier à cette proposition. (*Assentiment.*)

Voici donc quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au samedi 3 décembre 1977, à dix heures quarante-cinq et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale. — (N° 87 et 88 [1977-1978]. — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Territoires d'Outre-Mer : M. René Jager, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 31).

Culture et environnement :

III. — Tourisme :

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 7).

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 90, tome XIV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 3 décembre 1977, à deux heures.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Francou a été nommé rapporteur du projet de loi n° 106 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'indemnisation des Français d'outre-mer dépossédés de leurs biens.

M. Blin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 111 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, de finances rectificative pour 1977.

M. Blin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 113 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, de finances rectificative pour 1977.

COMMISSION DES LOIS

M. de Cutillo a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 106 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'indemnisation des Français rapatriés dépossédés de leurs biens, dont la commission des finances est saisie au fond.

QUESTIONS ECRITES

REMISES à LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 DECEMBRE 1977

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Construction d'une Europe de l'éducation.

24849. — 2 décembre 1977. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir préciser les mesures qu'il entend proposer pour accélérer la construction d'une Europe de l'éducation. Il attire son attention en particulier sur la nécessité d'une telle action en l'esprit des traités dans la perspective d'une élection directe du Parlement européen au suffrage universel. Il lui demande à cet effet de bien vouloir préciser les compétences respectives des institutions communautaires et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de l'éducation. Dans le souci d'une coordination souhaitable des travaux et d'une affectation rationnelle des ressources, il aimerait connaître la répartition des activités dans les domaines de la jeunesse, de la reconnaissance des diplômes, de l'enseignement des langues vivantes et de la protection du patrimoine architectural.

Centres d'appareillage pour handicapés : extension.

24850. — 2 décembre 1977. — **M. Pierre Vallon** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser si elle compte étendre à d'autres régions de sécurité sociale les expériences déjà réalisées à Nantes et à Nancy, de commissions et de centres d'appareillage pour personnes handicapées, gérés directement par les organismes de sécurité sociale, ainsi que le suggère l'inspection générale des affaires sociales dans son rapport annuel pour 1976.

Handicapés : mise en place des organismes de reclassement.

24851. — 2 décembre 1977. — **M. Joseph Yvon** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les dispositions qu'elle compte prendre, tendant à mettre en place l'échelon régional de conception et d'impulsion en matière de reclassement des personnes handicapées, ainsi que le suggère le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales.

Handicapés : crédits pour les commissions de reclassement.

24852. — 2 décembre 1977. — **M. Louis Virapoullé** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les dispositions qu'elle compte prendre tendant à permettre de dégager les moyens nécessaires à la mise en place des commissions techniques d'orientation et de reclassement des personnes handicapées, prévue par la loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975, ainsi que le suggère l'inspection générale des affaires sociales, dans son rapport annuel pour 1976.

Handicapés : développement des ateliers protégés.

24853. — 2 décembre 1977. — **M. Georges Treille** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les dispositions qu'elle compte prendre tendant à favoriser le développement des ateliers protégés accueillant des personnes handicapées ainsi que le suggère l'inspection générale des affaires sociales dans son rapport annuel pour 1976.

Handicapés : réinsertion.

24854. — 2 décembre 1977. — **M. Pierre Salvi** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, lequel suggère une intensification de la mise en place dans les circonscriptions, d'équipes pluridisciplinaires, en vue d'une réinsertion des personnes handicapées en liaison avec les établissements spécialisés qui les reçoivent.

Handicapés : majoration de l'aide pour la tierce personne.

24855. — 2 décembre 1977. — **M. Paul Seramy** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, lequel suggère que puissent être unifiées à terme les règles fixant le droit aux majorations dont le montant devrait varier selon les besoins de l'handicapé, et non selon le montant de la pension à laquelle se rattache ladite majoration.

Commune condamnée à payer une indemnité à un tiers : intérêts.

24856. — 2 décembre 1977. — **M. Paul Séramy** expose à **M. le ministre de l'intérieur** la case d'une commune condamnée à payer une indemnité à un tiers, et cela au bout de 12 ans, par suite des lenteurs des procédures de justice administrative. L'affaire a été évoquée successivement devant le tribunal administratif qui a condamné la commune, puis devant le Conseil d'Etat qui a conclu en sens inverse, mais qui trois ans plus tard, excipant une erreur matérielle dans son premier délibéré est revenu sur son arrêt. Il lui demande si cette commune peut être astreinte à payer des intérêts de retard sur la somme qu'on lui enjoint de verser au titre des dommages subis par le plaignant.

PDUI : intervention de l'architecte des bâtiments de France.

24857. — 2 décembre 1977. — **M. Paul Séramy** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement)** sur la réfutation apportée aux normes de construction de logements, notamment à un règlement de lotissement communal et à un plan directeur d'urbanisme intercommunal (PDUI) approuvés, par l'architecte des bâtiments de France intervenant dans les limites des dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 et du 30 décembre 1966 (art. 13 bis et 13 ter). Il lui demande de lui faire savoir s'il ne croirait pas opportun d'apporter un remède à cette singularité en imposant l'avis *a priori* de ce fonctionnaire à l'occasion de la mise en place de tout nouveau règlement d'urbanisme ou de construction.

Conseil des centres de formation d'apprentis : composition.

24858. — 2 décembre 1977. — **M. Paul Séramy** demande à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** s'il ne jugerait pas opportun de modifier les dispositions concernant la composition des conseils de perfectionnement des centres de formation d'apprentis en y incluant une représentation des élus locaux, notamment dans le cas où une collectivité locale intervient financièrement dans la construction ou le fonctionnement d'un tel établissement.

Actes de biologie médicale : nomenclature.

24859. — 2 décembre 1977. — **M. Marcel Rudloff** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, lequel suggère que soit repensé l'ensemble de la nomenclature des actes de biologie médicale lorsque seront réunies les informations statistiques indispensables.

Créations nouvelles : dépenses de fonctionnement.

24860. — 2 décembre 1977. — **M. Guy Robert** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, lequel suggère, dans le cadre d'une meilleure planification, de chiffrer à l'occasion de tout investissement important, ses répercussions sur les dépenses de fonctionnement.

Titulaires de cartes de réduction-rail : utilisation sur les services de car.

24861. — 2 décembre 1977. — **M. Guy Robert** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)** quelles dispositions il compte prendre afin que les titulaires de cartes de réduction accordées sur le réseau SNCF (familles nombreuses, personnes âgées, etc.) puissent, dans les secteurs où seraient supprimés ou auraient été supprimés les services de voyageurs par rail, bénéficier d'avantages similaires lorsqu'ils sont obligés d'emprunter un service de car pour rejoindre la gare la plus proche.

Sécurité sociale et aide sociale : harmonisation des statistiques.

24862. — 2 décembre 1977. — **M. André Rabineau** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une suggestion formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, lequel propose d'harmoniser les statistiques de la sécurité sociale et celles de l'aide sociale.

Lycées et collèges : enseignement des activités du monde professionnel.

24863. — 2 décembre 1977. — **M. André Rabineau** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans l'avis adopté par le conseil économique et social sur l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes dans lequel celui-ci suggère, au niveau des collèges et des lycées, que puisse être mis en place l'un des éléments fondamentaux de la formation socio-économique des jeunes, laquelle réside dans la connaissance des activités du monde professionnel, cette connaissance devant faire partie intégrante de l'enseignement.

Prix des livres.

24864. — 2 décembre 1977. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de la culture et de l'environnement** si la commission chargée depuis 1976 d'étudier le problème du prix unique des livres déposera bientôt ses conclusions.

Services d'inspection et de contrôle des établissements de soin : coordination.

24865. — 2 décembre 1977. — **M. Francis Palmero** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale

des affaires sociales, lequel suggère d'assurer une meilleure coordination au niveau régional des services d'inspection et de contrôle des établissements de soin.

Agences pour l'emploi et entreprises : meilleure coordination.

24866. — 2 décembre 1977. — **M. Jacques Mossion** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, laquelle demande que puisse s'établir une véritable coopération entre les prospecteurs placiers des agences pour l'emploi et les entreprises en revalorisant la prospection des offres par des contacts permanents et organisés.

Prévention des accidents du travail : évaluation de la nature des risques.

24867. — 2 décembre 1977. — **M. Kléber Malecot** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, laquelle suggère dans le cadre du développement des actions préventives contre les risques les plus graves d'accidents du travail d'intensifier les actions préventives des accidents du travail générateurs d'incapacités permanentes partielles en utilisant les constatations faites sur la nature des risques.

Instituts universitaires de technologie : critères d'implantation des disciplines.

24868. — 2 décembre 1977. — **M. Edouard Lejeune** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser les critères d'implantation dans un certain nombre de très grandes villes des instituts universitaires de technologie et, parallèlement, dans les établissements secondaires, d'ouverture de classes de brevets de technicien supérieur. Il cite en particulier le cas de Brest où il existe un département de gestion des entreprises et des administrations, et un département de génie électrique à l'institut de technologie, et on vient de s'ouvrir dans le même temps une nouvelle classe de brevet de technicien supérieur comptabilité et électronique, alors qu'il semblerait, selon les indications qui ont été fournies, que la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil des étudiants n'était pas prouvée. Il lui demande dans ces conditions de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre tendant à éviter dans la mesure du possible, ce genre de double-emploi.

Emploi : augmentation des agences locales.

24869. — 2 décembre 1977. — **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, laquelle suggère une densification du réseau des agences locales pour l'emploi en faisant éclater les unités trop lourdes et en favorisant l'extension de nouvelles agences.

Baux commerciaux : légalité des clauses concernant les impôts.

24870. — 2 décembre 1977. — **M. François Dubanchet** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur certaines clauses figurant dans les baux commerciaux, stipulant, en particulier, que les « locataires doivent supporter toute augmentation sur les impôts actuels, les impôts nouveaux, ceux qui pourraient remplacer les octrois, enfin toutes charges nouvelles qui pourraient venir à nouveau grever la propriété et cela proportionnellement à sa location », et lui demande de bien vouloir préciser si une telle clause est conforme à la législation en vigueur en matière de loyers commerciaux et, dans le cas contraire, les dispositions qu'il y aurait lieu de prendre afin d'éviter l'introduction de telles contraintes dans la rédaction des baux commerciaux.

Formation économique des jeunes : amélioration du matériel pédagogique.

24871. — 2 décembre 1977. — **M. François Dubanchet** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans un avis adopté par le Conseil économique et social concernant l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes et demandant, dans le cadre de la généralisation des expériences poursuivies ces dernières années en matière d'initiation économique et sociale,

l'amélioration du matériel pédagogique disponible (ensemble audiovisuel, presse, etc.) et une formation complète des maîtres chargés de cet enseignement.

Personnes âgées hébergées : relèvement des sommes laissées à leur disposition.

24872. — 2 décembre 1977. — **M. François Dubanchet** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une suggestion formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales dans lequel il est demandé que soient relevées les sommes laissées à la disposition des personnes âgées hébergées par les services de l'aide sociale.

Concours de pharmacien : information des candidats.

24873. — 2 décembre 1977. — **M. Jean Colin** rappelle à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** qu'en vue de la préparation du concours de pharmacien résident des établissements d'hospitalisation de soins, de cures publics, un document a été diffusé par ses services au cours de l'année 1976 pour l'information des candidats. Au titre de l'année 1977, par contre, ce document qui a été réédité, n'a pas fait l'objet d'une diffusion, alors qu'un grand nombre d'exemplaires semblent avoir été imprimés. Il lui demande, dès lors, les raisons qui expliquent ce changement de procédure, qui a entraîné une réduction importante du nombre de candidats, et si, d'autre part, la méthode utilisée en 1976 sera reprise en 1978, faute de quoi les frais d'impression des documents s'avéreraient inutiles.

Ile-de-France : vérifications effectuées par le service des mines sur les véhicules d'occasion.

24874. — 2 décembre 1977. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire** les sujétions particulières auxquelles doivent faire face les garagistes et négociants de véhicules industriels pour les vérifications réglementaires par le service des mines. C'est ainsi qu'un professionnel exerçant dans l'Essonne n'est pas habilité à soumettre au service des mines de ce département un véhicule acheté dans la Seine-Saint-Denis, et revendu dans le département des Hauts-de-Seine, ce qui lui cause de graves sujétions supplémentaires. En raison de la cohérence du tissu urbain à proximité de Paris et du caractère artificiel de certaines limites départementales, il lui demande si, dans le cadre de la région Ile-de-France, une dérogation ne pourrait être accordée pour que le service des mines du département dans lequel exerce le garagiste ou le négociant, soit habilité pour opérer les contrôles nécessaires.

Locaux d'habitation de 3^e catégorie : fiscalité.

24875. — 2 décembre 1977. — **M. Michel Labèguerie** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement)** sur une décision particulièrement récente du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) supprimant tout droit à subvention pour les locaux d'habitation appartenant à la 3^e catégorie. Il lui demande dans ces conditions s'il ne conviendrait pas de supprimer dans le même temps la taxe additionnelle aux droits de bail dont sont passibles ces mêmes locaux puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier de subventions accordées par l'ANAH, en cas de travaux de réparation et d'amélioration.

Agence nationale pour l'emploi : limitation des missions.

24876. — 2 décembre 1977. — **M. Michel Labèguerie** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, laquelle suggère de limiter les actions de l'agence nationale pour l'emploi et ses missions essentielles, à savoir l'information des travailleurs, le conseil professionnel et le placement.

Aide à domicile aux personnes âgées : recouvrement sur succession.

24877. — 2 décembre 1977. — **M. Charles Ferrant** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une suggestion formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, dans lequel il est demandé en matière d'aide à domicile aux personnes âgées, que puisse être supprimé le recours aux débiteurs alimentaires, et qu'ait lieu une unification de l'action des collectivités publiques et des organismes de sécurité sociale, notamment par l'abandon des recouvrements sur succession auxquels procède l'aide sociale pour les plus défavorisés.

Caisses régionales d'assurance maladie : autonomie en matière d'investissements.

24878. — 2 décembre 1977. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une suggestion formulée dans le rapport annuel pour 1976 présenté par l'inspection générale des affaires sociales et dans laquelle il est demandé dans le cadre de la nécessaire décentralisation de l'action sanitaire et sociale de l'assurance vieillesse du régime général, un renforcement de l'autonomie des caisses régionales assurance maladie en matière d'investissements, et une déconcentration de l'action individuelle des caisses régionales vers le département.

Indemnisation du chômage partiel : simplification.

24879. — 2 décembre 1977. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le rapport annuel pour 1976 de l'inspection générale des affaires sociales, laquelle suggère une simplification de l'indemnisation du chômage partiel en supprimant la superposition des indemnisations actuelles et en fixant le niveau de garantie assuré aux travailleurs en répartissant entre l'Etat et l'employeur ou l'organisme qui lui serait éventuellement substitué, le montant de la différence avec le salaire perçu.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral de la séance du 24 novembre 1977. (Journal officiel du 25 novembre 1977, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 3057, 1^{re} colonne, titre de la question écrite n° 24754 de **M. Serge Mathieu**, au lieu de : « Vins d'appellation courante : blocage des prix », lire : « Vins d'appellation d'origine contrôlée : blocage des prix ».

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.	
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.	
	Francs.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats	22	40	0,50	
Documents	30	40	0,50	
Sénat :				
Débats	16	24	0,50	
Documents	30	40	0,50	

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION	
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Téléphone	Renseignements : 579-01-95. Administration : 578-61-39.
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.	